This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Octobre 1745.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Serenissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

Octobre 1745.

A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1724.	12.	v.
1702.	12.	v.	1725.	12.	v.
1703.	12.	v.	1726.	13.	v.
1704.	12.	v.	1727.	12.	v.
1705.	12.	v.	1728.	12.	v.
1706.	12.	v.	1729.	12.	v.
1707.	12.	v.	1730.	12.	v.
1708.	12.	v.	1731.	12.	v.
1709.	12.	v.	1732.	12.	v.
1710.	12.	v.	1733.	12.	v.
1711.	12.	v.	1734.	12.	v.
1712.	12.	v.	1735.	14.	v.
1713.	12.	v.	1736.	15.	v.
1714.	12.	v.	1737.	13.	v.
1715.	12.	v.	1738.	13.	v.
1716.	12.	v.	1739.	14.	v.
1717.	12.	v.	1740.	13.	v.
1718.	12.	v.	1741.	12.	v.
1719.	12.	v.	1742.	12.	v.
1720.	5.	v.	1743.	12.	v.
1721.	12.	v.	1744.	12.	v.
1722.	12.	v.	1745.	10.	v.
1723.	12.	v.			

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1745.

ARTICLE LXXXIV.

HISTOIRE DES SACREMENS. Par le R. P. D. *Chardon*, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Vannes. *Tome V.* Suite de *l'Article* LXVI. *au mois d'Août.*

L'Auteur divise en trois parties son Histoire du Sacrement de l'Ordre. Ce qui précède l'Ordination, l'âge, les qualités des personnes destinées à recevoir les

Ordres Sacrés, le tems, le lieu où on les conféroit, les Ordres Mineurs & les devoirs qui y étoient attachés; telle est à peu près la matiére de la premiére Partie, & voici ce qui nous paroît y mériter plus d'attention.

On reconnoît sept Ordres dans l'Eglise Latine, les quatre Mineurs, le Soûdiaconat, le Diaconat, & le Sacerdoce, sous lequel on comprend la Prêtrise & l'Episcopat. Les Grecs n'en comptent que cinq, l'Episcopat, la Prêtrise, le Diaconat, le Soûdiaconat, & l'Ordre de Lecteur. En Occident, le Soûdiaconat & les autres Ordres inférieurs se conférent par la Tradition des Vases ou instruments propres de chaque Ordre. En Orient, le Soûdiaconat & l'Ordre de Lecteur se conférent par l'imposition des mains. Cependant les Grecs ont pris aussi l'habitude de mettre entre les mains de ceux qu'ils ordonnent les instruments propres de l'Ordre qu'ils conférent, mais

ils ne font cette cérémonie qu'à la fin de l'Ordination.

Autrefois la Tonſure ne ſe donnoit point, comme aujourd'hui, ſéparément des Ordres Mineurs. Ce ne fut que vers la fin du ſeptiéme ſiécle, que cet uſage s'établit, il paroît que la Tonſure a été introduite dans le Clergé, par l'exemple qu'en donnerent les Moines. Ceux-ci, pour ſe rendre mépriſables au monde, ſe raſoient la tête à la maniére des Eſclaves. Quelques Evêques & des Clercs animés des mêmes ſentiments d'humilité, les imiterent en ce point, & inſenſiblement cet uſage devint général parmi les Eccléſiaſtiques. Mais au lieu de ſe raſer toute la tête, ils s'accoutumerent inſenſiblement à la Tonſure partielle & circulaire, telle qu'on la porte aujourd'hui. Il n'y eut que les Anciens Irlandois & Ecoſſois qui s'obſtinerent long-tems à ſe raſer le devant de la tête, depuis une oreille juſqu'à l'autre; il fallut bien des dif-

putes, & encore plus d'autorité pour les contraindre à quitter cette pratique bizarre.

Autrefois l'habit des Ecclésiastiques ne différoit en rien de celui des Laïcs; tous portoient l'habit long, qui étoit celui des Romains; la différence qu'on voit aujourd'hui entre l'habillement des uns & des autres, vient de ce que les Laïcs ont changé l'ancienne maniére de s'habiller, & que les Clercs au contraire l'ont conservée, comme plus conforme à la decence & à la gravité de leur état.

Il seroit difficile d'exprimer l'attention que l'Eglise apportoit autrefois, dans le choix qu'elle faisoit de ceux qu'elle vouloit élever aux Ordres Sacrés. Sa délicatesse sur ce point étoit infinie, il suffit de dire qu'elle choisissoit tout ce qu'il y avoit de plus parfait. Quand elle trouvoit de dignes sujets, elle n'attendoit pas toujours leur consentement, quelquefois elle faisoit *violence* à leur humilité.

Le petit nombre de ceux qu'on

admettoit aux Ordres, faisoit qu'il étoit plus aisé de choisir. C'étoit une régle générale de n'en ordonner qu'à mesure qu'ils étoient nécessaires, pour le service de quelque Eglise en particulier. Ce ne fut que vers le douziéme siécle qu'on se rendit un peu plus facile sur cet article. Depuis ce tems-là, les Clercs se multipliérent si fort, que tous ne pouvant vivre de l'Autel, plusieurs se virent réduits à exercer des métiers sordides, ou à mandier honteusement. Pour remédier à ce désordre, & empêcher une partie de ces Ordinations vagues, Aléxandre III. fit une Ordonnance qui obligeoit tout Evêque de faire subsister ceux qu'il auroit Ordonnés sans titre, jusqu'à ce qu'il les eut placés & pourvus d'une maniére convenable.

La plûpart des anciens Canons fixent à 25 ans l'âge requis pour le Diaconat; à 30 pour la Prêtrise, à 45 pour l'Episcopat. On ne souffroit *point qu'on* passât d'un Or-

dre à un autre *per ſaltum*, & ſi l'on s'écartoit quelquefois en cela de l'exactitude des Canons, ce n'étoit que pour les raiſons les plus preſſantes, comme on fit pour S. Cyprien & S. Auguſtin, qu'on éleva à la Prêtriſe, ſans les avoir fait paſſer par les Ordres inférieurs.

Ici le P. Chardon, contre le ſentiment du P. Morin, qu'il abandonne pour ſuivre celui du P. Martenne, prétend prouver que plus d'une fois on a élevé de ſimples Laïcs à l'Epiſcopat, ſans leur avoir même conféré auparavant la Prêtriſe. Mais les exemples qu'il cite prouvent-ils ſolidement un fait de cette conſéquence ? Le Pape Celeſtin, dont il rapporte une Décrétale de l'an 428, ne s'y plaint point qu'en certains endroits on promût à l'Epiſcopat des perſonnes, ſans leur avoir auparavant conféré la Prêtriſe, il ſe plaint ſeulement de ce qu'on négligeoit les interſtices, & de ce qu'on faiſoit des Evêques qui n'avoient point

été inſtruits auparavant des devoirs attachés aux Ordres inférieurs. Le Pape Zozime avant lui s'étoit expliqué contre les mêmes abus, & Celeſtin ne fait que renouveller ſon Décret. S'ils euſſent été l'un & l'autre dans la perſuaſion qu'on omettoit la Prêtriſe dans ces ſortes d'Ordinations précipitées, ils n'auroient pas manqué de les déclarer nulles, à l'exemple du Concile de Sardique en 347, qui réprouva le prétendu Epiſcopat d'Iſchyras, parce qu'il n'avoit jamais été Prêtre, avant que de recevoir l'impoſition des mains.

L'argument que notre Hiſtorien tire de l'intruſion de Conſtantin dans le S. Siége, ne paroît pas non plus fort convaincant. Il n'eſt point fait mention de la Prêtriſe de Conſtantin, quoiqu'il ſoit parlé de ſa promotion au Soûdiaconat & au Diaconat, donc il fut ordonné Evêque, ſans avoir reçu la Prêtriſe ; c'eſt le raiſonnement du P. Chardon. Mais quel inconvénient

y auroit-il à dire que Constantin fut fait Prêtre, immédiatement avant que d'être Ordonné Evêque? Si l'on eut l'attention de lui conférer le Diaconat & le Soûdiaconat, est-il probable qu'on ait négligé de lui donner la Prêtrise, & le silence des Historiens sur cela, ne vient-il pas de ce que la chose étoit trop manifeste, pour qu'il fut nécessaire de la rapporter?

Au reste, le peu que nous disons ici de la nécessité d'être ordonné Prêtre, avant que d'être fait Evêque, est la pure Doctrine de l'Ecole de Paris; puisqu'en 1617 la Faculté de Théologie condamna comme Hérétique & scandaleuse cette proposition de Marc-Antoine de Dominis: *Si quis ex Laïco, vel Diacono, aliove gradu infrà Presbyteratum, immediatè in Episcopum Ordinetur, is plenissimè erit Episcopus, & ex tali Ordinatione habet totam etiam Presbiteralem potestatem.* *Il semble* que Dom Mabillon, Dom

Martenne, M. Baluze, M. Dupin, & quelques autres n'ont pas fait assez d'attention à cette censure.

Un morceau considérable dans l'Ouvrage du P. Chardon est l'Histoire des Elections Episcopales. Jusqu'au sixiéme siécle, elles se firent par le concours des différens Ordres, de la Ville, du Clergé, de la Noblesse & du Peuple. Lorsque la plus grande partie des suffrages s'étoit réunie en faveur d'un sujet, les Evêques de la même Province l'examinoient sur la doctrine & sur les mœurs; s'ils le jugeoient digne de l'Episcopat, ils approuvoient l'Election, & ils lui imposoient les mains; sinon, ils faisoient procéder à un nouveau choix, ou bien ils y procédoient eux-mêmes.

Depuis le sixiéme siécle, les choses changerent beaucoup à cet égard, surtout en Occident. Les Princes qui s'étoient emparés des diverses Provinces de l'Empire *Romain*, voyant le crédit que les

Evêques avoient parmi leurs nc
veaux sujets, crurent qu'il étoit
la politique de s'assûrer de ce
qu'on mettoit dans ces gran
Places; c'est pourquoi ils se re
dirent à peu près les arbitres
Elections, & si le Peuple y eut
core quelque part, ce ne fut g
res que pour la forme. L'Em
reur Louis le Debonnaire rétal
toute la liberté des anciennes El
tions, elle fut bientôt entamée s
ses Successeurs. L'affaire des inv
titures par la crosse & par l'ann
divisa long-tems les esprits. S
S. Louis, la Pragmatique Sanct
remit sur pied les droits des Eg
ses Cathédrales pour le choix
leurs Pasteurs; alors les Mét
politains attirerent à leur Tribu
la connoissance des Elections,
prétendirent les confirmer ou
improuver, sans le concours
leurs Comprovinciaux; mais
implora contre eux une auto
plus puissante; on alla à Ron
les Souverains Pontifes firent

vers Réglements pour rendre la paix & la liberté aux Elections ; le fréquent recours qu'on eut au S. Siége, & les brigues qui partagerent si souvent les Electeurs, donnerent lieu aux Papes de se réserver de tems en tems la collation des Evêchés ; ensuite ils passerent à des réserves plus générales ; on s'en plaignit aux Conciles de Constance & de Bâle ; on y opposa en France, la Pragmatique Sanction de Charles VII. mais elle fut abolie par le célébre Concordat entre Leon X. & François I. Dans la plûpart des autres Pays Catholiques, les Princes disposent aussi des Evêchés ; il n'y a plus que quelques Eglises en Allemagne où les Chapitres soient restés en possession d'élire leurs Evêques.

II. Partie. Le P. Chardon traite du Rit de l'Ordination, c'est-à-dire, des matiéres, des formes & des cérémonies qu'on y observe. La consécration des Evêques s'est faite de tout tems *par l'imposition*

des mains, & par l'invocation du S. Esprit; cette invocation, selon notre Auteur, n'est point celle qu'expriment les paroles Evangéliques: *Accipe Spiritum Sanctum*, parce qu'on ne les trouve point dans les anciens Rituels, lorsqu'il y est parlé de l'Ordination des Evêques. Cette même raison l'engage à ne point reconnoître la tradition des Vases, & les paroles qui l'accompagnent, pour la matiére & la forme de la Prêtrise, elle lui persuade aussi que l'imposition des mains qui se fait, sur la fin de la Messe, lorsque l'Evêque prononce ces paroles, *Accipe Spiritum Sanctum, quorum remiseris peccata remittuntur eis*, n'entre point dans le Rit essentiel à l'Ordination du Prêtre. Tout cela est la matiére d'une controverse entre lui & un grand nombre de Théologiens, disons plutôt entre lui & le Concile de Florence; du moins en ce qui regarde la tradition des Vases & la forme qui y est jointe. On sçait en

ue le Décret d'Eugene IV.
é dans ce Concile, assighe
e tradition des Vases, & les
aroles qui y sont annexées pour
la matiére & pour la forme de la
Prêtrise. Quelques-uns à la vérité
doutent que le Concile de Florence fut Œcuménique, lorsqu'Eugene fit son Décret *ad Armenos*; ce Pape affirme l'*Œcumenicité*, & le Cardinal *du Mont* la soutint au Concile de Trente; mais en ne regardant l'Assemblée de Florence, telle qu'elle étoit alors, que comme un grand Concile National*, présidé par le Pape en personne, on ne peut nier que le décret qui y fut promulgué, & qui touche de si près la Doctrine des Sacrements, ne soit d'une grande conséquence, du moins par rapport à l'Eglise Latine. Car de dire qu'Eugene voulut seulement y indiquer des matiéres & des formes accidentelles, il semble que c'est

* C'est ainsi que l'a considéré le P. *Aexandre.*

une subtilité, qui auroit dû ne ve
nir à la pensée d'aucun Théolo
gien. Si l'on joint à cela l'expre
sion du Pontifical, où sont tou
jours appellés *Ordinandi*, ceux q
ont reçu l'imposition des main
jusqu'à ce qu'ils ayent touché l
Vases du Sacrifice, il faudra con
venir que l'autorité des ancie
Rituels, & la preuve purem
négative qu'on en tire, se trou
vent fortement combattues.

Nous ne pouvons deviner pou
quoi notre sçavant Historien d
Sacrements ne s'est point prop
sé ces difficultés, & pourquoi
traite absolument de *bevue* * l'op
nion des Théologiens, qui ont r
gardé la tradition des Vases &
forme qui y est jointe, comme e
sentielle à l'Ordination du Prêt
Dans des matiéres si difficiles &
importantes, il paroîtroit raiso
nable de proposer simplement
avec impartialité les deux op
nions, sans en mépriser aucun

* Dans la Table de son Livre.

Le P. Chardon ne pouvoit passer ſous ſilence les Ordinations Anglicanes. « Les Anglois, dit-il,
» ſe vantent d'avoir conſervé l'É-
» piſcopat : encore eſt-ce un pro-
» blême, s'ils ont véritablement ce
» premier dégré de la Hierarchie ;
» on diſpute ſur cela, tant par
» rapport au fait que par rapport
» au droit... Je ſçais qu'un Au-
» teur, trop connu par ſa hardieſ-
» ſe, en matiere de Religion (pour
» ne rien dire de plus) & pour
» ſes démarches irréguliéres, a en-
» trepris de montrer la validité des
» Ordinations Angloiſes, mais je
» laiſſe aux Sçavans à décider s'il
» y a réuſſi. Il ne me convient
» point d'entrer dans cette con-
» troverſe ; quoiqu'il en ſoit, il ſe-
» roit à ſouhaiter qu'il eut mis ce
» point hors de doute. Ce ſeroit
» toujours un obſtacle de moins à
» la réunion, dont il ne faut ja-
» mais déſeſpérer, &c.

La réunion des Anglois ſeroit extrêmement précieuſe à l'Egliſe,

mais on n'y réussira qu'en leur faisant goûter les vrais principes, non en altérant la croyance Catholique, ou en la déguisant à leurs yeux. Comme le système du P. le Courrayer (que notre Auteur indique) a été condamné par toutes les puissances Ecclésiastiques, en particulier par une Assemblée de vingt Evêques, & par deux Cardinaux François, on peut bien assurer que cet Ecrivain *n'a point réussi à montrer la validité des Ordinations Angloises*. On doit reconnoître de même que ce n'est *point un problême, si les Anglois ont conservé l'Episcopat*. Leur prétention sur cet article est insoutenable. Le fait à part, tout le droit est contr'eux, puisque leur façon d'Ordonner ne présente ni les matiéres ni les formes, ni l'intention de l'Eglise. La preuve de tout cela demanderoit des discussions c nous ne pouvons entrer ; il se ble que le Public auroit été aise de les trouver dans une

toire Générale des Sacrements ; & notre Auteur étoit très-capable de traiter cette matiére à fond. Il pourra l'entreprendre quand il sera question de réimprimer son Ouvrage.

Il détaille avec beaucoup d'exactitude tout ce qui regarde les Diacres, les Diaconesses, le caractere *indelebile* des Ordres, la Doctrine ancienne sur la validité des Ordinations faites par des Hérétiques & des Excomuniés ; enfin le pouvoir qu'ont les Evêques seuls par rapport à la collation des Ordres Majeurs. On trouve là mille particularités qui feront plaisir au Lecteur.

III. Partie. La distinction des différents Ordres, & la subordination des Ministres de l'Eglise les uns à l'égard des autres, est l'objet principal de cet endroit de notre Histoire. De tout tems les Evêques ont eu la supériorité sur les simples Prêtres, & cette supériorité *est d'institution* Divine. Les

Corevêques furent autrefois comme les Grands Vicaires des Evêques; ils faisoient leur résidence dans les petites Villes & les grosses Bourgades; en Orient ils étoient véritablement Evêques, puisqu'ils conféroient les Ordres Majeurs. Ils donnoient aussi la Confirmation, mais cette preuve ne seroit pas si convaincante, supposé, comme on le croit, que dans l'Eglise même Latine les Prêtres ont quelquefois administré ce Sacrement. Il n'est pas aisé de déterminer l'état des Corevêques en Occident; les Auteurs varient beaucoup sur cet article. L'ombrage que donnerent ces Ecclésiastiques aux Evêques, & les entreprises qu'ils se permirent sur leur autorité, les firent abolir vers le dixiéme siécle.

Il y avoit encore des Evêques attachés à certaines Abbayes, ils administroient les Sacrements selon toute l'étendue du pouvoir *Episcopal*, on les choisissoit parmi

les Moines, les Papes avoient accordé ces privileges, pour honorer les Monafteres illuftres, tels qu'étoient S. Martin de Tours, S. Denis, & plufieurs autres.

Outre la Jurifdiction que les Evêques ont toujours exercée fur le Clergé du fecond Ordre; il y eut dès les premiers fiécles une grande fubordination entre les Evêques mêmes. La dignité des Métropolitains eft très-ancienne, les monuments du fecond fiécle en font mention. Leur autorité étoit très-grande, la convocation des Conciles Provinciaux, le jugement des Affaires Générales de la Province, la confirmation des Elections Epifcopales étoient dévolues à leur Tribunal.

En Afrique, il n'y avoit que l'Evêque de Carthage qui eut autorité fur tous les autres Prélats de cette vafte contrée. Le plus ancien Evêque avoit la qualité de Métropolitain; c'étoit ce qu'on appelloit en quelques endroits le

Protothrone, mais ce titre d'honneur n'étoit point attaché à une Ville particuliére, il étoit comme ambulant, la primauté d'Ordination en décidoit.

Notre Auteur embrasse dans son sujet, l'Erection des Eglises Patriarchales, les Exarchats, les Primaties, l'ancienne forme du gouvernement Ecclésiastique en Occident, les contestations qui se sont élevées en divers tems entre les Métropolitains pour la dépendance mutuelle. Il est démontré par les preuves qu'il rapporte, que Bourges est la premiére Eglise, après celle de Rome & celle de Carthage, qui ait été honorée de la dignité de Primatie. Elle reçut cet honneur vers le milieu du huitiéme siécle; étant devenue bientôt après, la Capitale du Royaume d'Aquitaine, elle étendit ses droits sur les Provinces d'Auch, de Narbonne & de Bordeaux, mais la destruction de ce Royaume causa une grande diminution dans les

droits de l'Archevêque de Bourges, jusqu'à ce qu'enfin le Pape Clément V. sépara tout à fait de sa dépendance la Province de Bourdeaux, dont Clément, auparavant Bertrand de Got, avoit été Métropolitain.

D'autres Articles extrêmement curieux terminent cette Partie; on y voit l'usage & l'antiquité du *Pallium*, l'institution des Archiprêtres, l'étendue des pouvoirs dont ils ont joui quelque tems, les bornes qu'on crut y devoir mettre dans la suite, les fonctions de plusieurs Officiers de l'Eglise, des Vidames, des Avoués, des Défenseurs; avec les abus qu'on leur reprocha, & qui les firent abolir.

L'Histoire du Sacrement de Mariage devoit entrer dans cet Article de nos Mémoires; mais, pour éviter la prolixité, nous en réservons l'Extrait pour un autre mois.

ARTICLE LXXXV.

TRAITE' DES CAUSES, des accidens, & de la cure de la Peste. Fait & imprimé par ordre du Roi. A Paris, chez Pierre-Jean Mariette, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, aux Colonnes d'Hercule. An. 1744. in-4°.

LEs Journalistes sont heureux quand ils trouvent des Ouvrages, dont ils peuvent espérer que les Extraits seront lûs volontiers de tout le monde. Nous pouvons nous flatter de cet avantage dans l'Extrait du Livre que nous annonçons. Il nous semble que les Poëtes, les Historiens, les Mathématiciens, & généralement les amateurs de tous les Arts, suspendront sans peine leurs exercices ordinaires pour donner quelque attention à une matiére si intéressante. C'est par un ordre ex-

près du Roi que ce Traité a été composé. S'il est glorieux aux Souverains d'entretenir l'abondance dans leurs Etats, il ne leur est pas moins glorieux de les préserver des Maladies contagieuses, & surtout de la Peste, qui est la pire de toutes les contagions. Le Médecin qui a été chargé de l'exécution, a soutenu dignement la gloire d'un pareil choix.

L'Auteur commence par une Description de la Peste de Marseille. Les plus fameux Historiens, & les plus grands Poëtes nous ont laissé de vives peintures de ce terrible fleau, & les vrais Critiques comparant les unes avec les autres, ne sont pas peu embarrassés à juger le prix. On comprend assez que l'Auteur n'a pas dû user entiérement du même stile, il s'est appliqué à faire connoître comment la Peste s'étoit communiquée à Marseille, afin que les Magistrats & les personnes d'autorité *profitassent de* cette instruction

pour prévenir à l'avenir de semblables malheurs.

Un Vaisseau parti de *Seyde* en Syrie au mois de Janvier 1720, & qui s'étoit arrêté en divers Ports, arriva enfin à Marseille le 25 Mai. On eut malheureusement la complaisance de l'y recevoir, malgré les soupçons qu'on avoit, & sur lesquels il eut fallu le renvoyer à *Jarre*, petite Isle déserte, qui est dans le voisinage, & où l'on a coutume de *purger* les Marchandises, quand on craint qu'elles ne soient infectées. On y retient aussi quelque tems les Equipages & les Passagers. Toutes ces précautions furent négligées. Il est vrai qu'on ordonna au Vaisseau de s'éloigner, mais on retenoit les Marchandises dont il étoit chargé, & l'on enfermoit les Portefaix dans l'enclos où elles étoient déposées. Ces Malheureux y furent attaqués du mal contagieux, & moururent dans l'espace de deux jours.

On avoit aussi eu trop de complaisance pour les Equipages de quelques autres Vaisseaux, partis plus tard de *Seyde*, & dont les Patentes marquoient que la Peste ravageoit cette Ville. On envoya à la fin tous ces Vaisseaux à l'Isle de *Jarre*, mais on gardoit à Marseille leurs Cargaisons. Comme on craignit que la peste ne se communiquât par les Marchandises, on prit la résolution de les transporter à l'Isle de *Jarre*, où étoient déja les Vaisseaux. La précaution vint trop tard, il s'étoit répandu des Marchandises dans la Ville, & ce fut la principale source de la contagion.

Le 21 Juillet le mal éclata avec violence, & il se fit sentir jusques sur les Galeres. Les Magistrats, sans doute pour rassûrer le Peuple, parce qu'en ces conjonctures la crainte est un mal aussi contagieux & aussi redoutable que la peste même, firent afficher que la *maladie dont* on étoit allarmé

n'étoit qu'une fiévre maligne, causée par les mauvais alimens & la misére. Les Médecins qui suivoient attentivement le progrès du mal, n'en furent pas crus, & quoiqu'ils se fussent livrés généreusement au péril, & sans exiger aucune récompense, on osa se défier de leur sincérité, & de leur capacité : ils ne furent que trop vangés par la désolation générale de la Ville & de la Province; en lisant le reste de cette Relation, on comprendra qu'il est beaucoup moins triste d'être enfermé dans une Ville assiégée, que dans une Ville pestiférée.

Il semble que le Traité que nous annonçons est d'autant plus estimable, & doit avoir d'autant plus d'autorité, que c'est un Recueil d'Extraits des Lettres de plusieurs Médecins très-habiles, & qui avoient examiné de près & par eux-mêmes le cours & les symptômes de la maladie.

La Relation de la peste de Mar-

ſeille eſt ſuivie d'un Abrégé Hiſtorique des Maladies peſtilentielles qui ont affligé en divers tems le genre humain. C'eſt une eſpéce de miroir où l'on voit tout ce qui s'eſt paſſé dans la Provence en 1720. Des Médecins très-éclairés ont diſtribué en deux claſſes les peſtiférés de Marſeille. *Le premier période fut rapide & pernicieux... On vit mourir promptement tous ceux qui éprouverent les accidens ſuivans, des friſſons irréguliers, un pouls mol, lent, inegal, fréquent, concentré: la tête s'appeſantiſſoit tellement, qu'elle étoit pour les Malades un fardeau inſupportable. A cette peſanteur ſe joignoit un étourdiſſement & un trouble ſemblable à celui que cauſe l'yvreſſe:* les *yeux ternis, le regard fixe & égaré, la voix foible, entrecoupée, plaintive. La langue étoit preſque toujours blanche, mais enfin elle devenoit rouge, noire, ſéche, raboteuſe; la face plombee, cadavereuſe, des inquietudes mortelles, des abſences*

d'esprit, des assoupissemens, des vomissemens. Ces accidents annonçoient une mort prochaine. Les Malades étoient souvent enlevés en peu d'heures : ceux qui résistoient plus long-tems, succomboient au plus tard le troisiéme jour. L'épuisement ne permettoit pas de saigner : les émetiques & les purgatifs étoient inutiles & quelquefois pernicieux. Les cordiaux & les sudorifiques étoient la seule ressource qui restât, mais tout leur effet étoit de reculer la mort de quelques heures : peut-être même l'ont-ils hâtée quelquefois; & telle fut la premiére classe des pestiférés de Marseille.

Les Malades de la seconde classe éprouvoient d'autres accidents, parmi lesquels il y en a qui sont communs aux fiévres malignes & à la peste ; mais il y en avoit d'autres qui étoient propres des pestiférés. Les accidens communs, étoient les frissons, l'étourdissement, la douleur de tête : mais

les frissons n'éteignoient pas le pouls, qui demeuroit ouvert & animé; il disparoissoit cependant si l'on pressoit l'artére avec le doigt. La soif étoit ardente, la langue étoit blanche, ou d'un rouge obscur : la parole étoit plutôt un bégaïement que des sons articulés : les yeux étoient fixes, rouges, étincelans, les maux de cœur moins fréquens que dans la premiére classe. La respiration précipitée, laborieuse, grande ou *rare*, sans toux & sans douleur, les nausées & les vomissemens continuels. C'étoit des matiéres vertes, noires, sanglantes, elles ressembloient à celles qu'on rendoit par les autres évacuations, qui ne causoient aucune douleur : les urines n'étoient pas suspectes : quelquefois cependant elles étoient troubles, noires, blanchâtres ou sanglantes. Les sueurs où les moiteurs blessoient rarement l'odorat, mais elles ne produisoient aucun soulagement. Les hémorragies n'é-

toient pas abondantes, & n'en étoient pas moins funeſtes. Tels étoient les accidens généraux, & qui ſont communs aux fiévres malignes & à la peſte : voici ce qu'il y avoit de particulier pour cette ſorte de peſtiférés.

Tous dans le commencement ou dans le progrès de la maladie avoient des bubons douloureux, ordinairement audeſſus de l'aine, quelquefois à l'aîne même, ou aux aiſelles : les glandes parotides, les maxillaires, les jugulaires étoient auſſi *le ſiege de ces tumeurs.* Le reſte du corps étoit infecté de charbons, qui s'élevoient ſur-tout aux jambes, aux bras & aux cuiſſes; de petites puſtules blanches, livides, noires, charbonneuſes ſe répandoient ſur toute la peau. Les malades étoient dans un abattement extraordinaire. Dès la premiere atteinte du mal, ils deſeſpéroient entiérement de leur guériſon. Ce preſſentiment n'étoit que trop bien fondé; il étoit rare

qu'on guerit : on resistoit toutefois plus long-tems que dans la premiere classe. Les hommes les plus robustes étoient attaqués plus vivement & succomboient comme les autres. Des inflammations gangréneuses ruinoient le tissu du cerveau & de la poitrine. On voyoit dans presque tous les mourans des marques certaines de ces inflammations. Les rémedes étoient inutiles & souvent pernicieux ; la saignée ne paroissoit pas nuisible dans le commencement de la maladie, mais dans le cours, il étoit dangereux de saigner : les Emétiques ne produisoient pas des évacuations favorables. Ils irritoient les visceres & on n'en pouvoit attendre que des superpurgations. *L'Ipekakuanha* n'operoit pas si brusquement, & il n'étoit pas si rebelle aux *Calmans* qu'on y opposoit, les purgatifs causoient dans les intestins le désordre que les émetiques causoient dans l'estoma ; les ptisanes laxatives, dé-

lavantes, nitreuses, legerement rafraichissantes, prises en quantité produisoient quelque calme; *mais ce soulagement ne faisoit qu'éloigner les retours qui étoient toujours certains*, les sudorifiques n'étoient pas une meilleure ressource. On n'usoit que de ceux dont l'action étoit moins forte : car les autres eussent augmenté l'inflammation. Si quelque malade échapoit à la violence du mal, c'étoit un événement singulier, qui suivoit les éruptions exterieures que les remedes, presque toujours inutiles, avoient secondées en quelque conjoncture heureuse.

Outre les pestiferés renfermés dans ces deux classes, il y en a eu plus de vingt mille qui n'ont pas été si maltraités. Les charbons & les bubons s'ouvroient par une suppuration facile, ils se durcissoient quelquefois & formoient des schirres, ces schirres se dissipoient insensiblement, sans aucune suite facheuse. Ces malades

n'étoient pas obligés de changer de regime : ils ne consultoient les Medecins qu'en passant dans les rues, s'appliquant eux-mêmes les remedes qui leur étoient prescrits. Loin de démeurer dans leurs maisons, ils se montroient par-tout, & s'acquitoient, comme auparavant, des fonctions propres de leur état.

On vient ensuite aux causes & aux remedes de la peste. Les Médecins ont souvent cherché les causes des maladies dans le déreglement des saisons, & ils ont même cru y trouver les causes de la peste. Hippocrate & Galien l'attribuent aux grandes pluies, parce que les maladies pestilentielles qui avoient régné de leur tems, étoient venues dans des années extraordinairement pluvieuses. Plusieurs observations faites depuis ces deux fameux Médecins ont paru justifier leur sentiment, cependant il est souvent arrivé que la peste a été précedée par d'excessives cha-

leurs : Ainsi on n'est pas moins en droit de l'attribuer aux grandes chaleurs qu'aux grandes pluies. On s'en est aussi pris aux vents, & il y a des observations, qui semblent favoriser cette opinion. Les vents du midi sur-tout sont souvent accusés par les Historiens d'avoir causé d'horibles contagions. Dans l'Arabie, dans la Chaldée, dans le Golphe Persique, il s'éleve toutes les années des vents brulans ; ces Ouragans ou ces tourbillons ravagent le Pays, & leur souffle est souvent mortel, pour les hommes & pour les animaux. En 1705 un de ces vents orageux apporta à Constantinople une Peste si violente, qu'en un seul jour & par une seule porte, on enleva 1800 Cadavres.

Le Physicien n'est pas pleinement satisfait. Tels que soient ces ouragans & ces tourbillons, s'il n'y a que de l'air, sans aucun mélange de corps étrangers, peuvent ils causer une maladie pesti-

lentielle ? Le mouvement progressif de l'air ne sçauroit nuire que par son impetuosité ; il faut donc nécessairement avoir recours à des corps étrangers qui sont mêlés avec l'air, & que le vent apporte dans les lieux où il souffle. Ces corps étrangers seront des vapeurs, des sels, des souffres que nous ne connoissons gueres, quelque nom qu'on juge à propos de leur donner.

Si les vents ont été quelquefois le véhicule de la Peste, on peut en dire autant des eaux. Le Nil, dans ses débordements, couvre une Partie de l'Egypte. L'ardeur du Soleil éleve du limon qui se desseche, des exhalaisons qu'on regarde avec raison comme la vraye cause de la Peste, qui ne cesse guere dans cette Region. La contagion y a ses périodes, selon le tems des crues, leurs durées & celles des dessechemens. Les Rois d'Egypte avoient prevenu ce malheur par des travaux prodigieux.

Ils avoient deſſéché les marais, en facilitant l'écoulement aux eaux croupiſſantes : mais les Turcs qui ont conquis ce Royaume autrefois ſi puiſſant & ſi beau, ne ſe ſont pas propoſés de le conſerver dans ſon éclat : ils ont négligé tout ce qui y entretenoit la ſalubrité, & il s'y eſt formé par cette négligence une ſource intariſſable de Peſte, qui ſe communique facilement, par le commerce, aux Etats voiſins, & même à des peuples fort éloignés. Outre les crues du Nil & le limon qu'elles laiſſent ſur les Campagnes, il y a dans ce malheureux Pays une autre cauſe de maladie peſtilentielle, ce ſont les Sauterelles : ces Inſectes, qui font de ſi grands ravages pendant qu'ils vivent, ſont encore plus pernicieux après la mort : ſi le vent ne les pouſſe pas vers les bords de la Mer, ils reſtent au milieu des terres, où ils meurent, & la chaleur jointe aux pluies, venant à les corrompre, il

s'éleve alors une Peste violente, qui ne cesse pas que ce fond de pourriture ne soit épuisé.

L'Auteur de ce Memoire rapporte encore d'autres conjectures sur lesquelles il compte peu; il prétend qu'*appliquer ces idées au traitement des malades*, c'est *livrer ces malheureux aux caprices de l'imagination*. Il n'est content ni des Physiciens ni des Médecins, & il semble qu'il le soit moins de ceux ci que des premiers. Les Médecins quand ils ont écrit sur les fievres, sur-tout les fievres malignes, & sur la Peste, n'ont pas seulement prétendu donner des Hypotheses; ils ont crû établir des principes certains. Leur méthode & leurs remedes sont des suites évidentes de ces principes, comme s'ils étoient incontestablement vrais. *Une telle assurance ne doit-elle pas faire craindre de la temerité dans le traitement des maladies?* Les sentimens sont fort partagés. S'il y a des *Médecins* qui accusent le

chyle crû, vifquenx, acide, comme une caufe coagulante; d'autres affûrent que les fucs Lymphatiques qui font verfés dans les premieres voyes, venant à s'y épaiffir, portent une nouvelle caufe de condenfation dans le fang : de-là difent - ils les redoublemens qui furviennent dans les fievres. Il y en a auffi qui ne voyent que la bile dans tous les accidens. De cette théorie, il paffent à la pratique, ils ne penfent *qu'à fondre, à divifer, à abforber. Leur experience au lieu de les défabufer, les confirme dans leurs préjugés Ce ne font pas des Medecins inconnus qui adoptent de telles idées, ce font des Médecins qui ont gagné la confiance du Public.*

Voici la conduite qu'on doit tenir. *Dans l'incertitude de la théorie, la raifon nous dicte de nous borner aux faits, d'en chercher de nouveaux, de les confirmer par l'obfervation & par l'expérience, d'en tirer les regles qu'ils renferment claire-*

ment. Les Intéressés ne répondront-ils pas que tous les systêmes, qu'on a batis dans la Médecine, sont fondés sur les symptômes qui avoient été observés, & dont-on a taché de penétrer l'origine ? Si l'on se contente d'observer les symptômes, sans rémonter jusqu'à la cause, ne sera-t-on pas en danger de se tromper dans le choixdes rémedes? Il semble que tout ce qu'on peut reprocher aux Médecins, c'est de se persuader peut-être trop aisement, qu'ils ont rencontré juste & que leurs systêmes sont solidement établis. Les systêmes de Physique, car la Médecine est en ceci toute Physicienne, sont toujours ruineux. On en a déja bien fait & bien détruit. Qu'on se soit trompé ou non dans les systêmes de Copernic & de Tychobrahé, la chose est de peu d'importance. Il n'en est pas de même quand il s'agit de la santé & de la vie.

Comme la Peste est mortelle en *géneral, le meilleur* remede *seroit de la prévenir* : mais l'Au-

teur n'eſtime pas beaucoup les préſervatifs qu'on a vantés : il trouve plus de credulité que de lumieres dans les éloges qu'on en a faits ; cependant le préſervatif de *Sylvius* mérite quelqu'attention: l'uſage du vinaigre le préſerva de la contagion. Le préſervatif le plus ſûr, c'eſt la ſobrieté & l'uſage des alimens doux & faciles à digerer. C'eſt peut être cette ſobrieté qui rend la peſte moins formidable parmi les Turcs. La tranquillité de l'eſprit, n'eſt pas moins avantageuſe. Parmi nous, la terreur prépare les corps aux impreſſions du venin peſtilentiel. Chez les Turcs, cette maladie ne répand pas dans les villes le trouble & la frayeur. De-là vient qu'un grand nombre de leurs malades échapent à la violence du mal. Ainſi la peſte, fut elle encore plus contagieuſe que le préjugé ne l'a crû, il faudroit perſuader aux peuples qu'elle ne ſe communique point, pour les raſſurer & les conſerver

dans une espece de tranquilité. Un de ces fameux Médecins, qui ont remplacé dans la faculté de Paris, les Fernels, les Holliers, les Durets, les Baillons, c'est M. Hequet. Il a composé un Traité de la Peste ; à la vérité sans avoir jamais gouverné de Pestiferés, ce qui sembleroit affoiblir un peu son autorité en cette occasion : mais il s'étoit attaché aux maximes & aux experiences des plus habiles Praticiens, qui avoient été au milieu de la contagion : ainsi on a crû devoir enrichir des sentimens d'un Medecin si celebre, l'Ouvrage dont nous rendons compte au Public. On ne lui reproche que d'avoir trop estimé le *Quinquina* & trop peu les purgatifs. Ce seroit ici le lieu d'exposer sa méthode & ses remedes : mais nous n'en parlerons que succinctement. Comme il y a des gens, à ce qu'on dit, si faciles à émouvoir, que c'est assez pour eux d'entrer dans le *laboratoire* d'un Apoti-

caire ou même de passer devant, pour être purgés, il y a aussi beaucoup de Lecteurs qui ne sçauroient lire de suite les noms d'une douzaine de drogues avec les termes de l'art, absolument nécessaires pour exprimer l'usage qu'on en fait, sans éprouver de fréquentes oscitations, qui aboutissent enfin au sommeil ou à un degout plus facheux que le sommeil. Il faut donc passer aussi légerement sur cet endroit, que cet excellent Coursier qu'on ne voyoit dans les Jeux de la Grece, qu'au commencement & au bout de la carriere, jamais au milieu. On en a dit autant d'un Athlete qui se distinguoit à la course.

Les alimens les plus convenables sont les bouillons faits avec peu de viande, le riz, l'orge, le gruau; on y ajoutera quelques cuillerées des sucs d'*Oxytriphyllum*, de petite Ozeille, ou de Verjus. On se trouvera bien de l'esprit de vitriol ou de souffre, ajouté

goutes dans une décoction légere de racines de Scorſonnere. Le Nitre eſt auſſi un remede très-efficace pour reprimer l'ardeur du ſang, il vaut mieux le prendre en poudre que diſſous. La décoction de têtes de pavots où l'on diſſoudra les ſirops de limons, de verjus, de Grénades, de Meures, de Groſeilles ou d'Epine-vinette, la teinture de fleurs de *Coquelicoq* tirée dans l'eau du même Pavot, par les eſprits de Vitriol ou de Souffre, tous ces *Anodins* ſagement diſpenſés par une main exercée auront leur utilité. Les Emétiques & les purgatifs ſont des remedes ſuſpects. *Rivin*, Médecin Allemand très-habile, & qui avoit traité un grand nombre de Peſtiferés, déclare, fondé ſur l'expérience, qu'il étoit dangereux d'en uſer : il donne la préference aux ſudorifiques ; la difficulté eſt de s'en ſervir à propos & de les aſſortir de tout ce qui eſt néceſſaire pour qu'ils produiſent l'effet *qu'on déſire ; ſans* ces aſſortimens

qui doivent être reglés par les circonstances de la maladie & la sagesse d'un Médecin expérimenté, les sudorifiques pourroient être funestes.

Nous commencerons l'Extrait suivant par une question très-importante, *si la Peste est contagieuse.* Si l'on pouvoit prouver solidement, ajoutons sensiblement & évidemment, que la Peste ne se communique point, cette persuasion seroit d'un grand secours. On s'exposeroit sans répugnance au service des Pestiferés qui sont souvent abandonés. De plus, on viendroit à bout peu-à-peu de guérir le peuple même de ses préjugés : il en couteroit du tems & de la peine; mais enfin on réussiroit : ce qui ne seroit pas un petit soulagement. Ce sentiment bien démontré seroit comme un point d'appui, sur quoi on établiroit toutes ses machines. On sçait qu'il n'en faudroit qu'un, placé où il convient, pour remuer toute la Terre.

ARTICLE

ARTICLE LXXXVI.

SANCTI PATRIS NOTRI Ephraem Syri opera omnia &c. c'est-à-dire. *Tous les Ouvrages, qui nous restent de S. Ephrem, en Grec, en Syriaque & en Latin, distribués en six volumes. Tome III. des Ouvrages Syriaques, corrigé sur les Manuscrits du Vatican & autres, augmenté de plusieurs autres qui n'avoient point encore paru, mis en latin, enrichi de Préfaces, de notes, de Variantes, commencé par le P. Pierre Benedetti, de la Compagnie de Jesus, & achevé après la mort de ce Pere, par Monseigneur Assemani Archevêque d'Apamée. A Rome de l'imprimerie du Vatican, chez Jean-Marie-Henry Salvioni folio* 1743.

CE Volume est dedié à notre S. Pere le Pape *Benoit XIV.* comme les précedens l'ont été au feu Pape *Clement XII.* C'est tou-

jours M. le Cardinal Querini, q
en fait les honneurs, & cela co
venoit, puisque c'est à cette Em
nence, que le Public a la prem
re obligation d'un des plus bea
Ouvrages, qui se soient faits
ce genre. Après cette premie
Dedicace, on en trouve une
conde de M. l'Archevêque d'
pamée au Cardinal même, où
lui rend compte des raisons, q
l'ont engagé à mettre la dernie
main à ce troisieme volume, q
doit être le dernier des Ouvrag
Syriaques de S. Ephrem, & qu
la mort avoit empêché le P. B
nedetti de finir. Personne n'y avo
plus de droit que ce Prélat, &
droit étoit héreditaire, puisque
sont ses deux Oncles Paternels,
sur-tout l'illustre Joseph Asseman
si connu par sa Bibliothéque Orien
tale, à qui nous sommes redeva
bles de cette partie des Œuvres d
S. Ephrem, qui presque tou
étoient demeurés ensévelis dan
des Bibliothéques, d'où l'on n

ſongeoit point à les tirer. Perſonne auſſi n'étoit plus capable de continuer l'Ouvrage, que le P. Benedetti avoit laiſſé imparfait, qu'un Prélat, que ce Sçavant avouë avec ſa modeſtie ordinaire, dans la Préface du ſecond Volume, avoir eu beſoin de conſulter plus d'une fois ſur les endroits les plus difficiles de S. Ephrem.

Cette ſeconde Epître contient un Eloge parfait du Cardinal Bibliothéquaire du Vatican, qui pourra nous ſervir beaucoup, quand il nous ſera permis de rendre à cette Eminence le Tribut, que nos Memoires doivent aux Sçavans du premier Ordre, & plus particulierement encore aux Zelateurs & aux Protecteurs des Lettres. Cela eſt ſuivi d'une Préface du même Archevêque, dont l'éloge du P. Benedetti, fait la premiere Partie. Nous l'avons ſuivi preſque mot à mot dans l'éloge hiſtorique, que nous avons donné *de notre illuſtre* Confrere,

en y ajoutant ce que M. le Cardinal Querini en avoit dit au Pape Clement XII. en lui présentant le premier volume des Œuvres de S. Ephrem. Pouvions nous avoir de meilleurs garants de ce que nous avancions ?

M. l'Archevêque d'Apamée, vient ensuite aux Œuvres de S. Ephrem, que renferme ce troisiéme volume. Il ne parle point du stile, ni de la mésure des vers, que ce Saint Docteur y a employés, parce que l'Auteur de la Bibliotheque Orientale (Tome I.) & le P. Benedetti, dans ses prolegomenes du second volume des Ouvrages Syriaques de S. Ephrem, n'ont rien laissé à désirer sur ce sujet. Le premier y a même joint un index de tous les écrits du S. Docteur, qui existent en Langue Syriaque, avec une legere notion de chacun, ce que le P. Benedetti n'avoit pû faire, parce que plusieurs Manuscrits, que l'Auteur de la Bibliotheque Orientale appor-

toit en Italie, ayant fait naufrage ſur le Nil, quelques-uns ont été tellement gatés par l'eau, ou le limon de ce fleuve, que quand il ſont arrivés à Rome, il n'a pas été poſſible de les déchifrer, & qu'on auroit abſolument ignoré de quoi ils traitoient, ſi Monſeigneur Aſſemani ne les avoit parcourus auparavant avec ſoin.

A la ſuite de ces Preliminaires, on trouve les Actes de S. Ephrem en Syriaque, avec la verſion Latine de M. l'Archevêque d'Apamée; le P. Benedetti, qui s'étoit propoſé de les traduire, n'en ayant pas eu le tems. On en a déja vû quelques Extraits dans le premier Tome de la Bibliotheque Orientale, & Dom Ceillier, au huitieme Tome de la Bibliotheque des Auteurs Sacrés & Eccleſiaſtiques, en a fait mention, comme d'une tradition des Syriens fort differente de tout ce que les Auteurs de la vie du S. Docteur *en avoient* dit juſques-là.

Nous en aurions bien volontiers rendu compte dans cet Extrait, mais M. l'Archevêque d'Apamée s'étant engagé à les inſerer dans le recueil des Saints Orientaux, qu'il promet de donner inceſſamment au Public, & d'y ajoûter les remarques, dont Monſeigneur Aſſemani, ſon Oncle, les a enrichis, nous avons cru devoir attendre à en parler, que nous puiſſions profiter de ces remarques, pour mettre nos Lecteurs en état d'en juger avec plus de connoiſſance de cauſe.

Les Œuvres de S. Ephrem, que renferme ce Volume, ſont diviſés en huit traités, dont le premier eſt intitulé *de la Foi*, & contient 87 Sermons polemiques, & le ſecond trois contre les *Scrutateurs*, c'eſt-à dire, contre les Ariens & les Eunomiens; le troiſieme eſt un Sermon contre les Juifs; le quatrieme comprend les *Necroſimes*, ou Canons funebres, au nombre de quatre-vingt cinq;

le cinquiéme quatre Sermons sur le libre arbitre. Le sixieme, soixante & seize Parénefes ou exhortations à la Penitence ; le P. Benedetti n'en a traduit que les neuf premieres, le reste du Volume est de la traduction de M. l'Archevêque d'Apamée. Le septieme traité présente douze Sermons sur le Paradis d'Eden ; & le huitieme, dix-huit Sermons sur divers sujets.

Saint Ephrem appelle *Scrutateurs*, les Ariens & les Eunomiens, qui se vantoient de comprendre, & d'expliquer par les seules lumieres de leur esprit, la Nature du Verbe. Il s'attache toujours aux derniers, les plus présomptueux de tous, comme il paroît par le Dialogue de S. Basile contre leur Chef Eunomius. Il y a bien de l'apparence que S. Ephrem étoit déja fort avancé en âge, lorsqu'il attaqua cet Heretique, & que ce fut dans le tems même qu'Eunomius, animé par Aëtius son Maître, *jetta le trouble* dans l'Eglise

de Syrie. Aëtius étoit Syrien, & par le ſecours de l'Empereur Va lens il s'empara de toutes les Egliſ de la Meſopotamie. Mais le ; Docteur n'eut pas le chagrin c voir celle d'Edeſſe entre les mai des Ennemis de la Divinité d Verbe, ils ne s'en rendirent l Maîtres que trois mois après mort.

C'étoit d'Aëtius, qu'Eunomi avoit appris à vouloir expliquer Nature de Dieu par les regles de Géométrie. S. Ephrem leur pro ve très-bien qu'elle eſt incompr henſible aux Anges mêmes, & obſerve qu'il eſt bien étrange q l'homme, qui ne ſe compre pas lui-même, qui auroit bien la peine à expliquer tout ce c regarde la ſtructure de ſon corp qui ſe trouve court ſur la veg tation, les qualités & les ver des plantes, s'imagine pouv approfondir la Nature du Fils Dieu.

Il vient enſuite au Myſtere

l'auguste Trinité, & après avoir dit que le Pere est véritablement & substantiellement le Pere, qu'il engendre de toute éternité son Fils de même Nature que lui, & par qui il a créé le monde, il se sert pour expliquer cet inéfable Mystere, autant qu'il est possible à l'esprit humain, de la comparaison du Soleil & de la Lumiere, comme avoient fait avant lui S. Cyrille de Jerusalem & quelques autres Peres. Il prouve l'égalité des personnes par la forme du Baptême. C'est l'argument dont S. Basile & S. Chrysostome se sont servis contre les Ariens & les Macedoniens. S. Ephrem y ajoûte la preuve tirée de la Nature du Souverain bien, dont l'essence ne peut être renfermée dans une seule personne.

Il tombe ensuite sur les Anthropomorphites, qu'on nommoit aussi *Audiens*, d'un certain Audius, qui fut le Chef de cette Secte. Il s'attache à leur prouver d'une

maniere claire & sensible, que Dieu est un pur esprit, dégagé de toute matiere, & il repond d'une façon, qui ne laisse aucun lieu, à la replique à tout ce que ces Héretiques apportoient de passages de l'Ecriture, pour établir leurs Dogmes. De-là l'illustre Editeur conclut que l'héresie des Anthropomorphites est beaucoup plus ancienne que plusieurs ne l'ont crû; sur l'autorité de Cassiodore, qui paroît assûrer qu'elle a pris naissance sous l'Empire du grand Theodose, parmi les Moines d'Egypte, & après la mort de S. Ephrem. D'ailleurs Nicephore dit expressément qu'Audius, Auteur de cette impieté, étoit Syrien, & non pas Egyptien.

Le S. Docteur prouve la Consubstantialité du Verbe, & par consequent sa Divinité, contre les Ariens, qu'il appelle *Apatores*, c'est-à-dire, *sans pere*, par plusieurs passages de l'un & de l'autre Testament, il fait le dénom-

brement de toutes les héresies, qui s'étoient élevées de son tems contre la génération éternelle du Verbe, il explique ces paroles du Chapitre V. des Proverbes, *Dominus creavit me &c.* de l'Incarnation du Fils de Dieu, & pour réfuter les Paulianistes, dont la Secte a long tems dominé dans la Syrie, & qui nioient la Divinité de J. C. il prouve les deux natures, dont il étoit composé, par la difference de ses operations & de ses attributs. Il démontre contre les *Theopaschistes* que ce Divin Sauveur n'a point souffert comme Dieu, mais seulement dans son humanité; contre les *Phantasiastes* que son corps étoit un véritable corps, & non pas un corps Aërien & Phantastique; contre Apollinaire de Laodicée, que l'ame du même Sauveur étoit une ame humaine comme les nôtres, & non pas un simple souffle destitué de raison; car cet Héresiarque prétendoit que dans l'homme Dieu,

la nature Divine dirigeoit ſeule toutes les opérations de l'humanité.

En parcourant les erreurs, qui attaquoient la perſonne du Fils de Dieu, S. Ephrem combat auſſi toutes celles qui s'étoient élevées au ſujet du Baptême, & ſur-tout l'uſage de rébaptiſer, introduit par les Ariens. Il prouve encore contr'eux que J. C. n'a point ignoré le jour du Jugement dernier : il montre que le fruit de l'Incarnation du Verbe eſt la grace, qu'il nous a méritée, il en fait voir la néceſſité, non-ſeulement pour achever le bien, mais encore pour le commencer, & ſon accord avec le libre arbitre, de ſorte qu'il avoit réfuté par avance les impiétés de Pelage & des Semi-Pelagiens. Enfin les nouveaux Diſciples de S. Auguſtin trouveront au même endroit la condamnation de la premiere des cinq propoſitions de Janſenius. *Car S.* Ephrem y dit en termes

exprès, & l'Eglise Catholique de Syrie fait encore aujourd'hui profession de croire, dit M. l'Archevêque d'Apamée qui connoît mieux que personne cette Eglise, où il a succé le lait de la plus pure Doctrine, que jamais la Grace n'est refusée aux Hommes pour faire le bien.

Le S. Docteur reprend le même sujet dans les quatre Sermons, qu'on a placés à la fin du cinquiéme Traité, & il y prouve, que l'homme a reçû de Dieu le Libre Arbitre, 1°. Par la bonté infinie du Créateur, 2°. Par sa justice, qui exige le consentement de notre volonté, & qui en punit le refus, 3°. Par la faculté, que nous avons de discerner le vrai d'avec le faux; car, dit-il, l'examen, que nous en faisons fait voir que nous sommes libres, 4°. Par le sentiment intérieur, que nous avons tous, & qui nous fait connoître que nous n'agissons point par nécessité, *mais par le* choix de no*tre volonté libre.*

Le premier Sermon du troisiéme Traité fut prêché le Dimanche des Rameaux, que l'on appelloit dès-lors *le Dimanche des Palmes*, du moins est-il intitulé, *die Dominico in Palmis*. Non pas, dit M. d'Apamée, que la solemnité des Palmes fut dès-lors instituée, puisqu'elle ne le fut en Orient qu'en 500 par Sévére, Patriarche d'Antioche, & qu'elle ne fut établie qu'en 598, en Mésopotamie par Pierre, Evêque d'Edesse. Mais quoique dans le quatriéme siécle, où vivoit S. Ephrem, on ne célébrât point la solemnité de la Bénédiction des Palmes & des Olives, le S. Docteur ne laisse point d'appeller ce jour, un jour Solemnel, parce que c'étoit celui, où l'Eglise honore l'entrée triomphante de J. C. dans Jérusalem, & qu'il séparoit le jeûne du Carême de celui de la semaine Sainte, selon l'usage de l'Eglise Orientale. Ce Traité consiste dans un seul Sermon, où S. *Ephrem* reproche aux Juifs leur

incrédulité, & employe toute la force de son éloquence, & toute son érudition à prouver, que les Oracles des Prophêtes ont reçu leur accomplissement dans la personne de J. C.

Les Canons funébres, ou *Necrosimes*, sont écrits en Vers de différentes mesures. Le St. y a eu en vûë de louer ceux de ses Amis, ausquels il pensoit continuellement. Il avoit encore un autre motif en composant cet Ouvrage, qui étoit de réfuter l'Héréfie d'Aëtius, qui prétendoit qu'on ne devoit point payer à l'Eglise les décimes pour les Obséques, comme on le peut voir dans S. Epiphane, Hérésie 75. & dans S. Augustin, Hérésie 53. Les Syriens ont inséré trente-un de ces Canons, partie dans l'Office des Morts, & partie dans ceux des Féries. On trouve dans ce Traité quatre choses, qui sont dignes de remarque : la premiére est le Rit des *Obséques*, tel que l'Eglise *l'observe encore* aujourd'hui,

& qui par conséquent est d'une très-grande antiquité. La seconde est que S. Ephrem y enseigne le jugement particulier, qui se fait au moment que l'Ame est séparée du corps, contre ce que prétendent les Grecs & les Melchites, qui suivent les erreurs de Photius. La troisiéme, que ceux, qui meurent dans la Grace, mais coupables de péchés véniels, les expient dans le feu du Purgatoire, & peuvent être soulagés par les Sacrifices, les Priéres & les bonnes Œuvres, qui sont offertes pour eux par les Fidéles. La quatriéme, que les Ames des Saints jouiront de la félicité éternelle, & de la compagnie des Anges avant le Jugement Universel.

Les Parénéses, ou Exhortations à la pénitence, dont l'Eglise Syrienne a aussi beaucoup enrichi l'Office de l'Eglise, composent le sixiéme Traité. Le S. Docteur y parle beaucoup du Jugement dernier, pour inspirer à ses Auditeurs

C'est dans ce Traité qu'on sera peut-être étonné, dit le sçavant Editeur, d'entendre dire à Saint Ephrem, que les Ames des Fidéles ne jouiront point des joyes du Paradis avant le Jugement Universel, contre ce qu'il a dit formellement en une infinité d'endroits de ses autres Ouvrages; ainsi que M. Muratori l'a fort bien prouvé dans une très-sçavante Dissertation sur le Paradis contre Burnet; mais il faut sçavoir, dit M. l'Archevèque d'Apamée, que S. Ephrem parle ici d'une Béatitude, qui ne sera complette, que quand les Corps ressuscités la partageront avec les Ames, dont la mort les avoit séparés. Il n'y a rien de particulier à remarquer sur le huitiéme Traité, qui ne contient que des Sermons détachés sur divers sujets.

ARTICLE LXXXVII.

L'ESPRIT DE J. C. & de l'Eglise, sur la fréquente Communion. Par le P. Jean *Pichon*, de la Compagnie de Jesus. *in-12. pages* 531; *sans l'Epître Dédicatoire, qui en comprend XV.* A Paris, chez *Guerin*, rue S. Jacques, M. DCC. XLV.

L'Extrait de ce Livre aura comme deux parties. D'abord nous tacherons d'en proposer tout le fond; c'est-à-dire, le dessein & l'ordonnance; d'indiquer la méthode de l'Auteur, ses vues, ses recherches, & le succès de son travail. Ensuite nous insisterons sur quelques points qui pourroient paroître avoir besoin d'éclaircissement.

Ce n'est point ici un Recueil de sentiments de piété, pour nourrir la dévotion du simple Peuple,

à l'égard de la fréquente Communion, ce n'eſt point préciſément une Diſſertation contre ceux qui la combattent ; c'eſt un Livre d'inſtruction ſur cette importante matiére. Il n'eſt perſonne qui ne puiſſe y prendre part ; les eſprits éclairés y trouveront des principes approfondis, des raiſonnemens bien maniés, des autorités nombreuſes & choiſies. Les perſonnes ſimples y ſeront inſtruites par des exemples & des détails à leur portée. Tous ſeront édifiés du zéle ardent qui anime l'Auteur, & qui éclatte en mille maniéres différentes dans tout ſon Livre.

On a dans ce Volume XX. Entretiens : les dix premiers démontrent que la Communion fréquente eſt le vrai eſprit de J. C. & de l'Egliſe. Les autres expliquent la *ſainteté commandée & conſeillée* pour la participation des Saints Myſtéres ; ils en relévent les avantages, ils combattent les prétextes qu'on apporte pour s'en éloigner ; il

font voir combien elle intéresse chaque fidele, & le fond même de la Religion.

Le P. Pichon exécute tout ceci par voye de *Dialogue*, c'est la maniére la plus propre à instruire & à persuader les Lecteurs : deux ou trois Interlocuteurs soutiennent l'attention, leurs questions mutuelles dissipent l'ennui, le stile varié d'une conversation donne matiére à bien des récits, qui n'entreroient pas facilement dans un Traité suivi, didactique, & toujours monté sur le même ton.

On commence par démasquer le faux respect & la Religion mal entendue dont se parent ceux qui communient rarement. Le vrai respect & la vraie Religion consistent à obéir à J. C. & à l'Eglise, qui recommandent le fréquent usage de l'Eucharistie.

D'abord J. C. nous instruit parfaitement sur cet article, le miracle qu'il opere à deux reprises différentes pour nourrir un grand

peuple avec un très-petit nombre de pains, étoit, ſuivant les Interprétes, la figure de la multiplication admirable qui ſe fait dans l'Euchariſtie; or comme la fin prochaine de ce miracle étoit la réfection corporelle, & que cette réfection ſe prend tous les jours, il faut donc reconnoître auſſi que la fin de l'Euchariſtie eſt la réfection ſpirituelle de nos ames, & que cette réfection doit ſe prendre ſouvent.

J. C. inſtituant le Sacrement de ſon Corps dit : *Prenez & mangez*, il ne dit pas : *Contentez vous de l'adorer* ; mais quelle idée le terme de *manger* excite-t-elle dans nos eſprits, ſinon celle d'un uſage habituel, continu, très-fréquent, & même journalier ? D'ailleurs, ce Corps divin que le Sauveur nous ordonne de *manger*, eſt ſous l'apparence du pain, c'eſt à-dire, de l'aliment ordinaire de nos corps. Quoi de plus propre à nous perſuader que l'Euchariſtie doit être

aussi l'aliment ordinaire de nos ames? « Autrement, que ne nous » étoit-elle donnée sous le simbo- » le d'un reméde précieux, ou » d'une viande extrêmement rare » & exquise, si J. C. n'avoit pas » souhaité que nous communias- » sions souvent? »

J. C. promettant l'Eucharistie aux Fideles, compare ce Pain Sacré à la Manne, dont les Hébreux avoient usé durant 40 ans. Mais si cette Manne étoit ramassée tous les jours par le Peuple d'Israël, pardonnera-t-on aux Chrétiens, d'être si indifférents sur la réception du pain Eucharistique, nourriture infiniment plus nécessaire que celle qui tomboit dans le Désert?

J. C. a eu des Apôtres, c'est-à-dire, des témoins de ses merveilles, des interprétes de ses oracles, des dépositaires de ses Lois. Comment ces Apôtres gouvernoient-ils les premiers Fideles? L'Ecriture nous l'apprend. Ils leur faisoient

rompre le Pain tous les jours, & cette *fraction du Pain* n'étoit autre chose que la Communion. Voilà donc l'usage de communier tous les jours établi par les Apôtres, & ceux-ci, de qui l'avoient-ils reçu, sinon de J. C. même ?

Si l'on consulte présentement l'Eglise, on verra que sur cet article, comme sur tous les autres, son esprit est le même que celui de J. C. son Epoux. Notre Auteur parcourt à cette occasion les Ouvrages des Saints Peres, les Canons des Conciles, les Décrets des Papes, les sentimens des Ecoles Catholiques, & par tout le zéle de la Communion fréquente se trouve peint en traits de lumiére. Nous ne pouvons suivre ce détail, qui est frappant, une lecture comme celle-ci, doit consoler extrêmement les ames fideles, qui s'empressent de participer au Sacrement de J. C.; elle doit déconcerter ceux qui obscurcissent, sur ce point important, la vraie Doc-

trine de J. C. & de l'Eglise.

L'Auteur examine ensuite, s'il y a eu des Saints qui se soient sanctifiés avec la maxime de s'éloigner de la Communion. Non sans doute, répond-il, & comment se seroient-ils sanctifiés en prenant une route si opposée à l'esprit de l'Evangile ?

Mais, dit-on, les Saints Solitaires ne communioient pas souvent, & ils ne le pouvoient pas. Cette objection, sur laquelle tant de personnes séduites, ou de mauvaise foi affectent d'insister, n'a aucun fondement dans la vie des Saints Habitants du Desert. On montre même qu'elle est démentie par la Tradition constante des usages reçus chez les anciens Moines d'Orient & d'Occident. L'Auteur forme encore ici une chaîne d'exemples & d'autorités invincibles ; c'est un des endroits les plus intéressants de son Ouvrage. Comme il est d'une attention extrême à *saisir* tous les genres de preuves,

qui concourent à établir la ſainte pratique de communier ſouvent, il n'eſt pas juſqu'au ſentiment de ſes Adverſaires, qui ne lui fourniſſe des armes contre eux; par exemple, il remarque que quand une raiſon ſupérieure les force de parler le langage de l'Egliſe, ils approuvent la fréquente Communion; & qu'ils ne commencent à la combattre, que quand ils parlent leur propre langage. M. Arnaud en eſt la preuve. « Tous ceux, dit » ce Docteur, qui conduiſent les » Ames, doivent avoir pour but, » & pour fin, de les mettre en » telles diſpoſitions, qu'elles puiſ» ſent commencer à communier, » ſi elles ne communient pas en» core; ou communier ſouvent, ſi » elles ne communient que rare» ment; ou même communier » tous les jours, ſi elles peuvent » déja communier ſouvent... La » perfection d'un Chrétien con» ſiſte à pouvoir s'approcher cha» *que jour du Fils* de Dieu, com-

„ me ont fait les Chrétiens au commencement de l'Eglise. „

Après un si favorable début, tout son Livre est néanmoins contre la Communion fréquente. On releve ici cet Auteur dans tous les points qui vont à détruire l'usage des Sacrements, & l'on finit cet Entretien par le témoignage des Eglises Schismatiques d'Ethiopie, de Grece, de Moscovie, qui ont retenu de l'Eglise Catholique l'usage fréquent & même journalier de l'Eucharistie, c'est M. Arnaud lui-même qui le remarque dans son Livre *de la Perpétuite de la Foi*,

Mais, dit-on, il faut être Saint pour communier souvent : sans doute, répond l'Auteur ; mais de quelle sainteté ? Car il y en a de deux sortes : il y a une sainteté commandée, & une sainteté conseillée ; la sainteté commandée est l'exemption de tout péché mortel, & l'on démontre par J. C. même, par les Apôtres, par les Peres & les Docteurs, par tous les Caté-

chiſmes, que jamais J. C. & l'Egliſe n'ont demandé que cette exemption de péché mortel, & l'état de la grace, pour que la Communion ne fut pas indigne, pour qu'elle fut même ſalutaire; cette ſainteté étant ſeule commandée, étant ſuffiſante, tout le reſte eſt conſeillé; voilà le point fixe où tout Catholique doit s'arrêter.

Il y a des Saints, objecte-t-on, qui ſe ſont interdits la Communion pour des péchés véniels; cela eſt rare, répond encore notre Auteur; mais enfin, cela étoit-il de précepte rigoureux? Y étoient-ils obligés, c'eſt de quoi il eſt queſtion. On confond toujours le précepte avec le conſeil, diſons plutôt, avec quelque exemple particulier, que l'on dépouille encore de ſes circonſtances, pour en faire une régle de conduite générale, invariable & impreſcriptible, ce qui eſt une maniére de raiſonner très-défectueuſe. Il faudroit bien plutôt remarquer que l'Egliſe n'a

jamais donné l'éloignement de la ſainte Table, comme un moyen de ſe corriger du péché véniel, & qu'elle nous enſeigne au contraire que la fréquente Communion eſt un antidote qui nous en délivre : *Antidotum quo liberemur à culpis quotidianis* (*Trid. Seſ.* 13.)

Le P. Pichon continue d'expliquer en quoi conſiſte la *ſainteté commandée*, de quelle maniére on la concevoit dans les premiers ſiécles de l'Egliſe, (où après tout il y avoit des imparfaits) comment cette ſainteté perdue ſe répare, quelles ſont les caractéres eſſentiels à la vraye pénitence, quels tréſors de grace, quelle force la Communion fréquente répand dans les ames. Il dévoile de plus en plus les prétextes qui en éloignent ; prétextes d'état, de paſſions, d'affaires, de reſpect prétendu, il montre que tout cela n'eſt qu'un tiſſu d'illuſions, une chaîne d'embarras, formée par l'eſprit de ténébres.

Il vient à la *ſainteté conſeillée*,

pour communier souvent. C'est, dit-il, une dévotion, une affection ardente de l'ame juste pour l'Eucharistie, qui nous la fait désirer, qui nous maintient dans une grande pureté de cœur, pour la recevoir le plus souvent que nous pouvons. La pratique en ceci dépend de nos besoins, de nos dispositions, des avis d'un Directeur sage, éclairé, plein du véritable esprit de J. C. & de l'Eglise. On ne laisse pas d'indiquer ici une espéce de réglement par rapport au nombre des Communions, avec des méthodes générales pour la préparation & l'action de graces. Tout cela décéle un esprit bien exercé dans le saint Ministére, un Maître qui instruit plus encore de vive voix que par des Livres; cet Ouvrage en effet est le résultat d'une longue & bonne pratique, soutenue d'une théorie étendue, & d'une science de la Religion bien solide.

L'Auteur nous améne insensiblement à une sorte de Disser-

tation, où il examine si c'est un péché, de ne pas communier souvent; & il prétend, avec raison, que c'en est un bien formel & bien grief pour plusieurs personnes; car la Communion étant instituée de J. C. pour être un préservatif contre le péché, & J. C. nous faisant un commandement d'user de ce préservatif, nous n'accomplissons pas sa volonté, nous pêchons si nous ne communions pas aussi souvent que cela est nécessaire, pour nous garentir du péché.

Suivant le Concile de Trente, la Communion est l'*antidote qui doit nous préserver du péché mortel; Antidotum quo præservemur à peccatis mortalibus.* En ne communiant pas, ou en communiant trop rarement, on s'expose donc à tomber dans le péché mortel, & s'exposer ainsi, n'est-ce pas un péché? Aussi J. C. a-t-il déclaré bien expressément que *celui qui ne participe point à son Sacrement n'aura point la vie en soi*, c'est-à-dire,

qu'il ſera dans la mort du péché, & peut-on croire qu'il ait enviſagé les Communions rares, comme un moyen ſuffiſant pour nous conſerver la vie de la grace? Les Saints Peres, les Théologiens, l'Egliſe entiére nous perſuadent le contraire.

On propoſe ſur cela une difficulté; l'Egliſe, dit-on, a fixé le précepte de communier au tems Paſchal. Cela eſt vrai, répond le P. Pichon, en ce ſens que la Communion Paſcale eſt ordonnée ſous peine d'excommunication; mais l'Egliſe n'a pas annullé pour cela le précepte divin de la Communion fréquente, eû égard à l'obligation où nous ſommes tous de conſerver en nous la vie de la grace. L'Egliſe n'a pas même reſtraint ce précepte, elle ne le peut pas, & elle ne l'a jamais entrepris; elle reſtraint ſeulement la peine ou la menace de l'excommunication au tems Paſchal, ſi l'on n'y communie *pas.*

Il faut bien considérer, dans le précepte de l'Eglise, ce terme *au moins à Pâques* ; c'est l'expression du Concile de Latran, & du Concile de Trente; son usage est, pour ainsi dire, de mettre à couvert le précepte divin de la Communion fréquente, *c'est comme si l'Eglise disoit : vous communierez à Pâques, sans quoi je sevirai contre vous ; pour la Communion fréquente, nécessaire à votre salut, j'en laisse le jugement à Dieu, mais je ne vous en dispense pas.*

L'Auteur conclut son Ouvrage par un Entretien où la fréquente Communion est représentée comme l'ame du Christianisme, comme le lien de toute la Religion, & il cite sur cela un excellent passage de Rupert, auquel il ajoute les réfléxions suivantes : « Si l'on » ne communie pas souvent, les » vertus se ralentiront dans le » Christianisme, on oubliera J. C. » en s'éloignant de lui, la foi de » ses Mystéres s'éteindra peu à peu,

» en particulier le Dogme de la
» présence réelle courera risque,
» comme du tems de Wicleff, de
» Jean Hus & de Calvin, &c.

Telle est l'idée générale de ce Livre, & la première Partie de notre Extrait : voici la seconde.

L'Auteur, comme nous l'avons déja remarqué, présente trois caractéres extrêmement estimables, dans une entreprise comme celle-ci; un zéle ardent, une grande attention à rassembler tout ce qui fait à son dessein; une maniére d'écrire vive & pressante; en quelques endroits, il faut saisir à propos sa pensée.

1°. Il a dessein d'instruire autant par des exemples que par des raisonnements ; c'est pour cela qu'il séme ses dialogues de traits historiques ; de narrations tirées de la Vie & des Miracles des Saints; de récits qui peignent, en façon d'apologue, ce qui se passe tous les jours sous les yeux des Confesseurs & des Directeurs. On ne peut dis-

convenir que cette méthode ne soit bien propre à édifier les personnes de piété qui liront cet Ouvrage.

2°. Il cite les écrits de quelques-uns des premiers Papes, S. Anaclet, S. Soter, S. Fabien; quoiqu'il sçache les soupçons que la critique a répandus sur les Décrétales des Papes, qui ont gouverné l'Eglise jusqu'à Sirice. C'est qu'il n'est question dans les endroits où il place ces citations que de faits prouvés d'ailleurs; par exemple, il remarque que la prétendue Décrétale de S. Anaclet ordonne à tous ceux qui assistent aux Saints Mystéres, de communier: or c'étoit une pratique établie dès le tems des Apôtres, comme on le voit par le Livre des *Actes*. La citation d'Anaclet n'est donc que pour constater encore ce fait par un écrit tout au moins d'une grande antiquité.

3°. Il prouve par les paroles de J. C. *faites ceci en mémoire de moi*, que les Prêtres sont obligés de cé-

lébrer souvent. Sa pensée est que ces paroles contenant l'institution du Sacerdoce, & le Sacerdoce formant un état dans l'Eglise, J. C. est censé avoir voulu que ceux qui seroient engagés dans cet état, en fissent souvent les fonctions; autrement il sembleroit que le Sacerdoce seroit quelque chose d'inutile, ou du moins de très-peu utile à l'Eglise.

4°. Il dit que Daniel *prophétise l'abolition de la Messe sous l'Antechrît.* Le Prophête parle directement de la destruction du Sacrifice perpétuel de la Loi Mosaïque, sous Antiochus; mais comme plusieurs Interprêtes regardent la persécution que ce Prince fit aux Juifs, comme une figure de celle que l'Antechrist fera aux Chrétiens, il est vrai, suivant la Prophêtie de Daniel ainsi expliquée, que l'Antechrist fera tous ses efforts pour abolir le culte public de la Religion Chrétienne, & par conséquent *le S. Sacrifice* de la Messe;

cette abolition toutefois n'aura lieu qu'en quelques endroits, & seulement quant à l'extérieur; les fidéles, dit Tirin, l'offriront encore dans des lieux secrets, comme au tems des premiéres persécutions; en un mot, malgré les fureurs de l'Antechrist, le Sacrifice du Corps & du Sang de J. C. doit subsister jusqu'à la fin des siécles. *Mortem Domini annuntiabitis donec veniat.*

RTICLE LXXXVIII.

DESCRIPTION du Ventilateur, par le moyen duquel on peut renouveller facilement & en grande quantité l'air des Mines, des Prisons, des Hôpitaux, des Vaisseaux, &c. sécher les Grains, la Poudre, &c. Par M. Hales, de la Société Royale, &c. Traduit de l'Anglois par M. *Demours*, Docteur en Médecine. A Paris, chez Ch. Nic. *Poirion*, rue S. Jacques. 1744. *in*-12. *pages* 278.

MOnsieur Hales ne cesse de donner au Public des morceaux d'une Physique expérimen-
e, qui se rapporte aux usages
'a vie & à la perfection des Arts
es. Nous avons rendu compte
on tems de sa Statique des
étaux, qui est un Ouvrage ori-
en ce genre, ne fut-ce que
a découverte d'un air con-

densé dans les corps, jusqu'à n'y occuper pas la cent ou deux centiéme partie de son volume ordinaire, & à y perdre sa fluidité & son élasticité. Nous avons rendu compte aussi de divers autres opuscules du même Auteur, pour dessaler l'eau de la Mer, pour conserver les grains à l'abri de l'humidité, &c.

Ce nouvel Ouvrage va au même but d'utilité publique. Après avoir purifié l'eau de son sel, il s'agit ici de purifier l'air de ses mauvaises exhalaisons. La chose est d'autant plus importante, qu'on s'apperçoit communément moins de la nécessité. Car il n'y a personne qui ne sente que l'eau de la Mer n'est point potable, & qu'il est utile de la dessaler : au lieu qu'il faut de la réflexion pour sentir le grand inconvénient d'un air mal sain, & la nécessité de le dépouiller de tout ce qui le rend pernicieux à ceux qui y séjournent trop long tems.

Le mal vient de ce qu'un pareil air ne frappe tout au plus d'une maniére désagréable, que l'odorat, & qu'encore même l'habitude de le sentir en ôte le désagrément. Mais l'odorat, le goût même ont beau s'y accoutumer. Il y a des poisons qui flatent le goût, & n'en sont pas moins mal-faisans. Comme l'air est un aliment de tous les instans de notre vie, ses qualités malfaisantes ne peuvent manquer à la longue de faire sur nous de mauvais effets, dont l'habitude de le sentir & de le goûter ne peuvent nous garantir.

La plûpart de nos maladies venant des alimens que nous prenons, l'air que nous prenons sans cesse doit être un de ceux qui influent le plus dans notre tempérament. M. Hales le prouve par cent expériences, outre celles que tout le monde en a. Il est heureux que M. Hales trouve pour tous ses Ouvrages, des Traducteurs qui en enrichissent notre Langue. M. De-

mours n'eſt pas un de ceux auſquels nous applaudiſſions le moins volontiers.

Il paroît entrer tout à fait dans cet eſprit du bien public, qui dicte tous ſes Ouvrages à l'Académicien Anglois. La Préface qu'il a miſe à la tête de ſa Traduction eſt dans ce goût, elle fait connoître celui de M. Hales, ſon amour du bien, la ſolidité de ſa Phyſique, ſon déſintéreſſement, ſa modeſtie, & en même tems l'utilité de ſes inventions. Cette Préface eſt un fort bon Extrait du Livre, & en annonce au moins tous les morceaux intéreſſans.

Perſonne n'ignore, dit M. Demours, que l'air eſt de tous les corps de la nature, celui qui nous affecte le plus; qu'il nous conſerve, & nous ſoutient, qu'il pénétre nos poulmons, & s'inſinue dans nos liqueurs; qu'il nous affecte différemment, ſelon qu'il eſt plus ou moins élaſtique, plus ou moins chargé de vapeurs ſalines ou ſul-

ſureuſes, minérales, végétales ou animales, & ſelon qu'il eſt plus ou moins chaud ou froid, ſec ou humide.

L'air chargé de la tranſpiration d'un grand nombre de malades, eſt mal ſain, & ſouvent auſſi pernicieux aux malades mêmes, qu'à ceux qui les ſervent. Il éſt donc de la derniére importance de renouveller l'air dans les Hôpitaux, où il y a un grand nombre de malades, comme l'Hôtel-Dieu de Paris, où malgré la prévoyance des Adminiſtrateurs & des Religieuſes, dit M. Demours, l'air néanmoins eſt chargé des exhalaiſons qui s'élévent, ſoit des différens malades, ſoit des matiéres qu'ils rendent; ce qui en fait périr un grand nombre, & rend incurables pluſieurs ſortes de Maladies, comme les playes de tête qui y guériſſent rarement.

Le Ventilateur, ajoute le Traducteur, d'aprés l'Auteur même, eſt propre pour cet effet. C'eſt

une eſpéce de ſouflet ou pompe d'air, qui attire tout l'air d'une chambre & d'un appartement, le conduit dehors, & donne lieu à celui de dehors de le remplacer dans cet appartement. Il en faudroit un dans chacune des Salles qui ſont les moins aërées, un ſeul pourroit même ſuffire dans pluſieurs Salles.

Le grand défaut d'un air corrompu par les exhalaiſons des malades, ou par le voiſinage d'une ſentine comme celle des Vaiſſeaux, eſt ſelon les découvertes de M. Hales d'avoir perdu ſon élaſticité. Car l'air qu'on a tant de peine à reſſerrer par toutes nos Machines artificielles, ſe laiſſe facilement comme garoter, & perd tout ſon reſſort, dès qu'il eſt mêlé un peu de près avec des vapeurs & des exhalaiſons, ſurtout ſulfureuſes.

En effet, pour confirmer les Expériences de M. Hales qui méritent toute ſorte d'attention, on peut obſerver que l'air qui eſt dans

l'eau liquide y occupe bien moins d'eſpace que dans l'eau glacée, quoiqu'il y en ait beaucoup plus dans celle-là que dans celle-ci, uniquement ſans doute parce que dans une eau liquide, l'air exactement mêlé avec elle par parties imperceptibles, s'en laiſſe facilement comprimer, & comme réduire à rien, au lieu que dans la glace cet air s'attroupant en bulles plus grandes & plus ſenſibles reprend ſon reſſort, & ſe dilate conſidérablement ; tout cela venant de ce qu'un air raſſemblé en une quantité ſenſible à une force ſupérieure à celle de l'eau qui l'environne, au lieu qu'en petite quantité expoſé à l'action d'un plus grand nombre de parties d'eau qui le compriment, ſa force décroît à proportion que ſa ſurface augmente.

En Angleterre on ſe ſert déja des *Ventilateurs* dans les Vaiſſeaux de Guerre, & dans pluſieurs *Mines de charbon.* On s'en ſert auſſi

pour sécher le houblon, les grains, la poudre à canon, &c. Mais à propos de l'Angleterre & des Mines de charbon, nous sommes surpris de ne point trouver qu'on s'en serve spécialement dans ce Royaume, pour dissiper les fumées de ce minéral, qui font tant de ravages à Londres, & qui y occasionnent cette espéce de maladie épidémique, que nous connoissons en France sous le nom de *consomption*, aussi bien que cette espéce de bile noire qui rend, dit-on, les Anglois ennuyés de la vie, & en porte plusieurs à se donner la mort. C'est ce que nous disions, l'habitude fait méconnoître le danger d'un air malfaisant, & une maladie ordinaire & naturelle ne passe que pour une affaire de tempérament, souvent même pour un vice d'esprit.

M. Demours propose de mettre des Ventilateurs dans toutes les Salles d'Assemblée & de Spectacle, *où il est* vrai que le mauvais air

qu'on reſpire, ſans même s'en appercevoir, ſert ſouvent de punition aux paſſions qui y rendent bien des gens aſſidus. Tel qui craint la fréquentation des Hôpitaux, des Egliſes mêmes, par la raiſon du mauvais air, va ſouvent contracter dans les Salles de la Comédie & de l'Opéra des infirmités, dont il n'a le mérite devant Dieu ni devant les hommes. Nous ne diſons rien des maladies de l'eſprit & du cœur, qu'un air, à tous égards malſain & contagieux, procure conſtamment à ceux qui ont l'imprudence de le reſpirer. Il y faut des Ventilateurs d'une autre eſpéce.

Celui dont parle M. Hales conſiſte en deux grandes Caiſſes, qu'on peut facilement imaginer, dans leſquelles le jeu alternatif de deux eſpéces de paneaux pareils à ceux des ſoufflets fait entrer l'air par des ſoûpapes, & l'en fait ſortir avec la même alternative par d'autres ſoûpapes, qui le verſent

dans un tuyau, qui le porte loin de l'endroit d'où on veut le chasser.

Au reste, sans cesser d'applaudir au zéle de M. Hales, qui met une infinité d'esprits à portée de connoître & de coopérer à une si utile invention, nous devons remarquer qu'il n'est pas tout à fait nouveau de penser à renouveller un mauvais air, ni même d'en exécuter l'opération par des espéces de souflets. De tout tems on a été forcé de trouver de pareils expédiens pour renouveller l'air des Mines profondes, où sans ce rafraichissement il n'y a pas d'homme qui pût long-tems travailler. On trouve dans le monde soûterrain de Kircher l'idée & la description de bien des souflets & machines, soit de son invention, soit de celle d'autrui, pour cet effet.

L'air des Mines est de tous les airs le plus malsain, & en même *tems le plus* difficile à renouveller

à cause de leur profondeur. Les exhalaisons soûterraines des Métaux, & des Minéraux divers qu'on y remue, sont tout ce qu'il y a de moins analogue à la constitution des animaux. Elles attaquent les poulmons, les nerfs, les yeux, les oreilles, toutes fibres du corps humain. Les exhalaisons des Mines sont contraires à notre constitution par trois endroits, par leur grossiereté, par leur pesanteur, & par la roideur de leurs parties; toutes qualités directement antagonistes au tempéramment de nos corps, dont les parties sont essentiellement souples, fort rarefiées & légéres.

Tout cet Ouvrage de M. Hales est semé d'Observations de la nature & de l'art, profondes, fines, & surtout naïves & vrayes. Il proscrit de sa machine pneumatique les souflets des Forges & des Orgues, à cause de leur lourdeur & de leur difficulté à être mis en jeu. Pour *rendre les siens* plus mania-

bles, il leur donne de grandes soûpapes, par la raison, dit-il, que pour tirer l'air d'un endroit, il ne faut pas de compression forte, ce qui est fort bien remarqué. Il veut que l'aspiration & l'expiration de son Ventilateur se fasse aussi aisément que celle de notre respiration, qui n'a rien de fatiguant, & dans laquelle il a supposé qu'un homme ordinaire rend sans peine, à travers la trachée artere, environ 60 tonneaux d'air dans 24 heures.

Car voilà l'esprit des Anglois de tout réduire en calcul; ce qui n'est pas mal, pourvu que les calculs ne portent point sur des suppositions trop hazardées, & ne soient même que des faits rappellés à la précision. On fait du calcul la méthode des Sciences; nous le croyons plutôt la méthode des Sçavans, un ignorant ne pouvant calculer qu'à faux ou à vuide tout au moins. Il faut être un très-habile homme, pour faire des dénombremens un peu exacts des choses,

surtout des choses naturelles, qui sont si vastes & si pleines d'exceptions.

C'est en quoi excelle M. Hales, parce que quoiqu'il soit prévenu en faveur du vuide & de l'attraction, il soumet à ses sçavans calculs les conséquences & les faits, plutôt que les principes & les suppositions, comme Newton ne l'a que trop fait, parce que son but étoit d'établir ses principes, choses non soumises au calcul, & uniquement dépendantes de la très-libre volonté du Créateur.

Pour l'emplacement de sa Machine, M. Hales veut que dans les Hôpitaux on la place auprès du platfond, & dans les Vaisseaux, vers l'avant, sous le franc tillac. Il observe que, dans les Vaisseaux neufs, l'air a plus besoin d'être renouvellé que dans les vieux, à cause des vapeurs malignes qui transpirent du bois neuf. Il remarque aussi que les chevaux qu'on embarque dans les Vaisseaux, y sont

ſouvent ſuffoqués, lorſque dans une tempête on ferme les écoutilles, & qu'un nouvel air pourroit les conſerver.

Le bled qu'on embarque auſſi à fond de cale a bien beſoin d'un air renouvellé, pour le délivrer de ſes propres exhalaiſons, qui ſont ſi mauvaiſes, que quelquefois on n'oſe deſcendre ſous le franc tillac, ſans avoir tenu les écoutilles longtems ouvertes, ſans quoi cette ſeule vapeur pourroit faire perdre la reſpiration.

Le bois du fond de cale ſe gâte & s'échauſe dans un air non renouvellé, & un Ventilateur pourra beaucoup contribuer à la durée du Vaiſſeau même.

On ne ſçauroit croire à quel point le ſéjour de l'air dans une chambre, & dans tout endroit un peu renfermé, le rend infect, nuiſible, & propre à cauſer des maladies à ceux qui le reſpirent trop conſtamment. Rien ne favoriſe tant les inſectes, puces & autres

qu'un air croupissant, chaud & humide. M. Hales rapporte sur cela des observations décisives. La malpropreté, dont on connoît assez le mauvais effet pour la santé & pour le bien être, n'en auroit peut-être d'autre que de blesser la vue, si l'air qui en est infecté, étoit renouvellé avec soin; & de toutes les malpropretés celle de l'air est la plus nuisible à la santé; elle est d'autant plus à craindre qu'elle est nuisible, & que l'odorat même n'en est point affecté, lorsqu'il a l'habitude de l'être.

Il n'y a guéres d'art auquel M. Hales n'applique avec discernement le bénéfice de son Ventilateur, parce qu'il n'y en a aucun en bois, en fer, en cuivre, en étofes, en laines, &c. qui n'ait besoin d'un air tempéré, & non échaufé, non chargé de vapeurs pour la conservation de ses Ouvrages & des matériaux qu'il y employe. *Ars longa, vita brevis. Il n'y a point de* sujet, sur lequel on

fonds ? M. l'Abbé de Claustre a pris un parti moins dangereux, & plus d'un honnête homme. Non seulement il avoue qu'il a pris des définitions, des explications, mais encore quelquefois des morceaux entiers avec leurs réfléxions. Les Livres qui lui ont été les plus utiles, & qu'il a le plus consultés, comme on s'en apperçoit en lisant le sien, sont *les Antiquités Grecques & Romaines, expliquées par les figures*, de Dom Bernard de Montfaucon, *la Mythologie expliquée par l'Histoire*, aussi bien que *l'explication Historique des Fables*, de M. l'Abbé Banier, *le Livre des Oracles* de M. de Fontenelle, & *le Théatre des Grecs* du P. Brumoy. En suivant de si judicieux modéles, il n'est pas surprenant qu'il régne dans son Livre une critique saine, & qui, jusques dans la Fable même, sçait rejetter ce qu'i y a d'inutile & de trop fabuleux, pour ainsi dire, ou de moins appuyé de preuves & d'autorités

toujours l'eſtime qu'elles méritent. Tel eſt en effet aſſez ſouvent le ſort de ces ſortes d'Ouvrages, qui n'étant qu'une eſpéce de compilation, paroiſſent ne ſuppoſer dans ceux qui les compoſent, qu'un eſprit étranger, pour ainſi dire, & un mérite plutôt acquis que perſonnel. Les amateurs de la bonne Littérature ſçavent combien ce ſentiment eſt peu fondé, combien il eſt injuſte.

L'Auteur dans ſa Préface rend compte des motifs, qui l'ont engagé à travailler aprés tant d'autres, ſur un ſujet, dont la connoiſſance eſt devenue ſi utile, & preſque néceſſaire. Depuis que les Arts les plus agréables, la Peinture, la Poëſie, la Sculpture, ſe ſont parés des ornements de la fable, & ont puiſé dans ſon ſein leurs graces & leurs richeſſes, on ne peut en connoître & en goûter toutes les beautés, ſi l'on n'eſt verſé dans une matiére, que pluſieurs *croyent* ſouvent trop légé-

sein au Sacrificateur. Celui-ci prend le glaive, il invoque les Dieux, il frappe ; tous entendent le coup, mais la Victime disparoît, sans qu'on apperçoive aucune trace de sa retraite. On voit étendue par terre, & palpitante une Biche d'une grandeur extraordinaire, & d'une rare beauté. L'Autel est arrosé de son sang. C'est Diane, qui satisfaite de la soumission de la Princesse, a substitué cette Biche en sa place. Pour Yphigenie, elle s'est envolée chez les Dieux, &c.

On voit encore volontiers dans un autre endroit, Oreste & Pylade se disputer la gloire de mourir l'un pour l'autre. Ce combat d'amitié, si fameux chez les anciens, est peint avec délicatesse & avec sentiment. Oreste veut que Pylade soit sauvé. *Il me seroit trop dur de le voir périr*, dit-il, *c'est moi qui l'embarquai sur cet océan de malheurs, sa trop constante amitié l'a contraint de suivre un pilote aveugle .... C'est une lâcheté de procu-*

ter son Salut aux dépens d'un ami qu'on associe à ses calamités ; tel est mon ami, & il m'est plus précieux que moi-même. Non, Oreste, répond Pylade, *je ne puis vous survivre, immolé avec mon ami, je mêlerai mes cendres aux siennes ; mon amitié, ma gloire, tout l'éxige : &c.*

Il est vrai que ces morceaux ne sont pas toujours tout à fait de l'Auteur ; mais ils marquent son bongoût, & ils nepeuvent manquer de contribuer beaucoup à l'ornement & à l'agrément de son Livre. On peut même avancer que sa plume ne dépare point ce qu'elle a pris chez les autres, & qu'elle se soutient à côté d'eux. C'est par là que le nouveau Dictionnaire l'emporte encore sur les autres, qui n'ont pour l'ordinaire ni douceur, ni harmonie dans le stile, & qui peuvent instruire, mais sans plaire ; deux qualités qui se trouvent heureusement réunies dans celui-ci.

Octobre 1745.

ARTICLE XC.

LETTRE D'UN NOBLE Genois à un noble Venitien. A Savone chez Paul Marinetti 1745.

C'Eſt un noble Genois qui parle notre Langue avec autant d'élegance & de pureté, que ſi c'étoit un François & un Academicien même. Il s'entretient avec un noble Vênitien ſur les affaires du tems. Mais ce n'eſt pas un politique qui raiſonne à perte de vuë ſur les intérêts des Princes, c'eſt un Ecrivain judicieux & impartial, qui connoît les forces de la France & de l'Eſpagne, les intrigues des Cours d'Allemagne & d'Angleterre, qui découvre leurs miſteres & leurs projets, avec la plus grande moderation & un amour ſincere pour la Paix.

Il entreprend de prouver deux choſes. 1°. Que les Puiſſances de

l'Europe qui ont les armes à la main, ont toutes un grand intérêt de se porter à la Paix. 2o. Que les Alliés de la Reine de Hongrie ont un intérêt au moins double de celui des Puissances Belligerantes, de préferer la Paix à la continuation de la guerre.

Il faut se reporter au commencement du mois de Mai 1745, où l'Auteur écrivoit cette Lettre: Or voici comme il raisonnoit alors. Il fait d'abord un Dilemme sans réplique, ou les Puissances qui sont en guerre, dit-il, la termineront par des coups décisifs, ou elles la feront trainer en longueur. Si l'on en vient à des Actions décisives, il est plus que probable qu'elles seront favorables à la France en Flandre; & à l'Espagne en Italie. Quel succès l'armée du Roi encouragée par sa présence, & par celle du Dauphin, ne nous annonce-t-elle pas? Quelles conquêtes n'a-t elle pas déja faites, sur la Reine de Hongrie: La bar-

riere des Hollandois se rétrecit, & approche nos frontieres des leurs. *L'Infant* par la supériorité de ses troupes, est en état de percer dans l'Italie, si les Espagnols y sont une fois établis, & assurés de la communication avec la France, il ne sera pas facile de les en chasser. (Dans le tems que l'Auteur écrivoit, les dix mille Genois n'étoient pas encore joints aux Espagnols.) Tout cela ne leur promet-il pas une superiorité de forces décidée ?

Le Roi de Prusse est vainqueur, & quelles victoires nouvelles ne peut il pas remporter dans cette Campagne, à quels maux les Princes du bas Rhin, les Electorats de Saxe & de Hanovre ne sont-il pas exposés ? Or l'Angleterre, la Hongrie & la Hollande dans ce sistême, ne peuvent continuer la guerre, sans des dépenses immenses, sans augmenter leurs dettes, & endommager leur commerce.

Changeons la fortune de la

& supposons les évene-
avorables à la Reine de
. En ce cas, la position
és de la France deviendroit
neuse. Le Roi de Prusse se
enlever la Silesie, la Rei-
Hongrie feroit passer des
n Italie, traverseroit les
le l'*Infant*, & pourroit bien
aquer le Roi de Naples
s Etats.
vrai que la France ne ris-
rien, elle n'est jamais plus
ble que quand elle n'a que
res Etats à défendre, & il
s aisé de les entamer. Mais
nombreuses Armées, que
nes immenses n'auroit elle
ifiées inutilement, & avec
agrin ne verroit-elle pas ses
affoiblis, & ses Ennemis
nans ?
uccès de la Reine de Hon-
feroient pas moins préjudi-
à ses Alliés, que les victoires
nnemis, & ceci n'est pas un
e *hasardé*. La Cour de

Vienne seroit Maîtresse du Corps Germanique, les Princes de l'Empire qui sont ses ennemis seroient domptés, la liberté de l'Empire & la forme de son gouvernement seroient renversés. Les Alliés de la Cour de Vienne ne seroient pas mieux traités que les autres, c'est ce que l'Auteur démontre par les exemples de Charles V. de Ferdinand II. & de Leopold I. dont les victoires & les défaites ont également été préjudiciables à leurs Alliés.

L'Italie ne tarderoit pas à ressentir la puissance de la Reine Victorieuse. Le Roi même de Sardaigne ne seroit pas épargné; ses dernieres acquisitions seroient revendiquées, & le *Mont-Ferrat*; pourroit bien lui échapper, on sçait les prétentions que le Grand Duc a sur cet Etat.

Ainsi dans le cas des entreprises décisives, rien n'est plus incertain, si ce sera la France & ses Alliés, ou la Reine de Hongrie &

les ſiens, qui tireront des avantages de la continuation de la Guerre.

Que ſi ſans haſarder des actions déciſives, la guerre traine en longueur, quel épuiſement d'hommes & d'argent, pour toutes les Puiſſances qui auront les armes à la main ? Quelles impoſitions ne faudra-t'il pas lever ſur leurs ſujets ? A quelles déſolations les Pays qui ſont le Théatre de la Guerre ne ſeront-ils pas expoſés ? Quel fruit les Puiſſances Belligerantes tireront-elles, & des efforts onereux qu'elles auront faits, & des riſques qu'elles auront courus ?

Ainſi, quelque plan qu'elles prennent pour continuer la guerre, il leur convient infiniment mieux à toutes, & principalement aux Alliés de la Reine de Hongrie, de travailler à rétablir la paix, que de continuer une guerre ſi dangereuſe.

Quels ſont donc les reſſorts de politique qui font continuer la *guerre, c'eſt* ce que l'Auteur dé-

mêle avec une netteté & une précision qui fait plaisir.

Pour expliquer ce mistere, il rappelle les premiers motifs qui engagerent la guerre, & comme ces motifs n'ont pas toujours été les mêmes, il développe les variations & les changemens, que les divers évenemens ont fait naître dans ces motifs.

Il examine d'abord ce qui détermina la France à entrer dans la guerre presente. Le Roi très Chrétien, il est vrai, s'étoit engagé à faire observer la Pragmatique. Quelle révolution subite? Charles VI. meurt, on découvre que ce Prince peu de tems avant sa mort, étoit entré dans des projets contraires à la France, & que, sur les instances du Roi d'Angleterre, il s'étoit prêté à l'idée de renouveller la grande alliance de 1701. Etoit-ce là le moyen d'engager le Roi de France à maintenir l'ordre de succession, que le feu Empereur avoit établi dans sa Mai-

ſon ? La Cour d'Eſpagne, la Maiſon de Baviere produiſent leurs prétentions ; & expoſent les liens du ſang qui les uniſſent au Roi. Quel parti la France pouvoit-elle prendre ? Le Roi, en conſidération des engagemens qu'il avoit contractés par le Traité de Vienne, voulut bien ſacrifier les droits qu'il avoit ſur la ſucceſſion de Charles VI ; mais s'il abandonnoit ſes intérêts, devoit-il abandonner ceux de ſes Alliés ? Il prit le parti de concilier les differentes prétentions ; la Cour de Vienne en prit ombrage, elle fit des Traités dont la France n'eût pas ſujet d'être contente.

Le Roi ménagea moins dès-lors la Reine de Hongrie, il fit entendre qu'il avoit des Traités avec le Roi d'Eſpagne & le Duc de Baviere, & qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de joindre ſes troupes à celles de ces Princes ; ces inſinuations ne pûrent déterminer la Reine de Hongrie aux plus legers ſacrifices.

Elle voulut que le Roi Très-Chrétien réfusât tout appuy, tout secours, à des Maisons liées avec lui par la plus proche parenté, & que la France se brouillât avec ses Anciens Alliés, pour ménager une Puissance qui venoit de lui donner les plus justes sujets de plainte. Les Anglois embrasserent les intérêts de la Cour de Vienne, & c'est la cause qui produisit une guerre générale.

Le noble Genois expose ici la situation brillante où la France & ses Alliés se trouvoient au commencement de la guerre. Le Roi Très-Chrétien n'en fut ni moins modéré, ni moins ardent à procurer la paix. Les Hollandois sont garants de ce fait, & ils peuvent attester que Louis XV. fut toujours constamment dans ces pacifiques dispositions.

Après la mort de Charles VII, que ne fit pas le Roi de France pour lever tous les obstacles, qui pouvoient embarasser l'Election d'un Chef du Corps Germanique ?

Toutes ces Tentatives furent inutiles. La Cour de Vienne & la Cour de Londres vouloient la continuation de la guerre, pour exécuter leurs projets, pour augmenter leurs Etats & disposer à leur gré de la Couronne Impériale.

La Campagne a commencé par la victoire de *Fontenoy*. Moins flatté de la gloire de ses armes, que touché de voir tant de sang répandu, le Roi Très-Chrétien en a-t-il été moins porté pour la paix ? La Victoire de *Friedberg* n'a pas changé ces dispositions. En un mot, la France en tout tems, & avant que la Guerre commençât, & pendant tout le Regne de Charles VII. & depuis la mort de ce Prince, n'a jamais eu que de l'inclination & de l'empressement pour la paix.

Les Cours de Vienne & de Londres ont eu d'autres motifs. La Reine de Hongrie a toujours refusé de faire justice aux Princes, qui avoient des prétentions sur la

ſucceſſion de Charles VI. Elle a toujours proteſté contre l'Election de Charles VII. Elle a cedé des Etats à quelques-uns de ſes ennemis, mais elle a demandé un dédommagement de ces ſacrifices forcés, bien entendu, qu'elle rentreroit dans ces Etats, quand l'occaſion s'en préſenteroit.

La Cour de Londres a ſes vues dans les ſubſides qu'elle fournit à la Reine de Hongrie. Cette Princeſſe doit faciliter au Roi d'Angleterre l'acquiſition des Principautés Eccleſiaſtiques, qui ſont dans le voiſinage de l'Electorat d'*Hanovre*. C'eſt l'Angleterre qui fait tous les frais de la guerre, & c'eſt l'Electeur d'*Hanovre* qui s'en réſerve tous les fruits. Eſt-il poſſible qu'un Royaume tout entier ait des yeux, & ne voye point ?

C'eſt dans cet eſprit que ces deux Cours ont rejetté toutes les inſinuations, qui leur ont été faites pour les porter à la paix ; qu'elles n'ont point écouté les Puiſſances

qui leur ont offert leur médiation & qu'elles ont détourné les Hollandois de leur offrir la leur.

La Cour de Vienne a eû quelques succès. Son ardeur s'est réveillée, & à quel point n'a t-elle pas porté ses prétentions? Il n'y a pas, dit le noble Genois, jusqu'aux Chefs de Brigands qu'elle a joints à ses armées, qu'elle n'ait fait les dépositaires & les organes de ses intentions; Dignes instrumens, ajoute-t-il, de semblables projets!

On avoit espéré que la mort de Charles VII. faciliteroit la paix, & rendroit le calme à l'Empire: Nouveau motif de la continuation de la guerre, pour les Cours de Vienne & de Londres. L'Auteur répresente ici les avantages qu'elles se sont proposés dans les troubles présents, & il paroît qu'il ne dévine pas mal.

On sçait, continue-t-il, que depuis six mois, quelques Puissances ont renouvellé leurs insinuations pour porter ces Cours à

la paix , & qu'elles ont éludé de s'y rendre. Elles ont demandé tout *Préliminairement*, & n'ont voulu rélacher rien. Il falloit que le Roi de Prusse rendit la *Silesie*, que la France rendit les conquêtes qu'elle a faites en Flandres, que l'Espagne rendit la Savoye & le Comté de Nice, & que la Cour de Vienne ne donnât rien en retour.

Le noble Genois met ici devant les yeux des Autrichiens & des Anglois, des réflexions bien naturelles, un peu capables de les humilier, mais bien propres à les rapprocher de leurs ennemis, *moyennant des sacrifices respectifs.*

Les Cours de Vienne & de Londres ont encore demandé, qu'avant d'entrer en négociation la France fit des propositions. Cette façon de proceder est-elle bien serieuse, dit notre Auteur ? Ces deux Cours connoissent-elles assez bien la position où elles se trouvent ? Convient-il que la France implore leur faveur, pour faire la

paix ? Et peut-elle la faire autrement que de concert avec ses Alliés ? Il falloit pour manifester la droiture de leurs vues, accepter des Médiateurs sages, désinteressés, & amateurs de la paix; les refuser, c'est montrer à toute l'Europe que l'on ne reconnoît de justice que sa volonté & son intérêt.

Quel est donc le motif qui les engage à continuer la guerre ? Le voici; & c'est un point que notre Auteur développe fort bien. C'est qu'elles considerent que si cette guerre est malheureuse, les suites de ces malheureux succès tomberont plus sur leurs Alliés que sur elles. L'Angleterre a des remparts qui empêchent qu'on ne prenne pied dans ses Isles. C'est sur les Hollandois, sur le Roi de Sardaigne, & sur les Princes de l'Empire, beaucoup plus que sur la Reine de Hongrie, que le poids d'une guerre malheureuse tombera. Au lieu que si la fortune favorisoit la Cour de Vienne & la

Cour de Londres, elles auroient seules exclusivement tous les profits de la guerre.

C'est-là le mot de l'énigme qu'offre la conduite des Cours de Vienne & de Londres, dans leur détermination à prolonger la guerre. La fermeté avec laquelle la Cour de Vienne a soutenu l'indivisibilité de la succession de Charles VI. a été le premier motif de la guerre, & les vastes esperances de l'une & de l'autre Cour ont été la cause qu'elle a continué.

De-là ce refus de toutes les voyes d'accommodement & de la médiation des Hollandois, qu'on a portés malgré eux à la guerre, en faisant soulever les peuples en Hollande & en mettant la division parmi les *Provinces-Unies*. De-là les Déclamations réïterées que ces deux Cours ont faites contre la France, les faux traités, les fausses négociations qu'elles ont supposées, pour la rendre odieuse. Elles

ne parlent que de modération, de bonne foi, de fidélité dans leurs Traités, l'Auteur fait voir qu'elles se parent de ces vertus dans leurs écrits; mais qu'il s'en faut bien qu'elles les pratiquent dans leur conduite, il en trace ici quelques traits des plus frappans.

La Cour de Londres étoit convenue d'un Traité de neutralité avec le Roi Très-Chrétien, ne l'a-t-elle pas rompu, sans que la France lui en eut donné aucun sujet? La Cour de Londres avoit un Cartel avec la Cour de France, l'a t-elle gardé? Quels soins le Prince *Guillaume de Hesse*, n'avoit il pas pris pour conclure le Traité d'Hanau? Quels sacrifices le feu Empereur n'avoit-il pas faits pour en hâter l'exécution? La Cour de Londres a fait tout échouer, sans que le moindre prétexte y ait donné lieu.

De quel droit les Anglois & la Cour de Vienne ont-ils disposé de *Final*, dans le Traité de Wor-

mes? Comment ont-ils pu donner au *Roi de Sardaigne*, une place qui ne leur appartenoit pas ?

L'Auteur insiste sur la maniere dont la Cour de Vienne en a usé avec l'Electeur de Baviere, depuis la mort de l'Empereur son Pere. Ce morceau est plein de fortes vérités, nous croyons qu'un peu plus de douceur n'auroit rien gâté dans le Tableau.

La Lettre finit d'une maniere également judicieuse & pacifique; elle fait sentir aux Cours de Vienne & de Londres, qu'il est contre toute bonne politique, de forcer le Roi Très-Chrétien à faire des Conquêtes malgré lui, d'inspirer au Dauphin tant d'amour pour les armes, & de le familiariser de si bonne heure avec la Victoire, qu'elles pourroient bien s'en répentir un jour, & que le meilleur parti qu'elles puissent prendre, c'est de finir la guerre & de conclure la paix.

Octobre 1745.

ARTICLE XCI.

PRINCIPES POUR LA lecture des Poetes. Tome II. A Paris, chez Durand, rue saint Jacques, au Griffon & à S. Landry. an. 1745. Suite de l'Article LXXIV. au mois de Septembre.

LA Poësie & la Peinture sont deux sœurs, & l'une & l'autre d'un trés grand mérite. Il n'est pas aisé de déterminer quelle est l'aînée. Peut-être sont-elles nées en même-tems : ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a bien des siecles qu'elles sont au monde. Croit on que les hommes ayent vécu jusqu'au Deluge, sans avoir essayé de faire du moins quelques mauvaises Peintures & quelques mauvaises Poësies ? Après tout, il n'est pas fort important de connoître avec exactitude l'âge de ces deux sœurs, & d'en marquer la date dans quelque nouvelle chrono-

Puiſque la Poëſie eſt une eſpéce de Peinture, il faut donc que le Poëte s'éfforce de bien peindre les objets qu'il décrit dans ſes vers. C'eſt cette imitation qui cauſe le plaiſir délicat, que l'on ſent à conſiderer un excellent Tableau, ou à lire un excellent Poëme. Il ne faut pas toute-fois que cette imitation ſoit ſi parfaite, qu'on ne remarque aucune difference entre *l'imitation & l'objet imité*. C'eſt aſſez d'approcher de la vérité, de ſorte qu'on la reconnoiſſe auſſitôt. Mais il eſt à propos de le faire avec certains ménagemens, qui l'embelliſſent & qui diminuent ce qu'elle peut avoir de trop rude & de trop groſſier. Les Tableaux & les Images du Poëte ne doivent jamais être au deſſous de la Nature, mais ils peuvent & doivent aller un peu au delà; comme les figures de Raphaël ou de Jules Romain, qui, pour être un peu plus grandes, plus majeſtueuſes que le naturel, n'en ſont que plus admirables.

L'Auteur ſemble d'abord perſuadé que la Peinture, par le ſecours des couleurs & par le mélange adroit des ombres & des jours, trace des Images corporelles, qui frappent plus vivement nos organes & notre eſprit, que ne feroient de ſimples diſcours; mais peu après il prétend qu'il eſt des choſes corporelles & viſibles que le pinceau ne ſçauroit exprimer, & que la Poëſie peint admirablement. Les vers de M. Boileau qui ſont ici produits en preuve, ſont très-bien choiſis. Quel Peintre a jamais pû & pourra jamais repréſenter avec autant d'expreſſion & de grace, ce que dit cet excellent Poëte à la fin du portrait de la molleſſe, dans le lutrin?

. . . . . La molleſſe oppreſſée
Dans ſa bouche à ce mot ſent ſa langue
glacée,
Et laſſe de parler, ſuccombant ſous
l'effort,

Soupire, étend les bras, ferme l'œil
& s'endort.

C'est un des avantages de la Poësie sur la Peinture, de pouvoir décrire plusieurs objets, que le pinceau ne doit pas tracer. Il n'est pas permis au Peintre d'élever un gibet. M. de Troy, qui nous a donné des Tableaux si nobles de l'histoire d'Esther, *a trop de goût pour faire du Supplice d'Aman, le pendant du Triomphe de Mardochée*. La Poësie, sur-tout la Poësie Latine, a sur cela des privileges très-amples; & dont elle a usé très-heureusement en mille occasions.

Puisque la Poësie est une peinture, souvent plus vive & plus animée que la peinture même, *il résulte* de cette comparaison, *qu'en Poësie comme en Peinture, il faut sçavoir ménager, varier, nuancer les couleurs, observer les jours & les regles de l'optique: car il en est une pour les yeux de l'es-*

prit, comme pour ceux du corps. Ainsi, dans l'ordonnance du sujet, le Poëte doit placer chaque morceau avec beaucoup de discernement, comme le Peintre distribue les personnages du Tableau. Ce que les Peintres appellent le *costumé*, c'est-à-dire, les mœurs, les passions, les caractéres, selon les âges, les lieux, les personnes, & ce qu'ils gardent d'autant plus exactement, qu'ils sont plus habiles dans leur Art, doit être gardé par les Poëtes, avec la même exactitude.

L'Auteur ayant établi la différence du Poëme Epique, & du Poëme Dramatique, remarque que ce ne fut qu'en 1635 qu'on vit luire la premiére aurore du bon goût pour le Théatre, par la représentation du Cid. Corneille & Racine sont les deux Maîtres de la Scene tragique. *Ils n'ont pas moins illustré la France par leurs Ecrits, que Sophocle & Euripide ont illustré Athenes par leurs* Tra-

gédies. On a marché sur leurs traces; mais bien loin de les surpasser, personne ne les a remplacés.

Le Poëte Tragique doit faire tous ses efforts, pour exciter la frayeur ou la pitié, dans l'ame des Spectateurs. S'il n'y réussit pas, il ne sera jamais assis sur le Parnasse parmi les Sophocles, les Euripides, les Corneilles, les Racines. Nous parlons, comme s'il y avoit eû des Sophocles, des Euripides, des Corneilles, des Racines à foison; chacun d'eux est unique en son genre, & n'a eu que de foibles imitateurs. On raconte d'Eschile, que dans un des Chœurs de sa Tragédie des Eumenides, il excita une si grande terreur, que des femmes enceintes avorterent. L'Œdipe de Sophocle inspire partout l'horreur, & quoique Euripide soit d'un caractére tendre, il ne laisse pas de remplir l'ame de frayeur. *Nos Tragédies modernes ne produisent pas des effets si surprenans.*

L'autre grand mobile du Théatre, est *la compassion ou la pitié.* L'image des infortunes qui arrivent à des personnes plus malheureuses que coupables, nous touche & nous allarme. Le Héros dont le malheur fait la catastrophe de la piéce, ne doit être ni tout à fait bon, parce qu'alors ses disgraces exciteroient l'indignation du spectateur, ni tout à fait méchant, parce qu'on le détesteroit au lieu de le plaindre. Cette passion régne admirablement dans toutes les piéces de Racine; mais au gré de L'Auteur, beaucoup plus dans Yphigenie & dans Athalie.

On trouve dans le cours de l'Ouvrage, plusieurs réfléxions d'usage sur les trois unités, de tems, de lieu, d'action. On parle aussi du Chœur que les anciens avoient introduit dans leurs Tragédies. C'étoit un certain nombre d'Acteurs destinés à représenter le Peuple, ou les Courtisans du *Prince*, qui étoit le principal

personnage. Les fonctions du Chœur, c'étoit de prendre les intérêts de la vertu, de louer la frugalité, la justice, les lois; d'inspirer la concorde & la douceur, & en général d'inspirer tous les séntimens qui contribuent au bonheur du genre humain. *Telle étoit la matiére des chants du Chœur chez les Payens. Ils n'eussent pas entendu avec une joye si pure & si innocente, le Panégyrique continuel de la molesse & de la volupté, dont retentit un Spectacle moderne, qui leur fut absolument inconnu.* L'Auteur prétend que Quinault & Lulli, les deux *Héros de la* Scene chantante, n'ont jamais rassemblé dans aucun *Opera*, toutes les parties nécessaires, pour donner à ces sortes de Spectacles la perfection qu'ils devroient avoir.

On propose ensuite une question délicate, *si la passion de l'amour est absolument nécessaire sur notre Théatre, ou si elle en doit être entiérement bannie.* On expose les rai-

pour & contre, & on laisse
ecteur le droit de les exami-
sans gêner la liberté de son
nent. Ceux qui veulent
l'amour joue un grand
dans toutes les Tragédies, se
ent sur ce que cette passion
ouvent le principe des actions
lus funestes & les plus pro-
à être représentées sur la scè-
l est donc nécessaire que l'a-
r entre dans les Tragédies :
il l'y faut *peindre d'après natu-*
c'est-à-dire, *fougueux*, *empor-*
oupçonneux, *cruel.* Si les Grecs
es Romains n'ont pas suivi
e méthode, on ne doit pas s'en
ner : c'étoit des Républicains
ssivement jaloux de leur liber-
ennemis des Rois & de la Mo-
hie. Rien ne les flattoit tant
les Spectacles où l'on voyoit
Rois humiliés, détrônés, mis
ort. Nous ne sommes pas dans
dispositions. Nous n'avons
e aversion pour le Gouverne-
t *Monarchique*, & si nous li-

ſons volontiers le Mithridate de Racine, ce n'eſt pas parce que c'eſt un Roi réduit à ſe donner la mort, c'eſt parce que le Poëte eſt un excellent peintre, qui a bien repréſenté cet événement. Le génie de notre Nation étant plus tourné à la galanterie, qu'on ne l'eſt par tout ailleurs, il ſemble que la route la plus ſûre pour toucher & intéreſſer parmi nous les Spectateurs, c'eſt de leur retracer les ſentimens qui leur ſont les plus familiers. De plus, le ſexe qui a un penchant naturel à la tendreſſe, s'eſt mis en poſſeſſion de juger de toutes les piéces Dramatiques; il a donc fallu flater ſon goût, pour obtenir ſes ſuffrages. Une Tragédie où la paſſion qu'il connoît le mieux n'entreroit pour rien, ſeroit très-capable, quelque admirable qu'elle fut, de l'ennuyer & de le fatiguer.

Les Critiques, qui veulent qu'on baniſſe l'amour de toutes les Tragédies, prétendent que cette paſ-

ſion ne convient pas à la gravité de cette eſpéce de Poëſie. Les piéces où elle a tant de part, ne produiſent pas les mêmes mouvemens, que produiſirent autrefois celles d'Euripide & de Sophocle. On défigure les Héros, qu'on fait ſoupirer comme des Céladons, & on leur donne ſouvent un caractére tout opposé à celui que l'Hiſtoire en a tracé. Au lieu des Héros Grecs & Romains, on peint des hommes amollis & efféminés. La raiſon la plus forte & qui eſt déciſive, c'eſt que la peinture d'une paſſion trop tendre eſt bien propre à corrompre le cœur. *Platon n'eut pas ſouffert dans ſa République, un Spectacle qui n'eut pas tendu à rendre ſes Citoyens meilleurs & plus vertueux.* Le Théatre, dans la vue des grands Maîtres, devroit être un Ecole où chacun apprit à réformer ſes mœurs : s'il n'y en a point de meilleure, elles ſont perdues pour toujours.

L'Auteur paſſe aux *mœurs.* Ce

mot se prend ici dans un sens différent de celui qu'on vient d'y donner. Les mœurs, dont nous parlons, sont relatives à l'âge, aux passions ; aux différentes conditions de la vie, au pays & au tems où les hommes ont vécu. Cette partie est peut-être la plus essentielle, & comme le fondement, non seulement du Poëme Dramatique, mais de toute la Poësie. C'est surtout en cette matiére, que le Poëte a besoin de beaucoup d'intelligence, d'une grande connoissance des usages du monde, & d'une connoissance plus que médiocre de l'Histoire des siécles, où il choisit ses Héros.

Nous nous étendrions plus, s'il nous étoit permis d'être plus longs: c'est aussi par la même raison que nous nous contenterons de mettre ici la définition de l'Epopée. *C'est un discours inventé avec art, pour former les mœurs des hommes, par des instructions enveloppées dans l'histoire d'une action importante, ra-*

contée en Vers, d'une manière agréable, vraisemblable, & néanmoins merveilleuse, soit que cette action n'ait duré qu'une année, soit qu'elle en ait duré plusieurs.

La Comédie n'a point été omise. L'Auteur se plaint de ce que dans notre siécle, on a prétendu que ce genre de Poësie, destiné dès son origine à faire rire, pouvoit être employé à faire pleurer. *C'est transposer les limites des Arts, & confondre les genres, sous prétexte de les enrichir.* En un mot, *le comique larmoyant* n'est pas de son goût, ni du goût de bien d'autres. Suivent plusieurs observations qu'on lira avec plaisir dans l'Ouvrage. Nous n'en ferons qu'une ; c'est qu'on a beau crier à pleine tête, que la Poësie est destinée à l'instruction du genre humain, on ne lit plus les Poëtes pour s'instruire, on ne les lit que pour s'amuser. Il y a pis encore, c'est que les Vers qui enseignent le libertinage, sont les plus recherchés, & sont entre

les mains d'un plus grand nombre de personnes.

ARTICLE XCII.

ARRETS DE REGLEMENT rendus par le Parlement de Provence, avec des Notes. Par un Président au Mortier du même Parlement. A Paris, rue S. Jacques, chez Pierre-Michel Huart, *près la Fontaine S. Severin, à la Justice; & chez la Veuve de Joseph* David, *& Esprit* David, *Imprimeurs du Roi, du Parlement, du Pays & de la Ville*, 1744. *in-4°.* pages 445.

IL est extrêmement avantageux en toute profession, de joindre la pratique à la spéculation. On est alors en état de penser & de parler juste des choses qu'on connoît, par l'exercice de plusieurs années, autant que par la théorie. *M. de Grimaldi de Regusse*, Président au Mortier du Parlement

bien voulu que le Public
de son expérience & de ses
. C'est dans cette vue qu'il
osé le Recueil que nous
ons, & qui sera d'une gran-
é pour le Barreau. Plusieurs
es avoient formé le dessein
iller à cette compilation:
présumer que les obstacles
rencontrés & la longueur
il, ont empêché l'exécu-
projet. . . . .

cilité que M. de Grimal-
à pénétrer dans les Gref-
le désir qu'il avoit de con-
à la perfection de la Ju-
nce, l'ont déterminé à en-
s la carriere, & il l'a four-
ieusement. Les Arrêts qui
semblés ici, ne sont pas de
êts qui sont rendus pour
use particuliére : ce sont
êts de Réglement, où l'on
des régles nécessaires pour
édure. . . . . . .

t vrai qu'il n'appartient
ouverain d'interpréter la
bre 1745.

les mains d'un plus grand nombre de personnes.

ARTICLE XCII.

***ARRETS DE RÉGLEMENT** rendus par le Parlement de Provence, avec des Notes. Par un Président au Mortier du même Parlement. A Paris, rue S. Jacques, chez Pierre-Michel* Huart, *près la Fontaine S. Severin, à la Justice ; & chez la Veuve de Joseph* David, *& Esprit* David, *Imprimeurs du Roi, du Parlement, du Pays & de la Ville*, 1744, *in-4°.* pages 445.

Il est extrêmement avantageux en toute profession, de joindre la pratique à la spéculation. On est alors en état de penser & de parler juste des choses qu'on connoît, par l'exercice de plusieurs années, autant que par la théorie. M. *de Grimaldi de Regusse*, Président au Mortier du Parlement

d'Aix, a bien voulu que le Public profitât de son expérience & de ses lumiéres. C'est dans cette vue qu'il a composé le Recueil que nous annonçons, & qui sera d'une grande utilité pour le Barreau. Plusieurs personnes avoient formé le dessein de travailler à cette compilation: il est à présumer que les obstacles qu'on a rencontrés & la longueur du travail, ont empêché l'exécution du projet.

La facilité que M. de Grimaldi a eu à pénétrer dans les Greffes, & le désir qu'il avoit de contribuer à la perfection de la Jurisprudence, l'ont déterminé à entrer dans la carriere, & il l'a fournie glorieusement. Les Arrêts qui sont rassemblés ici, ne sont pas de ces Arrêts qui sont rendus pour une Cause particuliére : ce sont des Arrêts de Réglement, où l'on trouve des régles nécessaires pour la Procédure.

Il est vrai qu'il n'appartient qu'au Souverain d'interprêter la

Loi, comme il n'appartient qu'à lui de la dicter : *Illius est interpretari cujus est condere* ; mais dès que la Loi est établie, le Prince en commet l'exécution à ses Parlemens, & il leur permet de fixer une Jurisprudence, à l'égard des choses qu'il n'a pas décidées par son autorité. Ces illustres Compagnies, à qui seules le Souverain accorde cette marque singuliére de sa confiance, ne se déterminent à publier leurs sages dispositions, que lorsqu'il se rencontre des Jugemens, où l'Ordonnance, les Edits & les Déclarations du Roi n'ont pas été assez respectées, ou, lorsqu'on apperçoit de nouveaux abus qui intéressent l'ordre judiciaire. Dans le premier cas, les Parlemens, après avoir réformé les Sentences, apprennent par leurs Arrêts aux subalternes, la régle dont ils s'étoient écartés. Dans le second cas, les Parlemens défendent aux Juges inférieurs de commettre à l'avenir les mêmes abus,

 &

& leur prescrivent la route qu'ils doivent suivre pour les éviter : ces sortes d'Arrêts s'appellent *Réglemens*.

Il arrive assez souvent que les abus ayant cessé, on perd peu à peu le souvenir des Arrêts qui les ont fait cesser. Les mêmes abus recommencent sous différentes formes, & le juge, faute d'être instruit des Arrêts qui les avoient proscrits, prononce tout autrement qu'il ne faudroit. Ç'a été pour obvier à cet inconvénient, que M. de Grimaldi a cru qu'il étoit à propos de rassembler & de rédiger, selon les dates, tous les Arrêts de Réglement, rendus par le Parlement d'Aix, depuis les Ordonnances de 1667 & 1670, qui ont établi une Jurisprudence universelle, tant pour le Civil que pour le Criminel. Si l'on trouve ici quelques Arrêts antérieurs à ces Ordonnances, c'est qu'ils ont paru d'une si grande conséquence, qu'on n'a *pas cru* devoir les omet-

tre. Du reste on ne s'est attaché qu'aux Arrêts qui ont paru intéresser l'ordre judiciaire & la dignité de la Magistrature. On a négligé de faire entrer dans ce Recueil beaucoup d'Arrêts, qui n'avoient qu'un objet particulier & de peu d'importance.

Boniface, Dupérier, & d'autres Arrestographes ont mis dans leurs compilations quelques-uns des Arrêts qui sont entrés dans celle-ci, mais on ne craint pas de dire, avec de fameux Jurisconsultes qui ont vérifié le fait, que ces Auteurs, d'ailleurs respectables, ne rapportent pas toujours les choses avec assez d'exactitude, au lieu qu'on peut être assûré que tous les Arrêts qu'on produit dans ce Recueil, sont extraits mot à mot des Registres du Parlement. Le Magistrat qui se rend ce témoignage, est d'un nom & d'un rang à être cru sur sa parole, dans sa propre Cause. Quoiqu'il prévît que son Ouvrage se répandroit en des Pro-

vinces, où certaines *expressions usitées & consacrées à l'usage du Pays, paroîtront barbares*, il n'a pas voulu en substituer d'autres, il a mieux aimé les transcrire telles qu'elles sont : ainsi on auroit tort de s'étonner de la singularité de quelques mots, ou de quelques constructions. Cette conduite ne trouvera que des Approbateurs. Ces sortes de substitutions sont dangereuses dans les matiéres importantes, & il n'est pas possible quelquefois que le sens n'y soit altéré, du moins légérement : ce qu'il est bon d'éviter. D'ailleurs ces Arrêts ayant été prononcés par des Compagnies si respectables, ne seroit-ce pas les offenser en quelque sorte, que de réformer leur stile ? Ne voit-on pas que chez les Romains, les anciennes formules, soit pour les Rits de la Religion, soit pour les Jugements, ont toujours été conservées, & qu'on les lit encore avec plaisir dans les Histoires de leur Empire ?

M. de Grimaldi ne s'est pas bor-
né à transcrire fidélement les Ar-
rêts qu'il a recueillis, il y a ajout
des Notes où il en explique le
motifs, qu'il a taché de trouve
dans les Loix, dans les Ordon-
nances, & dans les Usages & Cou-
tumes de la Province. Ces Note
n'ont pas besoin de l'indulgenc
des Lecteurs : elles méritent so
attention. Les Cours supérieure
n'ont pas coutume de déclarer le
motifs des Arrêts qu'elles pronon-
cent, elles examinent très-sérieu-
sement les raisons qu'on a pro-
duites de part & d'autre : on le
balance long-tems, & c'est selo
celles à qui la pluralité des voi
a donné la préférence, que l'Ar-
rêt se forme & se prononce, ma
sans parler des motifs. Il est don
très-utile pour l'instruction de
Particuliers, qu'il y ait quelqu
habile Jurisconsulte, qui décou-
vre ces motifs dont on n'a rie
dit, parce qu'il ne convient pa
que des Juges revêtus de l'autori

té du Souverain, pour terminer les Procès de ses Sujets, rendent compte à ces mêmes Sujets, de ce qui les a déterminés à prendre un parti plutôt que le parti opposé. Les Cours supérieures ne désaprouvent pas qu'on manifeste les motifs de leurs décisions, & qu'on fasse ce qu'il n'étoit pas de leur dignité qu'elles fissent elles-mêmes.

Comme ce ne sera pas dans nos Extraits, mais à la source, que les gens du métier iront chercher les Arrêts de Réglement, dont ils voudront se servir, soit pour se conduire dans la Procédure, soit pour les opposer à leurs Adversaires, on n'attend pas de nous que nous transcrivions ici le peu d'Arrêts que nous indiquerons. Nous choisirons seulement quelques-uns de ceux que les Lecteurs mêmes, qui ne sont point attachés au Barreau, seront bien aises de connoître.

On lit, *à la page* 14, un Arrêt,

par lequel il est défendu à toutes sortes de personnes, d'entrer dans les Couvents de Religieuses, sans la permission de l'Evêque ou des Supérieurs. Le Procureur général ayant représenté, qu'au mépris du 31 Article de l'Ordonnance de Blois, des Saints Décrets & Constitutions Canoniques, diverses personnes, tant Ecclésiastiques que Laïques, entroient dans un Monastére de filles, la Cour fit inhibition & défense à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles fussent *de hanter ou frequenter dans tous les Monastéres des Religieuses de cette Province, tant au parloir, qu'entre deux portes, sans la licence par écrit de l'Evêque, ou du Supérieur, ou de l'Abbesse, ès cas nécessaires seulement, suivant l'Ordonnance, à peine, quant aux Ecclésiastiques de mille livres d'amende & privation de leurs Bénéfices, & aux Laïques de même amende de mille livres & de punition exemplaire.* Il est ordon-

né par le même Arrêt, qu'on en affichera un Extrait à la porte du parloir, & à la principale porte du Monastere, qui avoit donné lieu à la réquisition du Procureur Général, & que l'Abbé de S. Honoré de Lérins, Supérieur de cette Communauté, sera admonesté d'y faire la visite, *à peine de saisie de son temporel.*

M. de Grimaldi dit, dans sa Note, que le Concile de Trente prononce la peine d'excommunication contre cet abus : *La Loi est faite, mais souvent les peines Canoniques n'arrêtent pas ; il faut donc que l'Église emprunte l'autorité des Juges Séculiers, pour la faire exécuter.* On ajoute avec autant de politesse que de vérité, que *l'attention des Supérieurs Ecclésiastiques, l'ordre qui régne maintenant dans les Monastéres, le zéle & la piété des personnes qui s'y consacrent à Dieu,* dispensent le Parlement de ce soin ; la Régle, & surtout la Clôture, sont observées exactement. Cet

Arrêt fut rendu le 24 Mai 1625.

Par un Arrêt rendu le 10 Octobre 1664, séant M. le Président de Grimaldi, il est fait défense à tous les Chanoines de . . . . *d'aller en habit court, à peine de saisie de leur temporel & distribution, & autre arbitraire.* On avertit dans la Note, que M. le Cardinal Grimaldi, défendit par son Ordonnance Synodale du 22 Avril 1636, d'absoudre les Ecclésiastiques engagés dans les Ordres Sacrés ou Bénéficiers, qui ne porteroient pas la soutane.

L'Arrêt qui suit, page 108, est un Arrêt de Réglement pour l'Université Royale de la Ville d'Aix. Le Procureur Général ayant représenté que quelques Docteurs & Gradués en d'autres Universités que celle de la Province, prétendoient exercer leurs fonctions, sans avoir auparavant fait l'examen & lecture pendant six mois entiers, comme il avoit été ordonné par plusieurs Arrêts; *la Cour a fait &*

des Sciences & des beaux Arts. 869

fait très-expresses itératives inhibitions & défenses à toutes personnes Graduées ès Universités étrangeres, ès facultés de Jurisprudence, de Médecine, & de Théologie, de faire ni pratiquer leurs fonctions en cette Ville d'Aix, ni autres Villes & lieux de la Province, qu'ils n'ayent satisfait au Réglement de la Cour... & fait l'examen & lecture pendant six mois entiers, & de ce, en rapporter certificats des Officiers de ladite Université de cette Ville & Régens, en la Faculté en laquelle ils seront gradués, à peine de mille livres d'amende. Le 10 Février 1673, séant M. le Président de Grimaldy. Il est juste, dit la Note, que la Ville où ils veulent professer ait des preuves convaincantes de leur érudition... & qu'ils soient obligés de rapporter un certificat, qui leur procure la confiance du Public.

Page 114. un Arrêt du 12 Octobre 1674, ordonne que les Archevêques, Evêques & Pré-

lats de la Province seront admonestés, & leur *enjoint de faire personnelle résidence à leurs Eglises, à la Ville & lieu principal de leur Prelature; leur fait défense de s'en absenter sans cause legitime, approuvée par les Décrets des saints Conciles; enjoint aux Archevêques, Evêques & Prélats absens des lieux & Eglises, & hors de leurs Diocèses, de s'y retirer dans quinzaine, pour y faire les fonctions de leur Charge, à peine de saisie de leur temporel & des fruits de leurs Bénéfices.* On excepte les Prélats qui seront absens pour le service du Roi & de l'Etat, *par ordre de sa Majesté.*

La Note finit par ces paroles: *Jamais Arrêt de Réglement n'a été mieux exécuté: si le Parlement est exact à maintenir les Canons & les Ordonnances, les Evêques ne sont pas moins attentifs à remplir leurs Ministéres.* C'est à la suite d'un juste éloge du soin que les Evêques de Provence ont de résider. Ils ré-

ſidérent bien glorieuſement & bien utilement dans la derniére peſte qui déſola cette Province.

Page 219. Par un Arrêt rendu les Chambres aſſemblées, ſéant M. Lebret, premier Préſident le 28 Juin 1703, il eſt enjoint à tous les Avocats, de mettre au bas de leurs Ecritures, ce qu'ils percevront des Parties, ſous les peines portées par les Ordonnances & autres de droit; & il eſt défendu aux Procureurs Taxateurs des dépens, de paſſer en taxe Ecritures ou Contredits, où le reçu n'aura pas été mis, à peine d'en répondre en leur propre, & des dépens, dommages, intérêts des Parties.

On remarque, dans la Note, que c'eſt une grande déférence pour le Corps des Avocats, de les laiſſer maîtres, de taxer eux-mêmes leur travail; que cette régle n'eſt établie que pour arrêter l'avidité de ceux, s'il s'en trouve dans un Ordre ſi reſpectable, qui abuſant de

la confiance de leurs Parties, pafferoient les bornes de la modération. Les Magiftrats fubalternes font tenus de faire mention des épices dans leurs Sentences. Les Avocats doivent-ils fe faire une peine de fuivre cet exemple ? .... *Une cherté exceffive feroit tort à un Ordre fi diftingué, & porteroit un grand préjudice à la Société Civile, parce qu'elle éloigneroit de leur Cabinet, le Pauvre, la Veuve & l'Orphelin, qui feroient obligés de fubir la Loi du plus fort, faute de trouver quelqu'un qui voulut les défendre.*

Avant le dernier Arrêt du Recueil, on trouve un arrêté de la Chambre des Vacations, où affiftérent tous les Préfidens & Confeillers, qui étoient encore alors à Aix, le 2 Septembre 1744. On y régla ce qui fe feroit dans la Ville en réjouiffance de la guérifon du Roi, dont la maladie avoit allarmé & confterné tout l'Etat. Cette illuftre Compagnie n'omit rien

de ce qui dépendoit d'elle, pour donner les marques les plus sensibles de son zéle. Ce sera une espéce d'Arrêt de Réglement pour l'avenir. Selon le cours ordinaire, il arrivera de tems en tems qu'une maladie dangereuse menacera la vie de quelqu'un de nos Rois, & qu'on aura la joye de le voir échaper à la mort. Cet arrêté sera un modéle tout dressé. La postérité ne dégénérera jamais en ce point, non plus que dans le reste, du zéle & de la fidélité de ses peres.

M. le Président de Grimaldi doit se sçavoir bon gré d'avoir formé & bien exécuté un projet si utile. Le Public qui en profitera, ne refusera point à l'Auteur les éloges qu'il mérite.

ARTICLE XCIII.

COmme nos Mémoires embrassent tout ce qui peut servir à la perfection des connoissances humaines; *tout* ce qui, en matié-

te de découvertes, intéresse la Société, nous y admettons volontiers toute sorte d'essais, de desseins, de projets, d'annonces, d'inventions, d'entreprises, pourvû qu'on y remarque l'empreinte de quelque partie de la Littérature.

Les Ecrits concernant la Chirurgie & la Pharmacie sont dans la sphere des Arts, & ils touchent de trop près ce qui fait la plus grande attention des hommes, pour n'être pas reçus avec accueil. Ainsi, à mesure qu'on voudra bien nous en communiquer de cette espéce, nous y ferons honneur, persuadés qu'on les lira avec autant de plaisir, que l'explication d'une Médaille, l'Analise d'une Histoire, l'Esquisse d'un Poëme, la solution d'un problême de Géométrie, les détails d'une Controverse Philosophique, &c. matiéres qui reviennent sans cesse dans nos Mémoires, & presque toujours ensemble, afin de former cette variété qui fait l'essence & l'agré-

ment d'un Journal Littéraire.

M Maurain, Maître Chirurgien à Paris, nous ayant donc montré le Mémoire qui suit, nous l'avons cru digne des attentions du Public, & nous le donnons dans les propres termes de l'Auteur, qui mérite d'être encouragé à faire des découvertes dans sa profession. Il est d'un âge, susceptible encore d'émulation, il se plaît à joindre la théorie avec la pratique; il a du zéle pour un Art qui s'éléve aujourd'hui jusqu'au rang des belles connoissances, qui attire les regards bienfaisants des Souverains; qui se fonde à soi-même son état & son empire, en établissant des Lois pour ses Eléves, en formant une Académie, qui sçait penser, parler, étudier, opérer & écrire.

Mémoire sur un Reméde propre à guérir les Sciatiques.

Le Sieur Maurain, Maître Chirurgien de cette Ville (demeurant rue Couture sainte Catherine, du côté de la rue saint Antoine) croit qu'il est de son devoir d'informer le Public, qu'il a en sa possession un Reméde souverain, pour les Sciatiques, les Rhumatismes, & toutes les autres Maladies, où la transpiration est nécessaire.

Ce Reméde est un sudorifique puissant, qui agit cependant insensiblement & sans violence. Il opére d'abord une douce transpiration, qui devient par dégrés une sueur abondante, & il a cet avantage par dessus tous les autres de même genre, que celui qui l'administre en peut pousser l'effet autant & aussi peu qu'il le juge à propos, suivant la qualité des maladies, & la force des Malades.

A cet avantage, qui doit pa-

roître bien important, si l'on considére les conséquences toujours dangereuses, & presque toujours inévitables du trop ou trop peu d'effet, dans l'opération des autres Remédes, il joint ceux de ne déranger en rien le malade de son régime de vivre ordinaire, & de ne point l'empêcher de vacquer à ses occupations.

Enfin, ce qui paroîtra sans doute bien singulier, c'est qu'il ne consiste ni à rien prendre, ni à rien appliquer sur le corps. Le Sieur Maurain, élevé & instruit dans une Ecole aussi éclairée que celle de Messieurs les Chirurgiens de Paris, sent aussi bien que personne toutes les objections qu'on peut lui faire à cet égard; mais il croit en même tems que les raisonnements les plus spécieux doivent céder à des expériences multipliées.

Il les a faites en présence de plusieurs de ses Confreres, tant à l'Hôpital Général de la Salpétriere, que *dans Paris*; il a eu même

l'honneur de les réïtérer chez M. le Lieutenant Général de Police, en présence de plusieurs personnes également distinguées, par leur rang & par leurs lumiéres.

Il importe peu au reste au Public & au Sieur Maurain que l'opération de son Reméde paroisse s'accorder ou non avec les hypothèses reçues dans la Physique, pourvû que le Remede produise la guérison des Malades qui en usent.

Le dessein du Sieur Maurain n'est, ni d'établir, ni de combattre aucune opinion particuliére, mais de présenter au Public, contre les douleurs aigues & obstinées d'une maladie trop commune, un reméde dont l'efficacité a été éprouvée toujours avec le même succès, sur un grand nombre de personnes de tout sexe & de tout âge.

Entre un grand nombre de Cures que le Sieur Maurain pourroit citer, il se contentera d'en rapporter deux, qui sont au dessus de tou-

e exception. La premiére eſt celle
le M. le Marquis de Pompone,
qui a été guéri radicalement d'une
ciatique & d'un Rhumatiſme, qui
e tourmentoient cruellement de-
uis cinq à ſix ans, & qui avoient
éſiſté à tous les autres remédes
le la Pharmacie.

La ſeconde Cure eſt celle de M.
Pinçonnot, beaupere de M. de la
Grandville, Conſeiller d'Etat, le-
quel aprés avoir été, pour ainſi
lire, perclus pendant huit à dix
ns, a eu recours au reméde dont
l s'agit, & y a trouvé un prompt
oulagement & une guériſon ſi en-
iére, que depuis 14 ou 15 ans,
l n'a eu aucune atteinte de ſon an-
ien mal.

Deux exemples ſi remarquables
iendront lieu au Sieur Maurain
le tous les autres, & mettront le
Public en état de ſe convaincre,
qu'il eſt bien éloigné de chercher
lui en impoſer.

Au reſte, ce Remede a eu pour
ondement celui du nommé *Bra-*

gelas. Cet homme en ayant laissé le secret à sa femme, il est parvenu au sieur Maurain, qui y a beaucoup ajoûté, & qui le rendant beaucoup plus efficace qu'il n'étoit, a étendu en même tems son opération & son efficacité à plusieurs maladies nouvelles.

Il se flatte de le posséder seul; il n'ignore pas que d'autres se vantent également de l'avoir, & que quelques-uns tâchent de l'imiter; mais d'un côté, le peu de succès de leurs opérations, & l'impuissance de leurs Drogues, sont pour le sieur Maurain la preuve la plus certaine que l'utilité publique n'est pas le but qu'ils se proposent; & d'un autre côté, ce qu'il a ajouté au Remede de Bragelas, & qu'ils ignorent bien sûrement, en élevant ce Remede à une perfection qu'il n'avoit point d'abord, le rend aujourd'hui entiérement différent de ce qu'il étoit, & de ce qui peut en avoir percé jusqu'à des personnes, plus avides que curieuses du soulagement des Malades.

TICLE XCIV.

FLEXIONS
un Ouvrage annoncé dans le
rnal des Sçavants, au mois
vril 1745, & dont voici le
e;
Lettere di Amerigo Vespuc-
Gentilhuomo Fiorentino raccol-
Illustrate dal Abbate Angelo
ria Bandini, in Firenze 1745.
4°.

Onsieur l'Abbé Bandini, ajoûte le Journal, parle étenduë des Voyages d'A-ique Vespuce aux Indes Oc-ntales. Il prétend, contre le iment de M. l'Abbé Pelu che, eur du Spectacle de la Nature, u P. de Charlevoix, Jésuite, Vespuce est le premier, qui ût la découverte du Conti-t de l'Amérique. Ces deux ivains François ont soûtenu, l'Auteur de cette découver-

» ques, (Ferdinand & Isabelle)
» de découvrir tout ce qu'il pour-
» roit du Continent des Indes.

» Ojeda muni de cette piéce se
» rendit en diligence à Seville, où
» il eut bientôt trouvé des fonds
» pour l'armement, qu'il projet-
» toit. Jean de la Cosa, un des plus
» habiles Pilotes, qui fussent alors
» en Europe, s'engagea à lui. Ame-
» ric Vespuce, riche Marchand Flo-
» rentin, non seulement s'y inté-
» ressa pour une somme considé-
» rable, mais voulut même être du
» Voyage, & Ojeda en eut d'au-
» tant plus de joye, que cet Ita-
» lien avoit la réputation d'être
» habile dans la navigation, l'As-
» tronomie, & la Cosmographie.
» C'est ce même Americ Vespuce,
» qui, à son retour en Europe, pu-
» blia une Relation de son Voyage,
» dont il ne fit aucune difficulté
» de s'attribuer tout l'honneur. Il
» eut même la hardiesse d'y avan-
» cer, qu'il avoit le premier de
» tous découvert le Continent du

» nouveau Monde, & il en fut si
« bien cru sur sa parole, quoique
» démentie par la notoriété publi-
» que, que son nom est devenu
» celui de cette quatriéme partie
» de la Terre, qui seule égale, si
» même elle ne surpasse pas, les
» trois autres, en grandeur & en
» richesses.

» On peut bien croire que Co-
» lomb ne fut pas insensible à tant
» & de si injustes entreprises contre
» ses droits & contre sa gloire ...
» Les Espagnols de leur côté ont
» bien de la peine à digérer, qu'un
» Etranger sans caractére, ait eu la
» gloire de donner son nom à un
» grand Continent, qui avoit dé-
» ja été découvert par leur Ami-
» ral; & préférablement à Ojeda,
» qui commandoit la Flotte, où
» Americ Vespuce n'étoit que pas-
» sager ..... Americ Vespuce a
» encore avancé, que de cette
» Isle (une des Caraïbes) ils étoient
» revenus tout droit en Castille,
» sans passer par l'Isle Espagnole,

» Mais il fut prouvé au Fisc Royal, » sur le serment d'Ojeda & d'An» dré de Moralez, un de ses Pilo» tes, que ce fut dans ce même » tems, qu'arriva tout ce que nous » allons voir; » c'est-à-dire en 1599. Or Christophe Colomb avoit découvert le Continent de l'Amerique le 1 d'Août 1598, cela est certain, par le témoignage de tous les Auteurs Espagnols, & Americ Vespuce, qui ne le contestoit point, pour faire croire qu'il l'avoit devancé, antidata son départ d'Espagne, & assûra que son voyage avoit duré 25 mois; « en quoi il fut démenti par le ser» ment, que prêta juridiquement » Ojeda, pour attester le contraire.

Enfin Vespuce figuroit si peu dans cette Expédition, que ce fut Ojeda, qui fit toutes les prises de possession au nom de la Couronne de Castille, & qui donna au Golphe de *Venezuela*, qu'il découvrit, & au Cap *de la Vela*, où il termina ses découvertes dans le Conti-

nent, les noms qu'ils portent encore aujourd'hui.

Il s'ensuit de là, 1°. Que le P. de Charlevoix, non plus que M. l'Abbé Peluche, n'attribuent point à Ojeda la premiére découverte du Continent de l'Amérique, mais à Christophe Colomb. 2°. Que si M. l'Abbé Bandini n'a point d'autre preuve pour en faire honneur à son compatriote, Americ Vespuce, que les Lettres & les Mémoires de ce Navigateur, cette preuve tombe d'elle même, puisqu'il a été juridiquement, & par la déposition avec serment du Commandant de la Flotte où il étoit, convaincu de deux faussetés insignes. 3°. Que c'est sur les Monumens les plus autentiques & les plus uniformes, que M. l'Abbé Peluche & le P. de Charlevoix ont écrit, que la premiére découverte du Continent de l'Amérique étoit dûë à Christophe Colomb. Si M. l'Abbé Bandini a d'autres moyens de la revendiquer à Americ Ves-

puce, nous en rendrons compte au Public, avec toute l'impartialité dont nous faisons profession, dès que nous pourrons avoir son Ouvrage.

ARTICLE XCV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE

DE ROME.

J*Osephi Carpani è Soc. Jesu Tragœdiæ sex, Lusitaniæ Regi Joanni V. Dicatæ. Romæ*, &c. Six Tragédies Latines du P. Joseph Carpani, Jésuite, dédiées au Roi de Portugal, *à Rome M. DCC. XLV. in*-4°. Ces six Tragédies sont, *Jonathas*, *Adonias*, *Evilmerodach*, *Sennacherib*, *Sedecias*, *Mathathias*. Elles ont été composées, pour former l'action des jeunes éléves du

Collége Romain. *Nous en parlerons dans un Article de nos Mémoires.*

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT SUR L'ODER.

Caroli Aug. à Bergen Med. Doctor. & Prof. Catalogus Stirpium Indigenarum ac Exterarum, quas Hortus Medicus Academiæ Viadrinæ Complectitur. Francof. ad Viadram. Catalogue des Plantes du Jardin de l'Ecole de Médecine de Francfort sur l'Oder. Par M. *à Bergen*, Docteur & Professeur en Médecine. M.DCC.XLIV. *in*-12. pp. 106.

L'auteur de ce Livre est le *Tournefort* de ce canton de l'Allemagne. Jusqu'ici le Jardin des Plantes de Francfort sur l'Oder, avoit été très-négligé : depuis que M. *à Bergen* est à la tête de la Botanique, partie si considérable & si curieuse dans la Médecine, il l'a enrichi d'un très-grand nombre

de Plantes, & il en donne le Catalogue : nouveau genre de richesses, qui se communique jusqu'aux pays les plus éloignés. Ce Catalogue est alphabétique, c'est la méthode qui convient à un Jardin naissant, & à un Recueil qui n'a encore que peu d'étendue ; un Catalogue raisonné suppose de l'abondance, & une sorte de superfluité. Dans quelques années, nous verrons apparemment des Editions bien amples de ce nouveau Livre

Facile est inventis addere.

Bertholdi Ludovici Huckelii Med. Doct. Observationes Medicinales selecta. Francof. ad Viadram, &c. Observations du Docteur Bertold Louis Huckelius. A Francfort sur l'Oder. M.DCC.XLV. *pages* 74. *in* 12. Le Médecin à qui nous devons ce Livre fait comme les Anciens, dont les Ouvrages, sur la Médecine, n'étoient pour l'ordinaire que des Recueils d'Observations de pratique ; cela exclut

les conjectures de la théorie, & rassure contre les dangers d'une Médecine à systême. On a ici 50 Observations, c'est-à-dire, 50 espéces de maladies singuliéres, avec les remédes dont le Docteur Allemand s'est servi pour les traiter.

DE LEIPSICK.

Platonis Phædo: Sive Dialogus de Anima Immortalitate, Græce & Latine. Versionem Marsilii Ficini Emendavit, ... & Commentationes Philosophicas adjecit Joan. Henric. Winkler Græc. & Latin. Litt. Profess... Lips. Phædon, ou Dialogue de Platon sur l'immortalité de l'Ame. &c. Edition nouvelle, par M. Winkler, Professeur *à Leipsik* 1744. *in-12. P.* 394.

M. Winkler ayant été nommé Professeur en Langue Grecque à Leipsik en 1742, prit aussitôt le dessein d'expliquer le *Phædon* de Platon, & pour l'instruction de *ses Auditeurs, il a fait* une Edition

correcte de ce Livre, en se servant de la Traduction de Marsile Ficin qu'il a rectifiée & ornée. Comme il est d'usage de s'annoncer dans les Académies par une Harangue Préliminaire, le nouveau Professeur prononça, le jour de sa réception, une espéce de Panégyrique de Platon, & montra que ce *Philosophe est un très-bon maître pour la langue, pour l'esprit & pour le cœur*. On trouve ici *cette prolusion Académique*; il y a beaucoup de bon dans le sujet & dans la maniére de le traiter, mais cela suppose des Auditeurs qui aiment le Grec & la Philosophie, deux qualités qui ne sont pas communes aujourd'hui, surtout la premiére. C'est un éloge bien réel pour les Académies du Nord, de tenir encore à cette partie de la Littérature; cela retardera d'autant la décadence totale de la Langue Grecque, qui a plus d'ennemis que de protecteurs, plus de déserteurs que de fidéles sujets.

Octobre 1745.

De Hanovre et de Gottinguen.

Commercii Epistolici Leibnitiani per partes Publicandi, Tomus prodromus, qui totus est Boineburgicus. Recensuit Joan. Daniel Gruber.

Lettres de M. Boinebourg pour servir de volume préliminaire aux Lettres de Leibnitz. Par M. Gruber. *A Hanovre & à Gottinguen*, 1745 in-12.

On nous promet les Lettres de M. de Leibnitz, recueil inestimable par son étendue & par ses richesses; mais avant que d'ouvrir ce trésor, on nous donne en façon de préliminaire le volume que nous annonçons; c'est aussi un recueil de Lettres, la plûpart des Docteurs *Conringe* & *Boinebourg*, qui brilloient beaucoup en Allemagne, il y a 80 ans. *Conringe* fut le maître de *Boinebourg*, celui-ci fut comme le Mécene de M. de *Leibnitz*. C'est au de là du Rhin plus qu'ailleurs, que les rapports

de Maitre à Eleve, sont respectés & préconisés.

Les Lettres comprises dans ce volume sont de trois especes, les unes roulent sur le Droit, Etude principale chez les Allemands; d'autres traitent quelques points historiques; enfin il y en a qui embrassent des matieres de Religion. *Conringe* étoit Lutherien, & *Boinebourg* Catholique, depuis qu'il se fut attaché à l'Electeur de Mayence, qui le fit son grand Marechal. La Religion étoit le seul article, qui divisoit le Maître & le Disciple; du reste ils étoient tous deux fort amis, fort Sçavans, fort laborieux, disons une anecdote qui nous intéresse, fort Partisans de la France. C'étoit le tems où l'amour de la Patrie attiroit à la Maison d'Autriche bien des ennemis en Allemagne; *les choses ont changé depuis*, dit l'Hanovrien, Editeur de ce volume.

Tous les Livres d'Allemagne, que nous venons d'indiquer se

des Sciences & des beaux Arts. 1895 trouvent à Paris, chez *Cavelier Pere, rue S. Jacques, au Lis d'or.*

HOLLANDE.

DE LA HAYE.

Le chef-d'Œuvre d'un Inconnu, par le Docteur Mathanasius. Huitiéme Edition, 2 vol. 1745. Tout le monde connoît cette Satyre. Elle a corrigé les faiseurs de Commentaires; ce seroit trop, si elle avoit inspiré de l'indifférence pour l'Erudition; on n'a pas besoin de ce remede dans notre siecle. Cette nouvelle Edition est augmentée de cinq ou six autres pieces, qui n'ont pas la saillie du Commentaire de *Mathanasius.*

D'AMSTERDAM.

Chez Ratelband, Coutumes de l'Isle de Texel.

Chez Henry Vierrot. Le meilleur Bien, ou la vraye Felicité. *Traduit*

de l'Alemand, par Jean-Jacques Woilebius.

Chez Jacob Haffman. La Hollande humiliée par la mortalité des Bestiaux.

DE LEYDE.

Chez Abraham Kalle-Venier. Bernardi de *Moor*, Oratio inauguralis, de imperfectâ Eclesiæ militantis felicitate. 21 *Jun.* 1745, *in-4°.*

Chez H. Van-Damme, Explication des révelations de S. Jean. Traduit en Hollandois, de l'Anglois de *Moyse Lowman.*

FRANCE.

D'ANGERS.

Conférences d'Angers, sur les cas réservés. Chez *Dubé*, Imprimeur Libraire. Le premier volume paroîtra au mois de Novembre prochain.

Octobre 1745.

Ces Conférences sont la continuation de celles qu'on doit aux travaux de M. *Babin*, homme illustre en ce genre, & dejà connu dans nos Memoires, par l'éloge historique, que nous en donnâmes il y a deux ans. Comme il manque bien des traits à ce tableau, on nous a priés de le perfectionner, sur les connoissances nouvelles qui nous ont été communiquées. Ce ne sont que des Anecdotes détachées, qu'il faut joindre au détail suivi de *l'Article LXXVII. au mois d'Octobre* 1743.

M. *Babin*, à son entrée dans le monde Littéraire, étoit fort prévenu contre la Philosophie alors nouvelle de M. Descartes, parce qu'il la croyoit limitrophe de l'erreur; il prit depuis un juste milieu, qui est de ne condamner ni admirer tout dans ce Philosophe; mais il ne varia point dans son zéle à combattre la Doctrine de *Jansenius* & de ses disciples. Il éprouva *quelques* traverses à cette

occasion : on voulut l'arrêter dans la route du Diaconat au Sacerdoce, par une signature de propositions captieuses, qu'on lui proposa. Son bon esprit, ses lumieres & sa droiture démêlerent tout ; il distingua le sens Heterodoxe du sens Catholique, & l'on ne mit plus d'obstacles à son ordination.

En 1676, il devint professeur en Theologie, & ce ne fut point à la place de M. Goddes de Varenne, comme il est dit *dans l'Article d'Octobre* 1743. M. *Babin* ne l'eut pour Concurrent, que dans la dignité de *Maître - Ecole* de l'Eglise d'Angers, & de Chancelier de l'Université. L'accommodement se fit au moyen d'une permutation ; l'Abbé de Varenne se contenta de la Chapelle de S. Denis du Teil, que possedoit M. *Babin*, & celui-ci conserva la dignité, sans cesser d'occuper la Chaire de Theologie. Il joignoit à cela des attentions infinies, pour animer les jeunes Théologiens à

l'étude ; ce Talent d'exhortation est communément quelque chose de plus efficace & de plus précieux, que la Doctrine même & la capacité d'un Professeur.

On a dit au mois d'Octobre 1743, que M. *Babin* ne fut pas *un genie vif, brillant & sublime.* C'est dégrader, en quelque sorte, un homme tel que celui ci ; on nous le peint Auteur de 19 volumes de Conferences ; actif à persuader l'amour de l'étude ; décoré successivement de la confiance entiere de 3 Evêques d'Angers ; chargé par eux des fonctions les plus importantes & les plus diverses ; l'ame en un mot de la Litterature Ecclesiastique, des bonnes œuvres & du Gouvernement de ce Diocèse. Il falloit pour cela quelque chose de plus qu'un *bon sens* tranquile, & un *sçavoir* acquis par le travail.

M. *Babin* signala toujours sa vivacité contre les nouvelles Doctrines ; on en cite des preuves

bien marquées. Etant Doyen de la faculté de Théologie, il déféra une These soutenue à Saumur en 17 8, elle fut flétrie par les Docteurs, & la Censure confirmée par l'Evêque; c'étoit alors M. *Poncet de la* Riviere. Son Successeur, M. de *Vaugirault*, n'a point mis de bornes à l'estime dont il honora toujours M. *Babin*; il en renouvella tous les témoignagnes à la mort de cet ancien Docteur de l'Eglise d'Angers; car il semble qu'un Chef de Conférences Ecclesiastiques, Auteur d'un grand nombre d'Ouvrages sur ces matieres, consulté comme un Oracle pendant près de 30 ans, peut bien être mis au rang des premiers Maîtres & des grandes lumieres d'un Diocèse. Cet éclat se répand même sur toute l'Eglise de France, qui connoît & estime les Conférences d'Angers.

Les Memoires qui nous ont été communiqués détaillent aussi les Vertus Morales & Chrétiennes

de M. *Babin* ; les traits sont frappants, & le souvenir s'en conserve ; mais il convenoit bien qu'un Ecclesiastique, préposé pour enseigner la bonne morale, en donnât d'abord l'exemple dans toute sa conduite.

DE PARIS.

Nous avons dejà annoncé le *Dictionnaire universel de Médecine*, proposé par souscription. Les Libraires qui sont à la tête de cette entreprise, témoignent un grand zéle pour la conduire à sa perfection. Non contents de la bonté connue de l'Ouvrage, ils l'ont encore soumis au jugement de *Messieurs de la Faculté de Médecine de Paris*. C'étoit le tribunal le plus critique & le plus sévere, pour un Livre qui met, pour ainsi dire, les clefs de la Science entre les mains de tout le monde. Ces Docteurs l'ont approuvé, loué & préconisé ; cela fait un

préjugé satisfaisant pour les Souscripteurs. L'annonce que nous ont communiqué sur cela les Libraires, mérite d'être présentée au Public, la voici :

Les sieurs Briasson, Durand & David l'aîné, Libraires à Paris, rue S. Jacques, croyent devoir informer le Public, qu'ils avancent avec la plus grande diligence, l'édition du *Dictionnaire universel de Medecine, de Chirurgie, de Pharmacie, d'Anatomie, de Chimie, de Phisique & de Botanique : in-folio 6 vol. avec figures, traduit de l'Anglois*, dont ils ont publié le projet de souscription, il y a plusieurs mois.

La voye des souscriptions étant ouverte jusqu'à la fin de cette année, le premier volume, quoiqu'entierement achevé, ne sera livré que le 2 Janvier prochain, conformement à leurs engagemens; & les suivans de six mois en six mois au plûtard. On trouvera, à la tête de ce premier vo-

lume, une approbation dont la Faculté de Médecine de Paris a honoré cet Ouvrage. Elle est datée du 4 Octobre 1745, visée par M. le Doyen, & signée par Messieurs COL-DE VILLARS, BARON PERE, LE ROY DE S. AGNAN, BOUVARD, FERRET, ET BARON FILS, Docteurs Regens, & Commissaires nommés par ladite Faculté, pour l'examiner & lui en faire son rapport.

Ceux qui seront curieux de jetter les yeux sur ce premier volume & de le parcourir, auront la liberté de le voir chez les susdits Libraires.

Guillaume Desprez, & Pierre Guillaume Cavelier, Libraires à Paris, rue S Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus, ont acquis de la succession de feu M. l'Abbé *Privat* de Molieres, ses Leçons de Physique, de Mathematique & de Géometrie: 6 *vol. in*-12 qui *se vendent* 18 *liv.* reliés, & cha-

que volume séparément 3. liv.

Cette annonce renouvelle la mémoire d'un homme bien cher à la Physique, à la Mathématique, disons même au Journal de Trevoux, qui a souvent fait mention des petits Tourbillons, & de leur ingenieux Auteur. Les Grands Philosophes, Aristote, Platon, Descartes, Mallebranche, Newton, ont eu plus de disciples après leur mort, que durant leur vie; nous souhaitons que M. l'Abbé de Molieres ait le même avantage. Il le mérite par la sagacité de ses découvertes, & par sa bonne maniere d'écrire; il est du moins intéressant pour le Public de sçavoir où est le dépôt de ses Ouvrages, & nous l'indiquons ici volontiers.

Chimie Hydraulique, pour extraire les sels essentiels des Vegetaux, Animaux & Mineraux avec l'Eau pure. Par M. L. C. D. L. G. A Paris chez Coignard M. D. CC. XLV. *in* 12 *pag.* 390.

C'eſt l'experience, le zéle & la piété qui ont produit cet Ouvrage. L'Auteur, appliqué par ſon choix, au traitement des pauvres & des malades, a fait des obſervations ſans nombre ſur les remedes qu'il employe, il a trouvé qu'au moyen de l'eau, il étoit poſſible de ſeparer les ſels eſſentiels des mixtes; ce qui empêche toute altération, toute diſſipation : inconveniens que le feu produit dans la Chimie ordinaire. Nous donnerons ailleurs une idée plus étendue de cette *Chimie Hydraulique*, & des heureux effets qu'elle peut avoir, pour la guerifon des malades.

Pélerinage du Calvaire ſur le mont Valerien, par M. l'Abbé de Pont-Briand. *A Paris, chez Huart rue ſaint Jacques, à la Juſtice, M. D. CC. XLV.* in-12.

La devotion de la Croix ſur le Mont-Valerien, eſt l'objet de cet Ouvrage. M. l'Abbé de Pont-

Briand qui en est l'Auteur, sçait diversifier & multiplier toutes ses bonnes œuvres. Dans la Capitale, il est en véneration pour son zéle actif & intelligent. Ce livre en porte l'empreinte par tout : on y trouve rassemblé tout ce qui peut exciter les fideles à la devotion envers J. C. crucifié. On y a gravé les *Chapelles* ou *Stations* du Mont-Valerien, ce qui fait un agrément pour les Lecteurs, & un ornement pour l'Ouvrage.

TABLE DES ARTICLES du mois d'Octobre 1745.

ART. LXXXIV. *Histoire des Sacrements*. Suite de l'Art. LXVI. du mois d'Août. 1721

ART. LXXXV. *Traité des Causes, des Accidens & des Cures de la Peste.* 1742

ART. LXXXVI. *S. P. N. Ephraëm Opera omnia*, Ouvrages de S. Ephrem, &c. 1765

des Sciences & des beaux Arts. 1907
ART. LXXXVII. *L'esprit de J. C. & de l'Eglise, sur la fréquente Communion.* 1784
ART. LXXXVIII. *Description du Ventilateur, par M.* Hales. 1803
ART. LXXXIX. *Dictionnaire de Mythologie*, &c. 1818
ART. XC. *Lettre d'un Noble Genois* à un *Noble Vénitien.* 1826
ART. XCI. *Principes pour la lecture des Poëtes.* Suite de l'Article LXXIV. au mois de Septembre. 1843
ART. XCII. *Arrêts de Réglement rendus par le Parlement de Provence.* 1858
ART. XCIII. *Mémoire sur un Remede propre à guérir les Sciatiques*, par M. Maurain. 1873
ART. XCIV. *Réflexions sur un Ouvrage annoncé dans le Journal des Sçavans*, au mois d'Avril 1745. 1881
ART. XCV. Nouvelles Littéraires. 1888

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier le préſent *Journal*, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de KORUSTEL, rue de la Calendre près le Palais.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Novembre 1745.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dediés a Son Altesse Serenissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

Novembre 1745.

Imprimé à Paris, & se vend
A LYON,
Chez PLAIGNARD, rue Merciere.

M. DCC. XLV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15 ſ. le mois en blanc; & brochés 16 ſ.

Années.

1701.	9.	vol.	1724.	12.	v.
1702.	12.	v.	1725.	12.	v.
1703.	12.	v.	1726.	13.	v.
1704.	12.	v.	1727.	12.	v.
1705.	12.	v.	1728.	12.	v.
1706.	12.	v.	1729.	12.	v.
1707.	12.	v.	1730.	12.	v.
1708.	12.	v.	1731.	12.	v.
1709.	12.	v.	1732.	12.	v.
1710.	12.	v.	1733.	12.	v.
1711.	12.	v.	1734.	12.	v.
1712.	12.	v.	1735.	14.	v.
1713.	12.	v.	1736.	15.	v.
1714.	12.	v.	1737.	13.	v.
1715.	12.	v.	1738.	13.	v.
1716.	12.	v.	1739.	14.	v.
1717.	12.	v.	1740.	13.	v.
1718.	12.	v.	1741.	12.	v.
1719.	12.	v.	1742.	12.	v.
1720.	5.	v.	1743.	12.	v.
1721.	12.	v.	1744.	12.	v.
1722.	12.	v.	1745.	11.	v.
1723.	12.	v.			

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1745.

ARTICLE XCVI.

IDE'E DES ORAISONS Funébres, avec la comparaison de celles de M. Bossuet & de M. Flechier.

. . . . . . Manibus date Lilia plenis,
Purpureos Spargam flores. Æneid. VI.

A Paris, chez Ph. N. Lottin, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, proche de S. Yves, à la Vérité. M. DCC XLV. Avec Approbation & Privilege du Roi.

C'Eſt avec raiſon que l'Auteur a mis à la tête de ce petit Ouvrage ces deux demi-Vers de Virgile : *Manibus date Lilia plenis, purpureos ſpargam flores.* Rempli de la lecture de M. Flechier & de M. Boſſuet, il emprunte toute la richeſſe de leurs expreſſions, & toute la beauté de leur éloquence, & ſoit qu'il loue, ſoit qu'il blame ces deux grands Orateurs, il leur fait également honneur, par la juſteſſe de ſa critique & par la délicateſſe de ſes louanges.

C'eſt au hazard que nous devons la naiſſance de cet Ouvrage. L'Auteur ſe rencontra dans un cercle de gens d'eſprit, le diſcours tomba ſur les Oraiſons funébres. Celles de M. Boſſuet & de M. Flechier furent miſes en parallele, les ſentimens furent partagés, on rendit juſtice à l'un & à l'autre, mais notre Auteur fit éclater ſa prédilection pour l'Evêque de Niſ

mes, il trouva des Contradicteurs, l'Evêque de Meaux eut ses Partisans, on disputa poliment, & comme il arrive dans ces sortes de disputes, on ne fit qu'effleurer les motifs de son opinion & la Victoire fut incertaine.

Le zéle de notre Auteur pour M. Flechier n'en est pas demeuré là. Il traite ici la matiere avec une juste étendue, & il le fait avec un ordre & un discernement, qui le rend Juge Compétent de ces deux grands Rivaux. Pour apprecier leur mérite, il remonte jusqu'aux principes, & fait voir par l'autorité des Maîtres de l'Art, quelle est l'idée que l'on doit se former des éloges funebres, il fait ensuite l'application de ces deux principes aux deux Panegyristes, & montre lequel des deux a mieux saisi le caractere de ce genre d'Eloquence : le préjugé ne l'aveugle point, l'impartialité dont il se pique le rend même *quelquefois* un peu trop

ſcrupuleux, il craint de donner à M. Flechier ce qui ne lui appartient pas, & d'ôter à M. Boſſuet ce qui lui appartient. Il goute plus l'Eloquence du premier, il admire plus l'érudition du ſecond. M. Boſſuet dans ſes Oraiſons funebres eſt tantôt Théologien, tantôt Controverſiſte, & tantôt Hiſtorien, M. Flechier n'eſt jamais qu'Orateur. On s'eſt fait une Loi de ſe taire ſur les Orateurs Vivans: on craindroit, dit on, d'éffaroucher leur modeſtie, ou de bleſſer leur amour propre.

L'Auteur fait d'abord quelques reflexions ſur la nature de l'Oraiſon funebre. Rien de plus facile en apparence qu'un pareil diſcours. On n'a n'y moyens à établir, ni préjugés à combatre, ni Juges à émouvoir, ni grandes paſſions à faire éclater. L'Orateur y eſt uniquement occupé de plaire, de briller, & d'enlever les ſuffrages à force de beautés & d'Eloquence. Plus il étale de penſées

ingenieuſes, de Tours frappans, d'expreſſions fines & délicates, mieux il remplit l'attente d'un Auditeur, qui ne vient que pour entendre un beau diſcours.

Mais de cette liberté de donner l'eſſor à ſon eſprit & à ſon imagination, naiſſent de grandes difficultés. On veut des penſées vives & brillantes, mais naturelles; on veut que l'art embelliſſe la nature, mais il ne faut pas qu'il l'étouffe; les ornemens ſont permis, mais il eſt defendu de les prodiguer: les fleurs doivent orner la Couronne qu'on prépare, mais elles ne doivent pas la maſquer; on demande que l'imagination de l'Orateur ſoit vive & fleurie, mais ſage & reglée.

Il ne faut pas que l'Oraiſon funebre embelliſſe ſon ſujet, au dépens de la vérité; l'art de célebrer le mérite & la gloire des illuſtres morts, n'eſt point l'art d'arranger de beaux menſonges, ni de conſacrer de fauſſes vertus à l'om-

bre des fictions. *Ciceron* reprochoit ce défaut aux Panegyristes de son tems, il en est, dit-il, qui supposent des faits & des triomphes imaginaires, ils multiplient les Consulats, ils falsifient les Généalogies & à la faveur d'une équivoque, ou d'une ressemblance de nom, ils annoblissent un homme nouveau; & greffent une branche ignoble sur un tronc illustre. Une telle licence n'honore pas le Heros, & ne sert qu'à décrier l'Orateur. M. Bossuet & M. Flechier n'ont point donné dans cet écueil; mais sont-ils semblables? sont ils égaux, l'un est-il superieur à l'autre? Il faut établir des principes, autrement, dit notre Auteur, d'un *Cotin* on feroit un *Bourdaloüe*. On en vient donc aux principes & à leur application, c'est le plan qu'on se propose; on trace les principales regles qni caracterisent l'Oraison funebre, on les applique à M. Flechier & à M. Bossuet, & on met le Lecteur

à portée de décider lequel des deux les a ſuivies le plus fidellement.

L'Auteur prévient ici l'abus que l'on pourroit faire de ſa déciſion; fondé ſur les vrays principes, il ſe déclare dans la ſuite pour M. Flechier, mais il ne veut pas que les faux Imitateurs de Flechier ſe flattent d'avoir la moindre part au triomphe de ce fameux Orateur. Il aime les fleurs, les ornemens & l'élegance de ſes Diſcours, mais il n'approuve pas le ſtile mignard & affecté, il ne veut pas qu'on confonde la riche parure, & les attraits naturels d'une jeune Princeſſe, avec le fard & le clinquant d'une Héroine d'Opera.

Dans la premiere Partie, il nous développe les regles de l'éloquence, d'aprés les plus grands Maîtres de l'Art, il en diſtingue les regles générales, & particulieres, il en parcourt les trois differents genres & les qualités qui

leur sont propres, il remarque qu'il y en a toujours une qui domine selon la nature du sujet. Un Sermon sur une grande vérité de la Religion, un Plaidoyé sur une affaire importante, ont pour dominant le ton sublime & véhement, le Panegyriste prend un essor moins élevé, ce qui doit regner dans son discours, c'est la beauté des pensées, la finesse des tours, l'harmonie des expressions; le stile impetueux de *Demosthène* & de *Bourdaloüe* porteroit à faux Dans une Oraison funebre, ce n'est point là le ton qui convient au sujet, ces airs fiers & hardis qui étonnent, ne sont point de son ressort, il doit aller au cœur par l'imagination & plaire à l'esprit par un mélange de fleurs & de figures, placées avec Art, & mésurées avec simmétrie. C'est d'après *Ciceron* & *Demosthene* que notre Auteur nous développe ces principes. Nous supprimons les détails, pour passer dans un pays

plus riant & plus délicieux, il falloit indiquer les préceptes, avant que d'arriver aux exemples, c'est-à dire à ces morceaux brillans des deux Orateurs, que nous allons bientôt rapporter. On applique dans cette seconde partie à M. Bossuet & à M. Flechier les principes qu'on a établis, on les compare, & on présente ce qu'ils ont de lquable & de defectueux, avec toute la bonne foi de l'Ecrivain le plus désintéressé, qui, sans être neutre, ne laisse pas d'être impartial.

Quelque differens que soyent nos deux Orateurs, ils ont à bien des égards beaucoup de traits de ressemblance. Nés tous deux avec beaucoup d'Esprit, ils le nourirent des saintes Ecritures, & l'ornerent des plus belles connoissances, ils avoient l'imagination également vive & brillante; on voit en l'un & en l'autre le même discernement à saisir ce qu'il y a de grand & d'instructif dans le ca-

ractere de leurs Heros. Leurs Exordes ont toujours un air de grandeur & de majesté, leurs divisions sont également bien prises & leurs parties differentes ne rentrent jamais l'une dans l'autre; tous deux devoilent un peu trop le méchanisme de leur marche, & s'écartent quelquefois de leur but.

Semblables dans *l'invention* & la *disposition* générale du sujet, ils different extrêmement dans *l'élocution*. Ils pensent tous deux avec beaucoup de noblesse, mais ils ne parlent pas également bien, c'est ici que leur langage les distingue, & qu'ils se séparent pour ne se revoir presque jamais.

Leur maniere de peindre les objets est encore bien differente, les traits les plus communs s'embelissent sous le pinceau de M. Flechier, il offre par tout des images gracieuses & intéressantes, les fleurs & les diamans naissent de ses expressions, tout vit, &

tout parle dans ses couleurs. M. Bossuet ne peint point, il raisonne, il discute, ce ne sont point des portraits qu'il fait, ce sont des dissertations, & il laisse presque toujours le ton de l'Orateur pour prendre celui de Théologien, & de controversiste. C'est, dit notre Auteur, que le Talent dominant se mêle toujours parmi les autres, & qu'il exerce sur eux son Empire, quelquefois même sa tyrannie. On développe dans les deux articles suivans les Traits propres & personnels à ces illustres Orateurs.

Le premier article où l'on fait le caractere de l'Eloquence de M. Flechier contient plus de cent pages, le second où l'on parle de celle de M. Bossuet n'en comprend gueres plus de cinquante. Notre Auteur en dit trop sur le premier, il en dit trop peu sur le second, il juge cependant avec goût de l'Eloquence de l'un & de l'autre.

Il represente d'abord ce qui doit dominer & ce qui domine en effet dans M. Flechier, c'est, dit il, la beauté des pensées, l'élegance du stile, la pompe des images, l'art merveilleux de peindre les objets & de les rendre sensibles, il pense toujours bien & s'exprime encore mieux, il fait de son esprit tout ce qu'il lui plaît, & de son imagination tout ce qu'il veut, il redonne la vie aux illustres morts dont il célébre la mémoire, tout ce qu'il y avoit de grand dans eux, se retrace dans lui, on y voit l'ame du guerrier, l'ame du sage, l'ame du grand Magistrat & de l'habile politique, il prend toutes les formes du mérite & de la vertu, il les cache dans lui-même, & il les montre dans son héros.

M. Flechier fait encore plus, il ne plaît pas seulement, il touche quelquefois. Son style n'est pas seulement élegant, il est encore sublime, c'est ce que l'Au-

teur confirme par l'exemple de M. *Pavillon* l'Académicien, bon connoisseur en pareille matiére, il étoit présent à l'Oraison funébre de M. de *Lamoignon*, lorsque M. Flechier la prononça, il en fut également touché & enchanté, je *me trouvai*, dit-il, *à cette cérémonie, je ne m'étois rien proposé pour mon cœur, je m'imaginois que mon esprit seul trouveroit de quoi se satisfaire.* Il fut bientôt détrompé, l'Orateur entra si bien dans le caractére de celui, dont il peignoit les vertus, qu'il renouvela des idées que le tems & l'ingratitude du siécle n'avoient peut-être déja que trop effacées.

Ce qui fait ordinairement la plus grande beauté des Oraisons funébres, ce sont les *Descriptions*, les *Portraits*, les *Paralleles*, les lieux *communs déguisés*, & traités avec élégance, ce sont aussi les endroits où M. Flechier a donné plus de graces à son style & plus d'éclat à ses pensées; notre Auteur en cite

des morceaux, des tours, des expressions, qui sont d'une rare beauté, & qui justifient pleinement la supériorité de M. Flechier dans cette sorte de discours. Est-il rien de plus brillant & de plus éloquent que le portrait du Cardinal de Richelieu ? Il est tiré de l'Oraison funébre de Madame d'Aiguillon.

Le portrait du Cardinal Mazarin, tiré de l'Oraison funébre de M. le Tellier est encore de main de Maître, la description de la vie privée que menoit à la campagne le premier Président de *Lamoignon* pendant les vacations, est tracée avec toutes les politesses de l'art, & avec tous les agrémens de la nature. Je ne parle point des paralleles, des lieux communs déguisés, des figures de simmétrie, ni des anthitèses ; le génie de M. Flechier le portoit là, & ses Adversaires conviennent qu'il n'en fut point avare.

On n'oublie pas les endroits su-

blimes que nous présentent ses Oraisons funébres, s'il n'a pas toujours pris un essor si élevé, c'est qu'il sçavoit s'assortir à son sujet, il composoit une Couronne, & non pas un Plaidoyé, il n'avoit à tonner, ni contre Antoine, ni contre Catilina, il vouloit louer, tantôt César, & tantôt Pompée.

L'apostrophe où M. Flechier déplore la mort funeste de M. de *Turenne*, trouva des Critiques à la Cour de *Vienne* & de *Madrid*. Certains François qui ont un vernis d'humeur antinationale y trouverent aussi à redire, notre Auteur venge M. Flechier, & rend à ce beau morceau d'éloquence toute la justice qu'il mérite, le voici... *Puissances ennemies de la France, vous vivez, & l'esprit de la charité chrétienne m'interdit de faire aucun souhait pour votre mort. Puissiez-vous seulement reconnoître la justice de nos armes, recevoir la paix que, malgré vos pertes, vous avez tant de fois refusée, & dans l'abondance*

de vos larmes éteindre les feux d'une guerre, que vous avez malheureusement allumée ! A Dieu ne plaise que je porte mes souhaits plus loin ! Les jugemens de Dieu sont impénétrables. Mais vous vivez, & je plains en cette chaire un sage & vertueux Capitaine, dont les intentions etoient pures, & dont la vertu sembloit mériter une vie plus longue & plus étendue.

On convient que cette figure est noble & brillante, mais on prétend qu'elle est déplacée, & qu'elle blesse le respect dû aux têtes couronnées. L'apologiste de M. Flechier fait voir que rien n'est plus mesuré que ces expressions, & que les bienséances les plus scrupuleuses y sont observées. L'Orateur avoit deux caractéres à soutenir, il étoit Citoyen, il étoit Chrétien ; comme Citoyen il laisse entrevoir, que si le choix eut dépendu de lui, il n'auroit pas été fâché que la foudre tombât d'un autre côté, mais la victime étant

frappée; il adore les jugemens de Dieu, & se soumet comme Chrétien à sa providence, il ne demande la mort, ni de l'Empereur, ni du Roi d'Espagne, il ne souhaite que la paix; pour ne pas approuver de pareils vœux, il faut être ou excessivement ombrageux, ou faussement délicat. Les contemporains de M. Flechier ne lui avoient pas reproché cette hardiesse prétendue. & *cet habile imposteur*, dit l'Apologiste, *les avoit séduits au point que l'enchantement a duré plus de 70 ans.* Il nous paroît que le terme d'*imposteur*, n'est pas à sa place, & que celui d'*enchanteur* auroit mieux valu.

Mais M. Flechier, tout grand Orateur que nous le supposons, étoit-il sans défauts? Non, il en avoit, & voici le portrait critique que M. Rollin en fait dans son *Traité des Etudes*, il régne, dit-il, dans ses Ecrits *une sorte de monotonie, & d'uniformité, presque partout mêmes tours, mêmes figures, mê-*

croit souvent voir chez M. Flechier une anthitèse, où il n'y en a point. Cicéron & Démosthène l'ont souvent prodiguée, & il faut que le nombre en soit excessif, pour qu'elle devienne un vice déplaisant. On convient d'ailleurs que notre Orateur a trop répété certains tours qui lui plaisoient, & qu'il a sacrifié quelquefois à la symétrie, l'exactitude & la justesse. Mais quelques taches peuvent elles effacer mille beautés ? Il y a, dit Madame la *Marquise de Lambert*, *de grandes vertus*, *qui portées à un certain dégré*, *font pardonner bien des défauts*. M. Flechier ne prodigue point les ornemens, ou s'il les prodigue, c'est un excès de dépense que tout le monde ne doit pas faire, mais qui est permis à un Orateur aussi riche que lui.

On met ici sous les yeux du Lecteur les plus beaux endroits de l'Oraison funébre de M. de *Turenne*. C'est le chef-d'œuvre de notre illustre Prélat. M. *Mascaron* sur

le même sujet avoit enlevé tous les suffrages, M. Flechier les lui enleva. Madame *de Sevigné* ne croyoit pas qu'il fut possible d'égaler M. de Tulle, elle donnoit le défi à tous les Orateurs. Ils pourront parler d'un Héros, disoit-elle, mais ce ne sera pas de M. de Turenne. M. Flechier parla, il parla de M. de Turenne, & ce qu'il dit, & fit entendre de son Héros, fut au dessus de tout ce qu'on avoit entendu. On cite encore plusieurs morceaux de cette piéce, ils renferment mille beautés, M. de Turenne y triomphe des ennemis de l'Etat par sa valeur, & M. Flechier de ses concurrens par son éloquence.

On passe au second article, on rappelle ce qui a été dit dans la premiére partie sur le genre d'éloquence qui convient le mieux aux éloges funébres, & on caractérise celle de M. Bossuet; il paroît qu'il ne s'est point proposé de *plaire*, mais d'*émouvoir*. Ce ne sont point

les fleurs & les ornemens du discours qu'il recherche, c'est au grand, au sublime, au pathétique qu'il s'attache; on sent déja l'avantage de celui qui a le mieux observé le ton qui convient aux Oraisons funébres. Il seroit inutile de dire que le style sublime l'emporte sur les deux autres, qu'il constitue la grande, la parfaite éloquence, & que c'est à lui que l'on doit les succès les plus éclatans, que c'est la Doctrine de Cicéron & de Quintilien, & que par conséquent le sublime Bossuet doit l'emporter sur le plus élégant & le plus fleuri de tous les Orateurs. Ce n'est pas ainsi que raisonne notre Auteur, il faut voir, dit-il, ce que le sujet comporte, & ne pas confondre des espéces très distinguées; que l'Orateur qui plaide une grande cause, suive le penchant qui l'entraine vers le grand & le merveilleux, c'est-là que le sublime est en sa place, & c'est le ton qu'il doit prendre; mais l'Orai-

ſon funébre ne prend pas le même eſſor, elle n'exclut pas quelques traits ſublimes, mais ſi elle ſe borne là, c'eſt un ſublime déplacé.

On expoſe ici fidélement les grands traits de M. Boſſuet, on péſe ſes défauts, on rend compte de ſon Oraiſon funébre de la Reine d'Angleterre, & l'on ne laiſſe rien à déſirer ſur la comparaiſon des deux illuſtres Orateurs. Le portrait du grand *Condé*, le paralléle de ce Prince & de M. de *Turenne*, le caractére de *Cromvel*, renferment de grandes beautés, on y trouve tout; nobleſſe & magnificence de penſées, juſteſſe de rapport, éclat & force d'expreſſion.

Les défauts que l'on reprend dans les Oraiſons funébres de M. Boſſuet ſont eſſentiels, & c'eſt ici qu'il paroît beaucoup au deſſous de M. Flechier. L'Evêque de Meaux eſt moins égal, & moins ſoutenu que l'Evêque de Niſmes. M. Boſſuet peint ſon Héros en

grand, mais il le monte sur des échasses, il veut l'agrandir, & il le défigure, il est quelquefois sublime, jamais naturel, son imagination est vive, impétueuse, mais quand elle s'éteint, l'Orateur tombe, & des traits les plus magnifiques, il passe à des familiarités & à des bassesses de style impardonnables. L'Auteur en remarque plusieurs, *qui ne sont assurément dignes, ni d'un éloge funèbre, ni du grand Bossuet.* Il coupe trop le fil de son discours, par des digressions qui font perdre de vue le sujet, il discute, il dispute trop, & souvent le Théologien éclipse l'Orateur; ces dissertations peuvent se pardonner dans un Sermon, mais dans une Oraison funebre, *c'est*, dit notre Auteur, *un crime de leze-Eloquence.* Nous ne croyons pas qu'on lui pardonne ce terme, digne d'enrichir le *Dictionnaire Neologique.*

Le style de M. Bossuet n'est pas celui du Panegyrique, il est sara

harmonie, ſans douceur, & n'eſt pas aſſez élégant. Cet Orateur dédaigne les graces légéres du diſcours, & néglige trop les régles génantes de la pureté du langage : *Quintilien* condamnoit cette négligence, *Deſpreaux* ne la pardonnoit pas même aux Poëtes de ſon tems.

Surtout qu'en vos Ecrits la Langue révérée
Dans vos plus grands excès vous ſoit toujours ſacrée.
Envain vous me frappés d'un ſon mélodieux,
Si le terme eſt impropre, ou le tour vicieux.

On trouve pluſieurs de ces conſtructions vicieuſes dans l'Oraiſon funébre de la Reine d'Angleterre. M. Boſſuet peint des couleurs les plus vives, l'état déplorable de la Religion Catholique en Angleterre; *il falloit*, dit-il, *cacher la pénitence avec le même ſoin qu'on*

ont fait les crimes, pour sauver l'équivoque, il auroit dû répéter le verbe *cacher*. Cette piéce est remplie de très-beaux morceaux, mais ils perdent infiniment de leur prix pour n'être pas en leur place, on croit moins lire l'Oraison funebre d'une grande Reine, que *l'Histoire des Variations* de ce profond controversiste.

Notre Auteur termine cette comparaison par un trait décisif. Les beautés de l'éloquence de M. Flechier effacent ses défauts, & les défauts de M. Bossuet effacent les beautés de son éloquence.

Nous apprenons que M. *Lenglet* est l'Auteur de cet Ouvrage qu'une contestation Littéraire a produit, nous souhaitons qu'il ait plusieurs disputes en ce genre, l'éloquence y gagnera.

* *
*

ARTICLE XCVII.

LETTRES SUR LA Cosmographie, où le sistême de Copernic est réfuté, le plan de l'Univers exposé, & expliqué physiquement, sur des principes dictés par les Expériences & les Observations des principales Académies de l'Europe. Tome premier. A la Haye, chez Pierre Gosse, Imprimeur-Libraire, 1745. *On peut en trouver à Paris, chez Bordelet, rue S. Jacques.* in-4°. *Pages* 524, *caractere menu & serré.*

IL n'y a que la plénitude & la profondeur d'un si sçavant Ouvrage, qui puisse en rendre la lecture difficile & peu attrayante pour ceux qui ne cultivent les Sciences que pour s'amuser. L'Auteur, tout occupé de la grandeur de son objet, s'est peu embarrassé de tous les assortimens de stile & d'impres-

ſion, qui ne laiſſent pas d'inviter le plus grand nombre des Lecteurs. Ce n'eſt pourtant ni la clarté & la netteté qui manque au ſtile de l'Auteur, ni l'étendue ſuffiſante à l'expoſition de ſes ſentimens.

Ses principales aſſertions ſont miſes dans pluſieurs jours différens. Il ne ceſſe de les bien inculquer. Mais cela même rend l'Ouvrage un peu long, & le ſtile un peu diffus & moins correct : ce qui ne ſeroit pourtant rien dans un Livre purement ſçavant comme celui-ci, ſi les façons d'impreſſion y ſecondoient un peu plus la pareſſe du Lecteur, qui aime à voir beaucoup de Titres, de Chapitres, beaucoup de points, beaucoup d'*à linea*, & quelque chose d'élagué, qui entre tout de ſuite dans l'œil, & comme tout ſeul dans l'eſprit.

Hors le Frontiſpice & le Titre général, qui ne particulariſe guéres la diverſité des matiéres qu'on

traite ici, on n'y trouve point d'autres Titres que ceux de *premiére, seconde, troisiéme Lettre.* Il n'y a ni divisions, ni sousdivisions, ni autres indications des sujets, qu'un Sommaire à la tête de chaque Lettre. Ces Sommaires sont bons; on auroit pu les dépecer en Chapitres ou en Supplémens de Titres à la marge: une Table même un peu détaillée des matiéres manque tout à fait à ce Livre, & nous prenons la liberté d'exhorter l'Auteur à la donner après coup, comme une piéce aussi facile à ajouter, qu'elle est nécessaire & tout à fait essentielle, pour pouvoir un peu s'y retrouver & en quelque façon s'y orienter. C'est surtout dans les Sciences qu'on devroit prodiguer tous les petits assortimens, qui peuvent en faciliter l'étude, & c'est-là qu'on les néglige le plus.

Nous insistons ici d'autant plus sur cet article, que du reste nous croyons l'Ouvrage & l'Auteur di-

gnes de la plus grande attention, & du plus favorable accueil de la part du Public, & furtout des Sçavans. L'Ouvrage est infiniment sçavant, & le nom de l'Auteur, si sa modestie ne l'avoit supprimé, ne peut que relever les Sciences sublimes ausquelles il fait l'honneur de se prêter dans les momens de son loisir.

Il s'agit ici de tout ce que la Cosmographie Astronomique & Physique a de plus subtil & de plus épineux. L'Auteur n'y respecte aucun préjugé, & rappelle sans façon tous les systêmes Astronomiques, celui de Copernic surtout le plus privilégié de tous, & l'art même des Astronomes & leurs observations les plus favorites, à de nouvelles discussions, révisions, & confrontations, qu'ils auront plus de facilité de mépriser, que de les soutenir de front & sans rien relâcher de leurs prétentions.

Il est vrai aussi que Messieurs les Astronomes ont un peu abusé

du droit, que l'extention de leurs Lunettes & Telefcopes donne, ou femble donner à l'imagination, de fe fubftituer aux yeux, pour en étendre la portée fort au de-là du naturel & de l'artificiel. Et lorfque ces Meffieurs nous rendent compte des verres au travers defquels ils ont fait la découverte ou l'obfervation de ceci ou de cela, on peut au verre objectif & à l'oculaire dont ils nous parlent uniquement, ajouter ou foufentendre le verre fpéculatif ou imaginatif qui forme avec les yeux une Lunette intérieure, dans laquelle les rayons, rompus & combinés dans la Lunette extérieure, fouffrent de nouvelles réfractions & prennent de nouvelles combinaifons, fouvent au gré du fyftême chéri qui régne provifoirement dans l'efprit. Suivons l'Auteur dans fes Lettres. Ells font au nombre de dix-huit jefqu'ici. Elles en annoncent bien dautres, dont elles ne font prefque que les préliminaires.

Le frontispice de son Livre porte une planche gravée, où tout le plan de son Ouvrage est fort bien dessiné, par l'esprit de l'Auteur, plutôt que par le burin du Graveur, qui sent un peu le bois & la Province.

Au dessus de tout, on lit ces mots : *Cosmographia sicut Geographia*, qui signifient que l'Astronome & le Physicien doivent comme le Géographe, viser à faire une Carte du mouvement des Astres, bien plus que des systêmes & des hypothèses d'imagination. Au dessous de ces mots, on voit, selon la pensée de l'Auteur, les orbes des Planetes représentés par des cercles frisés ou noués d'espace en espace, appellés *Epicycloïdes* par les Géométres. Un peu plus bas deux anges tiennent par les extrêmités un voile dans lequel est représenté le systême de Copernic, qui paroît déchiré dans le milieu par l'effort que les anges font pour cela.

Au dessous encore, on voit deux globes, l'un Céleste, l'autre Terrestre, que les deux génies de l'Astronomie & de la Géographie mesurent avec des compas égaux & également ouverts. Et sans parler de quelques autres symboles & génies qui expriment le parallele des deux globes & des deux sciences, le bas de l'Estampe porte ces deux Vers Latins : *Sidereos motus, itidem maris, atque recessus pingere terrarum, simili labor ac opus arte.* Tout le Livre n'est qu'un Commentaire de ces Vers & de ces figures symboliques.

La premiére Lettre surtout inculque ce principe, vrai en soi, que *dans un siécle aussi éclairé* que le notre, *on doit chercher le plan de l'Univers, avec la même methode qu'on leve le plan, & qu'on dresse la Carte d'une Province*, qu'on ne doit plus se contenter d'un systême Cosmographique, qu'on doit aspirer au vrai plan de l'Univers ; que ce plan doit se manifester de

lui-même, par l'aſſemblage de toutes les obſervations Aſtronomiques; qu'on s'eſt trop preſſé juſqu'ici de conſtruire un édifice ſyſtématique du Ciel avec le peu de matériaux, c'eſt-à-dire, d'obſervations qu'on avoit; qu'on devoit ſe contenter d'en raſſembler; qu'il eſt plus facile de trouver un arrangement poſſible des choſes que le véritable arrangement; que l'imagination ſuffit pour l'un, au lieu que pour l'autre il faut voir & peindre d'après nature; qu'il ſuffit au reſte d'avoir les obſervations des autres, ſans être obligé de les vérifier ſoi-même, ſuffiſant pour faire une bonne Carte d'avoir de bons Mémoires de Voyageurs, qui ont vû par eux-mêmes ou par d'autres, dont ils ſont également ſûrs.

M. l'Abbé de Br. penſe qu'on doit rejetter déſormais toute hypothèſe concernant le Ciel & les mouvemens céleſtes. Il croit même que les hypothèſes ſoit de Coper-

nic, soit de Ptolomée ou de Tychon ont retardé les progrès de l'Astronomie. Il se fonde sur ce que la Cosmographie & la Géographie étant deux sœurs, & toutes analogues & paralleles, elles auroient dû faire des progrès pareils, si elles avoient suivi les mêmes régles, & si l'une procédant uniquement par faits & par observations, l'autre ne s'étoit point égarée dans des fictions & dans des systêmes. N'est-ce pas supposer qu'on peut voyager dans les Cieux autant & avec la même facilité, & voir les choses d'aussi près que sur la Terre? Et que dans les Cartes il n'y a pas mille choses placées par estime & par pure hypothèse? Mais l'Auteur a toujours raison de rappeller les hommes à la perfection de leur art & de leur science.

Du reste il prévient notre premiére objection, & répond affirmativement qu'on peut parvenir plus aisément à connoître la dis-*position des* Astres que celle des

contrées de la Terre. Il n'est pas le seul de ce sentiment, & nous avons idée que *Villemot*, & après lui bien d'autres ont dit que l'état du Ciel nous étoit mieux connu que celui de la Terre. C'est-à-dire sans doute, que le peu que nous pouvons connoître du Ciel, nous est mieux connu que l'infinité de connoissances de détail que nous pouvons prendre de la Terre.

L'illustre Auteur dit que les anciens systêmes, c'est-à dire, celui même de Copernic, doivent être regardés comme des *Cartes de Géographie trop anciennes*, & *comme de vieux Almanachs*. Mais cela sembleroit dire encore qu'en Géographie on a aussi procédé par voye de systême & d'hypothèse, & que les systêmes peuvent se tourner en Cartes Géographiques ou Cosmographiques exactes avec le tems. On a regret de voir l'Auteur ne vouloir point absolument d'aucune sorte de systême dans l'Astronomie. Les hommes n'ont

que deux flambeaux pour les mener dans les ſentiers de la vérité, l'eſprit & les yeux. Or c'eſt l'eſprit qui enfante les ſyſtêmes & les hypothêſes ; & les découvertes des yeux pour le moins n'ont d'autre crépuſcule & d'autre aurore, que les conjectures de l'eſprit. Les yeux voyent, l'eſprit prévoit. Oter cette prévoyance, c'eſt anéantir l'eſprit même. Par les yeux nous reſſemblons beaucoup aux animaux. Par la prévoyance nous approchons un peu de la Divinité. Mais il eſt toujours vrai qu'on voit communément plus juſte les choſes qu'on ne les prévoit. Il reſte à ſçavoir, s'il ne vaut pas mieux les prévoir, les entrevoir même, & ne les découvrir que par des conjectures & par des ſoupçons, ſujets à l'illuſion & à l'erreur, que de ne les voir & de ne les découvrir point du tout. Et puis les voit qui peut, & l'eſprit humain n'eſt pas de nature à voir les choſes, & des choſes ſi élevées

nouvellles objections; on ne doit pas *les exiger*; & l'on auroit beau du reste *proposer avec énergie les objections les plus fortes contre ce systême.* Il suffit d'en présenter *un nouveau, digne de lui être substitué.* Du reste l'Auteur a raison de dire qu'il n'en faut pas juger par l'autorité de ceux qui ont adopté ou défendu Copernic, & *que les expériences & les observations sont d'une autorité supérieure.*

Seulement il est à craindre que si ces expériences & ces observations ne sont pas nouvelles, les Coperniciens aguerris à les combattre, à n'en être pas, ou à en être inutilement combattus, à les expliquer, à les concilier avec leur systême, ne s'y entêtent de plus en plus.

On a fait beaucoup d'objections frivoles & de pur préjugé contre cette hypothèse, comme celle des Oiseaux, qui ne retrouveroient plus leur nid, de la fleche lancée à l'Orient, qui n'arriveroit point

à son but, ou qui y arriveroit trop tôt, lancée à l'Occident, &c. Le sçavant Adversaire de Copernic ne s'amuse point à ces bagatelles. Mais on est surpris qu'il ne s'arrête pas non plus à faire valoir contre ce systême l'autorité de l'Ecriture, qui dit formellement que la terre est dans un repos éternel, *terra autem in æternum stat*, autorité sacrée & infiniment respectable, la seule qui ait jamais empêché Riccioli, Dechales, Tacquet, & cent autres habiles Astronomes, de souscrire au systême de la terre muë autour du Soleil.

Mais notre Auteur qui ne laisse pas de mouvoir la terre, non seulement autour de son axe, mais encore, comme nous verrons, autour d'un axe tout à fait extérieur, ne pouvoit user de cette arme sacrée contre son Adversaire, qui a déja assez d'autres *argumens à lui rétorquer*, comme on dit. Non que M. de Br. le craigne cependant; car c'est dans son fort le mieux

défendu, qu'il va l'attaquer, & dans celui là même que le célébre M. Huguens en personne, & tous les plus fameux Astronomes du parti, se sont le plus attachés à fortifier & à rendre imprenable.

C'est celui de la grandeur immense de l'Univers, & de la prodigieuse distance des Etoiles, qui ne paroissent ni plus grandes, ni plus petites, ni plus ni moins brillantes, ni en plus grand ni en plus petit nombre, soit que la terre transportée dans tous les points successifs de l'*écliptique*, appellée le *grand orbe* comme par excellence, s'en rapproche ou s'en éloigne alternativement, de toute la longueur du diamétre de ce grand orbe, diamétre qui est le double de la distance qu'il y a de la Terre au Soleil, & qui a par conséquent, selon les Astronomes, la longueur de 44000 fois le diamétre de la Terre, c'est-à-dire, plus de 126 millions de lieues. De sorte que pour la vérité du sys-

tême de Copernic, il faut que la Terre s'approchant ou s'éloignant d'une Etoile de 126 millions de lieues, celle-ci n'en paroisse ni plus près ni plus loin, ni plus grande ni plus petite, ni plus ni moins brillante. Ce qui cependant est absolument possible, & ne fait que supposer le monde 126 millions de fois plus grand qu'on ne l'auroit cru au premier coup d'œil, coup d'œil réellement indécis & naturellement trompeur ou borné pour nous.

Notre Auteur attaque Copernic par bien des endroits : mais à tout prendre, il nous paroît que c'est ici son principal moyen d'attaque, & qu'il en veut surtout à M. Huguens, qui a porté cet excès de grandeur à un nouvel excès, en agrandissant le monde de Copernic à proportion autant, ou plus que Copernic n'avoit agrandi le monde de Ptolomée, & en faisant nommément les moindres Etoiles un million de fois aussi

grandes que le Soleil, rendu déja par les Coperniciens un million de fois aussi grand que la terre, 4 millions de fois même, s'il en faut croire Newton. Tout l'Ouvrage dont nous rendons compte va à réfuter cette prétention de M. Huguens. Mais dès cette seconde Lettre il ébauche assez fortement cette réfutation.

Au Chapitre huit de son *Cosmotheoros*, M. Huguens rapporte, qu'ayant appliqué à un Telescope de 12 pieds de longueur une petite lame de cuivre, à laquelle il avoit pratiqué un trou de la douziéme partie d'une ligne, qu'il couvrit d'une lentille de microscope, regardant le Soleil au travers, cet Astre lui parut sous un diamétre 27664 fois plus petit qu'à la simple vue, ou avec un Telescope ordinaire. En même tems il crut remarquer qu'en cet état de diminution apparente, le Soleil étoit égal au disque de l'étoile nommée *Sirius*. D'où il con-

clut qu'il avoit fait la même chose, que s'il avoit reculé le Soleil 27664 fois plus loin, & qu'ainsi l'étoile de Sirius (en la supposant égale au Soleil) étoit à cette distance.

On ne peut pas douter que ce raisonnement, & l'opération sur laquelle il est fondé, ne soit quelque chose d'ingénieux, de subtil, de sublime, & de digne d'un grand Physicien, Géométre & Astronome; ce seroit bien dommage, & il seroit bien humiliant pour la raison humaine, que ce ne fut qu'un beau sophisme. Notre Auteur nous en menace pourtant beaucoup. Il le tourne & le retourne de cent façons : & voici ce qu'il en dit d'abord.

Comment le Soleil seroit-il visible sous un disque 27664 fois plus petit, que celui qu'il auroit à la simple vue, ou avec une lunette non préparée; c'est-à-dire avec un disque de quatre tierces, au lieu de 32 minutes 12 secon-

des qu'il a dans sa distance moyenne; tandis que les Etoiles de la derniére classe ont un disque d'une seconde, qui n'est par conséquent que 1931 fois plus petit que celui du Soleil ? En un mot aucun Astre visible n'a un disque 2000 fois plus petit que le Soleil; & il paroît que sous un pareil disque un Astre seroit tout à fait invisible, à moins peut-être que l'éclat ne suppléât à la grandeur. Car les Opticiens qui réduisent toute la visibilité des objets à l'angle visuel, sont plus Géométres que Physiciens, de même que Newton, qui fait consister toute la nature physique des couleurs dans leurs angles de refraction. La Nature est fort géométrique dans ses façons il est vrai; mais elle est toute physique, toute méchanique, & très-matérielle dans sa réalité substantielle, concrète & non abstraite.

Quoiqu'il en soit, voilà la grande difficulté de M. l'Abbé de Br. contre l'immensité de distance que M.

Huguens a cru pouvoir attribuer aux Etoiles. Mais notre Auteur est trop versé dans les systêmes Astronomiques, pour ignorèr qu'en même tems qu'on suppose *Sirius* à une distance 27664 fois plus grande que le Soleil, la plûpart des Astronomes supposent avec M. Huguens même, que *Sirius* est incomparablement plus grand que le Soleil, & un million de fois même plus grand ; & que non seulement ils le supposent, mais qu'ils ont même prétendu le prouver par la parallaxe annuelle du grand orbe. C'est cette preuve & cette parallaxe qui sembleroient mériter un peu de révision & de discussion particuliére.

Elles n'imposent point à M. de Br. qui n'en conclut pas moins contre M. Huguens l'invisibilité absolue du Soleil placé à une distance 27664 fois plus grande, en attendant les nouvelles preuves qu'il doit en apporter dans les *Lettres qui suivent.*

Dans la troisiéme Lettre, il attaque de plus près, & par des preuves plus directes & plus spécifiques le systême de Copernic, c'est-à-dire, le mouvement annuel de la Terre autour du Soleil, & l'immensité des Cieux. Il réduit toutes ses objections contre ce mouvement à quatre principales.

La premiére objection est une espéce de parité philosophique entre le mouvement annuel de la terre, & son mouvement journalier : la terre tournant journellement autour de son axe d'Occident en Orient, non seulement le Soleil, mais tous les Astres paroissent tourner tous les jours d'Orient en Occident; donc, conclut notre Auteur, la terre tournant annuellement autour du Soleil, non seulement le Soleil, mais tous les Astres devroient aussi paroître avoir ce mouvement annuel autour de la terre, Aussi le paroissent-ils, les Planetes du moins, dira quelqu'un qui voudra trancher tout d'un

coup la difficulté, parce qu'en effet ce mouvement de la terre, combiné avec leur mouvement propre, leur donne le mouvement apparent qu'elles ont à nos yeux; à peu près dans l'écliptique; l'orbe de chaque Planete étant assez peu différent dans son plan, du plan de l'écliptique.

La seconde objection, est que les mouvemens de libration & de trépidation que les Coperniciens donnent à la terre, opérent des mouvemens sensibles & des changemens de place dans les Etoiles mêmes les plus éloignées, quoique cette libration & cette trépidation soient infiniment plus lentes que le cours annuel de la terre. La différence peut venir de celle d'un mouvement angulaire comparé à un mouvement de parallelisme : mais notre Auteur ne s'en contente pas.

La troisiéme objection est prise de la correspondance de la sphere terrestre : & la quatriéme, du dia-

métre variable des Planetes & Cométes, comparé à l'invariabilité de celui des fixes, ce qui sembleroit favoriser Copernic & l'éloignement immense des Etoiles.

L'Auteur ajoute qu'il n'est pas possible d'éluder la force de ces quatre objections, fondées, dit-il, » sur une multitude d'observations » constantes & assurées, que toute la suite de son Livre expose » dans le plus grand jour. Ce qui » lui donne lieu d'ajouter des réfléxions curieuses & instructives » sur la nature du Soleil, sur son » unité dans le monde, sur la distance où il deviendroit invisible, sur la grosseur & l'éloignement des Etoiles fixes, sur leur » aberration & leur mouvement » en apparence commun & particulier, sur les bornes de la » portée de la vue humaine, sans » le secours & avec le secours même de divers instrumens d'optique, sur la lumiére zodiacale & » les aurores boréales, sur l'expli-

» cation du mouvement direct, » stationaire & retrograde des pla» netes majeures, *qui bien loin » d'être heureuse dans l'hipothèse au » cours annuel de la terre, tourne » en preuve de sa fausseté, comme » vous le verrez démontré,* » dit l'Auteur.

Pour faire bien sentir au reste, combien l'hipothèse de la révolution annuelle de la terre est absurde, l'Auteur s'attache ici à montrer combien celle de la rotation journaliére est heureuse. Jusqu'ici les Coperniciens avoient beaucoup confirmé l'une par l'autre. C'étoit sans doute, selon notre Auteur, un pur abus. Suit la réfutation ou l'explication des passages de l'Ecriture, qui paroissent formellement contraires à la double hipothèse. *Tous ces prétendus passages*, dit l'Auteur, *se concilient dans le nouveau plan Cosmographique.* Le mot de *prétendu* ne tombe point sur les *passages* que l'Auteur admet religieusement; mais sur le

ſens abſolu & rigoureux qu'on prétend leur donner.

Il expoſe enſuite en détail la premiére objection, & traite de *vaines* les réponſes priſes du mouvement propre des Planetes, que nous avons indiquées en rapportant cette objection. Or, en réfutant le ſyſtême de Copernic, l'Auteur ne laiſſe pas d'établir le ſien, ſi toutesfois c'eſt un ſyſtême ; & non pas plutôt une ſimple affaire de fait & d'obſervation, & un pur plan coſmographique, comme il le dit.

Il fait voir l'utilité de la ſphere armillaire, en tire l'*intimité des rapports des Cieux avec la Terre*, & par cette *intimité*, prouve que ſi la terre tourne ſur ſon axe, elle eſt ſtable & ne change de place en un an, qu'à raiſon de la 25 mille deux-centiéme partie d'un très-petit orbe qu'elle décrit en 25200 ans. C'eſt autour du centre de l'écliptique même, que la terre décrit cet orbe, à raiſon d'un dé-

gré en 70 ans. Cela explique le changement de déclinaiſon des fixes par rapport à l'équateur. Car elles n'en changent pas à l'égard de l'écliptique. L'Auteur termine cette Lettre par le détail des changemens apparens, que le mouvement annuel de la terre produiroit.

Les bornes de l'Extrait nous empêchent de ſuivre ce détail qui eſt déja indiqué, d'autant plus que voulant témoigner à l'illuſtre Auteur de cet Ouvrage, la part que nous prenons à l'honneur qu'il fait à la Littérature, en ſe livrant juſqu'au dernier détail de ce qu'elle a de plus ſçavant & de plus profond; nous comptons dans un ſecond Extrait indiquer au moins le ſujet & les principales diſcuſſions, qui ſont le ſujet des Lettres ſuivantes; ce que nous ne pourrions faire, ſi nous nous arrêtions trop à celles qui ne ſont preſque que les avenues d'un Ouvrage ſi vaſte, & qui nous fait eſpérer une

ſuite, qui doit avoir quelque choſe de plus curieux encore & de plus nouveau.

ARTICLE XCVIII.

MÉMOIRES DE MAXIMILIEN de Béthune, Duc de Sully. Tomes I. II. III. in-4°. Suite de l'Article LXXVII. au mois de Septembre.

OUtre les Notes ſur les faits & les perſonnes, l'Ouvrage de M. D. L. D. L. en contient qui regardent des erreurs de calcul, de fauſſes dattes, des évaluations de monnoye, &c. & en tout cela, l'Auteur a tâché de ne rien emprunter que de nos meilleurs Ecrivains. Il indique les ſources où il a puiſé toutes ces richeſſes, & l'on voit par le détail qu'il en donne, combien il eſt au fait des monuments répandus dans les différentes Bibliothéques, tant imprimés que manuſcrits, qui regardent

l'Histoire de notre Monarchie de la fin du seiziéme siécle, & du commencement du suivant.

Il n'a pas même voulu frustrer le Public des Notes, qu'il a droit d'attendre dans un Ouvrage de cette nature, sur la Politique, la Guerre, les Finances, la Police, le Commerce, la Marine, &c. & le Public lui sçaura gré du discernement, de l'exactitude, de la précision, du style fort, nerveux, & convenable à la matiére, dont tout ceci est mis en œuvre.

Il use du même discernement à l'égard des maximes & des réfléxions, qu'il a dispersées dans son Ouvrage, en les appliquant où elles conviennent. Il n'y a que sur le grand & fameux dessein attribué à Henri IV. qu'il a cru devoir réunir tout ce qui en est dit en différens endroits des *Œconomies Royales*, & d'une maniére encore si coupée, que la narration n'a plus rien d'instructif ni d'attachant.

Notre Auteur a formé de tout

cela un Livre à part, qui fait le trentiéme de son Ouvrage. Quelques Lecteurs souhaiteroient peut-être qu'il eût exercé sa critique sur la réalité de ce projet, que quelques-uns ont traité de chimérique, surtout l'Auteur des *Mémoires pour servir à l'Histoire Universelle de l'Europe*, *imprimé en* 1725, qu'il paroît que M. L. D. L. a connu : mais il garde là-dessus un profond silence; il ne se charge point de la défense des Sécrétaires de M. de Sully, ni de concilier les contradictions où l'Auteur des *Mémoires Chronologiques* prétend qu'ils sont tombés.

Il a jugé sans doute qu'il étoit inutile de disputer pour ou contre des faits, lorsque ces faits sont notoires, comme l'est certainement le dessein de la *République Chrétienne*, formé ou approuvé par Henri IV. Sur cet article, on ne peut proposer aucun doute, sans s'inscrire en faux contre les piéces autentiques, rapportées sans

nombre dans les *Mémoires de Sully* où ce projet eſt expliqué ; & il faut que celui qui nous a donné les *Mémoires Chronologiques* ait lû bien ſuperficiellement les *Œconomies Royales*, pour s'être imaginé qu'il n'y a que *la Lettre du* 10 *Juillet* où ce projet ſoit expliqué nettement.

M. L. D. L. va au devant d'un ſoupçon où l'on pourroit être à ſon ſujet, d'avoir beaucoup ajouté à ſon original ; il prie les Lecteurs de ſuſpendre leur jugement juſqu'à ce qu'ils l'ayent lû d'un bout à l'autre. Il convient que la néceſſité de faire une nouvelle diſtribution des matiéres, a jetté ſur ſon travail un air d'indépendance, qui peut le tirer de la claſſe des traductions ordinaires : mais il ſoutient, & avec raiſon, qu'on ne doit pas le ranger parmi les Ouvrages d'invention. Il eſt vrai cependant qu'il eſt preſque impoſſible dans ces occaſions, de ne pas mettre quelque choſe du ſien, &

de ne pas altérer même, sans le vouloir, son original. Nous en avons déja donné des exemples : en voici quelques autres, que nous ajouterons aux précédens.

(*A la page* 513. *premier vol.*) où il est question de celles que Henri IV. pourroit choisir pour épouses, le Monarque parlant des sœurs du Prince Maurice, dit clairement & affirmativement, qu'*elles sont filles d'une Nonain*; & ce fait n'étoit ni obscur, ni douteux; puisque *Guillaume* leur pere avoit épousé publiquement leur mere, Charlotte de Bourbon-Montpensier, Abbesse de Jouarre; cependant notre Auteur traite cela de *certain bruit répandu parmi les Catholiques, qu'elles sont filles de None.*

(*Tome second, page* 310.) il dit qu'on exigea des Jésuites, qu'ils n'éliroient point de Général qui ne fut François. On ne voit rien de semblable dans l'endroit de son Original, auquel ce fait a rapport

(*Tome* 2. *page* 316.) On lit ſeulement, (*page* 311.) que M. de Villeroi, dans le premier Conſeil qui fut tenu pour le rétabliſſement des Jéſuites, fit mention du ſerment qu'ils étoient prêts de faire d'*être bons François, & de n'avoir jamais de Provincial qui ne ſoit de même Nation.* L'Auteur, comme on voit, a pris le *Provincial* pour le *Général.*

(*Troiſiéme Vol. page* 38.) On eſt étonné de voir un ſimple courier, nommé *Valerio*, paroître ſur la ſcene comme un homme important, à qui l'on donne une bonne ſomme d'argent, qui le diſpoſe à *travailler efficacement avec nôtre Ambaſſadeur à faire réuſſir la négociation*, qui avoit pour objet la diſpenſe d'âge qu'on demandoit pour M. de Verneuil, poſtulé par le Chapitre de Metz. On ne voit rien de ſemblable dans l'original. Seulement (*tome* 3. *page* 198 & 199.) M. de Villeroi, dans une Lettre qu'il écrit à M. de Sully,

datée de Fontainebleau le 29 Mars 1608, le prie d'y envoyer le courier *Valerio*, pour recevoir l'argent de son voyage, afin qu'il le fasse *partir au plutôt pour trouver là* (c'est-à-dire à Rome) *nôtre Ambassadeur, devant qu'il soit plus avant engagé à sa retraite.* C'est qu'il comptoit partir incessamment de Rome.

L'opinion où est l'Auteur du Cardinalat du pere Ange de Joyeuse, lui fait encore ajouter à son original. Il dit (*page* 39.) *que le College Romain perdit cette année les Cardinaux de Lorraine, Baronius, & de Joyeuse* (*le célébre P. Ange*) & voici ce qu'on lit dans les anciens Mémoires (*page* 258.) *Les morts du Cardinal de Lorraine, de Baronius, du Duc de Florence, de Belliévre, de Scaliger, du Capucin P. Ange de Joyeuse.*

(*Page* 76.) On lit : *Ce ne fut d'abord que des nouvelles indifférentes sur l'Emperour Léopold.* L'Auteur ajoute ici le nom d'*Empereur*,

qui n'eſt point dans ſon original. Il n'y avoit point encore eu d'Empereur de ce nom, c'étoit ſans doute de l'Archiduc Léopold, dont on parloit en ce tems-là.

(*Page* 143.) On lit : *Guillaume Duc de Juliers, de Cléves*, &c. *celui qui venoit de mourir*. On ne lit point ces derniéres paroles dans l'original, puiſque le Duc de Cléves qui venoit de mourir n'étoit point Guillaume, mais ſon fils *Jean-Guillaume* mort en 1609, comme on le voit marqué bien poſitivement dans l'original (*page* 367.) Guillaume le pere étoit mort en 1592. L'Auteur eſt tombé encore ailleurs dans la même mépriſe.

(*Page* 150.) On lit : *Henri II. tendit la main à l'Electeur Maurice de Saxe, priſonnier avec le Lantgrave.* L'Electeur priſonnier n'étoit pas *Maurice*, mais *Jean Frédéric* ſon couſin ; auſſi l'original (*page* 369.) dit ſeulement, que le Roi *Henri II. fournit argent à Mauri-*

te, Electeur de Saxe, pour la delivrance & de l'Allemagne & des Princes. L'Auteur ajoute encore aux *Œconomies Royales* (*pag.* 327.) en disant : *les Marquis de Bade-Anspach & Bade-Dourlach*; on lit chez les Sécrétaires (*page* 461.) *Marquis de Bade*, d'*Anspach*, & *Dourlac*. Les Marquis d'Anspach ne sont point de la Maison de Bade, mais de la Maison de Brandebourg.

L'Auteur a suivi l'ordre établi de diviser un Ouvrage Historique en Livres, plutôt qu'en Chapitres. Il s'en trouve 30 dans celui-ci, en comptant pour un l'exposition du grand projet de Henri IV. & ces Livres comprennent l'Histoire de ce qui s'est passé, depuis la paix de 1570, jusqu'aux premiéres années de Louis XIII., c'est-à-dire, l'espace de plus de quarante années.

M. D. L. D. L. n'a pas jugé à propos de s'engager au de-là de la retraite de M. de Sully, en quoi

il n'a pas suivi son original ; mais outre que, selon son plan, il ne voyoit aucun usage à faire des piéces qui n'ont plus de relation avec Henri le Grand & son Ministre, il lui a semblé, en bonne critique, que ces piéces ne méritoient pas qu'on y fit une grande attention. Il ne trouve de M. de Sully, dans le quatriéme tome, que ce qu'il dit de la nouvelle Cour, du Conseil, & de lui-même jusqu'à sa sortie de Paris, les projets de réglemens sur différents sujets, & les preuves du grand dessein de Henri IV. Tout le reste est si visiblement d'une main différente, si déplacé, si peu de suite, & en même tems si froid & si frivole, qu'on ne peut le regarder que comme une compilation faite par les Sécrétaires, sans aucun discernement, & dans l'unique vue, comme ils en conviennent eux-mêmes, de rendre ce tome égal en grosseur aux précédents. L'Auteur met donc tout cela avec raison

au rang des Panégyriques, Sonnets, & autres piéces en Vers François & Latins, qui grossissent fort inutilement les volumes des premiers Mémoires.

Comme ils ne nous apprennent point ce que devint le Duc de Sully, depuis ce tems-là jusqu'à sa mort, & qu'on ne peut qu'être très-curieux de le sçavoir, l'Auteur satisfait à un désir si louable, par un Supplément que les éclaircissemens, fournis par M. le Duc de Sully, ont rendu plus complet & plus intéressant, que l'Auteur ne s'y étoit attendu. Ce sont des richesses domestiques dont ce Seigneur généreux a bien voulu gratifier le Public, en les faisant passer par les mains habiles & industrieuses de M. D. L. D. L.

L'Auteur après avoit fait un dénombrement exact des différentes Editions des Mémoires de Sully, finit sa Préface par une déclaration aussi commune dans la bouche des Ecrivains, qu'elle est or-

dinairement peu ſincére. Non ſeulement il trouve bon, mais il prie même le Public de contribuer à corriger ſon Ouvrage, ou du moins à le corriger lui-même, par des obſervations juſtes ſans doute & modérées. C'eſt ce que nous avons déja fait, & ce que nous allons continuer de faire, perſuadez, comme nous le devons être, de la ſincérité de l'Auteur.

Pour revenir donc à nos obſervations (*page* 33, *du premier vol.*) on lit, que les *Habitans* de Lyon abbattent & trainent dans les boues *les armes d'Eſpagne, de Savoye, & de Némours* Comme les armes de Savoye & de Némours ſont les mêmes, on auroit pu ſuivre plus littéralement les Sécrétaires qui ajoutent aux armes les *Livrées* & *Deviſes*. *Voyez Œconomies Royales page* 240.

P. 513 Ce qui regarde *Arabelle Stuard* méritoit une Note plus longue. 1°. L'Auteur l'appelle Marquiſe; on ne ſçait pas pourquoi: ſon pere

est simplement qualifié *Comte de Lénox* ; Henri IV. l'appelle Princesse aussi improprement. Cette branche des Stuards n'avoit point les honneurs de la Principauté. 2°. L'Auteur la dit *niéce de la Reine Elizabeth* : elle étoit seulement sa petite niéce, à la mode de Bretagne ; Elizabeth étant cousine germaine de sa grand'mere, *Marguerite de Douglas*, fille de Marguerite d'Angleterre, Reine d'Ecosse, sœur de Henri VIII. 3°. Un Lecteur sera embarrassé à deviner pourquoi Henri IV. sembloit douter, si l'Angleterre n'appartenoit point à cette *Arabelle Stuard*, au préjudice de Jacques VI. Roi d'Ecosse, cousin germain d'Arabelle, mais fils de Marie Stuard, petite fille de Marguerite d'Angleterre, & de Jacques IV. Roi d'Ecosse, son premier mari. Il falloit lui apprendre que la succession à la Couronne d'Angleterre n'étoit pas regardée comme certaine pour Jacques, malgré son

droit apparent, jusqu'à ce que la Reine Elizabeth l'eût déclaré son héritier, ce qu'elle ne fit qu'en 1602. & cette *Arabelle Stuard* étoit si bien sur les rangs, avant ce tems-là, qu'il se fit une conspiration en sa faveur, dès la premiére année de Jacques, avant même qu'il fut couronné : conspiration qui couta la vie à quelques-uns des conjurés ; & sans doute que le prétendu droit d'*Arabelle* eut beaucoup de part à sa longue détention dans la Tour de Londres, où elle mourut en 1616, sans laisser d'enfans d'un mariage clandestin, qu'elle avoit contracté avec *Guillaume Seymour*, & qui fut le prétexte dont on se servit pour l'emprisonner.

L'Auteur devoit, ce semble, être mieux instruit qu'un autre, qu'il y a encore des mâles subsistants de l'illustre Maison de Laval : cependant (*dans la Note de la page 471, & ailleurs*) il fait entendre que cette Maison est tota-

lement éteinte. Il n'a pas fait attention que les héritiéres de Laval, qui tombérent dans les Maisons de la Trimouille & de Rieux, n'étoient pas de la Maison de Laval-Montmorency, mais de celle de Montfort en Bretagne, dont un Seigneur avoit épousé l'héritiére de la branche aînée de Laval, à condition d'en porter le nom & les armes. Mais il y avoit alors des branches cadettes de la vraye Maison de Laval-Montmorenci, dont quelques-unes subsistent encore aujourd'hui.

(*Page* 409, *Note soixantiéme du septiéme Livre*) on lit; *Obstacles de la part du Conclave.* Il semble que l'on ne se sert du terme de Conclave, en parlant des Cardinaux, que quand ils sont assemblés pour l'élection d'un Pape; hors de là on dit, ou *le sacré College*, ou *le College des Cardinaux*, ou *le Consistoire*, quand ils sont assemblés par le Pape. Il est vrai que le Duc de Sully se sert quel-

 quefois

quefois du terme de *Conclave* pour désigner le *College des Cardinaux* : mais on ne doit pas attendre d'un Huguenot, tel qu'étoit ce Seigneur, qu'il s'exprime avec une grande exactitude sur ce qui regarde l'Ordre Ecclésiastique.

(*Page* 502.) Il y a une faute d'impression considérable, mais aisée à corriger ; au lieu de quatre-vingt mille écus, il faut lire huit cens mille.

(*Page* 528.) L'Auteur a cru que le nom de *Monsieur*, donné à Messieurs de Vendôme, les confondoit avec les enfans légitimes de nos Rois ; & il n'a pas fait attention que ce nom ajouté au nom de Baptême, comme *César Monsieur*, *Aléxandre Monsieur*, étoit un terme distinctif des enfans naturels, en usage même avant Henri IV. comme on le peut voir par une Lettre de la Reine Marguerite, rapportée (*tome second des premiers Mémoires, page* 465) où cette Princesse parlant du Comte

d'Auvergne, fils naturel de Charles IX. le nommé *Charles Monsieur*, (*Tome 2. page 22.*) On ne sçait trop pourquoi là & ailleurs M. de Sully dit que l'Evêque d'Evreux étoit son Evêque; la terre de Roni étant toute entiére dans le Diocèse de Chartres, si ce n'est parce que le Diocèse d'Evreux n'en est pas éloigné. (*Page 58.*) Il faut lire sans doute *Turin*, au lieu de *Tours*, où la paix avec le Duc de Savoye dut être publiée. Les Sécrétaires disent *qu'elle fut signée à Paris & à Turin.*

Pour les Livres douze, 14, 15, & 16, où il est parlé des Seigneurs Anglois, à l'occasion des voyages que fit M, de Roni à Londres, sous le régne d'Elizabeth, & au commencement de celui de Jacques I, si l'Ouvrage est imprimé à Londres, comme le Frontispice des volumes en fait foi, l'Editeur étoit à portée de trouver des gens, qui l'auroient aidé à démêler des [illegible] qui sont étrangement défi-

gurés dans *les Mémoires de Sully*. Il y en a même qui le sont tellement, qu'on ne peut deviner de qui M. de Sully veut parler. Nous pourrions en faire une longue Liste, mais il faut nous souvenir que tout ceci n'est qu'un Extrait.

Voici cependant encore deux observations sur ce second volume. (*Page* 385, *ligne* 14.) on lit : *Dans le Temple de la Bastille ;* on ne sçait ce que c'est que *ce Temple de la Bastille* : on lit *dans les Œconomies* (*tom.* 2. *pag.* 369.) *dans le Temple*, dans la *Bastille*, comme deux Magasins différents où il y avoit des poudres : & il paroît que c'est ainsi qu'il faut lire. (*Dans la Note* 31. *du Livre* 23.) on lit : *Saint Germain Dès-Près*, au lieu de Saint *Germain en Laye*.

Le 3e. vol. pour être près de la moitié plus court que les 2 premiers, n'en fera pas moins de plaisir au Lecteur, par les recherches curieuses que l'Auteur a faites, en particulier sur la mort de Henri IV. évé-

nement qui intéresse encore aujourd'hui tous les bons François. Il est difficile de trouver ailleurs mieux rassemblées plus de circonstances ou de réfléxions, qui regardent cette mort funeste & ses suites. M. de Sully dut la sentir plus vivement que personne ; aussi n'en parle-t-il qu'avec les expressions de la douleur la plus amére. Elle fut le terme de son crédit à la Cour, & bientôt après des services importans qu'il avoit rendus à l'Etat, dans les différents emplois dont il étoit honoré, ou plutôt accablé. On prendra un singulier plaisir à le voir dans sa vie privée, aussi grand homme que dans sa vie publique, soutenant avec fermeté les traits de la fortune, qui le poursuivirent jusques dans sa retraite, où il éprouva des chagrins domestiques plus cuisans que ses disgraces publiques. C'est ce que l'on trouvera détaillé dans le supplément qui termine l'Ouvrage dont nous rendons compte. On

sera sur-tout touché de voir un si grand homme, aussi peu attaché par conviction à la Religion Protestante qu'il paroît l'être ; assez persuadé qu'on peut se sauver dans la Religion Catholique, pour avoir sollicité Henry IV. à l'embrasser sur ce principe ; mourir cependant separé de l'Eglise, tandis que tout le reste de sa famille, à son Epouse près, avoit reconnu & embrassé la vérité.

Il y a encore quelques remarques à faire dans ce troisiéme volume, outre celles que nous avons déja faites ; mais elles sont en petit nombre. 1°. (*Page 95 note 19 du vingt sixiéme Livre*,) l'Auteur semble distinguer le droit annuel, de la Paulette, n'est-ce pas la même chose ?

2°. Il se trompe avec son Original (*page* 304) mettant Rome saccagée sous Justinien par Totila & les Huns : Totila étoit Roi des Gots & non des Huns. M. de Sully ou ses Secretaires l'ont confondu

avec Atila qui vivoit un siécle auparavant.

3°. (*Page* 310 *ligne* 6) Il faut lire Clotaire I. au lieu de Clotaire II.

4°. (*Page* 365 *ligne* 36) il faut lire, *la Duchesse de Rohan*, au lieu de la *Princesse*. Il n'y avoit point en ce tems là de *Princesse de Rohan*; pour la Duchesse, elle étoit effectivement par alliance tante de *Catherine de la Porte*, Epouse du fils aîné du Duc d'Orval, fils de Maximilien, & Bisayeul de M. le Duc de Sully d'aujourd'hui, qui a si bien mérité du Public dans cet Ouvrage, par les pieces curieuses & les lumieres qu'il a communiquées à l'Auteur.

ARTICLE XCIX.

HISTOIRE DES HOMMES Illustres de l'Ordre de S. Dominique, c'est-à dire, *des Papes, des Cardinaux, des Prélats Eminens en Science & en Sainteté; des célebres Docteurs, & des autres grands Personnages, qui ont le plus illustré cet Ordre depuis la mort du S. Fondateur, jusqu'au Pontificat de Benoit XIII. Par le R. Pere A. Touron, Religieux du même Ordre, T. 1. in-4. pages 707. A Paris, chez Babuty, rue saint Jacques à saint Chrysostome, 1743.*

NOus n'aurions point tant differé à rendre compte de ce premier volume, s'il nous avoit été possible d'en avoir un Exemplaire, dans le tems qu'il parut. Ce délai se trouve compensé par l'avantage de pouvoir parler de suite du second volume, qui a paru cette année.

Il est peu d'Ouvrages, où l'on trouve plus de quoi édifier & de quoi nourrir la piété des fideles, que celui-ci; ce n'est cependant pas tout ce que s'y est proposé l'Auteur. » Il a voulu encore pro» fiter de l'occasion qui se présen» te si naturellement, de lier l'His» toire de l'Eglise avec celle d'un » Ordre Apostolique, qui pen» dant plus de cinq siécles, a glo» rieusement travaillé, & travail» le encore à la propagation de » la foi, à la défense ou à la » conservation du sacré dépôt, » à l'extinction des Schismes & » des héresies, au salut des ames, » à l'édification des Peuples. » Rien en effet n'est plus sensible que cette liaison, du moins pour ce premier volume, si on fait reflexion qu'on y voit un abrégé bien fait & fort exact de l'Histoire de huit Saints, canonisés ou beatifiés, de deux Papes, de neuf Cardinaux, de trente-neuf Patriarches, Archevêques ou Evê-

ques, d'un très grand nombre de Nonces & de Legats, d'un Electeur, de cinq ou six Generaux de l'Ordre, de plusieurs illustres Ecrivains, & qu'il n'en est presqu'aucun, lequel n'ait eu part aux affaires les plus importantes, qui se sont traitées de leur tems soit dans les Conciles, ou à la Cour de Rome, souvent même dans celles des Princes & des Rois.

Aussi le P. Touron, accablé par l'abondance & la richesse de son sujet, a-t-il soin de nous avertir, que non-seulement il n'entreprend point de parler de tous les illustres Enfans de S. Dominique, qui ont acquis de la reputation par leurs Ecrits, non plus que de tous ceux qui ont été élevés à l'Episcopat; mais encore qu'il est bien éloigné de grossir le nombre de ses Hommes illustres, en lui attribuant ceux qu'on pourroit lui disputer, & d'assurer que quelques uns de ceux, dont-il parlera, ont été revêtus d'une dignité, que

d'habiles Critiques ne leur attribuent pas, à moins qu'il ne puisse bien prouver que ces Critiques se sont trompés. Persuadé d'ailleurs qu'il n'est rien de beau, ni de bon, que le vrai, il veut bien qu'on sçache qu'il s'est rendu très-attentif à ne rapporter que ce qu'il a lu, ou dans de bons Manuscrits, ou dans des Auteurs approuvés & dignes de Foi. Enfin il déclare que, si les Sçavans veulent bien lui faire part de leurs lumieres, il en profitera avec action de graces pour corriger ou pour perfectionner dans les Tomes posterieurs, ce qui aura paru moins correct dans les premiers: mais il ajoûte que si on ne prend la plume, que pour avoir le plaisir de censurer & de contredire, il ne disputera point avec de tels Ecrivains. En un mot le P. Touron paroît avoir compris, combien il est de son intérêt de ne rien avancer de douteux dans un Ouvrage, dont le Souverain Pontife a bien voulu lui

faire sçavoir qu'il avoit admiré l'ordre, la clarté, le choix des preuves, & la pureté du style.

S. Dominique mourut en 1221. Le B. Jourdain, son disciple & son Successeur dans le gouvernement de son Ordre, S. Hyacinte, S. Thomas d'Aquin, & S. Pierre Martyr devoient naturellement se trouver des premiers dans ce volume; mais l'Auteur a suffisamment fait connoître le premier & les autres disciples du S. Fondateur; il a donné en particulier l'Histoire du Docteur Angelique & de S. Hyacinte; ainsi il commence son recueil par S. Raymond de Pegnafort, qui fut le troisiéme Général de son Ordre & que sa sainteté, ses miracles, son érudition, la fondation de l'Ordre de la Merci, à laquelle il a eu tant de part, & dont il a dressé les constitutions, ses Ouvrages & sur tout sa grande collection des décretales, qui forme aujourd'hui le second volume du droit canon,

& auxquelles il a joint divers décrets des conciles, enfin le refus constant des premieres dignités de l'Eglise, font encore regarder comme une des plus grandes lumieres de l'Eglise du XIII. siecle.

M. Baillet s'est trompé, lorsqu'il a avancé que S. Raymond n'étoit encore que Chanoine de Barcelonne, & Grand Vicaire de l'Evêque, lorsqu'il travailla avec S. Pierre Nolasque, dont-il dirigeoit la conscience, à établir l'Ordre de la Merci, le P. Touron prouve fort bien que S. Raymond entra dans l'Ordre des Freres Prescheurs au mois d'Avril 1222, & que ce ne fut qu'au mois d'Août de l'année suivante, qu'après une apparition de la Vierge au Roi d'Arragon, à S. Pierre & à son Directeur, on proceda à l'institution du nouvel Ordre. Notre Auteur a fort bien traité l'élevation du Saint au Generalat de son Ordre, & l'industrie dont il usa, pour faire agréer la demission,

qu'il fit de cette charge. Il touche en peu de mots l'établissement de l'Inquisition dans les Etats du Roi d'Arragon, qui fut son Ouvrage. De toutes les grandes affaires dont il fut chargé, il n'y en eut qu'une, qui échoua entre ses mains. Ce fut la réconciliation de Mainfroy avec le S. Siége, qu'il avoit entreprise à la priere du Roi d'Arragon. Mainfroy, dit le P. Touron, y avoit mis des obstacles, » qui se trouverent supé-
» rieurs à toute l'industrie humai-
» ne. La Cour de Rome & celle
» d'Arragon ne parurent pas
» moins satisfaites, de la maniere,
» dont le sage Négociateur s'étoit
» conduit, pour demander ce que
» l'une désiroit avec ardeur, sans
» offenser la délicatesse de l'autre,
» qui sur ce point étoit extrême.

Quelques Ecrivains, amateurs du merveilleux, & d'une crédulité excessive, ont raconté des choses bien singulieres du B. *Gilles de S. Irene.* Notre Auteur a

cru devoir à la fidelité de l'Histoire, & apparemment pour ne pas s'exposer à rejetter le vrai avec le faux, de les rapporter en peu de mots, mais sans y ajoûter beaucoup de foi ; non plus qu'à ce que ces mêmes Historiens ont écrit sur sa conversion, & sur l'occasion qui lui fit embrasser l'Institut des Freres Prescheurs. Il croit que ce fut à Paris, qu'il se convertit & se fit Religieux. Il est certain d'ailleurs qu'il y a fait ses Etudes de Théologie. Il n'est point douteux qu'il n'ait fait en Espagne, & en Portugal sa patrie, des choses admirables ; mais le P. Touron se plaint avec raison que les premiers Auteurs de sa vie se sont plûs appliqués à décrire ses revelations, ses miracles, & les autres particularités de sa vie extatique, qu'à détailler ce qu'il a fait pour le service de l'Eglise, de la Patrie & de son Ordre. C'est que ces Auteurs étoient des Espagnols & des Portugais. Ils écrivoient selon

le goût de leur Pays, où la bonne critique n'avoit pas encore pénétré alors.

Livre II. le Succeſſeur de Saint Raymond de Pegnafort fut le célebre *Jean le Teutonique*, lequel, après avoir travaillé en Apôtre dans une bonne partie du Nord, fut fait Evêque de Boſnie, & Legat du Pape; renonça enſuite à ces dignités, & devenu Général de ſon Ordre, ſçut ſi bien ſe concilier entre Grégoire IX. & Frederic II. dont l'un vouloit qu'il obligeât ſes Religieux à preſcher pour la défenſe du S. Siege, & l'autre qu'il leur impoſât ſilence, qu'en obeiſſant au Souverain Pontife, il contenta l'Empereur, dont il étoit né ſujet. On lit dans Mathieu Paris, que les erreurs qui eurent cours de ſon tems, que la Sorbonne cenſura, & que Guillaume de Paris condamna, avoient été enſeignées par les plus diſtingués Théologiens des Ordres de S. Dominique & de S. François. » Mais

» c'eſt un mauvais garant, dit no-
» tre Auteur, que ce ſatyrique
» Anglois, dont nos plus ſçavans
» Ecrivains ont ſouvent relevé les
» mépriſes, les fauſſetés & les ca-
» lomnies. » La cenſure eſt un peu forte, quant au Perſonnel. Nous convenons avec M. Sponde & les Continuateurs de Baronius, que ſi on juge Mathieu Paris, ſur les Ouvrages qui portent ſon nom, il la mérite, & cela ſuffiſoit au P. Touron pour défendre les Théologiens accuſés; mais il pouvoit ajoûter avec le Cardinal Baronius, que ſi on retranche de l'Hiſtoire de cet Anglois, ce que ſon Editeur & ſon Continuateur ſont ſoupçonnés d'y avoir inſéré, il ne mérite point les reproches qu'on lui a faits.

Les Partiſans de Frederic II. ont auſſi fort invectivé contre les deux Ordres, & le P. Touron a bien raiſon de prétendre que ces invectives faiſoient la gloire de ces Religieux. Il nous apprend enco-

te que Frederic leur rendoit lui-même plus de justice, & ce fut lui en effet qui obligea les Freres du jeune Thomas d'Aquin, de le remettre en liberté, & de le rendre à Jean le Teutonique, son Général. Ce grand Homme, mourut en 1252; ainsi M. Dupin s'est trompé en disant qu'il avoit fleuri vers la fin du XIII. siécle & au commencement du suivant. Il lui attribuë aussi une *somme des Predicateurs* & une autre des *Confesseurs*, Ouvrages de Jean de Fribourg, Religieux du même Ordre, & qui est quelquefois appellé Jean le Teutonique, ce qui l'a fait confondre avec le quatrieme Général des Dominiquains. Notre Auteur nous avertit qu'encore que les Historiens de l'Ordre donnent communement à celui-ci le titre de Bienheureux, il n'a jamais eu aucun culte dans l'Eglise.

La sincerité du P. Touron ne paroît pas moins au sujet de *Gaultier Mauclerk*, qui d'Evêque de

Carlille, & après avoir fait la plus grande figure en Angleterre, sous le Regne de Henri III. se fit Dominiquain à Oxford, & y mourut après deux ans d'une Penitence aussi rigoureuse, que nécessaire. Un Historien Anglois l'appelle un excellent Docteur, & le compte parmi les Ecrivains de sa Nation; mais notre Auteur avoue qu'il n'a aucune connoissance de ses Ouvrages. » Sa conversion, » ajoute-t-il, aussi sincere, que » long-tems desirée, nous instruit » & nous édifie assez.

Gerson, M. Dupin, le P. Alexandre & le P. Echard ont assuré que *Guillaume Perault*, celebre Docteur de Paris, & Auteur de plusieurs Ouvrages estimés, n'avoit jamais été que simple Dominiquain, les Ecrivains Ecclesiastiques des trois derniers siecles le nomment Archevêque de Lyon, & dans plusieurs de ses Ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, il porte ce titre. D. Denis

de ſainte Marthe, dans une note du quatrieme Tome de la *Gallia Christiana*, donne un moyen de concilier deux ſentimens ſi oppoſés, & il plaît beaucoup à notre Auteur. En parlant de Philippe de Savoye, qui, ſans avoir jamais reçu les Ordres ſacrés, poſſeda l'Archevêché de Lyon pendant 22 ans, il dit, „ que ce Prélat avoit „ choiſi pour Coadjuteur, ou „ comme on dit, pour Suffragant „ Guillaume Perault, Domini- „ quain, perſonnage fort ſçavant, „ & d'une haute piété, qui pen- „ dant dix années entieres fit tou- „ tes les fonctions Epiſcopales, „ dans l'Egliſe de Lyon, dont il „ avoit coutume de ſe nommer „ Evêque, ainſi qu'il paroît par „ ſes Ecrits. „ Pour ce qui eſt de *Vincent de Beauvais*, il convient qu'il n'a jamais été Evêque, & dans l'examen qu'il fait des Ouvrages de ces deux Docteurs, il ne laiſſe, à ce qui nous paroît, rien à déſirer, *pour une* critique ſaine, exacte & *judicieuſe.*

Livre III. Personne n'ignore que le Cardinal *Hugues de Saint Cher* est l'Inventeur, & le principal Auteur de la Concordance de la Bible. Ses autres Ouvrages lui ont acquis une grande réputation parmi les Sçavans. Le P. Touron persuadé qu'il fut un des quatre Théologiens, que le Pape Gregoire IX. envoya en Orient, avec la qualité de Nonces Apostoliques, pour travailler à la réunion des deux Eglises, s'étend beaucoup sur le succès & les suites de cette Légation, il rejette ensuite avec le P. Echard l'opinion de ceux qui ont écrit, qu'il avoit été Archevêque de Lyon, mais il croit avec D. Denis de Sainte Marthe, que le Chapitre de Lyon le nomma, que le Pape n'eut aucun égard à l'Election, donna l'Archevêché à Phillippe de Savoye, & à Hugues de S. Cher, alors Provincial des Dominiquains, le Chapeau de Cardinal. Ce fut lui qui fut chargé d'expliquer la Regle des Reli-

gieux du Mont-Carmel, & c'est cette Regle ainsi expliquée que Sainte Therese a remise en vigueur.

Nous croyons avoir trouvé, dans l'article de Guillaume de Tripoli, quelques legeres fautes d'exactitude. Thibaud Visconti, qui fut depuis le S. Pape Gregoire X. étoit en Palestine Légat du S. Siége, & notre Auteur le nomme simplement Archidiacre de Liége. Il dit que trois nobles Venitiens, Nicolas, Marc & Mathieu, celebres Voyageurs, lui rendirent visite, & lui proposerent d'écrire à l'Empereur des Tartares, ce qui est vrai; Nicolas & Mathieu Pauli Freres, avoient effectivement beaucoup voyagé. Mais Marc, fils de Nicolas, n'avoit alors que 18 à 19 ans, & n'avoit encore fait que le voyage de Venise à Acre. Le P. Touron dit que le nouveau Pape joignit aux trois Venitiens, deux Religieux Dominiquains, Guillaume de Tripoli, & Nico-

las de Vicence, mais que ces deux Religieux ayant trouvé l'Armenie inondée de Sarrasins, la crainte de tomber entre les mains de ces Infideles les fit retourner sur leurs pas. Cependant leurs Conducteurs arriverent heureusement jusqu'à la Chine, où étoit alors le Can des Tartares, Maître paisible de ce puissant Empire, où il commença une nouvelle Dynastie, & où, avec la protection de ce Prince fort affectionné aux Chrétiens, les deux Missionnaires auroient pu fonder une florissante Eglise.

On a quelquefois confondu trois illustres Dominiquains, Rainier, Vice-Chancelier de l'Eglise Romaine, Evêque de Maguelonne; Rainier de Plaisance, qui de chef de la Secte des Vaudois en devint un des plus zelés Adversaires; & Rainier de Pise, Auteur d'un Ouvrage très utile, pour faciliter l'étude des Livres Saints. Le P. Touron les distingue très-bien, & nous apprend que Rainier de Plaisance, non content

d'avoir combattu les erreurs auxquelles il avoit rénoncé, par ses Sermons, & dans des disputes reglées, composa une somme contre les Cathares, ou nouveaux Manichéens, & contre les Vaudois, appellés les Pauvres de Lyon; laquelle a été inserée dans la Bibliotheque des Peres. Gretser en avoit déja donné une Edition à Ingolstad en 1613, où il paroît avoir un peu changé l'œconomie de l'Ouvrage, & y avoir employé des expressions propres de sa Langue; peut être, dit notre Auteur, avoit il trouvé ces changemens & ces expressions dans le manuscrit, dont il a procuré l'impression. A la fin de ce traité, il y a une addition *contre les Hipocrites*, que Gretser a prétendu n'être pas de Rainier. Le docte Cave ne voit pas sur quoi il fonde cette prétention.

Deux choses doivent rendre la mémoire d'*Humbert de Romans* Général des Dominiquains, chere *à la France*; la premiere est que

S. Louis voulut qu'il tînt sur les fonds de Baptême Robert son cinquiéme fils, Comte de Clermont, tige de l'auguste Maison de Bourbon : la seconde est le zele avec lequel il travailla de concert avec le Pape & le Roi, à faire cesser les démêlés de l'Université de Paris, entre les Docteurs Seculiers & les Reguliers, qui nuisoient beaucoup aux progrès des Sciences. Humbert se démit de sa charge, qu'il n'avoit acceptée que par obéissance, & refusa constamment le Patriarcat de Jerusalem, Il se retira à Valence en Dauphiné, où il mourut en 1277. La part qu'il eut aux plus grandes affaires de l'Eglise ; la confiance, dont saint Louis l'honora, jusqu'à lui donner une place dans son Conseil ; ses Ouvrages, que le P. Touron distingue fort bien de ceux qu'on lui a attribués sans preuves, l'ont rendu un des premiers Hommes de son siecle.

La suite dans un autre Journal.

ARTICLE C.

LETTRE ÉCRITE DE GENÉVE, *sur un nouveau* Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne.

M.

... Je vais vous indiquer un Ouvrage de ce Pays, que je crois qui ne vous eſt pas encore connu; c'eſt un *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne, tiré principalement des Thèſes Latines de feu M.* Alphonſe Turrettin, *Profeſſeur de Théologie à Genève.* Dès l'an 1730 il parut déja une partie de ce Traité. C'eſt *ſur la néceſſité & les caractéres de la Révélation.* Bientôt après, vinrent les preuves *de la Vérité de la Religion Judaïque.* Les Thèſes de M. *Turrettin*, qui roulent ſur ces importans ſujets, ſont fort eſtimées, ſurtout pour la clarté & la juſteſſe du raiſonnement.

C'eſt ce qui fit naitre la penſée à M. *Vernet*, aujourd'hui Profeſſeur des Belles Lettres dans notre Académie, de les donner dans notre Langue. Mais vous comprenez bien qu'il en a fallu changer la forme. On peut dire que ce qu'a publié M. *Vernet* n'eſt proprement ni traduction, ni compoſition, mais quelque choſe qui tient de l'un & de l'autre. On doit lui rendre la juſtice qu'il a exprimé dignement les penſées de l'original, & qu'il a ſçu y joindre de ſon chef des réfléxions très-bien aſſorties. Je ne dois pas oublier de remarquer, que les premiers volumes avoient été compoſés, comme ſous les yeux de l'Auteur primitif, & avec ſon approbation.

Un voyage aſſez long de M. V. fit différer la ſuite de cet Ouvrage. La continuation ne parut qu'en 1736. Alors il donna *la beauté & l'excellence de la Religion Chrétienne conſidérée en elle-même*. La ſuite s'eſt fait attendre beaucoup plus

long-tems, puiſqu'elle n'a paru que cette année. La profeſſion d'Hiſtoire & de Belles Lettres dont M. V. a été chargé dans notre Académie, & diverſes occupations indiſpenſables ont cauſé ce retard. Il nous promet que le reſte ſuivra inceſſamment.

La Section V. & VI. qu'on vient d'imprimer, traitent *de l'authenticité des Livres du Nouveau Teſtament & du caractére des Fondateurs du Chriſtianiſme*. Pour vous donner une idée juſte de cet Ouvrage, ce n'eſt pas aſſez d'indiquer les matiéres qui y ſont traitées, je dois encore vous en tranſcrire quelque morceau. Je choiſis pour cela un Chapitre qui m'a paru intéreſſant. L'auteur y prouve qu'*on ne ſçauroit accuſer les Auteurs de la Religion Chrétienne d'imbécillité d'eſprit, ni de fanatiſme.*

Il fait conſiſter l'*enthouſiaſme* à penſer ſur de certains ſujets, avec plus d'émotion & de chaleur, que la choſe n'en mérite; ce qui fait

qu'on y donne auſſi plus d'importance, & même plus de réalité qu'elle n'en a naturellement, & qu'uniquement occupé de cet objet, on compte pour rien tout le reſte.

Pour diſculper les Auteurs du Chriſtianiſme du reproche d'enthouſiaſme ou de fanatiſme, M. V. en appelle d'abord à la beauté de leur Doctrine & de leur Morale. Dès qu'un Fanatique publie quelque Ouvrage, il ne ſçauroit manquer d'y mettre quelque extravagance. Les Ecrits des Evangéliſtes & des Apôtres ſont non ſeulement ſages, mais ils contiennent une Doctrine ſublime, qui d'ailleurs eſt très-bien liée dans toutes ſes parties. Loin d'affecter du mépris pour la raiſon, comme font ordinairement les imaginations échauffées, loin de vouloir la rendre ſuſpecte, les Apôtres en font un uſage continuel. Ils tirent du reſpect qu'ils ont pour ſes lumiéres, une preuve de la vérité de ce qu'ils

enſeignent. Tout ce dont ils veulent perſuader les autres, ils l'établiſſent par des raiſonnemens ſolides. Ils en appellent continuellement aux régles du bon ſens. Peut-on digérer que des cerveaux bleſſés ayent parlé des choſes Divines, & de nos devoirs, mieux que n'avoient fait les plus ſçavans Philoſophes?

L'Auteur employe un Chapitre à nous dépeindre le caractére de J. C. & fait voir en particulier combien il a été éloigné du Fanatiſme. Aprés un beau portrait de la maniére ſage & ſimple dont le Sauveur enſeignoit, voici ce qu'il ajoute. * « S'il y avoit quelque

* Dans tout ce morceau, où le parallele de J. C. avec Socrate paroît ſuivi d'une maniére, qui pourroit choquer la piété des Lecteurs, il faut s'en tenir précisément à la penſée de M. *Vernet*. Il prétend montrer combien ſont injuſtes, ceux qui oſent s'élever contre J. C. tandis qu'ils préconiſent Socrate; du moins faudroit-il tenir le même langage à l'égard de l'un & de l'autre: c'eſt

» Philoſophe de l'Antiquité, qu'on
» oſât lui comparer en qualité de
» ſimple Docteur, ce ſeroit *Socra-*
» *te.* Quelques perſonnes en effet
» ſe ſont plû à remarquer divers
» traits de conformité, dans la vie
» & le caractére de l'un & de l'au-
» tre. Tous deux ont fait, pour
» ainſi dire, deſcendre la Philoſo-
» phie du Ciel en terre, comme
» on le diſoit de *Socrate*, pour le
» louer de ce qu'il avoit laiſſé la
» contemplation Aſtronomique,
» afin de rapporter toute l'étude
» de la ſageſſe aux bonnes mœurs
» & à l'uſage de la vie civile. L'un
» & l'autre ont trouvé les eſprits
» gâtés par de mauvaiſes ſubtili-
» tés En Judée, c'étoit la fauſſe dé-
» votion Phariſaïque qui préva-
» loit; à Athènes, c'étoit la fauſſe

tout le raiſonnement de l'Auteur. Du reſte, quelle comparaiſon à faire entre la perſonne de J. C. & celle du Philoſophe Athénien! C'eſt, pour ainſi dire, mettre en parallele la lumiére avec les ténébres, & la vérité avec le menſonge.

» ſcience des Sophiſtes. Il falloit
» arracher le maſque aux uns &
» aux autres, pour ramener les
» hommes au vrai & au ſimple; &
» c'eſt à quoi chacun d'eux s'eſt ap-
» pliqué, par une méthode aſſez
» ſemblable. Ni l'un ni l'autre n'a
» affecté un air de ſingularité;
» leur vie a été toute unie, ſocia-
» ble & communicative. Ils ont
» dédaigné le jargon des Ecoles,
» & la pompe des Orateurs; ſe
» contentant d'inſtruire par ma-
» niére d'entretien, ſelon les di-
» verſes occaſions qui s'offroient à
» eux, quelquefois en les faiſant
» naître d'une façon toute natu-
» relle. Ils ſe plaiſoient à uſer d'in-
» terrogations, de comparaiſons
» & de paraboles, & à entremêler
» leurs diſcours de maximes cour-
» tes & pleines de ſel. Ni l'un ni
» l'autre n'ont rien laiſſé par écrit,
» ſe contentant de former des Diſ-
» ciples, qui ont recueilli & publié
» leurs enſeignemens. Enfin l'un
» & l'autre s'attirant fort innocem-

» ment la haine des ennemis de
» la vérité, ont été publiquement
» accuſés & condamnés à mort,
» & ont ſubi leur ſentence avec
» une grande réſignation. Tels
» ſont les rapports que l'on croit
» remarquer entre ces deux per-
» ſonnages ; à quoi l'on pourroit
» auſſi oppoſer des différences bien
» grandes, toutes à l'avantage du
» Chef des Chrétiens, qui eut
» des vues beaucoup plus relevées
» & des mœurs plus pures, qui
» enſeigna une Doctrine bien plus
» excellente, & qui fut revêtu
» d'une autorité infiniment plus
» reſpectable. Mais en s'en tenant
» même au parallele qu'on vient
» de rapporter, qui ne voit au
» moins ce qui en réſulte pour la
» queſtion dont il s'agit ici ? On
» ne ſe laſſe point de louer *Socrate* ;
» juſqu'à le mettre à la tête de
» tous les Sages de l'Antiquité.
» Avec quelle pudeur refuſeroit-
» on de donner au moins les mê-
» mes éloges à celui qui le ſur-

» passe de beaucoup ? Et tandis
» qu'on exalte l'un à ce point là,
» comment oseroit-on dégrader
» l'autre, jusqu'à le traiter de vi-
» sionnaire & d'extravagant ? Je
» laisse à juger s'il y eut jamais de
» partialité plus injuste.

M. V. revient aux Apôtres, & il continue à faire voir qu'on ne sçauroit, non plus que leur Maître, les accuser de fanatisme. A la vérité ce n'étoient ni des Docteurs, ni des esprits rafinés, mais ils avoient le jugement sain. Leur genre de vie, tout uni & tout simple, ne les portoit point à repaître leur imagination de chiméres, & à faire évaporer leur esprit en de vaines subtilités. Il est vrai que des gens d'un génie médiocre ajoutent foi aisément aux discours & aux raisons d'une personne, en qui ils ont confiance. Mais il n'en est pas de même, quand il s'agit de choses qui tombent sous les sens, & dont ils sont eux-mêmes témoins. Car leurs yeux n'étant pas

moins clair-voyans que ceux des autres, & étant même plus accoutumés à s'occuper d'objets sensibles, ils sont peut-être moins sujets à se faire illusion en pareil cas, que des personnes plus exercées dans les spéculations des Sciences. Le fanatisme ne se trouve guére que dans des personnes d'une excessive vivacité d'esprit. Le caractére des Apôtres n'étoit pas d'avoir l'imagination trop forte. On n'apperçoit rien chez eux qui fasse soupçonner qu'ils l'ayent trop échauffée, & encore moins que leur cerveau soit dérangé.

» Tout ce que nous connois-
» sons d'eux, dit M. V. montre
» un tour d'esprit simple & natu-
» rel. Nulle bizarerie dans leur
» façon de vivre, nulle affectation
» dans leur extérieur, rien de
» brusque ni d'inégal dans leurs
» démarches. Ils suivent leur Maî-
» tre & l'écoutent, tandis qu'il est
» avec eux. Après cela, ils vont
» exécuter l'ordre qu'il leur a don-
» *né d'annoncer* la même Doctri-

» ne parmi les Nations. Tout cela
» se fait avec ordre & décence;
» soit qu'ils agissent séparément,
» soit qu'ils délibérent entr'eux,
» tout marque une conduite gra-
» ve & mesurée. Ils ont à parler
» tantôt à des Juifs, tantôt à des
» Payens; & comment le font-
» ils? Ils ne parlent qu'à propos,
» en s'accommodant très-bien à
» l'état & au différent génie des
» uns & des autres. Avec les Juifs,
» ils alléguent les Prophéties, &
» s'appuyent sur les saintes Ecri-
» tures; avec les Payens, c'est une
» autre méthode, ils remontent à
» la lumiére naturelle, & ils allé-
» guent des faits, dont chacun
» peut connoître la vérité......
» Une dévotion fanatique, ajoute-
» t-il, se montre par des ter-
» reurs paniques, par une humeur
» atrabilaire, par des passions vé-
» hémentes, & par de fréquens
» écarts dans la conduite. Rien
» de pareil chez les Apôtres. Tout
» est calme chez eux, tout mar-

» que une piété douce & une sage
» égalité d'ame.

Notre Auteur fait voir ensuite que le fanatisme se combat lui-même, lorsqu'il est en différentes têtes. Ceux qu'il anime ne sont point uniformes, & se contrarient les uns les autres. « Des cervelles
» dérangées, dit-il, ne sçauroient
» s'accorder long-tems, ni avec
» les autres, ni avec elles-mêmes.
» Mais les Apôtres ne varient, ni
» dans leur plan, ni dans leur con-
» duite. Ils s'en tiennent précisé-
» ment à ce que leur Maître leur
» a enseigné, sans y rien ajouter
» du leur. Aucun d'eux ne s'écarte
» de la régle prescrite ; aucun
» d'eux ne se dément lui-même;
» & pendant plusieurs années, on
» les voit marcher jusqu'au bout
» dans le même chemin, tenir le
» même langage, agir sur les mê-
» mes principes. Nulle bigarrure,
» nulle contradiction. Où a-t-on
» vû des visionnaires se tenir dans
» de si justes bornes, & garder

» entr'eux tant d'uniformité ? On
» connoît assez le langage des Fa-
» natiques. Ce sont des saillies qui
» ont quelquefois de l'éclat & de
» la beauté, mais qui sont pour
» l'ordinaire confondues dans un
» tas de choses outrées & obscu-
» res. Nulle précision, nulle sui-
» te, nulle exactitude dans les
» idées. Ils vont par sauts & par
» bonds, avec une abondance de
» paroles, souvent inintelligibles;
» tantôt avec un faux sublime &
» de grands mots vuides de sens,
» tantôt avec des façons de par-
» ler basses & puériles; toujours
» hiperboliques dans leurs expres-
» sions comme dans leurs pensées.
» Je laisse à juger si c'est là le lan-
» gage des Apôtres. »

M. V. n'a pas oublié de remarquer que la prédication des Apôtres rouloit principalement sur des faits dont ils avoient été temoins. Les Fanatiques ne parlent guére d'événemens, qui ayent eu grand nombre de témoins. Ils trouvent

mieux leur compte à nous entretenir de leurs visions & de leurs extases. C'est ce qui fait la matiére de leurs Livres, lorsqu'ils en donnent au Public. « Heureuse-
» ment nous avons les Ecrits des
» Apôtres. Entre les Ecrits qu'ils
» nous ont laissés, il y en a de
» purement historiques, où l'on
» trouve une narration claire &
» simple, sans aucun de ces mou-
» vemens outrés, qui échapent tou-
» jours aux enthousiastes ... Chez
» quel Fanatique trouvera-t-on
» une modération comme celle
» de nos Evangélistes, à qui il
» n'échappe pas une seule excla-
» mation, pas la moindre invec-
» tive, ni contre le traitre *Judas*,
» ni contre les Juifs, ni contre
» les Chefs de cette Nation? »

Plusieurs Auteurs modernes ont bien fait sentir que cette maniére de narrer les événemens les plus extraordinaires, sans y arrêter le Lecteur par aucune exclamation, par aucune des réfléxions qui au-

roient pu faire valoir la cause des Chrétiens, marque dans les Apôtres une grande sagesse, un grand fond de modération. Mais M. V. a fait une application toute nouvelle de cette remarque.

» On voit de même, dit-il, que » S. *Luc*, qui au Chap. XII. des » *Actes*, parle de la violente per» sécution du Roi *Hérode Agrippa* » contre les Chrétiens, rapporte » tout de suite sa mort, qui fut » d'un genre assez extraordinaire, » pour être regardée comme un » châtiment du Ciel. Quoi de plus » naturel à un Ecrivain enthou» siaste, que de se récrier sur un » tel châtiment, comme étant une » suite de la persécution dont on » venoit de parler! »

Je vais plus loin que notre Auteur. Non seulement *un Ecrivain enthousiaste* l'auroit fait, mais tout autre Ecrivain quel qu'il fut. Les Prédicateurs, expliquant cet endroit de l'Histoire des Apôtres, disent ordinairement qu'une des

causes de la punition d'*Hérode*, fut sa cruauté, & surtout son esprit de persécution. Ils ne disent rien en cela qui ne paroisse fort raisonnable. Cependant c'est quelque chose de bien remarquable, que le silence de S. *Luc* sur cet article. Il venoit de rapportèr dans ce Chap. la persécution faite aux Apôtres, & quand il en est à la mort de ce Prince, il ne s'en souvient plus. Les supplices ausquels il condamnoit ces saints Hommes, n'entrent pour rien dans son châtiment. L'Historien fait envisager la mort extraordinaire de ce Prince, simplement comme une punition de son orgueil. Il néglige une preuve que tout autre que lui auroit saisie, pour faire sentir que le Ciel s'intéressoit en faveur de la Doctrine de l'Evangile. Il ne s'arrête point à faire remarquer la vangeance divine, sur un persécuteur de l'Eglise. Il se contente de dire qu'*Hérode* fut puni de son orgueil. Un sage Juif en auroit dit

autant, & c'eſt auſſi le langage de Joſephe. Cette remarque a échappé à l'Abbé *du Guet*, qui dans les *Principes de la Foi Chrétienne*, fait valoir toutes les preuves que fournit le Livre des *Actes des Apôtres* de la bonne foi & de l'impartialité de ces ſaints Hommes.

M. V. n'oublie pas une différence eſſentielle entre les enthouſiaſtes & les Apôtres. « La plûpart » de ces cerveaux échauffés ne » manquent guéres de ſoufler des » maximes d'indépendance & de » ſédition. Mais on ſçait avec quel » ſoin les Apôtres recommandent » d'être ſoumis aux Puiſſances ſu» périeures .... »

En voilà aſſez pour donner quelque idée d'un Ouvrage, que j'ai cru que vous feriez bien aiſe de connoître. Ce ſujet intéreſſe également tous les Chrétiens, de quelque Egliſe qu'ils ſoient membres. C'eſt une cauſe qui leur eſt commune à tous. Auſſi M. V. dans

ce Traité cite également les Auteurs Catholiques & les Protestans. Il parle très-avantageusement, dans sa Préface, de l'Ouvrage de M. *Denyse*, qui a employé la méthode Géométrique à justifier la vérité des faits de l'Evangile; du P. *de Colonia*, qui a fait valoir habilement le témoignage des Payens; & des Traités qu'ont donné en dernier lieu Messieurs de *Houteville* & du *Guet*. Je suis, &c.

A Genève, ce 1 Septembre 1745.

ARTICLE CI.

TRAITE' DES CAUSES, des Accidens & des Cures de la Peste. Suite de l'Article LXXXV. au mois d'Octobre.

LA persuasion générale est que la peste est contagieuse. C'est comme le caractére de cette maladie, & toute maladie qu'on sçait ne se pas communiquer, ne passe point pour une véritable peste. Si c'étoit là un préjugé, tous ceux qui s'y sont laissé aller sont bien excusables ; car outre qu'il est fort ancien & universel, il paroît appuyé sur de fortes raisons. Les faits historiques le confirment, ou plutôt l'ont produit. Peut-on lire tout ce que les Historiens nous apprennent sur ce point, sans juger que la peste se communique ? n'est-ce pas par la contagion qu'elle désole les Villes & les Provinces? *La chose* est si évidente, que les

rendent également redoutables les fiévres malignes & la peste. On ne dit pourtant pas que les fiévres malignes soient contagieuses : on le dit seulement de la peste.

La peste ne se communique pas par la transpiration. M. Pye, Médecin Anglois le prouve par ce raisonnement. Supposons un homme qui jouisse d'une santé parfaite : plaçons-le à la distance de trois ou quatre toises d'un pestiféré ; que cet homme sain pompe à cette distance, dans une minute, assez de corpuscules pestilentiels, pour être saisi de la peste. Ces corpuscules n'occupent pas la vingtiéme partie de l'athmosphere, qui s'est formée autour du pestiféré, & qui s'est étendue jusqu'à l'homme sain, dont nous avons parlé. Ce pestiféré pourroit donc communiquer son mal à vingt hommes dans une minute, & dans vingt-quatre heures, il pourroit en infecter vingt-huit mille huit cens. Jusqu'où n'ira-t-on pas par ce calcul ?

De plus, si c'est par la transpiration que la peste se communique, comment cessera-t-elle ? Comment disparoîtra-t-elle subitement & reviendra-t-elle ensuite, lorsqu'on s'en croit délivré ? Ces éclipses & ces retours n'auroient pas lieu dans cette opinion. Le mal feroit chaque jour de nouveaux progrès.

Si la peste de Marseille eut été contagieuse, elle eut ravagé toute la France; il s'est échappé de cette Ville des Pestiférés. Les Barriéres, les Quarantaines, la mort même, n'ont pas arrêté entiérement les Commerces frauduleux. On a transporté des Marchandises dans tout le Royaume, & il y en avoit qui n'avoient pas été désinfectées. Un manteau, dit-on, a porté la peste dans le Gévaudan. Tant de Marchandises enlevées furtivement de Marseille, ne devroient-elles pas avoir été dans tous les endroits où elles ont été voiturées, un principe d'infection aussi efficace que le manteau ?

On rapporte ici un fait qui semble décider la question. En 1636, il y eut une peste en Angleterre; les précautions furent exactes, les Malades furent renfermés, les Familles suspectes furent séquestrées. Les ravages augmentoient à proportion du soin qu'on prenoit pour s'y opposer. Enfin un Edit rapproche les Habitans qui se fuioient; *ils sortent de leurs prisons domestiques*, & communiquent ensemble. Alors l'infection ne fait plus de progrès. De dix Malades, on en guérissoit neuf. Les Prisons & les Infirmeries étoient des lieux d'horreur & de mort, & les Maisons ouvertes furent un asyle contre la contagion : n'est-ce pas montrer qu'il n'y en avoit point?

La peste qui désola Londres en 1665, fournit des preuves encore moins douteuses. Au commencement de l'année, dit M. Hodges, la peste ne fut plus si mortelle; la sécurité avoit banni la terreur. Le *même* empressement qu'on avoit

eu à s'éloigner de la Ville, on l'eut à y revenir. Toutes les Boutiques s'ouvrirent, & le Commerce fut rétabli : on n'étoit point effrayé de voir mourir beaucoup de monde. On habita sans crainte les Maisons les plus infectées, & il y eut des hommes assez courageux pour coucher dans les lits d'où l'on venoit de tirer les cadavres de quelques pestiférés. Cette conduite si opposée à celle qu'on avoit tenue, & qui auroit dû détruire toute la Ville, si la peste se communiquoit, n'augmenta pas le mal. Il est vrai que la peste sembla vouloir se ranimer au printems : mais on ne s'en allarma point, & la chose n'eut aucune mauvaise suite.

On cite en dernier lieu l'exemple des quatre Médecins, qui partirent de Montpellier par les ordres du Roi pour se rendre à Marseille. Ils entrerent de bonne grace dans cette Ville désolée, & s'y exposérent courageusement à tous

les périls de la contagion. M. Chicoineau se distingua ; il entra dans toutes les Infirmeries, examina les Malades aussi tranquillement que si c'eut été quelque fiévre tierce, porta la main sur les charbons, & les bubons ouverts, ouvrit même des cadavres, en examina les visceres & les disséqua. Il encouragea par sa fermeté ceux qui étoient chargés du soin des Malades, & ces malheureux ne furent plus abandonnés. Hippocrate put lui servir de modéle : ce chef de toute la Médecine s'exposa de la même maniére à Athènes pendant la peste. Il est encore plus difficile de lui ressembler par cet endroit que par tout le reste.

Les quatre Médecins de Montpellier passérent une année entiére, tant à Marseille que dans toute la Provence, visitant par tout les Malades les plus infectés, pour leur procurer les secours qui dépendoient de leur art, & aucun d'eux ne se ressentit de la conta-

gion. Si la maladie eut été vraiment contagieuſe, eut elle épargné des téméraires qui la bravoient ? Ne pourſuit-elle que ceux qui la fuyent, & fuit-elle ceux qui la pourſuivent ? Voilà ce qu'on dit de plus fort pour établir la non-contagion de la peſte. Ceux qui ont embraſſé ce ſentiment, ſe ſont bien attendus à être contredits. La queſtion eſt ſi importante, que les deux partis ont dû faire les derniers efforts pour s'aſſûrer de la vérité ; mais il eſt à craindre que ces conteſtations ne nous laiſſent dans une grande incertitude.

M. Aſtruc, Médecin célébre, & Profeſſeur de Médecine au Collége Royal, exerçoit alors à Montpellier les talens qu'il exerce aujourd'hui à Paris avec tant de réputation. Il fit imprimer en 1724 une Diſſertation, où il développe habilement les raiſons qui ont perſuadé à la plupart des Médecins que la peſte étoit contagieuſe. *Dans les* cinquante-ſept premières

pages, il ne traite que de la transpiration, parce que c'est surtout par là que la peste se communique réellement. Or voici l'abregé de cet Ouvrage.

La plupart des autres Maladies commencent en Europe, & s'y manifestent à la fois en différentes personnes, qu'on ne soupçonne pas d'avoir communiqué ensemble. Ces Maladies sont pour ainsi dire, *du crû du Pays*. La peste au contraire prend toujours naissance vers la Zone Torride, & c'est delà qu'on l'apporte en Europe, où elle est étrangére. C'est un fait qu'on ne sçauroit établir que par une suite de faits avérés; mais s'il est une fois bien prouvé que la peste ne naît point en Europe, & que ç'a toujours été de l'Asie ou de l'Afrique qu'elle y a été apportée, on en conclut naturellement que la peste se communique de proche en proche. Ce n'est donc pas pour étaler une érudition inutile, mais par un vrai besoin qu'on

produit les témoignanges des Historiens de divers siécles. Thucidide étoit dans la Ville d'Athènes losqu'elle fut ravagée par la peste, & il en fut atteint lui-même. Il nous apprend que le mal avoit commencé en Ethiopie, qu'il s'étoit répandu de là dans la Lybie & dans l'Egypte, d'où il étoit venu par la Perse dans l'Isle de Lemnos, & de-là par le commerce Maritime au Pirée, Port d'Athènes, & ensuite dans la Haute Ville.

Lucien vivoit pendant la peste qui désola l'Empire Romain sous Marc-Aurele & Lucius-Verus. Il écrivoit avant qu'elle eût pénétré dans les Provinces de l'Empire, & il assure qu'elle avoit commencé en Ethiopie, d'où elle s'étoit répandue par l'Egypte, chez les Parthes, particuliérement du côté de Nisibe, & que c'est de là qu'elle fût apportée dans l'Empire, par l'Armee qui revenoit d'Orient avec Lucius-Verus.

Sous l'Empire de Juſtinien, la peſte cauſa bien des ravages dans l'Empire. Procope & Evagre vivoient alors à Conſtantinople, & le dernier y perdit ſa femme & pluſieurs de ſes enfans : il fut attaqué lui-même de la contagion. Ces deux Auteurs nous diſent que cette peſte avoit commencé en Ethiopie, d'où elle étoit paſſée en Egypte, enſuite en Syrie, & enfin à Conſtantinople & dans le reſte de l'Empire.

Guy de Chauliac, fameux Médecin, occupoit à Avignon une place de confiance à la Cour du Pape, lorſque la peſte de 1348 fit périr tant de monde. Il en fut lui-même atteint. Nous ſçavons de lui qu'elle étoit venue de l'Orient dans l'Occident. Il eut été facile de groſſir cette Liſte : mais le judicieux Auteur n'a pas voulu multiplier les citations. Les témoins qu'il a produits ſont ſi reſpectables, qu'il n'eſt pas permis de les récuſer. D'ailleurs les faits dont il

s'agit, étoient si publics, qu'on ne pouvoit les ignorer, & qu'on n'eut osé les altérer sans s'exposer à une censure flétrissante. Ces circonstances accréditent encore les témoignages qu'on a cités.

Cependant M. Astruc, qui connoît ses forces & la bonté de sa cause, veut bien, par condescendance, ne se point prévaloir de l'autorité des Historiens, pour établir l'origine de la peste. *Quand on soutient une bonne cause, on a toujours des preuves de reste; & l'on n'a pas besoin de ménager avec soin tous ses avantages.* Il consent de s'en tenir à la peste de Provence, qui vient de finir. *Ce n'est point une histoire, étrangére, ancienne, connue seulement par le rapport d'autrui: c'est un évenement récent, arrivé au milieu de nous, dont nous avons été nous-mêmes les tristes spectateurs.* Il suffit de prouver solidement que cette peste a été apportée du Levant à Marseille: ce sera démontrer que c'est une ma-

ladie contagieuse. Or c'est ce que l'Auteur entreprend, & ce qu'il exécute, à ce qu'il semble, avec succès. Il a pour garants de ce qu'il avance, la *Relation Historique de la Peste de Marseille* par un habile Médecin de cette Ville, & qui ne dit rien qu'il n'ait vû. Il a le *Journal de ce qui s'est passé à Marseille pendant la contagion, tiré du Mémorial de la Chambre du Conseil de l'Hôtel de Ville, par le sieur Pichatti, Orateur de la Communauté, & Procureur du Roi de la Police.* On y joint les Registres des Hôtels de Ville, & des Bureaux de santé de tous les lieux qui ont été infectés.

Il est constant qu'à Marseille & dans toute la Provence, on jouissoit d'une parfaite santé au commencement de l'année 1720; qu'il n'y avoit eû, ni déréglement de saisons, ni infection dans l'air, ni disette, ni aucun soupçon de corruption dans les alimens; que la peste étoit alors dans les échelles

du Levant, à Seyde, Tripoli, de Syrie, &c. que le Vaisseau du Capitaine *Chatau*, qui venoit de Seyde, avoit touché à Tripoli, & étoit arrivé aux Isles du Chateau d'If le 25 Mai 1720, & qu'il fut suivi peu de jours après de quelques autres Bâtimens partis des mêmes Ports; qu'une partie de l'équipage de ce Vaisseau périt dans la route, & qu'il y mourut encore du monde, après qu'il fut entré dans le Port de Marseille; que les Porte-faix commis dans l'Infirmerie à la *purge* des marchandises de ce Vaisseau, moururent presque tous d'un mal qu'on ne connut pas d'abord, mais qu'on ne douta pas ensuite que ce ne fut la peste; que ce mal renfermé d'abord dans l'infirmerie, se manifesta dans la Ville à la fin de Juin ou au commencement de Juillet, & que ceux qui en furent attaqués les premiers, étoient ou des passagers venus du Levant sur les Bâtimens suspects; & qu'on avoit laissé entrer dans Marseille

avec leurs hardes le 14 Juin, ou des Contrebandiers qui apportoient furtivement des Marchandises, ou des Recéleurs & Recéleuses des Marchandises de contrebande.

Il est encore constant que dans le mois d'Août l'infection fut générale; que la peste de Marseille étoit toute semblable à celle qui désoloit les échelles du Levant; que la Ville d'Aix en fut attaquée dans le mois de Septembre; & successivement les Villes de Toulon, d'Arles, de Tarascon, &c.

De tous ces faits qui sont incontestables, ne conclut-on pas nécessairement & évidemment que la peste de Marseille est venue du Levant, & qu'elle s'est communiquée d'un lieu à l'autre?

Le sçavant Professeur tire encore une forte preuve de la peste des animaux. Il y a de tems en tems des maladies de bestiaux, qui en font perir un très-grand nombre: or s'il y a des maladies con-

tagieuſes parmi les animaux, pourquoi ne veut-on pas croire qu'il y en ait parmi les hommes? Les anti-contagionaires ont bien vû que cette conſéquence ruinoit ſans reſſource leur opinion; mais ils ſe ſont débarraſſés en niant que la peſte des Beſtiaux fut plus contagieuſe que celle des hommes. Après avoir mépriſé les témoignages de Thucidide, de Lucien & des autres Auteurs, convenoit-il de délibérer long-tems à prendre ce parti, le ſeul qu'il y eut à prendre?

M. Aſtruc, ſans être étonné de l'incrédulité de ſes Adverſaires, leur montre par une ſuite de faits, que cette peſte particuliére aux bœufs, qui ravagea preſque tous les troupeaux de cette eſpéce dans l'Italie pendant les années 1711, 1712, 1713, ſe communiqua d'un bœuf à l'autre, & qu'on ne préſerva du mal le peu qui en fut préſervé, que par les ſages précautions qu'on prit pour empê-

cher la communication. M. Ramazzini, premier Professeur de Médecine à Padoue, déclare qu'il n'avance aucun fait qui ne soit prouvé par les Registres publics de cette Ville. M. Lancisi, premier Médecin de Clément XI, & qui a aussi écrit sur le même sujet, est convaincu de la réalité de la contagion. On ne demande pas qu'on se rende à leur autorité : on demande seulement qu'on lise les faits qu'ils ont avancés, & dont ils étoient si bien instruits l'un & l'autre. Pourra-t-on s'empêcher de penser comme eux ? On ne s'arrête pas à ces maladies pestilentielles, à quoi le menu bétail est sujet, & qui sont si funestes aux Troupeaux, & si ruineuses pour les maîtres. Cette preuve n'est cependant pas moins pressante que celle qui précéde : on lit ici une réfléxion très-judicieuse, c'est qu'en tems de peste, il faut prendre toutes les précautions qu'on prend ordinairement, dans la per-

ſuaſion où l'on eſt, qu'elle eſt contagieuſe, La Prudence ne permet pas d'en uſer autrement, même en ſuppoſant que les deux ſentimens ſont également prouvés. Ce ſeroit une eſpece de doute, & dans un pareil doute, ne ſeroit-il pas téméraire de hazarder la vie de tant de milliers d'hommes qui periroient infailliblement, ſi le mal eſt contagieux, & qu'on ne fit rien pour empêcher qu'il ſe communiquât?

Il ſemble néanmoins qu'il ſeroit bien à propos de perſuader aux Médecins, aux Chirurgiens & généralement à tous ceux qui ſont chargés du ſoin des Peſtiferés, que la Peſte n'eſt pas contagieuſe: cela leur donneroit une ſorte d'aſſurance dans leur miniſtere. Pour les Curés & les Confeſſeurs, qui procurent aux malades, les ſecours ſpirituels: il eſt à propos qu'ils ſoient bien convaincus qu'ils hazarderont leur vie, en s'aquittant de leurs fonctions; s'ils ſont

ne se communiquent pas à tout le monde. C'est une vérité que personne ne sçauroit ignorer. Hippocrate & Galien, qui attribuent les maladies Pestilentielles à la corruption de l'air, se sont objectés à eux-mêmes, que tous les hommes & tous les animaux qui respirent le même air, devroient donc être attaqués du même mal, le premier répond que la diversité de la nature, du tempérament, des alimens, suffit pour preserver une espece d'animaux de la contagion qui fait perir une autre espece. Galien ajoute que nulle cause n'agit que selon la disposition du corps, sur lequel elle agit. Tous les Médecins, qui depuis ces deux grands hommes, ont écrit sur la Peste, ont repondu à la même difficulté, en insistant sur les différentes dispositions des personnes exposées à la contagion. L'action du venin Pestilentiel n'a pas la même force, à l'égard de tous les temperamens. Il s'en faut donc beau-

coup que la preuve des Anticontagionnaires, soit une démonstration, beaucoup plus que ce soit une démonstration nouvelle.

Quand même cette difficulté qu'on fait valoir, seroit inexplicable, elle n'infirmeroit pas tout ce qu'on produit pour établir la contagion. N'y a-t-il pas des maladies qui se communiquent certainement, comme *l'Hydrophobie*, *la petite Verole*, *la Gale*, & qui ne se communiquent pas à tous ceux qui y sont exposés ?

En suivant le traité général de la Peste dont nous rendons compte, on remarque que la premiere partie est un recueil de Lettres ou d'Extraits où l'on trouve diverses méthodes de traiter les Pestiferés, & les observations des plus habiles Médecins. On en a usé ainsi afin que les Lecteurs fûssent plus assûrés d'avoir les vrays sentimens des Auteurs : ce qui est d'une extrême importance ; mais l'Ouvrage eut été lû avec plus de plaisir, si on

lui avoit donné une forme plus méthodique, & qu'on n'eût pas été obligé de lire plus d'une fois les mêmes choses.

La seconde partie du Traité renferme toutes les précautions qu'on doit prendre pour arrêter les progrès de la Peste. On y entre dans le détail le plus exact & le plus circonstancié. Tout ce qu'on prescrit pourra du moins s'exécuter dans les grandes Villes, où il y a plus de ressources qu'ailleurs, & c'est aussi-là que la contagion cause plus de ravages. Le plus court & le plus sûr, c'est d'empêcher que l'ennemi ne penetre, ce qui ne sera pas impossible, si les ordres du Souverain sont bien gardés : mais la cupidité tôt ou tard prévaut contre les Loix.

ARTICLE CII.

TRAITE' DES TESTAMENS, Codiciles, Donations à cause de mort, & autres dispositions de derniére volonté &c. Par Maître Jean Baptiste Furgole, Avocat au Parlement de Toulouse. A Paris, au Palais, chez Jean de Nully, Libraire, Grand'Salle, du côté de la Cour des Aydes, à l'Ecu de France & à la Palme 1745, in-40. *pages* 652.

L'Idée de Testament est peu gracieuse: on ne s'en occupe pas volontiers: on différe assez souvent jusqu'aux derniers jours de la vie à disposer de ses biens, ce qui est sujet à de grands inconveniens. Ceux qui par une sage précaution dressent en pleine santé leurs Testamens, ne sont pas assurés que leurs dernieres volontés seront executées. Quoi de plus commun que de voir casser

les Testamens ? Ce n'est pas toujours, parce que les Testateurs étoient des hommes peu intelligens : c'est que les hommes les plus éclairés & les plus habiles, ne le sont pas encore assez pour ne donner aucune prise dans ces sortes d'actes. Combien de fois les Testamens mêmes des Juges, des Avocats, des Notaires ont-ils été déclarés nuls dans les Tribunaux ? M. Furgole, Avocat celebre au Parlement de Toulouse, & déja connu par d'autres Ouvrages, a entrepris de traiter à fond cette matiere, traitée avant lui par un nombre presque infini d'Auteurs, mais avec une grande diversité de sentimens. Cette diversité dans les opinions s'est glissée insensiblement dans les Tribunaux & dans leurs décisions : de sorte que la même question étoit jugée, tantôt d'une façon & tantôt d'une autre, ce qui étoit une espece de scandale dans la Jurisprudence.

M. Furgole, persuadé par une

longue expérience dans l'exercice de sa profession, que la source du mal étoit que les uns se fondant sur certaines loix, & les autres sur d'autres loix, chacun a inventé quelque distinction pour les concilier, sans pouvoir trouver le vrai moyen d'y réussir; il a jugé que le seul expédient pour remedier efficacement à ce désordre, c'étoit d'étudier la loi dans la loi même, abandonnant les Interpretes & leurs explications, souvent contraires au sens du texte. Il a aussi étudié la Chronologie du Droit, pour mieux reconnoître les variations & les changemens, que les Loix posterieures ont faits à celles qui avoient été d'abord en vigueur, Par là il a discerné sûrement les dispositions qui étoient abrogées, de celles qui doivent aujourd'hui servir de régles.

Cette discussion ne suffisoit pas dans un Royaume ou il y a des Provinces qui suivent le Droit Ecrit, & des Provinces qui sont

gouvernées par des Coutumes. Il a donc été nécessaire de faire remarquer les differences des Principes du Droit Coutumier, & des principes du Droit Ecrit. A ce travail, l'Auteur en a ajouté un autre, en montrant ce que les Ordonnances ont corrigé dans le Droit Romain & dans le Droit Coutumier. Ces Ordonnances doivent prévaloir, sur tout celle du mois d'Août 1735, qui abroge expressément toutes Loix, Coutumes, Statuts & Usages differens, ou qui seroient contraires aux dispositions de cette Ordonnance. Enfin M. Furgole, pour ne pas laisser son Ouvrage imparfait, a rapporté les Arrêts des Cours superieures, mais cette Jurisprudence, il ne l'a prise pour régle que quand elle a été uniforme, quand la nouvelle Ordonnance n'y a pas derogé, quand elle décidoit quelques questions qui n'étoient pas nettement résolues, ni par le Droit Romain, ni par le Droit

Coutumier, ni par nos Ordonnances, & quand d'ailleurs ces Arrêts sont fondés sur les véritables maximes ou du moins n'y sont pas contraires.

Tout le Traité est plein d'une érudition qui fera plaisir aux gens du métier, & qui donne une grande idée de la capacité de l'Auteur; mais comme la plûpart de nos Lecteurs n'ont nulle envie de devenir d'habiles Jurisconsultes, & qu'il faut à quelque prix que ce soit les contenter, nous choisirons les endroits qui les fatigueront le moins, & nous en userons sobrement.

Après avoir parlé de l'origine des Testamens, & en avoir marqué les differentes sortes, l'Auteur rapporte les formalités réquises pour la validité de chacun de ces Testamens. Il commence par les formalités du Testament solemnel; ce Testament doit être écrit ou de la main du Testateur même ou du moins il faut qu'il

paroiſſe en avoir dicté le contenu, & qu'il n'y ait aucune preuve, ni circonſtance qui donne lieu de préſumer que le Teſtateur n'a pas dicté *ſa volonté à l'Ecrivain.* Car ce ſeroit en quelque façon teſter par Procureur, ce que les Loix, ne permettent pas. Quand le Teſtateur a écrit lui-même le Teſtament, il n'eſt pas néceſſaire qu'il ſigne la partie intérieure: mais il doit ſigner, s'il s'eſt ſervi du Miniſtere de quelqu'un pour cette Ecriture. Il n'eſt point obligé de déclarer, ni dans la partie intérieure, ni dans la partie extérieure qu'il a lû ſon Teſtament. Peu importe que *l'Ecrivain ſoit mâle ou femelle*, libre ou eſclave & même eſclave d'autrui, pourvû que le Teſtament ait été écrit par l'ordre du Teſtateur. Il eſt indifferent que le Teſtament ſoit écrit ſur du papier ou du parchemin, ou ſur quelque autre matiére.

Sept témoins Citoyens Ro-

mains, mâles & pubéres, doivent assister à la *faction* du Testament, & il faut qu'ils ayent été requis & priés d'y assister, & qu'il y assistent sans être retenus par force. Ni les femmes, ni les esclaves, ni les impubéres, ni les furieux, ni les sourds, ni les muets, ni ceux à qui l'administration de leurs biens a été interdite ou qui ont encouru quelque note d'infamie ne sçauroient être admis : il faut que les témoins sçachent écrire & qu'ils signent le Testament.

Le Testateur présente aux témoins l'Ecrit plié ou envelopé, les assûrant que c'est son Testament.

On en dresse un acte, qu'on écrit sur la partie extérieure, & que le Testateur signe, s'il sçait écrire, si non, on ajoute un huitiéme témoin qui signe pour le Testateur, après quoi les témoins signent & apposent leurs sceaux. Le Testateur n'étoit pas obligé de signer la partie extérieure, lorsque le Testament étoit écrit de sa

main. La nouvelle Ordonnance n'a presque rien changé à cette forme.

Tout ce qu'on vient de dire, devoit être fait de suite & sans interruption, *uno contextu*, l'article quatrieme de l'Ordonnance de 1735 exige la même chose. Ce n'est pourtant pas que le Testateur ou quelqu'un des témoins ne pût sortir de la chambre, pour quelque juste raison & pour un instant. Le Testateur peut écrire ou faire écrire son Testament en un tems & remettre à un autre tems les formalités, qui étoient tellement néçessaires avant l'Ordonnance de 1735, que c'étoit assez qu'il en manquât une seule, pour que le Testament solemnel fut nul. Le Testateur n'étoit pas tenu de déclarer aux témoins le contenu du Testament.

Comme l'ignorance des Loix est très excusable dans les gens de guerre, les Legislateurs se sont rélachés de toute sorte de forma-

tés à l'égard des Testamens mi-
taires. Le Soldat, selon le Droit
omain, teste comme il peut &
omme il veut, par écrit ou sans
crit, mais aujourd'hui l'Ecriture
st nécessaire pour la validité de
es dispositions. On avoit accor-
é tant de priviléges aux Testa-
nens faits en faveur *de la cause pie*,
que la nouvelle Ordonnance a
ru devoir remedier aux abus qui
'en étoient ensuivis. Elle n'a eu
ul égard aux sentimens outrés de
ertains interpretes, qui n'en
voient point eû eux-mêmes pour
es Loix Romaines: elle a établi
les regles générales auxquelles
on est tenu de se conformer, les
lispositions Testamentaires en fa-
eur de l'Eglise & de la cause pie
'y sont pas soustraites. Toutes
es dispositions ne seront vala-
les qu'autant que les Testamens
ù elles se trouvent seront revê-
us de toutes les formalités, ré-
quises par la même Ordonnance.

La même Ordonnance déroge

au pouvoir qu'avoient les Curés de recevoir les Testamens de leurs Paroissiens, par tout où cet usage n'est pas autorisé par la Coutume ou quelque Statut, & dans les Pays mêmes où cet usage est autorisé par les Coutumes ou par quelques Statuts, on le borne aux Curés Seculiers ou Reguliers, ou aux Prêtres Seculiers qui déservent, comme Curés, les Paroisses qui n'ont point actuellement de Titulaires, ou dont les Titulaires sont interdits, ou suspendus de leurs fonctions. On n'a rien innové aux Reglemens & aux usages observés dans quelques Hôpitaux, à l'égard de ceux qui y reçoivent des Testamens à cause de mort. Il n'est permis aux Aumoniers des Armées, de recevoir les Testamens de ceux qui y servent, qu'en cas que le Testateur soit malade ou blessé, & dans ce même cas les Aumoniers des Hôpitaux peuvent recevoir les Testamens des malades & des blessés

qui sont dans leurs Hôpitaux. On parle ensuite des Testamens maritimes, c'est-à-dire, qui sont faits par les personnes qui meurent sur les Vaisseaux pendant le voyage. Comme la chose arrive très souvent, il étoit à propos de prevenir les inconveniens.

L'Ordonnance de 1735 déclare aussi que *lorsque ceux ou celles qui auront fait des Testamens, Codicïles ou autres dispositions Olographes, voudront faire des vœux solemnels de Religion, ils seront tenus de reconnoître lesdits actes pardevant Notaires, avant que de faire lesdits vœux*, sinon lesdits Testamens, Codiciles, *ou autres dispositions demeureront nuls ou de nul effet.* C'est pour empêcher qu'un Religieux devenu incapable de tester par les vœux solemnels, ne produise un Testament fait depuis sa profession, comme s'il eût été fait auparavant, en y mettant une date remontée.

Les Testamens faits en tems de

peſte dans les Villes & Lieux qui en ſont infectés, n'ont pas beſoin d'être revêtus des formalités preſcrites par les Loix ou Coutumes. Ils ſont même exempts des formalités preſcrites par l'Ordonnance de 1735, pour les autres Teſtamens, *jure communi* : mais elle déclare quelle doit être leur forme. C'eſt un privilege qui n'eſt pas ſeulement accordé à ceux qui ſont attaqués de la peſte, mais à tous ceux qui ſont dans les mêmes lieux, quoiqu'ils ne ſoient pas atteints du mal contagieux, ſoit que ces perſonnes y ayent leur domicile, ſoit qu'elles s'y trouvent par hazard. Car l'Ordonnance uſe de termes indefinis & ſans mettre aucune diſtinction. Cependant il eſt requis que ces Teſtamens, faits dans les lieux infectés de la peſte, ſoient revêtus du moins d'une des formalités ſuivantes ; ſans quoi ils ſeront nuls.

1o. Le Teſtateur peut écrire lui-même ſon Teſtament, y met-

tre la date & le ſigner de ſa main. Cette diſpoſition Olographe ſera valable indiſtinctement en faveur de toutes ſortes de perſonnes.

2o. Le Teſtateur peut faire recevoir ſes dernieres volontés par des perſonnes publiques ; comme par deux Notaires ou Tabellions ; ou par deux Officiers de Juſtice Royale, Seigneuriale, Municipale ; ou par deux Conſuls, Echevins, Capitouls ; ou même par deux Greffiers ; car l'Ordonnance met auſſi les Greffiers parmi les perſonnes publiques & capables de recevoir en ce cas les Teſtamens & autres diſpoſitions à cauſe de mort. Il n'eſt pas néceſſaire que les deux Officiers ſoient de même grade. Le Juge & ſon Greffier, le Procureur du Roi & le Greffier, & ainſi des autres, ſuffiſent pour la validité de l'acte en cette occaſion.

3o. On peut teſter par devant un Notaire ou Tabellion, ou par

devant un des Officiers ci-dessus nommés, avec deux témoins.

4°. Par devant le Curé ou le Deſſervant à la place du Curé interdit, ou pardevant le Vicaire & tout autre Prêtre chargé d'administrer les Sacremens aux malades, quand même ce ſeroit un Regulier, & deux temoins. Le Teſtateur ſignera ſa diſpoſition, s'il ſçait ou peut ſigner, & en cas qu'il déclare ne ſçavoir ou ne pouvoir ſigner, il en ſera fait mention dans l'acte. Les Officiers qui recevront le Teſtament, & les Eccleſiaſtiques auxquels on permet auſſi de les recevoir, ſigneront pareillement, on n'eſt obligé d'appeller des témoins qui ſçachent ſigner, qu'au cas que le Teſtateur ne ſçache ou ne puiſſe le faire : car lorſqu'il ſigne, la ſignature des témoins n'eſt pas néceſſaire ; cependant lorſque les témoins ou l'un d'eux déclareront qu'ils ne ſçavent ou ne peuvent ſigner, il en doit être fait mention.

Novembre 1745.

Ces ſortes de Teſtamens & autres diſpoſitions à cauſe de mort demeureront nuls, ſix mois après que le commerce aura été rétabli dans les lieux infectés, où le Teſtateur ſe trouvoit, ou qu'il aura paſſé en des lieux où le commerce n'eſt pas interdit. Cependant ſi le droit commun du lieu où ces Teſtamens ont été dreſſés, n'éxige pas de plus grandes formalités que celles qu'on a obſervées, ils ſeront valables après les ſix mois.

Dans la ſeconde Section du quatrieme Chapitre, l'Auteur explique en détail quelles ſont les perſonnes à qui il n'eſt pas permis de teſter. Il les diviſe en trois claſſes : la premiere eſt des perſonnes qui ſont en la puiſſance d'autrui, comme les eſclaves, les gens de condition ſervile, les enfans de famille & ceux qui ſont dans l'incertitude de leur état. La ſeconde eſt des perſonnes qui n'ont pas le droit de Cité, ou qui l'ont perdu par quelque évenement ou changement

d'état, ou par quelque crime. Tels sont les Aubains où Etrangers non naturalisés, ceux qui se sont établis dans les Pays Etrangers, les Transfuges chez les ennemis, & les fugitifs pour fait de Religion, les Moines, les Criminels condamnés à la mort, ou à une peine qui emporte la mort civile ou la confiscation des biens. On peut ajouter les Heretiques, les Criminels de Leze-Majesté & ceux qui se tuent eux mêmes volontairement.

La troisieme classe renferme les personnes qui n'ont pas les qualités de l'esprit ou du corps requises pour regler la volonté; comme les Impuberes dans les Pays soumis au Droit Ecrit & dans les Pays Coutumiers; ceux qui n'ont pas encore l'âge, marqué par la Coutume; les Furieux, Imbecilles, Insensés & tous ceux qui sont appellés *mente capti* par la Loi; ceux qui sont dans le délire; ceux qui *ont été* privés de l'administration

de leurs biens à cauſe de leur prodigalité ; ceux qui ſont actuellement yvres, ceux qui à cauſe de leurs infirmités corporelles ne peuvent déclarer leur volonté, ni par parole ni par écrit.

L'incapacité des vrais Eſclaves pour teſter, s'étend, mais d'une maniere imparfaite, ſur les perſonnes de condition ſervile, qu'on appelle *gens de main-morte*, dans les Pays ou la Coutume autoriſe cette ſorte de ſervitude. Les Coutumes ne ſont pas uniformes ſur cet article; ſelon les unes, cette eſpece de ſervitude affecte les perſonnes, comme dans le Nivernois : ſelon les autres, elle n'affecte pas les perſonnes, mais les biens ſeulement.

Les Etrangers non naturaliſés ont droit de teſter dans les Provinces, villes ou lieux du Royaume, où par privilege ſpecial le droit d'Aubaine n'a pas lieu, comme à Toulouſe & dans le Languedoc. Les Juifs ſont exclus de cette fa-

veur. Les Etrangers non naturalisés, mais nés en des Pays dont les Habitans sont réputés Regnicoles en France, joüissent aussi de ce Privilege; comme les Habitans d'Avignon, parce que la propriété de cette ville appartient au Roi. Les Lorrains par une Déclaration du Roi du 15 Mai 1702 sont exemts du droit d'Aubaine.

Les Suisses, comme anciens Alliés de la Couronne, furent déclarés dès l'an 1581 par des Lettres Patentes, exemts de ce droit; mais la Chambre des Comptes en les enrégistrant, y avoit mis une modification, sçavoir, *que les heritiers seroient Regnicoles.* C'est ce qui donna lieu à de nouvelles Lettres Patentes, pour lever cette modification. Rébuffe dans son Traité *de pacificis possessoribus n.* 265, fait mention de Lettres Patentes, qui exemtent du Droit d'Aubaine, ceux qui sont nés dans l'Etat Ecclesiastique; mais Chopin, sur la Coutume d'Anjou,

L. 1. c. 41. n. 13. remarque que ces Lettres n'ont jamais été enregiſtrées, & il rapporte un Arrêt d'Audience du Parlement de Paris, du 6 Fevrier 1597, qui ajugea au Roi les biens de Fabio Monbas, né à Rome & mort en France.

Par un Edit du mois d'Avril 1687, les Matelots Etrangers ſont déclarés exemts du droit d'Aubaine, après avoir ſervi cinq ans, depuis le jour de leur enrolement.

L'Auteu vient enſuite aux Moines & reprend les choſes dès leur origine, pour faire mieux remarquer les changemens qui ſe ſont faits dans la Juriſprudence à cet égard. Dans les premiers tems, les Moines après leur engagement, retenoient toute la *capacité* qu'ils avoient auparavant de teſter & de ſucceder; nous en avons la preuve dans le Teſtament de S. Paul Ermite. On voit par ce que S. Jerome rapporte de la vie de Saint Malc Moine, que dans le qua-

trieme siecle, les Moines étoient capables, comme auparavant, des effets civils. La Loi des Empereurs Valentinien & Marcien *Generali* 13 *cod. de Sacro-Sanct. Eccles.* déclare bonnes & valables les dispositions Testamentaires faites par les Moines & les Vierges consacrées à Dieu, même en faveur de leurs Monasteres, pourvû que le Testateur y eût observé les formalités réquises. L'Empereur Justinien déclara dans la Novelle 5 & la Novelle 76, que le Religieux ayant donné sa personne & ses biens à son Monastere, ne peut plus tester, puisqu'il ne possede plus rien. La Novelle 123 conserve au Religieux après son entrée & sa profession, la faculté de tester en faveur de ses enfans, & la liberté de leur partager ses biens, sans diminution néanmoins de la légitime de chacun, & au cas qu'il disposât de la totalité de ses biens en faveur de ses enfans, il devoit en reserver une

portion pour ſon Monaſtere. De plus la mêmeNovelle conſerve tellement aux Moines la capacité de ſuccéder, qu'elle défend à leurs parens de les exheréder, même ſous prétexte d'ingratitude, qui eſt purgé & effacé par l'entrée en Religion. Les Conſtitutions Canoniques ſont conformes aux Regles établies par l'Empereur Juſtinien dans les Novelles 3, 76 & 123 que nous venons de citer. Saint Gregoire le Grand s'explique nettement ſur ce ſujet dans le Canon, *quia ingredientibus*, qui ſe rapporte manifeſtement à la Loi de Juſtinien. *Il eſt clairement ordonné par la Loi, que ceux qui entrent dans le Monaſtere pour y mener une vie plus parfaite, ne pourront faire de Teſtamens : mais que tous leurs biens appartiendront à leurs Monaſteres.*

En France, on s'eſt écarté des Regles du Droit Romain, adoptées par les Conſtitutions Canoniques. On y tient, tant dans le Pays

du Droit Ecrit que dans le Pays Coutumier, que les Moines, du moment de leur Profession, sont incapables de succeder & de tester. Cette maxime est autorisée par l'article 28 de l'Ordonnance de Blois, qui veut que si les Religieux n'ont pas disposé de leurs biens avant la Profession, ils appartiennent à leurs plus proches parens, *ab intestat*. C'est la Jurisprudence des Arrêts de toutes les Cours superieures.

La Regle qui rend les Religieux Profés incapables de tester, s'étend aux Abbés Reguliers & aux Abbesses. Il n'en est pas de même des Religieux devenus Evêques, parce que la Promotion à l'Episcopat, résout la Profession Monastique. Ainsi ils peuvent disposer par Testament des biens qu'ils ont acquis, depuis leur promotion, & leurs parens leur succedent. Cependant le Parlement de Paris, par un Arrêt du 11 Mai 1638, exclut un Religieux deve-

au Evêque, de la succession de son Frere, déférée *ab intestat.*

La Profession Religieuse pour rendre le Religieux incapable des effets civils, doit être publique; car en France la Profession tacite n'a pas lieu, quoique le Droit Canonique la reconnoisse. Cette Profession doit avoir été faite librement dans une Regle approuvée, & avoir été acceptée par le Superieur ou par celui qui a droit de l'accepter. Il faut aussi qu'elle ait été precédée d'une année de probation ou noviciat, & que le Profés ait acompli sa seizieme année. Enfin il est nécessaire que la Profession soit prouvée par écrit, c'est à-dire, par le registre qui est tenu dans chaque Maison Reguliere, selon la forme prescrite par l'Ordonnance de 1667 & par la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736.

On parle ensuite des Chevaliers de Malte, qui sont incapables de tester, puisqu'ils sont vrais Reli-

gieux & liés par des vœux solemnels : mais le Grand Maître leur permet de disposer du quint de leur pécule, les quatre autres cinquiémes, demeurant à l'Ordre.

On n'a point oublié ce qui regarde en cette matiere les Prêtres de plusieurs Congregations, de la Doctrine, de S. Lazare, de l'Oratoire, de la Compagnie de Jesus.

Dans la Section premiere du Chapitre seizieme, il est traité des personnes capables de recueillir les *liberalités Testamentaires.* Le Jurisconsulte Ulpien nous apprend que chez les Romains, il n'étoit pas permis d'instituer pour heritiers toute sorte de Dieux ; on ne pouvoit instituer que ceux dont le culte étoit autorisé par des *Senatus Consultes*, c'est-à dire, par les déliberations du Senat, ou par les Constitutions des Empereurs, comme le Jupiter Tarpéen, le Mars Gaulois, la Diane d'Ephése & plusieurs autres. La Loi qui dé*clare* que les legs faits à Dieu,

sont sujets à la Falcidie, suppose manifestement que ces legs sont valables. La Novelle 131 *cap.* 12 exempte ces mêmes legs de la Falcidie, & par conséquent en suppose aussi la validité. Selon la même Novelle, *cap.* 9, les institutions & les legs faits à Dieu & à J. C. sans autre expression, ni désignation, sont non-seulement autorisés; mais il est encore déclaré qu'ils appartiennent à l'Eglise du domicile du Testateur. Si dans le lieu où le Testateur a son domicile, il y a plusieurs Oratoires sous le nom de l'Ange ou du Saint à qui l'on a fait un legs, ce legs sera appliqué au plus pauvre de ces Oratoires : s'il n'y en a aucun, on l'appliquera à quelque Oratoire de l'Ange ou du Saint dans le territoire de la Ville ; que s'il ne s'en trouve aucun, ni dans la Ville ni dans son Territoire, le legs appartiendra à l'Eglise du domicile du Testateur.

Les Ecclesiastiques ayant mar-

qué trop d'avidité pour se procurer des libéralités Testamentaires ; il leur fut défendu par les Empereurs Valentinien, Valens & Gratien d'en recevoir de la part des Veuves, & des Orphelins, ou, comme le pense, Jacques Godefroi, des Femmes en general. S. Jerome se plaint, non de la Loi, mais de la cupidité des Ecclesiastiques, qui en avoit été la cause.

L'Ouvrage de M. Furgole ne sera pas un de ces Livres qu'on ne consulte gueres. Les Juges & les Avocats y auront souvent recours, & ils profiteront volontiers, mettons encore avec reconnoissance, de l'habileté & de l'expérience de l'Auteur.

ARTICLE CIII.

AMPHITHEATRUM Medicum, Poëma pro solemni Restaurati Amphitheatri Medici inauguratione. Ab Antonio le Camus, Doctore Medico Parisiensi. Parisiis, apud Quillau Bibliopolam & Typographum Universitatis & Facultatis Medicæ juratum, viâ vulgò dicta Gallande, propè vicum stramineum, sub signo Annunciationis 1745. *vers.* 490. *in* 4. Amphiteatre *de Medecine. Poëme par M. le Camus, Docteur Regent de la Faculté de Paris. Chez Quillau. &c.*

VOici une Brochure où la Poësie, la Medecine & l'Architecture font chacune leur partie. C'est à la bonne intelligence de ces trois sçavantes sœurs, que nous sommes redevables de ce Poëme. L'Auteur est M. le *Camus*, Docteur Regent dans la Faculté

de Medecine de Paris. Cette Compagnie a fait rétablir l'Amphitheâtre, destiné à l'instruction de ses Eleves. L'Architecte a réussi au gré des Connoisseurs, & M. le *Camus* se fait le Panégyriste de tout l'Ouvrage. Tel est en peu de mots le sujet, disons mieux, le fond & l'ordre de la Piece, dont nous allons rendre compte plus en détail.

L'Auteur s'adresse d'abord à la Faculté, à qui il dédie son Poëme. Formé par ses leçons, & comblé de ses bienfaits, il croit devoir lui donner cette marque de son tendre attachement.

Nec satis est doctas mentem formasse per artes,
Addidit & Capiti nobile blanda decus.
Nunc ergo, accipiat sinceri pignus amoris.....

Il commence ensuite son Ouvrage, par réfuter le préjugé vulgaire, qui semble interdire aux *Médecins* le langage des Muses,

La Medecine & la Poësie seroient elles incompatibles ? M. le *Camus* est la preuve du contraire. D'ailleurs ces deux Sciences remontent à la même origine. Apollon est le Pere d'Orphée & d'Esculape ; il est en même tems l'Auteur de la Poësie, & l'Inventeur de la Médecine. C'est cette derniere considération, qui enhardit l'Auteur à monter sur le Parnasse.

At mihi præruptum montem superasse fatenti
Non pudor est, quid enim Phæbum invisisse pudebit ?
Et fuit inventor Medicinæ & Carminis auctor.

Mais, sans réprendre les choses de si haut, & sans avoir recours à la fable, il eut pû s'autoriser de l'exemple de M. *Fagon*, qui fit imprimer à Paris en 1665 un Poëme, sur le Jardin Royal des Plantes, où l'on peut voir qu'un des premiers Médecins du Royaume

fut aussi un de nos meilleurs Poëtes.

Après ce début ingenieux & naturel, l'Auteur entre dans son sujet. Couché à l'ombre d'un laurier, il apperçoit deux Divinités ; elles sont suivies d'un nombreux Cortege elles paroissent se rencontrer & se saluer. C'est l'Architecture & la Médecine. L'Optique, la Sculpture, la Peinture, la Géometrie, l'Algebre, même & les ombres de Vitruve, d'Avilers, de Blondel &c. forment la cour de la premiere. La Médecine est accompagnée de l'Anatomie, de la Chirurgie, de la Botanique, de la Chimie, de la Santé. On y voit aussi les Emeris, les Durets, les Godefroys & tous les grands hommes, qui firent autrefois l'honneur de la Faculté.

La Medecine, prenant la parole, employe les plus puissans motifs de reconnoissance, pour engager l'Architecture à lui rétablir le temple qu'elle possede à Paris, elle

étale les services qu'elle lui a rendus, & qu'elle ne cesse encore de lui rendre tous les jours. C'est elle qui de tous tems lui a fourni des modéles, pris du corps humain, pour l'arrangement, les proportions & la solidité de ses édifices. C'est elle qui lui suggere les endroits dont la situation est la plus propre, c'est-à-dire, la plus salutaire, pour leur construction. C'est elle qui lui a procuré ses plus grands Maîtres, dans la personne des *Savots* & des *Perrauts*, l'un & l'autre sçavants Architectes & Médecins fameux.

L'Architecture n'a pas de peine à se rendre à des motifs si pressants, elle met promptement la main à l'œuvre, elle donne ses ordres, & chacun s'empresse de les suivre. C'est ici que l'imagination du Poëte lui fournit des termes, dont le son & la cadence font entendre aux oreilles du Lecteur le bruit du cyseau, de la scie, du marteau

& des autres instruments employés à la construction de l'édifice.

Stridentis serræ jam ferreus insonat horror,
Malleus, erodens scalprum, vertensque terebra
Dant varios sonitus . . . . . .

Cependant l'ouvrage s'avance, les statues de la Prudence & d'Esculape ornent le Frontispice, l'image du Soleil qui est au dessus, semble répandre la santé, la vie & l'allégresse. Les Divinités suivies de leur cortege, entrent dans ce Sanctuaire, le Poëte s'y glisse avec la foule, pour en admirer les beautés. Avec les divers symboles de la Médecine, on y a représenté les chefs-d'œuvre de l'art. Ici ce sont les trois *Parques*, qui président à nos destinées. Là c'est *Paon* qui s'occupe à panser les playes du noir *Pluton*. D'un autre côté, on voit le Fleuve *Cydnus*, si fatal au grand *Alexandre*, & près de là ce

Héros couché ſur un lit, tenant en main le breuvage que lui a préparé *Philippe*, ſon Médecin fidele.

L'image que le Poëte nous trace ici de la douleur du Soldat conſterné, à la vue de ſon Roi mourant, lui rappelle le ſouvenir de la déſolation générale de la France, pendant la maladie de notre victorieux Monarque, que le Ciel & la Médecine ont enfin rendu à nos empreſſemens & à nos vœux.

Ce morceau fait également l'éloge du cœur & de l'eſprit de l'Auteur; on avertit ſeulement l'Imprimeur, pour la ſeconde Edition qu'il fera de cet Ouvrage, de retrancher de cet endroit un mot, qui donne au Vers où il ſe trouve, un pied de trop. L'endroit eſt trop beau pour y laiſſer cette petite négligence.

Progeniti Sylvas inter, nutriti lacte
Luparum.

Charmée de toutes les merveilles, qui brillent dans l'intérieur

de ce Temple, la Médecine veut en confier le ſoin à une Veſtale, L'Anatomie & la Chimie s'en diſputent l'honneur; ce doit être la récompenſe de celle, qui ſçaura mieux reconnoître l'ineſtimable bienfait de l'Architecture. Chacune promet des Sacrifices, ſelon ſon goût & ſes inclinations. L'Anatomie offre des corps humains, ſujets ordinaires de l'attention & de l'induſtrie de ſes Diſciples. La Chimie promet des parfums, des fleurs, des minéraux, des métaux. Une pareille cauſe, portée au jugement du vulgaire, ſeroit bientôt décidée en faveur de la Chimie. Cependant la diſpute s'échauffe, & la Médecine ne peut ſe réſoudre à prononcer au déſavantage d'une des deux rivales. Themis deſcend du Ciel, & lui inſpire le jugement qu'elle doit porter. Pour ôter tout prétexte de jalouſie, il eſt décidé qu'elles veilleront toutes deux alternativement à la garde de ce lieu, également cher à l'une & à l'autre.

Tempore ſemeſtri alterno regnabitis ambæ,
Cygnigeni quondam ſic regnavere Gemelli.

Un jugement ſi ſage attire les applaudiſſements de toute l'Aſſemblée, & Themis remonte au Ciel avec la ſatisfaction d'avoir terminé un procès, ſans mécontenter perſonne.

C'eſt proprement ici que, ſelon les régles, le Poëme devroit finir; mais le Poëte a cru pouvoir s'en écarter en faveur des grands Maîtres, qui ſont aujourd'hui tant d'honneur à la Faculté de Paris. La Médecine pouvoit-elle ſe diſpenſer d'introduire dans ſon nouveau Sanctuaire, des hommes auſquels elle a tant d'obligation? Il falloit que MM. *Helvetius*, *du Moulin*, *Aſtruc*, *Procope*, & tant d'autres, qui occupent les premiers rangs, dans la plus célébre Ecole de Médecine de l'Univers, y euſſent leurs places marquées, & M.

le Camus pouvoit-il ne pas leur en donner une dans son Poëme ? C'eut été le priver d'un de ses plus beaux ornements.

En général, ce petit Ouvrage donne idée de l'Auteur. Il décéle un homme sçavant, instruit des régles & de l'histoire de son art, plein de la lecture des Anciens. Si l'on y remarque un grand nombre de termes rares, de mots empruntés du Grec, de Vers un peu obscurs, c'est que l'Auteur ne s'est pas tellement livré aux agréments de la Poësie, qu'il n'ait aussi voulu accorder quelque chose à la Médecine, qu'il honore comme sa mere, & qu'il chérit comme sa Bienfaitrice.

ARTICLE CIV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

CHez Douci : *Explication du 53 Chapitre d'Isaïe ; & une Dissertation sur les Lépreux.*

Chez Jacques Lovering : *Le Maître des Mœurs Hollandois, Ouvrage bon pour les jeunes gens des deux sexes.*

Chez Van-Eveldt : *L'Almanach des Jardiniers*, par Bradley.

DE ROTERDAM.

Chez Phil. Losel : *Dissertation par où l'on prouve que la Hollande a toujours été une République.*

DE LEUWAARDE.

Chez Abrah. Ferwerda : *Poësies de Madeleine Pollius.*

DE LEYDE.

Chez Abr. Kalle-Venier : *Oraison Inaugurale du Professeur de Moor.* Tous les Livres précédents sont en Hollandois.

FLANDRE.

D'YPRES.

Histoire des Anciens Empires de l'Asie jusqu'à la mort de Cyrus, précédée de l'Histoire du monde, depuis la création jusqu'à la dispersion des Peuples. Par M. *Plumyoen*, Chanoine Gradué, & Doyen de l'Eglise Cathédrale d'Ypres. *Chez Pierre-Jacques de Rave, &c.* & se vend à Paris, chez *Thiboust*, Place de Cambrai. M. DCC. XLV. *in-12 pages 425.*

Ce Livre eſt comme le premier hommage Littéraire que la Flandre conquiſe rend au Roi. Il eſt dédié à ſa Majeſté ; l'Auteur compare les triomphes du Monarque avec ceux des Héros qui font l'objet de cette Hiſtoire, mais il reconnoît que du côté des Vertus Royales, de la Juſtice, du déſir de la Paix, de l'attention à faire le bonheur des Peuples, Louis XV l'emporte infiniment ſur les anciens Maîtres de l'Aſie.

L'Ouvrage de M. *Plumyoen* a deux Parties ; la premiére ſervant d'introduction à l'autre, ne laiſſe pas d'être un morceau conſidérable. C'eſt comme un tableau général de l'ancien Monde. La création, le déluge, la ſuite des générations, voilà ce qu'on y préſente au Lecteur.

On entre de-là dans l'Hiſtoire des Empires de l'Aſie, juſqu'à la mort de Cyrus, c'eſt à proprement parler le corps de l'Ouvrage. L'ordre des matiéres, les no-

tes instructives, l'érudition qui y est répandue, la maniére même d'écrire, qui feroit honneur à un ancien Sujet du Roi, mérite un détail plus circonstancié, *nous le donnerons dans un Article de nos Mémoires.*

FRANCE.

DE PERPIGNAN.

Instructions Spirituelles en forme de Dialogues; sur les divers états d'Oraison, suivant la Doctrine de M. Bossuet, Evêque de Meaux, chez Jean-Baptiste *Reynier*, *pages* 413. avec Approbation & Privilége du Roi *M. DCC. XLI.*

La Théologie Mystique est un pays peu fréquenté. Les routes qu'on y trouve sont bordées d'écueils; il faut prendre nécessairement le milieu, sans quoi l'on s'égare, & l'on va bien loin sans s'appercevoir qu'on est égaré. Tout le monde connoît l'*Instruction Pasto-*

Novembre 1745.

rale de M. de Meaux *ſur les états d'Oraiſon.* On connoît de même les controverſes fameuſes, qui éclaterent ſur la fin du dernier ſiécle entre ce Prélat & M. de Cambrai; mais le commun des perſonnes n'en eſt pas plus inſtruit de ce qui s'appelle *Myſticité, Voyes intérieures, états d'Oraiſon.* Les Doctes mêmes n'ont pas quelquefois ſur cela des idées bien nettes, ou s'ils en ont quelques-unes, elles ne ſont pas profondes. Il ſemble qu'un Livre où tout cela ſeroit expliqué à fond, ne devroit point paroître inutile.

Nous croyons que celui-ci peut ſatisfaire un Lecteur délicat. L'Auteur eſt le P. *Cauſſade* Jéſuite, du moins le Privilége l'annonce ainſi. Il fait profeſſion de marcher à la ſuite de M. de Meaux; il analyſe, il explique l'*Inſtruction Paſtorale*; il fait voir qu'elle n'attaque que les faux Myſtiques, qu'elle conſerve aux voyes intérieures toute leur réalité & leur excellence; &

tout cela s'exécute par voye de Dialogue ; mais ce n'est point un Dialogue artistement compassé : Demandes & Réponses, catéchisme pur, c'est toute la méthode de l'Ouvrage. Pour le fond, on juge assez que l'Auteur doit être un homme exercé dans la science qu'il traite, & ce n'est rien de moins que la science des Saints. Ce Livre est imprimé à *Perpignan*, on le trouve aussi à *Toulouse*, chez *Forest*. A *Lyon*, chez les freres *Deville*. A *Nancy*, chez la veuve *Balthazar*.

DE PARIS.

Jacques Vincent, *Imprimeur des Etats de Languedoc, ruë & vis-à-vis S. Severin*, publie le cinquiéme vol. *in-fol.* de l'*Histoire du Languedoc*, toujours dans le goût, & suivant la méthode des quatre premiers. C'est un Ouvrage estimé dont nous rendrons compte le plutôt qu'il sera possible.

Le ſieur de *Marne*, Architecte & Graveur ordinaire de la Reine, donne avis qu'il a fait pluſieurs changements dans ſon Ouvrage de la Bible, gravée en 525 planches, d'après Raphaël & autres grands Maîtres. Chaque ſujet eſt expliqué par les paroles mêmes du Texte Sacré, en Latin & en François, avec des Sommaires Hiſtoriques pour l'intelligence de cet Ouvrage; ce qui le rend utile aux Etrangers, comme aux François.

L'accueil favorable que le Public y a fait, & les conſeils des Connoiſſeurs ont engagé le ſieur de Marne à diriger cette Bible, de ſorte qu'elle ne contient plus que deux petits *in-folio*, au lieu de trois qu'elle contenoit ci-devant; ce qui en diminue les frais de près d'un tiers, ſans cependant rien changer au nombre deſdites 525 planches, qui ſont conſervées dans toute leur beauté.

Le but de l'Auteur n'étant que

de rendre un Ouvrage de cette importance d'une plus facile acquisition, il fournira à l'ordinaire les mêmes planches sur telle grandeur de papier que l'on souhaitera, pour insérer dans différents Ouvrages tels que la Bible de Sacy, & l'Histoire du Peuple de Dieu du P. Berruyer.

Le sieur de Marne demeure à Paris, rue du Foin, entrant par la rue de la Harpe, Quartier de Sorbonne.

Cavelier pere, Libraire, rue S. Jacques, au Lys d'Or, est extrêmement bien assorti en Livres étrangers, surtout des divers cantons de l'Allemagne. Nous annonçons ceux-ci, qui nous ont paru dignes de l'attention des Sçavans.

A Gottingen. *Joannis Frederici Schreiber Regiomontani Epistola ad veterem amicum Albertum Haller, de Medicamento à Joanna Stephens contrà calculum divulgato, ac inef-*

ficaci & noxio. in-4°. 1744. Lettre de M. Schreiber à M. Haller, sur l'inutilité & les dangers du reméde de Mademoiſ. Stephens, &c.

On a preconiſé ce Reméde en Angleterre, en France & partout. On prétend fondre par ſon moyen les pierres qui ſe ſont formées dans le corps humain. M. *Schreiber* aſſure au contraire qu'il l'a trouvé très-dangereux; il en rapporte les preuves & les exemples : il conſeille de ne s'en plus ſervir, *à moins*, dit-il, *qu'on ne préfére une mort prompte aux longues douleurs de la pierre.* On voit bien que ce n'eſt ni aux Journaliſtes d'Allemagne, ni à ceux de France, qu'il appartient de prononcer ſur ce différent; mais ils doivent faire part au Public des ſoupçons, qui naiſſent contre une découverte annoncée avec tant d'appareil; ſauf à rendre compte auſſi des piéces juſtificatives, ſi l'on juge à propos de les communiquer.

A Leipsik. *De Psyllorum, Marsorum & Ophiogenum adversus serpentes eorumque ictus virtute, disputatio Benjamini & Georgii Boehmer in Acad. Lips.* 1745. *in*-4°. *pages* 16. De la vertu des Psylles, des Marses, & des Ophiogenes, contre les serpens, par MM. *Boehmer*, &c.

Cette Dissertation est très-curieuse, & nous croyons qu'elle peut faire plaisir aux gens de Lettres. On y examine la vertu que quelques anciens Auteurs attribuent aux *Psylles*, aux *Marses* & aux *Ophiogenes* contre les serpens. Les *Psylles* habitoient un canton de la Lybie; les *Marses* étoient des Italiens fort connus dans l'Histoire; les *Ophiogenes* occupoient l'Isle de Paros. Les premiers & les derniers passoient pour avoir une vertu naturelle contre les serpents. Les Auteurs de cette Dissertation croyent que tout leur art consistoit dans l'odeur forte qui sortoit

de leur corps, dans la connoissance des herbes, & surtout dans l'habitude qu'ils avoient de succer les playes, faites par la morsure des serpens. Pour les Marses, ils sçavoient charmer les serpens par une sorte de mélodie qu'ils employoient à propos, mais on conjecture ici, avec raison; qu'il y avoit beaucoup plus de *charlatanerie* en ceci, que de vraie puissance, que de sçavoir réel; si ce n'est toutefois qu'étant plus hardis que nous ne sommes à combattre les serpens, ils en recevoient aussi moins de blessures. Ce petit Ouvrage est de deux Académiciens de Leipsik, gens d'esprit, sçavans, & qui sçavent écrire en Latin.

A Berlin. *Joan. Frederici Cartheuseri Med. Doct. & in Academiâ Viadrinâ Profess. Pharmacologia Theoretico-practica.* In-12. 1745, *pages* 756. Pharmacologie de Jean-Frederic Cartheuser à Pro-

Voici encore d'autres Livres venus d'Allemagne, dont nous n'indiquons que les titres & le sujet.

Dispensatorium Regium & Electorale Borusso-Brandeburgicum, juxta quod Medicamenta officinis familiaria præparanda & dispensanda, &c. Erfordiæ 1734. *fol.*

Dispensatorium Medicum Pharmaceuticum Pragense, juxta quod per totum regnum Bohemiæ Medicamenta usualia præparanda & dispensanda veniunt. Vetero-Pragæ, 1739. fol.

Ces deux Livres sont à proprement parler des Dictionnaires de *Pharmacie*, on y trouve les noms des Remédes, la maniére de les préparer, & l'usage qu'il convient d'en faire. Tout cela sans doute pour suppléer à l'incapacité des Artistes, ou bien pour mettre tout le monde à portée de se *médicamenter* soi-même.

Autre Livre, aussi utile que les précédents.

Taxa seu valor omnium Medicamentorum, tam simplicium quam compositorum, in officinis Pragensibus prostantium; Vetero-Pragæ. 1737. *fol.*

Suivant ce Livre, il n'est pas possible aux Apotiquaires de Prague de surfaire leur Marchandise. Le tarif général des Drogues est entre les mains de tout le monde, même des personnes les moins lettrées, car ce Catalogue est en Latin & en Allemand. Si l'on a de même un Rôle général qui taxe les visites des Médecins & des Chirurgiens, on peut sçavoir à point nommé, combien il en coute à Prague pour être malade. Et c'est déja une sorte de reméde qui a de bons effets.

TABLE DES ARTICLES du mois de Novembre 1745.

ART. XCVI. *Idée des Oraisons funébres, avec la comparaison de celles de M.* Bossuet *& de M. Novembre* 1745.

Flechier. 1913
ART. XCVII. *Lettres sur la Cosmographie, où le systême de* Copernic *est réfuté, &c.* 1939
ART. XCVIII. *Mémoires de Maximilien de Bethune, Duc de Sully.* Suite de l'Art. LXXVII. au mois de Septembre. 1966
ART. XCIX. *Histoire des Hommes Illustres de l'Ordre de S. Dominique, &c. Par le R. P. A.* Touron, *Religieux du même Ordre. T.* 1. 1987
ART. C. *Lettre écrite de Genève, sur un nouveau Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne.* 2005
ART. CI. *Traité des Causes, des Accidens & des Cures de la Peste.* Suite de l'Article LXXXV. au mois d'Octobre. 2023
ART. CII. *Traité des Testaments, Codicilles, &c.* 2047
ART. CIII. *Amphitheatrum Medicum, Poëma pro solemni restaurati Amphiteatri Medici inauguratione.* &c. *Ab Antonio le*

Camus. &c. 2073
ART. CIV. Nouvelles Littéraires. 2083

Errata pour le mois d'Octobre 1745.

PAge 1733 Note, Aexendre, *lisez*, Alexandre.
1889. lig. 1. College Romain, *lisez*, College Germanique.
1897 lig. penult. isciple, *lisez*, Disciples.
Ibid. lig. derniére, trav ses, *lisez*, traverses.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE,

---

De l'Imprimerie de ROBUSTEL, rue de la Calendre près le Palais.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Décembre 1745.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dediés à Son Altesse Serenissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

Décembre 1745.

Imprimé à Paris, & se vend

A LYON,

Chez PLAIGNARD, rue Merciere.

M. DCC. XLV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1724.	12.	v.
1702.	12.	v.	1725.	12.	v.
1703.	12.	v.	1726.	13.	v.
1704.	12.	v.	1727.	12.	v.
1705.	12.	v.	1728.	12.	v.
1706.	12.	v.	1729.	12.	v.
1707.	12.	v.	1730.	12.	v.
1708.	12.	v.	1731.	12.	v.
1709.	12.	v.	1732.	12.	v.
1710.	12.	v.	1733.	12.	v.
1711.	12.	v.	1734.	12.	v.
1712.	12.	v.	1735.	14.	v.
1713.	12.	v.	1736.	15.	v.
1714.	12.	v.	1737.	13.	v.
1715.	12.	v.	1738.	13.	v.
1716.	12.	v.	1739.	14.	v.
1717.	12.	v.	1740.	13.	v.
1718.	12.	v.	1741.	12.	v.
1719.	12.	v.	1742.	12.	v.
1720.	5.	v.	1743.	12.	v.
1721.	12.	v.	1744.	12.	v.
1722.	12.	v.	1745.	12.	v.
1723.	12.	v.			

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Décembre 1745.

ARTICLE CV.

HISTOIRE DU REGNE de LOUIS XIV. *surnommé le* GRAND, *Roi de France. Par M.* Reboulet, *Docteur ès Droits. Tome I. A Avignon, chez François* Girard, *Imprimeur-Libraire, Place S. Didier* 1744. *Avec permission des Supérieurs.*

LE Régne de Louis XIV! Quel Ouvrage à entreprendre, & quel Monarque à peindre! trois des meilleures plumes de notre France avoient été choisies pour

travailler à cette Histoire, mais le Public n'a rien vû de leur travail. Quelques autres s'étoient chargés de ce dessein, mais ils l'ont manqué. Les uns n'ont été que de froids & de languissants coloristes. Les autres ont mis en masse une quantité de matériaux, mais on n'y voit que la hardiesse de la main & l'insolence du pinceau. M. *Reboulet* a été plus hardi que les premiers, & plus heureux que les seconds. La grandeur du sujet ne l'a point épouvanté, & il ne mérite que des louanges sur la maniére dont l'Ouvrage est exécuté. Il a sagement évité les écueils contre lesquels ses prédécesseurs avoient échoué. Il n'est ni satyrique, ni flateur : tout chez lui porte l'empreinte de la vérité, il connoît son Héros, & il le peint bien ; il ne cache point ses foiblesses, & ses foiblesses ne nous dérobent point le grand homme & le grand Roi.

L'honneur & la Religion, la fin *Décembre* 1745.

gesse & la décence régnent dans cette Histoire, il y manque peut-être quelque agrément, mais si ce n'est pas la plus belle Histoire que l'on puisse faire du Régne de Louis le Grand ; c'est peut-être la meilleure que l'on fera. L'Auteur écrit bien, & il ne paroît pas qu'il affecte de bien écrire ; son style est noble, harmonieux, soutenu. Sa diction nette, coulante, quelquefois négligée, quelquefois élégante, mais de tems en tems peu correcte, il faut en retoucher quelques expressions qui déparent la beauté de sa narration. Il a le même défaut dans son langage que *Tite-Live* avoit dans le sien. Il ne ressemble pas en tout à ce grand Historien, mais il en approche d'assez près. On souhaiteroit que l'Histoire Littéraire, qui a si fort illustré le Régne de Louis le Grand, fut un peu plus détaillée dans l'Ouvrage de notre Auteur.

Il nous trace dans une Préface fort courte, l'idée d'une bonne

Hiſtoire, telle qu'il ſe l'eſt formée, pour ſe régler dans la compoſition de la ſienne. Il ne croit pas qu'un Hiſtorien qui doit être par tout vrai, ſoit obligé de dire toute vérité. Il en diſtingue de trois eſpéces; des vérités inutiles, des vérités malignes, des vérités ſecrettes. Les premiéres ſont des faits peu importans, qui n'ont pas un rapport direct avec l'Hiſtoire qu'on écrit, il faut les ſupprimer. Un Hiſtorien, dit M. *Reboulet*, doit dire, non pas tout ce qu'un Prince a fait, mais tout ce qui mérite d'être tranſmis à la poſtérité.

Il eſt une autre ſorte de vérités qu'on peut appeller malignes, ce ſont certaines Anecdotes, plus propres à ſcandaliſer, qu'à inſtruire le Lecteur, il faut couler ſur ces endroits contagieux. Un Hiſtorien ne doit pas être muet ſur les vices des grands hommes, mais il doit en parler ſobrement. Il peut contenter la curioſité de l'eſprit, mais il ne doit pas bleſſer la délicateſſe du cœur.

Les troisiémes vérités, regardent les secrets des Cours. Ces mistéres, ces plans, ces rafinemens de politique bien développés, donnent un grand relief à une Histoire, mais ils la gâtent souvent par les chimeres & les rêveries qu'on y debite. Notre Auteur dira la vérité, mais il ne la devinera point. Il n'ira pas la chercher dans le Cabinet des Princes, ni dans des sources mistérieuses, mais dans les Auteurs les plus autentiques, qu'il a pris pour ses garants, & dont on trouvera les noms dans les marges de son Histoire.

La haine, la prévention, l'inclination particuliére ne la lui feront jamais altérer. L'amour de la patrie ne l'aveuglera point. Il ne grossira point nos succès. Il ne diminuera point nos pertes. Il est plus honteux de triompher quand on a été battu, qu'il n'y a de honte à perdre une bataille. Une Naon n'en est plus, ni moins bra-

ve, pour avoir essuyé plus ou moins de revers. Les Romains furent vaincus à Cannes, la gloire de leur République n'en souffrit point, & Tite-Live ne rougit pas de représenter Annibal aux portes de Rome. On verra les Drapeaux Espagnols & Lorrains insulter à la Capitale du Royaume, & les Armées Françoises porter leurs Conquêtes au milieu de l'Allemagne, & jusqu'aux portes de Vienne.

L'Auteur nous représente d'abord l'état où se trouvoit la France dans les derniers jours de la vie de Louis XIII. La naissance du Dauphin, les succès dont elle fut précédée & suivie, la situation des affaires de l'Europe, les troubles d'Allemagne, la Guerre de la France avec l'Espagne, la mort du Cardinal de Richelieu, la maladie de Louis XIII. Ses inquiétudes & ses embarras au sujet de la Régence, ses dispositions à l'égard de la Reine & du Duc d'Orleans son frere, les factions au de-

dans & au dehors du Royaume pour le gouverner ou pour le diviser, enfin la mort de Louis XIII. l'avénement de Louis XIV. à la Couronne, & passant presque du berceau sur le Trône, sont autant d'articles préliminaires, qu'il falloit toucher, & qui ne sont point trop étendus.

La Reine est déclarée Régente, mais son autorité est resserrée par l'établissement d'un Conseil; cette Déclaration ne lui plaît pas, elle prend des mesures pour la faire casser, elle gagne le Prince de Condé & la Maison de Vendôme, elle fait un coup d'éclat, méne le Roi au Parlement, obtient une Régence absolue, & la Déclaration qui limitoit son pouvoir, est annullée.

Le Cardinal Mazarin, contre toute apparence, est mis à la tête des Affaires. Ces mistéres de politique n'étoient pas aisés à deviner, le Duc de *Beaufort* & l'*Evêque de Beauvais* en sont la dupe;

la Reine en 24 heures change de ſentiment, & donne ſa confiance à celui qu'elle avoit traité juſqu'alors d'ennemi, & qu'on regardoit comme devant inceſſamment repaſſer en Italie.

Tandis que la Cour étoit occupée de ces brigues, les Eſpagnols mettent à profit une conjoncture ſi favorable. Le fameux *Mellos* à la tête d'une groſſe armée, ſe flatte de pénétrer dans le Royaume, il marche entre *Landrecy*, & la *Capelle*, il ſe rend à grandes journées devant *Rocroy* & en forme le ſiége ; le Duc d'*Enguein*, dont la réputation brillante étonnoit déja tout le monde, vole au ſecours de la Place, donne bataille aux ennemis, malgré le Maréchal de l'Hôpital, & gagne une victoire, dont les Eſpagnols ne ſe remirent de 20 ans.

Le vainqueur pouſſe ſes conquêtes, il va prendre *Barlemont*, *Emeric*, & *Binch*, fait démolir *Maubeuge*, attaque & prend

Thionville, Il apprend que l'Armée, que commandoit le Marêchal de Guébriant est en presse entre celle du Duc de Baviere, & celle du Duc Charles de Lorraine, il y court, il améne au Marêchal un renfort de 6000 hommes, & remet les affaires de l'Allemagne en bon état. Le Marêchal repasse le Rhin, & assiége *Rotheuil*, il s'avance pour faire dresser une batterie, il est blessé d'un coup de fauconneau qui lui emporte le bras & meurt dans la Ville dont il vient de faire la conquête. On est étonné de ne pas trouver ici le caractére du Marêchal de Guébriant, c'étoit là sa place, & l'on s'attendoit de l'y trouver. Un si beau morceau ne devoit pas échapper à notre Historien. Rantzau, brave Officier, prend sa place, mais il est surpris & défait à Dutlingen; la valeur de Rantzau, étoit admirable dans les grandes actions, mais il tenoit au dessous de lui les périls communs, ce défaut lui

coûta cher, dit notre Auteur, dans l'action dont nous parlons, il se laissa enlever ses quartiers par sa négligence, & les ennemis reprirent *Rotheuil*.

La Reine dont l'autorité s'affermit, l'exerce en Souveraine, elle ôte à *Bouthilier*, la Surintendance des Finances, & la donne au Président de *Bailleuil* & au Comte d'*Avaux*. La chûte du pere entraîne celle de *Chavigny* son fils; ces coups de vigueur ne font point cesser les cabales, le Duc de *Beaufort* continue les siennes contre le Cardinal *Mazarin*; la conduite de ce Ministre avec la Duchesse de Chevreuse, dont l'esprit & la beauté portoient le désordre & la confusion par tout, ne fut pas un coup d'essai, mais un coup de Maître en fait de fine politique; la Duchesse en fut la dupe, elle ne déplaça personne, elle fut éloignée de la Cour, obligée de se retirer dans ses terres, & le Duc de [illegible]*fort*, chef de la cabale des

Importans fut arrêté, & conduit à Vincennes, & l'Evêque de *Beauvais* renvoyé dans son Diocèse.

La faveur du Cardinal redouble. Celle des autres Ministres tombe. On fait ici le portrait de ce fameux Politique, & l'Auteur montre qu'il le connoissoit bien.

On trouve sous l'année suivante les conquêtes de *Gaston de France, Duc d'Orleans*, la prise de *Gravelines*, & tout le pays ennemi ouvert à nos Troupes. Ce siége est un peu croqué dans cette Histoire; il s'y fit des prodiges de valeur, son *Altesse Royalle* s'y distingua, les Comtes *de la Feuillade*, & de la *Rocheguyon* y furent blessés, les Maréchaux de la Meilleraye & de Gassion s'y piquerent d'une noble, mais dangereuse émulation qui pensa nous couter cher. C'étoit à qui auroit l'honneur de faire battre la chamade à son attaque, & de prendre possession de la Ville. Nos Troupes alloient en venir aux mains, & s'entre-

égorger, quand le Marquis de *Lambert*, le plus ancien Lieutenant Général, leur défendit de la part du Roi d'obéir aux Marêchaux, & prit le commandement de l'Armée jusqu'à nouvel ordre. Le Roi loua cette action & la récompensa, elle méritoit de n'être pas oubliée dans cette Histoire.

On voit ensuite les exploits héroïques du Duc d'*Enguyen* en Allemagne, il gagne la bataille de *Fribourg*, ayant sous lui les Marêchaux de *Turenne* & de *Grammont*, dignes rivaux de sa valeur; il attaque les Impériaux dans leur Camp, & force leurs retranchements. La hardiesse de cette action redouble le courage de nos Troupes, & anime la narration de notre Historien. Il représente cette victoire avec autant de vivacité, que le combat se donna, il fut sanglant & opiniatre, il recommença jusqu'à trois fois, Mercy fut enfin obligé de décamper avec perte de plus de neuf mille Ba-

varrois, il n'en conserva pas moins la réputation de grand Général, par le bon ordre qu'il observa. Le Duc d'*Enguyen* & le Vicomte de *Turenne* y acquirent celle des plus grands Capitaines de l'Europe.

Le siége de *Philisbourg* suivit de près la retraite de *Mercy*, cette Place capitule, la terreur se répand dans toutes les Villes d'Allemagne, *Mayence* ouvre ses portes. *Spire*, *Vormes*, *Landau*, *Nieustat* & *Manhein* envoyent leurs clefs au Duc d'*Enguyen*; & Maîtres de tout le cours du Rhin, nous prenons nos quartiers au delà de ce Fleuve. Le Général *Mercy* eut sa revanche aux environs de *Mariendal*, il déroba sa marche, surprit nos quartiers & les enleva. C'est le seul échec que le Maréchal de *Turenne* ait jamais reçu; ce grand homme étoit si modeste, que quand on vantoit en sa présence ses belles actions, il rappelloit l'affaire de Marien-

dal, & s'en faisoit une espéce de préservatif contre la vanité. Il faut être bien grand, pour sçavoir ainsi s'abaisser, on faisoit son éloge, & il faisoit son apologie.

Notre Auteur passe en Espagne, il nous décrit la conjuration des Catalans, tramée par la Baronne d'*Alby*, & conduite par l'Abbé de Gallicaris, & par *Onufre Aquilles*. Cette manœuvre fut découverte & déconcertée par le Comte d'*Harcourt*. Il gagne la bataille de *Liorens* contre *Dom André Cantelme*, les conjurés & les complices sont punis; la Baronne eut sa grace, elle ne la méritoit pas, mais sa beauté plaida sa cause, & désarma la sévérité des Magistrats.

Les batailles se donnent, & les victoires se succédent. Le Duc d'*Enguyen* fait le siege de *Wimphem* & le prend. Il donne la bataille de Nortlhlingue & la gagne. Le combat fut fort opiniatre, & dès le commencement notre ai-

se gauche fut mise en déroute, le Duc d'*Enguyen* rétablit tout, il donna lui même à la tête de l'Infanterie, il eut deux chevaux blessés sous lui, ses habits furent criblés de coups, & il fut frappé à la cuisse d'une balle morte, qui lui fit une contusion considérable. Le Général *Mercy* voulut soutenir ses efforts, & il le fit avec toute la valeur possible, mais blessé d'un coup de feu, il tomba roide mort sur la poussiere. Nortlingue ne tarda pas à se rendre. Le Prince alloit pousser ses conquêtes plus loin, une maladie dangereuse l'arrête, & il remet le commandement au Marechal de Turenne.

La prise de *Dunkerque* à la vuë de *Picolomini* qui n'osa secourir la Place, la prise de la *Bassée*, de *Dixmude* & de *Lens*, la mort du Marechal de *Gassion*, les avantages du Vicomte de *Turenne* sur le Général *Mélandre*, le Traité conclu à *Munster* entre la France &

l'Empire, qui nous assure l'Alsace, les Places de *Brissac* & de *Philisbourg*, & réunit les trois Evêchés, Mets, Toul & Verdun à la Couronne, sont des morceaux intéressans qu'il faut lire dans notre Auteur, & qui sont trop connus pour en faire ici le détail.

La paix de *Munster* nous faisoit respecter dans toute l'Europe, tout étoit tranquille dans la France, nous faisions trembler nos ennemis, mais nous portions dans nous mêmes la semence des divisions qui devoient bien-tôt éclatter. On va voir de tristes scenes qui penserent désoler le Royaume. Le peuple & le Parlement d'un côté, le Cardinal & la Cour de l'autre, l'amour de la liberté & la haine du peuple, lutter avec la puissance absoluë, & la fortune du Ministre, & la derniere triompher de ses ennemis, par la valeur d'un Prince, qui six mois après, en devint lui même la victime.

Décembre 1745.

Notre Auteur décrit ici cette fameuſe révolution, ſes progrès & ſes ſuites; la dureté des impôts & la haine des Partiſans, en furent l'origine. *Emeri* étoit Sur-Intendant des Finances, c'étoit un homme dur, fier, impitoyable, habile & intelligent dans les affaires, ferme dans ſes réſolutions, hazardeux, & capable de tout riſquer, ſans s'embaraſſer des conſéquences: ingenieux à inventer de nouvelles levées, pour fournir aux frais de la guerre, il ne ſe laſſoit point d'accabler les Peuples par des taxes redoublées, & il ne s'imaginoit pas même qu'il pût en *méſariver*, ce terme n'eſt pas françois, il en échappe quelquefois de pareils à notre Auteur, on doit lui pardonner ces expreſſions provinciales, en faveur de ſon ſtile qui ne manque d'ailleurs ni d'élegance ni de politeſſe.

Le Parlement étoit fortement ſollicité de ſe déclarer contre la *Cour* & de prendre en main la

déffense du Peuple, il la prend, il donne des Arrêts, la Cour les fait casser, on ne laisse pas de passer outre. Le Parlement fait examiner les Edits, les uns sont modifiés, les autres rejettés, la Chambre des Comptes, & la Cour des Aides s'unissent. La Reine est irritée, & fait arrêter quelques Officiers qui sont conduits au *Mont Olimpe* & à *Pont* à *Mousson*. Il intervient un Arrêt du Conseil qui casse les Arrêts d'*Union*. Le Roi défend les assemblées, on s'assemble cependant, & le Parlement donne un Arrêt qui porte, que les Intendans seront incessament révoqués. Le Roi tient son lit de Justice, & revoque une Partie des Edits, qui avoient le plus échauffé les esprits. Les uns obeissent, les autres se révoltent, on conteste, on s'échauffe, on se pique. De-là les noms odieux de *Mazarins* & de *Frondeurs*, selon qu'on se déclare pour la Cour; ou pour le Peuple.

A la tête des Frondeurs étoient le Prince de *Conti*, le Duc de *Beaufort*, & le Duc de *Longueville*, le Duc d'*Elbœuf*, le Duc de *Bouillon* & le *Coadjuteur*, le plus intriguant & le plus dangereux de tous. Les Duchesses de *Mombason* & de *Chatillon* paroissent aussi dans ces fameuses scenes, mais les Duchesses de *Longueville* & de *Chevreuse* y jouent un plus grand rôle, tantôt de concert & tantôt divisées, le Prince de *Condé* seul rassure la Cour, & soutient le Cardinal.

Les esprits s'aigrissent, la mésintelligence rédouble, on fait arrêter le Président de *Blancmesnil* & le Conseiller *Broussel*, le Peuple les redemande, la Cour tient ferme, les chaines sont tenduës dans Paris, & la Reine est forcée à rendre les Prisonniers, c'est ce qu'on appelle la *journée des Barricades*.

Attentat inoui contre l'autorité Royale; la Reine résolue de

Cour vouloient humilier le Parlement & le Peuple ; & le dessein du Peuple & du Parlement étoit de détruire le Cardinal : ni l'un ni l'autre ne réussit. Le Cardinal se maintint dans sa faveur, & le Parlement dans son autorité.

La Cour étoit à Compiegne, bien embarrassée sur son retour à Paris, les *Frondeurs* étoient toujours séditieux & insolens. Le Prince de Conty, le Duc de Beaufort & le Coadjuteur les animoient, la haine qu'ils portoient au Cardinal devenoit tous les jours plus forte, il n'y avoit que le Prince de Condé qui pût le rassurer. Il offre ses services à la Reine, & ramene le Roi & le Cardinal triomphants à Paris.

On va voir en moins de trois ans, les plus étranges révolutions qui soyent jamais arrivées en France, les scenes changer, & les Acteurs faire un personnage tout different du premier, le Prince

de Conti, chef des révoltés contre le Cardinal, épouser sa niéce, le Prince de Condé qui venoit d'assieger Paris pour le Roi, défendre Paris contre le Roi, ce même Prince qui venoit de ramener le Cardinal triomphant dans Paris, mis ensuite en prison par le Cardinal même, enfin le Marechal de Turenne se separer du Prince de Condé, & donner contre lui la bataille *de S. Antoine.* Il étoit difficile de débrouiller tous ces misteres & d'en percer le voile; M. Reboullet suit les Annales du tems, il rapporte les jalousies des uns, l'ambition des autres, la dissimulation de ceux-ci, la vengeance de ceux-là. Le morceau qui regarde la Prison des Princes; la maniere dont le Cardinal ajuste ses machines, pour perdre le Prince de Condé; les artifices dont-il se sert pour gagner les Frondeurs, & pour les rendre ennemis de ce Prince; la pomme de discorde qu'il jette en-

tre eux, tous ces traits de la politique du Cardinal pour faire arrêter le Prince de Condé, sont mis dans tout leur jour. Le Prince de Conti, & le Duc de Longueville sont pris dans les mêmes pieges, & ces trois Princes, dont le premier étoit tout couvert de lauriers, & la terreur de ses ennemis, sont conduits en prison, sans que personne se mette en devoir de les délivrer.

Le Cardinal fut ici la dupe de sa passion, il s'en repentit, mais trop tard. La Reine accorde la liberté aux Princes, & le Cardinal va lui-même la leur annoncer.

Le Prince de Condé étoit trop fier, pour lui pardonner un pareil coup. Il entreprend de le faire perir avec l'Etat, s'il ne peut le perdre qu'à ce prix; le Cardinal songe à se mettre à couvert de son ressentiment, sort de France plûtôt en Voyageur qu'en proscrit, & se retire du côté de Liege. Delà il gouverne comme s'il étoit à

Paris, les Frondeurs s'en plaignent, le Parlement donne Arrêts sur Arrêts contre lui, le Prince de Condé s'emporte contre le Gouvernement; sort de Paris, & se retire à sa maison de S. Maur; *triste préliminaire de la guerre civile.*

En effet elle ne tarda pas à se déclarer, le Prince part de Chantilly & se retire en Berry, dans le dessein de passer en Guyenne. On rétrancheroit volontiers tout cet endroit de la vie de ce grand Prince, si de fidelles mémoires pouvoient souffrir la moindre suppression, mais il a si bien dédommagé la France de ces écarts malheureux, que sa gloire, n'en fut éclipsée, que pour briller dans la suite avec plus d'éclat. Le Roi voyage dans les Provinces & calme tout. Poitiers, qui venoit de faire de si grandes protestations de son zéle au Prince de Condé, l'abandonne à l'arrivée du Roi. La *fortune* se tourne du côté du Car-

dinal, & le ramene en France, il traverse le Royaume avec un corps de cinq mille hommes, qu'il avoit levés pour le service du Roi, il vient trouver le jeune Monarque à Poitiers, & réprend dans le gouvernement le même pouvoir qu'il y avoit auparavant.

Le Duc d'Orleans & le Parlement sont également choqués du retour du Cardinal, le Prince de Condé profite de ces dispositions, il prend des mesures pour conserver Bourdeaux, il part d'Agen, & marche pour joindre l'armée des Ducs de Beaufort & de Nemours qui l'attendoient. Il rencontre sur sa route le Maréchal d'*Hocquincourt*, fond brusquement sur lui, & lui enleve deux quartiers. Le Vicomte de *Turenne* qui avoit fait son accommodement avec la Cour, repare cette perte, sauve les débris de notre armée, & empêche celle des Princes de passer au Pont de Gergeau. C'est une des plus belles actions

qu'ait fait ce grand Capitaine, sa hardiesse sauva l'Etat, & peut-être le Roi même, qui étoit à *Gien*, & que M. le Prince avoit dessein d'enlever.

On va voir encore Paris environné de deux armées, & le théatre de la Guerre entre deux Partis, dont l'un ramene le Cardinal, & l'autre s'oppose à son retour, la fortune va décider de leur sort à la vue de la Capitale du Royaume.

La bataille *de S. Antoine* est ici fort bien representée, Bataille fameuse, où le Prince de Condé & le Maréchal de Turenne signalent leur valeur. Tout étoit perdu pour le Prince, si Paris ne lui eût ouvert ses portes, à la persuasion de *Mademoiselle* qui fit tirer le Canon de la Bastille sur les troupes du Roi. Chacun s'attribua la victoire, personne ne la remporta, le Prince fuyoit, mais il triomphoit dans Paris. On se lasse enfin de la guerre, on parle de paix,

chaque cabale veut la faire, ou empêcher que les autres ne la fassent, le Cardinal pour la faciliter, sort encore une fois du Royaume, mais avant que de partir, il prend des mesures pour son retour, & se ménage des ressources pour sa fortune.

Enfin la paix se fait, le Roi revient à Paris, & rétablit son autorité dans une ville, où, peu de jours auparavant, on avoit vû les Drapeaux Espagnols & Lorrains insulter à la France. Le Peuple fit autant éclater de joye pour le retour du Roi, qu'il en avoit eû pour le départ du Cardinal; le Prince de Condé étoit sorti de Paris cinq jours auparavant, pour ne pas voir le triomphe de ses ennemis, il gagna la Champagne & se jetta entre les bras des Espagnols, dont il avoit tant de fois triomphé. Le Duc d'Orleans qui refusa d'aller au devant du Roi, se retire à Blois, *Mademoiselle* dans ses terres, & le Coadjuteur, ce

Prélat trop guerrier & trop intriguant, est arrêté. On vouloit lui épargner cette honte, mais il la mérita, en venant avec une escorte nombreuse au diner du Roi, comme s'il eut eû dessein de s'en faire craindre. Les plus grands coups tomberent sur le Prince de Condé, tout le reste fut pardonné, & il n'en coûta la vie à pas un seul.

Tandis que ce Prince sort du Royaume plein de vangeance contre sa Patrie, le Cardînal Mazarin y rentre, assuré de l'affection du Souverain, & triomphant de la haine du Héros de la France.

Nous bornerons là cet Extrait qui n'est déja que trop long. Ce premier volume comprend une espace de 25 années & finit au traité d'*Aix la Chapelle*. La paix des *Pyrenées* & le mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne, sont deux grands morceaux d'Histoire, que notre Auteur a parfaitement bien traités. La conclusion de l'un &

pas encore ſacré, lorſqu'en 1273. il fut nommé Cardinal, Evêque d'Oſtie, dans le même Conſiſtoire, où S. Bonaventure fut fait Cardinal, Evêque d'Albano: on cite même un acte de lui du 15. Novembre de la même année, où il ſigne, Pierre Evêque d'Oſtie & de Veletry, Adminiſtrateur de l'Egliſe de Lyon, & dès le commencement de l'année ſuivante, Aymar de Rouſſillon avoit déja pris poſſeſſion de cet Archevêché. En un mot Pierre de Tarentaiſe n'a jamais été Général des Dominiquains.

Gregoire X. dit le P. Touron, mourut à Arezzo le 10 de Janvier 1276 & il eſt honoré comme Saint dans le Pays, qui poſſede ſes ſacrées dépouilles. Ce n'eſt pas à Arezzo ſeulement, qu'on lui rend ce culte, car à S. Pierre de Rome on célebre tous les ans ſa Fête. Onze jours après ſa mort, le Cardinal d'Oſtie fut nommé *tout* d'une voix pour lui ſucceder, & prit le nom d'Innocent V. il

fut couronné à Rome le 23 Février, & mourut le 22 de Juin ſuivant, mais dans un ſi court Pontificat il fit d'aſſez grandes choſes pour juſtifier l'unanimité de ſon Election, & cauſer les regrets de toute l'Egliſe; il fut enterré à S. Jean de Latran, où il y a bien de l'apparence qu'il avoit été couronné, ſelon l'uſage, & non à S. Pierre, comme le dit notre Auteur. » Charles I. Roi de Sicile » aſſiſta à ſes funerailles, pour » honorer la mémoire d'un S. Pon» tife, qui avoit eu pour lui les » ſentimens, que tous les Papes » du même Ordre ont toujours » fait paroître envers les Princes » de la Maiſon de France.

Le P. Touron convient que, quelque utile que puiſſe être la chronique de Martin Polonois, on y voit bien des Hiſtoires, qui avoient cours de ſon vivant, & que les habiles Critiques ont depuis réjettées comme fabuleuſes; mais il prétend, & c'eſt aujourd'hui le ſentiment le plus commun, qu'on y a inſeré

bien des choses, qu'il n'a point écrites, sur-tout l'Histoire de la prétendue Papesse Jeanne : le P. Echard nous a paru l'avoir démontré contre le P. Possevin, qui avoit cru le contraire. Martin Polonois fut Chapelain & Penitencier de six Papes, & le dernier, qui fut Nicolas III. après l'avoir sacré Archevêque de Gnesne, l'obligea de partir aussi tôt après, pour remedier aux maux extrêmes, qui désoloient son Eglise ; mais il tomba malade à Bologne, & y mourut en peu de jours.

Aldobrandin, de l'illustre Maison des Cavalcantis de Florence, fut Evêque d'Orviette, & Vicaire du Pape Gregoire X. pendant le Concile de Lyon, & jusqu'à la mort de ce Pontife, qui n'a point vû Rome depuis ce Concile. C'est en cette qualité qu'il ratifia au mois de Novembre 1275, la donation de l'Eglise de la Minerve, cédée aux Freres Prescheurs par l'Abbesse & la Communauté de Sainte Marie aux Champs.

Livre V. tous les Historiens, qui ont parlé de S. Ambroise de Sienne, s'accordent à dire qu'il vint au monde si contrefait, si noir, si monstrueux, qu'on ne pouvoit le regarder sans une espece d'horreur, M. Baillet prétend qu'on attribua le rétablissement inesperé de la conformation de son corps, qui se fit peu de jours après, à la foi & aux prieres de sa mere Justine, il est cependant certain que cela n'arriva qu'au bout d'un an, entre les bras de sa Nourice, dans l'Eglise des Freres Prescheurs de Sienne. Ce fait n'est pas le seul, sur quoi notre Auteur releve l'inexactitude du sieur Baillet : le dernier regarde le culte de S. Ambroise. Baillet dit que depuis très long-tems la Ville de Sienne chomme en son honneur le Vendredi de la quatrieme semaine de Carême, & que son office est si célébre chez les Dominiquains, que le Carême n'a pû les empêcher d'y joindre une

octave. Si ce Critique, dit le P. Touron, a prétendu parler de tout l'Ordre de S. Dominique, il en dit trop ; s'il ne parle que de ceux de Sienne, il devoit ajoûter que tout ce Diocèse en use de même.

De tous les Ouvrages, que Raymond Martin composa contre les Maures & les Juifs, un seul intitulé *Pugio fidei*, a eté imprimé pour la premiere fois à Paris en 1651 par les soins du Président de Maussac, & ce fut alors, qu'on reconnut que Pierre Galatin Religieux de S. François en avoit transcrit, sans le citer, une bonne partie dans son Livre des *secrets de la verité Catholique*. Il ne s'attendoit point que l'impression de ce vieux Manuscrit dévoileroit au Public son plagiat. D. Victor Porchet Chartreux en avoit aussi profité beaucoup dans un Ouvrage, qui a pour titre *Victoire contre les Juifs* ; mais il avoit rendu à l'Auteur toute la justice, qui lui

est dûe. Raymond Martin étoit très habile dans la connoissance des Langues Orientales, pour lesquelles il y avoit de son tems des Ecoles dans plusieurs Maisons de son Ordre, sur-tout en Espagne. Elle lui donna le moyen de convertir un grand nombre de ces Infideles, & son *Pugio fidei* a été déclaré, dans une assemblée de Sorbonne & par plusieurs Evêques de France, un grand thrésor pour l'Eglise, l'étendard de la foi & le triomphe de J. C. Quelques uns mêmes n'ont point fait difficulté de le mettre en parallele avec la somme de S. Thomas contre les Gentils, ajoûtant qu'aucun Docteur Catholique, avant Raymond Martin, n'avoit plus fortement attaqué les erreurs des Juifs, ni plus heureusement combattu les Rabins par leurs propres armes.

Il est donc fort étonnant que M. l'Abbé Houtteville ait dit de lui & de Dom Porchet qu'ils ont *fait voir plus de zéle, que de for-*

octave. Si ce Critique, dit ... ieur Touron, a prétendu par ... a ser- l'Ordre de S. Domin... vouloit dit trop ; s'il ne ... bien con- ceux de Sienne, il ... teurs Ou- que tout ce D... yen ? L'Abbé même. ... le le Chartreux

De tous le... ue le Copiste du mond, M... ain ; il les avoit donc Maur... *il* ajoûte que Raymond Mar- tul... qu'il compte parmi les Ecri- *vains* du XV. siecle, quoiqu'il *soit* mort dans le XIV. & qu'il ait *vécu* dans le XIII. ignoroit les Langues Orientales, qu'il avoit négligé l'étude de l'Ecriture, & que ce n'étoit que par l'autorité d'Aristote, qu'il avoit combatu les Ennemis de la Religion : mais les deux dernieres parties de son Ou- vrage sont écrites en Hebreu, & les Evêques, ni les Docteurs de France, qui en ont fait un si bel éloge, n'y ont rien remarqué de semblable. Notre Auteur ne justi- fie pas moins bien son illustre Con- frere sur les autres points de la

censure de l'Académicien François,
ais ces discussions nous mene-
ent trop loin.

ivre VI. Latin Malabranche,
ustre Maison des Frangipa-
brassa l'Institut de S. Do-
à Rome, & fut ensuite
oyé à Paris pour y faire ses étu-
des de Théologie. Nicolas III. de la Maison des Ursins, son Oncle maternel, le fit Doyen des Cardinaux, & l'envoya Légat à Florence, où il mérita le glorieux titre de Prince de la Paix, pour y avoir étouffé, non seulement les dissentions particuliéres, qui désoloient toutes les Familles, mais encore la fameuse faction des Guelphes & des Gibelins, dont la réunion avoit été si souvent & si inutilement tentée par les plus grands Politiques. Il ne fut pas aussi heureux à concilier les Cardinaux, après la mort de son Oncle. Le Conclave se tenoit à Viterbe, dont les Habitans se révoltérent, & furent soûtenus par le Roi

de Sicile, auquel le défunt Pap
n'avoit pas été favorable.

Le Conclave, qui suivit la mo
du Pape Nicolas IV. fut encoi
plus tumultueux. Les deux part
des Angevins & des Aragonois
causerent de grands désordres
ausquels les Cardinaux divisés au
entr'eux, ne purent remédier, &
dont la contagion se répandit dai
toute l'Italie. Les Historiens d
tems conviennent que le Cardin
Latin ne cessa d'exhorter ses Co
legues à l'union, qu'il la demar
da au Ciel avec larmes, ausquell
il joignit de grandes pénitences
& qu'enfin l'élection de S. Cele
tin fut son Ouvrage. Il a pronor
cé un grand nombre de Discou
dans les Conclaves & dans les A
semblées du Peuple, dont il ap
paisa souvent les troubles, autar
par la force de son éloquence
que par la réputation de sa vert
Ils ne sont point venus jusqu'
nous, non plus que ses Sermon
On prétend qu'il est Auteur de
Prose Dies ira.

Boniface de Fieschi entra dans l'Ordre de S. Dominique, peu de tems après qu'Innocent IV, son Oncle paternel, eut été élû Pape. Grégoire X. le fit son Nonce en France, puis Archevêque de Ravenne, & il parut au Concile de Lyon avec la qualité de Légat du S. Siége.

Le Cardinal Hugues de Billon, Doyen du Sacré Collége, ne se nommoit pas Sequin, comme plusieurs l'ont avancé, ni Seguin, comme l'a cru M. Fleuri, avec presque tous les Ecrivains de son Ordre. Le P. Echard, profitant des découvertes de François du Chêne, a prouvé par les plus anciens Monumens, que ce Cardinal tiroit son origine des Aycelins, Seigneurs de Billon & de Montaigu, & dont la Maison a été illustrée par deux autres Cardinaux, dans le treiziéme & dans le quatorziéme siécles. Hugues étoit Maître du Sacré Palais, lorsqu'il fut revêtu de la Pourpre. Il eut beaucoup de

part à l'Election de S. Celestin, & le Cardinal Latin étant mort, avant que le nouveau Pape fut sacré & couronné, le Saint nomma Hugues Evêque d'Ostie, afin de recevoir de sa main l'Onction Episcopale, & la Couronne Pontificale. Boniface VIII. après son élection, lui dit des choses fort dures, & lui ôta même, dit-on, l'usage du *Pallium*, mais il le lui rendit bientôt avec tout l'exercice de sa Charge. Un ancien Monument le nomme Archevêque de Lyon, mais c'est une méprise.

L'article de Jacques *de Voragine*, Archevêque de Gènes, recommandable par sa vertu, sa charité envers les Pauvres, le bonheur, qu'il eut de faire cesser les troubles, dont sa Patrie avoit été agitée l'espace de cinquante ans, est un des plus curieux de ce Recueil. Le P. Touron y parle en habile & judicieux Critique au sujet de la Legende dorée, dont cet Archevêque est l'Auteur. M. Du-

pin, en critiquant fort durement cet Ouvrage, & quelques autres Ecrits du même Prélat, a du moins épargné sa personne, & rendu justice à sa vertu. M. Baillet n'en a pas usé de même, & trouve mauvais que Bollandus ait tâché d'adoucir & d'expliquer la censure de Louis Vivés. Le P. Touron prétend, & paroît bien prouver que cet Auteur n'avoit connu ni les Ouvrages, qu'il critique, & sur lesquels il tombe dans les bévuës les plus grossiéres, ni l'Archevêque, dont il parle fort indécemment. Il convient ensuite de tous les défauts de la Legende dorée. Il adopte ce que Melchior Cano a si judicieusement remarqué en général sur le merveilleux & les fables, dont on a farci les Vies des Saints & les Actes des Martyrs, & il s'en tient au sujet de Jacques de Voragine & de ses Ecrits, à ce que M. Fleuri en a dit dans son Histoire de l'Eglise.

Le P. Possevin s'est mépris, sur

lon le P. Echard & le P. Touron, lorsqu'il a fait deux Hommes de Guillaume de Hohen & de Guillaume de Odone. C'est le même, qui fut choisi par Edouard I. Roi d'Angleterre pour son Plénipotentiaire auprès de Philippe le Bel, Roi de France, puis envoyé Ambassadeur à Rome, vers le Pape Boniface VIII. D'autres se sont trompés en avançant que c'est pendant cette Ambassade, qu'il fut sacré Archevêque de Dublin par le Pape; car il est certain, qu'il l'avoit été auparavant par l'Evêque de Durham, & dans la Lettre de créance que lui remit Edouard, il est qualifié Archevêque de Dublin.

L'article de Munio de Zamora VII. Général des Dominiquains, destitué par le Pape Nicolas IV, sans qu'on ait pu sçavoir au juste pour quelle raison, obligé par le Pape S. Celestin d'accepter l'Evêché de Palencia, déposé ou du moins suspens par Boniface VIII,

& mort en réputation de sainteté au Couvent de Sainte Sabine à Rome, offre, dit le P. Touron, „ un illustre persécuté, que la Pro- „ vidence semble avoir pris plaisir „ de conduire à la gloire par les „ plus grandes humiliations, & au „ solide repos par une longue suite „ d'adversités. „ Rien n'est plus intéressant que le récit détaillé, qu'il nous fait de toutes les épreuves que ce St. Homme eut à essuyer, & qu'il soûtint avec la plus invincible patience. Il ne craint point de nous le représenter comme le modéle des Supérieurs, & justifie pleinement les François & les Italiens, accusés par les Espagnols d'avoir excité & fomenté une si injuste persécution.

Livre VII. Ce Livre est consacré tout entier à l'Histoire du B. Pape Benoît XI. Nicolas Bocasini. On n'a rien de certain sur sa Famille, que l'on convient avoir été assez obscure. Il naquit en 1240 à Trevise, Capitale de la Marche

Trevisane. Il prit dans sa quatorziéme année l'habit des Freres Prêcheurs, dont il a été le neuviéme Général. En 1298, Boniface VIII, le créa Cardinal ; Dignité, qu'il n'accepta, que par obéissance : & comme il se plaignoit au St. Pere de ce qu'il avoit chargé ses foibles épaules d'un fardeau si pesant, Boniface, lui répondit, le Seigneur vous en imposera un autre bien plus pesant. Peu de tems après il le nomma Evêque d'Ostie, & le P. Touron observe, qu'encore qu'il n'y eût rien de plus opposé au caractére de Boniface VIII, que celui du Cardinal Bocasini, ce Pape le goûtoit infiniment, & dans toutes les occasions lui donna des marques de la plus réelle confiance. Aussi le chargea-t-il de l'importante légation de Hongrie, dont la Couronne étoit disputée entre Charobert, Petit-Fils du Roi de Naples, & Ladislas, Fils du Roi de Boheme. S'il n'eut pas le bonheur de terminer alors ce grand

différend, il laissa, dit notre Auteur, dans le Royaume des dispositions, qui procurerent dans la suite la réunion des esprits. Après la mort de Boniface VIII. le S. Siége ne vaqua que dix jours : Bocasini fut élû tout d'une voix le second jour du Conclave, & prit le nom de Benoît XI. Cette élection fit succéder la paix aux séditions & aux complots, qui troubloient toute l'Italie. Le nouveau Pape régla ensuite les affaires de Sicile, qui étoient fort embrouillées, pacifia plusieurs autres Etats de l'Europe, & termina quantité de divisions survenues dans des Eglises particuliéres. Il songeoit enfin à profiter des bonnes dispositions du Can des Tartares, qui lui avoit envoyé des Ambassadeurs, pour lui proposer une Ligue avec les Princes Chrétiens afin de chasser les Musulmans de la Syrie & de la Palestine, lorsqu'après huit mois & dix-sept jours de Pontificat, il mourut empoisonné, à ce qu'on

prétend, par la malice des ennemis de la paix & de la gloire de la France.

Livre VIII. Nicolas, de l'illustre Maison des Aubertins de Toscane, connu sous le nom de Cardinal de Prato, lieu de sa naissance, fut Evêque d'Ostie, & un des Hommes des plus célébres de son tems, L'Abbé Ughelli, dit le P. Touron, ne fait qu'une partie de son éloge, en l'appellant un personnage d'un profond sçavoir, & d'un génie très-élevé : il auroit pu ajoûter avec Oderic Reynaldi, & les anciens Auteurs, que ses talens naturels étoient encore relevés par toutes les vertus Morales & Religieuses. A l'âge de seize ans il renonça aux grandes espérances, que pouvoient lui donner sa naissance, son esprit, sa bonne mine, la protection des Empereurs, dont sa Famille avoit toujours embrassé les intérêts, & il prit l'habit de S. Dominique à Florence. Il commença ses études en Italie, & il

vint les achever à Paris. Il prêcha & professa la Théologie avec beaucoup de succès à Rome & à Florence, & passa ensuite par les premiéres charges de son Ordre. Benoît XI. étant Général, le nomma Procureur Général, ce qui le fit connoître à la Cour de Rome. Il fut Evêque de Spolete, Boniface VIII. le fit son Légat en France & en Angleterre, & le nomma ensuite son Vicaire à Rome. Enfin Benoît XI. le créa Cardinal Evêque d'Ostie, & pendant 18 ou 19 ans, qu'il fut à la tête du sacré Collége, il fut le conseil des Papes, & le plus ferme appui du S. Siége.

On sçait la part qu'il eut à l'élection de Clément V. ceux qui en écrivant l'Histoire, ne s'appliquent pas assez à bien connoître le caractére des grands personnages, dont ils parlent, & les Lecteurs, qui ne la lisent que superficiellement, ne trouvent dans la conduite, qu'il tint à cette occasion,

qu'un manege de Cour, & l'habileté d'un Politique tout pur. Il est cependant vrai qu'il alloit au bien de l'Eglise en servant Philippe le Bel; qu'il empêcha le nouveau Pape d'entrer dans les ressentimens de ce Prince pour flétrir la mémoire de Boniface VIII. & qu'il sçut concilier tous les intérêts, sans offenser personne: il refusa d'aider Charles de Valois à monter sur le Trône Impérial, parce qu'il étoit persuadé que cela ne convenoit ni aux intérêts du S. Siége, ni au repos de l'Empire, & il y fit placer Henry de Luxembourg, qui de tous les concurrens du Prince François lui paroissoit le plus vertueux, & le plus zélé pour la Religion; ce fut lui, qui lui donna à Rome l'Onction Sacrée, & la Couronne d'or. Philippe le Bel fut assez équitable pour pour ne lui point sçavoir mauvais gré de cette préférence.

Deux Cardinaux Anglois, & Jean de l'Alleu, qui de Chanoine

& Chancelier de l'Eglise de Paris, se fit Dominiquain, sur la nouvelle que le Pape l'avoit nommé à l'Evêché de cette Capitale; Dicter de Nassau, Frere de l'Empereur Adolfe, Légat du Pape, & Archevêque Electeur de Treves; Guillaume de Moncade, Evêque d'Urgel, Légat Apostolique; Thomas de Jorze, autre Anglois, Cardinal & Légat du S. Siége; Raymond du Pont, Evêque de Valence, & Chancelier d'Arragon; le B. Jacques Salomon & Franco de Perouse, Fondateur de l'Eglise de Perse, & premier Archevêque de Sultanie, occupent le reste du huitiéme Livre, & terminent ce Volume, où l'on ne voit aucun personnage, qui ne soit illustre par quelque endroit, & dont l'Histoire n'ait quelque chose d'intéressant.

ARTICLE CVII.

EXTRAIT DU DISCOURS de M. Mathon *de la Cour, Directeur de l'Académie des Beaux Arts de Lyon, à l'ouverture de l'Assemblée publique, du 5 Mai 1745.*

MOnsieur *Mathon* donna, selon l'usage, un précis du travail de l'Académie pendant le dernier sémestre; voici ce qu'il contenoit de plus intéressant.

Les Observations Météorologiques, faites à l'Observatoire du grand Collége de cette Ville par le R. P. Beraud, pendant l'année 1744, nous apprennent que la plus grande hauteur du Barométre lumineux a été de 27 pouces 11 lignes, le 25 & le 27 de Janvier, la moindre a été de 26 pouces 10 lignes $\frac{1}{2}$ le 7 Février.

Le plus grand froid a été le 13 Janvier. Ce jour là au lever du

Soleil, le Thermométre d'esprit de vin de M. de Réaumur étoit à 12 dégrés $\frac{3}{4}$ au dessous de la congélation; le 5 du même mois il avoit été à 12 dégrés $\frac{1}{2}$. Si ce Thermométre avoit été inventé lors du grand hyver de 1709, l'esprit de vin y seroit descendu jusqu'à 15 dégrés ou environ: il n'est donc pas surprenant qu'en 1744 où il est descendu jusqu'à 12 dégrès $\frac{3}{4}$, le froid ait fait geler le vin dans quelques appartemens, & que les Orangers en ayent souffert dans leurs serres.

La plus grande chaleur a été le 30 Juin, à 3 heures du soir. Le Thermométre étoit à 30 dégrés $\frac{1}{2}$ au dessus de la congélation, ce qui fait une grande chaleur pour ce climat où l'esprit de vin ne monte guéres qu'à 28 dégrès.

Le R. P. Beraud tient dans le même endroit deux Thermométres, l'un d'esprit de Vin, & l'autre de Mercure, faits selon les *principes* de M. de Réaumur, &

qui descendent constamment tous les deux au dégré zero, lorsqu'on les plonge dans de la glace qui se fond. Ils sont rarement d'accord ensemble pendant l'année, & surtout dans les dégrés de chaleur au dessus de 15; le Mercure reste alors au dessous de l'esprit de vin, souvent de 4 dégrés. Cependant si on les plonge tous les deux dans de la glace pilée, ils marquent précisément le même point. On demande lequel des deux a son mouvement plus égal & mieux réglé? Le R. P. Beraud nous fait espérer des Observations pour décider cette question. M. Christin n'a pas balancé à se déclarer pour le Mercure, sa marché lui paroît constamment plus égale, la propriété d'être également dilatables, qu'il a observée dans tous les Mercures passés par une peau de chamois (qualité que n'ont pas les differens esprits de vin) cette propriété, dis-je, l'a déterminé en faveur des Thermométres de Mer-

cure, en adoptant cependant les deux points fixes de M. de Réaumur, à qui le Public, parmi tant d'autres obligations, est principalement redevable de la perfection où ces instrumens ont été portés depuis quelques années.

M. l'Abbé du Gaiby a présenté un instrument pour diviser une ligne selon une raison donnée, déterminer les côtés des polygones inscrits dans un cercle, dont le diamétre est donné, tirer des lignes paralleles, & quelques autres pratiques utiles à la Géométrie.

Mémoire sur la Méchanique des Ponts chez les Anciens.

C'est le commencement d'un Traité complet sur cette matiére, que nous fait espérer M. de Ruolz. Le Pont que Xerxès fit construire sur l'Hellespont pour passer d'Asie en Europe, fait un des principaux objets de ce premier Mémoire. Le peu d'exactitude des

Auciens dans la plûpart de leurs Descriptions Méchaniques, l'altération des Textes, l'éloignement des tems & la diversité des usages sont une source inépuisable de difficultés. M. de Lorme, aidé de la Géométrie & du Calcul, a démontré une contradiction manifeste dans le récit des Historiens : ils donnent sept stades de longueur au Pont de Xerxès, c'est-à-dire, 4375 pieds (ce qui revient à deux fois & demi la longueur du Pont du Rhône de cette Ville) en même tems ils le disent formé de 360 Vaisseaux placés en travers, ensorte que leurs flancs regardoient le Pont-Euxin, ce qui ne donne qu'environ 12 pieds pour la longueur de chacun d'eux. Cependant la plûpart d'entr'eux pouvoient porter jusqu'à 200 hommes : n'est-il pas évident qu'il vaut mieux les supposer placés à côté les uns des autres dans le même sens que les bateaux que nous employons à la construction de nos

Ponts de bateaux? Alors les 12 pieds occupés par chaque Vaisseau feront sa largeur & non sa longueur.

Le même M. de Lorme, d'après les Historiens, qui disent que les cables employés à ce Pont pesoient un talent par coudée, a calculé qu'ils avoient environ 10 pouces de diamétre; nos plus gros cables aujourd'hui n'en ont que 7. Il a aussi eu la curiosité de chercher la longueur de ce Pont: l'Armée des Perses étoit composée de 1800000 hommes, & employa 7 jours & 7 nuits sans interruption à traverser la Mer. Si l'on suppose que les Soldats marchoient d'un pas à faire une petite lieue par heure, on trouvera qu'il falloit une largeur suffisante pour que 4 hommes pussent passer de front.

Mémoire pour la construction des Murs de terre.

Les Murs de terre, bien enduits de mortier, durent plus de deux

ſiécles, on peut s'en ſervir pour bâtir des Maiſons à pluſieurs étages, & d'une ſolidité preſqu'incroyable. La dépenſe de leur conſtruction eſt infiniment moins grande que celle de la maçonnerie. Pourquoi donc ne ſont-ils pas en uſage dans pluſieurs de nos Provinces? M. de Lorme a cru que ce ne pouvoit être que faute de ſçavoir avec combien de facilité on peut les conſtruire partout; c'eſt pourquoi il a ramaſſé dans un Mémoire très-exact tout ce qui concerne ces ſortes de murs.

Toute ſorte de terre y peut être employée, excepté la terre glaiſe, l'argilleuſe & la ſabloneuſe. Il faut préférer la plus forte, c'eſt-à dire, celle qui ſe lie le mieux, & qui garde la forme qu'on lui a donnée en la comprimant dans la main; un peu de gravier y fait merveille. On l'employe un peu humide, à peu près telle qu'elle eſt ordinairement au deſſous de la ſurface de la terre. La fondation

doit être de maçonnerie jusqu'à un pied ou deux au dessus du terrain, afin de se garantir de l'humidité. Pour construire le mur, on jette la terre peu à peu dans des moules ou encaissemens portatifs de planches de sapin de deux pieds & demi de hauteur, & d'environ douze pieds de longueur. On bat & on presse chaque couche avec des espéces de massues destinées à cet usage Lorsqu'un moule a été rempli jusques en haut, on le démonte pour le remonter à côté, & y construire de la même façon un autre pan de mur. On paye ici la façon de ces sortes de murailles lorsqu'elles ont un pied & demi d'épaisseur 45 sols par toise de Roi, sans compter l'enduit de mortier. On comprend par ce qui a été dit ci-dessus, que la matiére ne coûte rien.

Mémoire sur l'unité de l'Harmonie.

Le but principal de M. Bollioud dans cet Ouvrage, est d'établir

deux propositions. 1°. Tout air de Musique n'a qu'une basse fondamentale : si l'on trouve quelques notes équivoques & qui absolument parlant peuvent convenir à deux basses, la suite du chant déterminera bientôt laquelle est la véritable. 2°. Quoique la basse continue ne soit pas si essentielle, ni en quelque façon si unique que la basse fondamentale, tout compositeur de bon goût doit rencontrer celle qui mérite la préférence sur toutes les autres.

Le R. P. Godin a montré à l'Académie une poudre de sympathie qui lui a été donnée par un Chymiste, qui avoit le secret de sa composition. Elle a une propriété très-singuliére, si on en méle avec de l'urine, & qu'on mette le tout dans une cucurbite de verre bien lutée qu'on expose sur un feu leger, la personne dont on a pris l'urine suera abondamment, quoique dans une autre chambre. Il suffit pour cela de la mettre au lit, couverte

tant ſoit peu plus qu'à l'ordinaire.
Le R. P. Godin a réitéré cette expérience pluſieurs fois, & l'a toujours vû réuſſir : cette ſueur eſt auſſi douce qu'abondante. Tantôt le patient étoit averti de l'expérience, d'autrefois elle ſe faiſoit à ſon inſçu, quelquefois même il s'obſtinoit à croire qu'il ne ſuoit pas, quoique les draps fuſſent trempés.

M. de Lorme nous a donné un Mémoire au ſujet d'une queſtion propoſée dans l'Académie ſur la poſſibilité du ſecret par lequel, ſelon Tite-Live, Annibal fit diſſoudre un Rocher dans ſon paſſage des Alpes, en y allumant un grand feu, qu'il éteignit avec du vinaigre. Il a trouvé dans un Auteur moderne une expérience qui ſemble juſtifier le récit de l'Hiſtorien Latin. M. Gautier, Inſpecteur & Ingénieur des Ponts & Chauſſées, rapporte qu'ayant eu ordre de faire couper un Rocher dans les Pyrenées, il y réuſſit avec une facilité ſurprenante, par le ſecret

qu'un Payſan lui donna ; c'étoit de faire ranger des fagots autour du Rocher, d'y mettre le feu, & après avoir bien échauffé la pierre d'y jetter de l'eau, cette opération la fit fendre & éclater avec beaucoup de bruit. J'omets l'explication phyſique que M. de Lorme donne de ce phénoméne, pour ne pas paſſer les bornes preſcrites à ce diſcours.

M. Hugon, Maître Chirurgien d'Arles, & aſſocié de cette Académie, s'étant trouvé à la diſſection qui fut faite à l'Hôpital, d'un enfant monſtrueux, né en cette Ville le 27 Novembre dernier, nous en a donné la deſcription. Une des jambes de ce miſérable enfant étoit tournée en dedans, & faiſoit une équerre avec la cuiſſe, par le défaut de conformation des éminences qui terminent la partie inférieure de l'os de la cuiſſe, & la partie ſupérieure du gros os de la jambe : il avoit une hernie inguinale complette, formée par

l'inteſtin *colon*, & le ventre monſtrueuſement enflé par une hydropiſie tympanite. L'orbite de l'œil gauche étoit affaiſſée, rétrécie & difforme, elle ne contenoit qu'un amas confus de fibres charnues, ſans veſtige de nerf optique & ſans attache avec les os. L'oreille reſſembloit à celle d'un petit chien, elle étoit petite & oblongue, pointue dans ſa partie ſupérieure, large & ronde dans l'inférieure. Le rein gauche & le foye étoient extrêmement petits, l'inteſtin *rectum* ſe trouva entiérement détaché du fondement, ſans veſtige de muſcle ou *Sphincter*. L'anus étoit entiérement bouché, ce qui fit périr l'enfant en peu de jours. M Hugon s'étend dans la ſeconde partie de ſon Mémoire ſur les différens ſyſtêmes qu'on propoſe ſur les cauſes de la difformité des monſtres, & ſur l'imagination des femmes enceintes; entre pluſieurs faits dont il eſt témoin, qui confirment l'idée commune ſur l'imagination des

femmes, il en rapporte un tout ſemblable à l'exemple fameux cité par le P. Malebranche. Une femme de ſon voiſinage, qui avoit eu l'imprudente curioſité d'aſſiſter au ſupplice d'un homme qui fut rompu vif, mit au monde à Paris en 1735 un enfant dont les os des bras & des jambes ſe trouverent caſſés.

Parmi différens projets de Machines préſentées à l'Académie par des Auteurs étrangers, nous citerons avec éloge un Moulin que M. Duboſt a fait conſtruire au bord du Rhône, ſur le Quai de Retz. Il lui a donné pour mobile une roue formée par des aubes, diſpoſées en helice autour d'un arbre flottant à la poupe du bateau qui porte le Moulin. L'Académie a jugé que cette ſorte de roue pouvoit être employée avec ſuccès dans les courans foibles, ce qui donne la liberté d'approcher autant qu'on veut le Moulin du rivage, où il eſt moins expoſé à être

entraîné par les grosses eaux, & ne gêne point la navigation; d'ailleurs comme il est d'un moindre volume que les Moulins qui sont en usage sur nos Riviéres, il se construit avec beaucoup moins de frais. Ces avantages réunis le rendent recommandable, surtout en cette Ville, où l'on se plaint depuis long-tems des dangers que les Moulins apportent à la navigation.

ARTICLE CVIII.

HISTOIRE DES SACREMENTS, par le R. P. D. *Chardon*, Religieux *Bénédictin de la Congrégation de S. Vannes*. Tome VI. *où il est traité du Sacrement de Mariage*. Suite de l'Article LXXXIV. au mois d'Octobre.

L'Auteur traite d'abord en peu de mots de la nature du mariage, considéré comme Contrat Civil, & de son essence en qualité

de Sacrement. Il passe aux cérémonies qui le précédent; les Bans & les Fiançailles tiennent le premier rang.

L'usage de publier des bans, comme on le fait aujourd'hui, a été long-tems inconnu dans l'Eglise; & quoiqu'on le trouve établi en Angleterre & dans plusieurs Eglises de France, bien avant le quatriéme Concile de Latran, ce ne fut cependant que dans ce Concile que le Pape Innocent III. en fit une Loi générale pour toute l'Eglise, encore n'y fut-il pas réglé combien on en publieroit, quand, & comment s'en devoit faire la publication. C'est le Concile de Trente qui, en renouvellant la Loi, portée par celui de Latran, a réglé tous ces Articles.

Il n'en est pas ainsi de la cérémonie des fiançailles; elle est très-ancienne, elle étoit même en usage parmi les Peuples, avant qu'ils eussent reçu la Foi de J. C.; & comme elle n'a rien de contraire

à la Religion, elle s'est conservée dans le Christianisme. Parmi les Romains, le futur époux fiançoit sa future épouse par un anneau qu'il lui envoyoit. Pline nous assure que la coutume étoit encore de son tems, de n'envoyer qu'un anneau de fer, sans aucun ornement de pierres précieuses; c'étoit un reste de l'ancienne simplicité des Romains, chez qui l'usage des anneaux d'or étoit interdit à tout autre qu'à ceux qui étoient chargés de traiter les affaires d'Etat dans les Pays Etrangers.

Sur le même article des fiançailles, les anciens Francs & Germains ne le cédoient point en simplicité aux Romains; ils envoyoient pour tout présent à celles qu'ils devoient épouser, une petite piéce de monnoye, c'est-à-dire, un sol ou un denier. Ce fut ainsi que Clovis en usa à l'égard de Clotilde. Cette maniére de se fiancer étoit chez ces Peuples un reste de l'usage d'acheter les femmes, cou-

tume ancienne parmi eux, avant qu'ils eussent embrassé le Christianisme.

L'Auteur s'étend ensuite assez au long sur les cérémonies dont étoit accompagnée la célébration du mariage. La principale étoit la bénédiction que le Prêtre donnoit aux deux époux, elle consistoit en plusieurs priéres, & paroît avoir été de tout tems en usage. Ce qu'il y a de bien remarquable, c'est qu'elle ne se donnoit qu'à ceux qui se marioient en premiéres nôces, & non aux bigames. Ces paroles *ego vos conjungo*, dans lesquelles plusieurs Théologiens font consister la forme du Sacrement, ne se trouvent dans aucun monument qui ait plus de quatre cens ans. Cette raison seule ne prouveroit peut-être pas que la forme du Sacrement consiste dans un rit différent de ces paroles; mais le Concile de Trente paroît décisif sur cela. Il dit qu'en administrant le mariage, le Curé dira ces pa-

roles, *ego vos conjungo* ou d'autres, selon la coutume des lieux; ces derniers mots indiquent assez clairement que le Concile n'a pas regardé la formule *ego vos conjungo* comme essentielle, dans le sens du moins qu'elle ne pût être suppléée par une autre équivalente, & relative à l'usage des lieux.

Aujourd'hui, le Carême & l'Avent sont les seuls tems, où il ne soit pas permis de procéder à la célébration du mariage; mais dans les siécles précédents, la défense s'étendoit à plusieurs autres tems de l'année. Les usages sur cela varioient presqu'autant que les lieux. Il étoit expressément défendu de se marier la nuit, on en apportoit pour motif la crainte des maléfices; la même raison faisoit condamner les mariages clandestins. Dans le septiéme Livre des Capitulaires de nos Rois, il est dit: que les mariages se fassent en public & de jour; la raison qu'on en apporte, c'est que des mariages clandes-

tume ancienne parmi e... des en-
qu'ils eussent embrassé ... que diffor-
nisme. ...ageoit bien
L'Auteur s'é... ...estes de ces sor-
au long sur ... ...urtives.
étoit accom... ...les secondes Nôces
du mariage ... ...ais été censées illégiti-
bénédic... ...es a cependant regardées
aux ... ...bien des siécles, comme
plu... ...iblesse ; de-là vient qu'on
é... ...ettoit à la pénitence Canoni-
... ceux qui passoient à de secon-
...es Nôces. Pour les troisiémes &
quatriémes, nous voyons plusieurs
Ecrivains, plusieurs Peres de l'Eglise, surtout parmi les Grecs, s'élever ouvertement contre elles. En Occident on étoit un peu moins sévére.

Les empêchements dirimants que l'Eglise a établis en divers tems au sujet du mariage, sont la partie la plus considérable de cette Histoire. Le P. Chardon entre à ce sujet dans le détail de plusieurs particularités, touchant les mariages des Serfs & des gens de main

rte Ce morceau est fort tra-
, & fait honneur aux recher-
l'Historien.

vœux solemnels n'ont pas
urs été regardés comme un
pêchement dirimant; on s'est
ontenté pendant long-tems de
oumettre à la Pénitence publique
es Religieux ou Religieuses, qui
e marioient après les vœux les
lus solemnels; mais comme ce
rein ne suffisoit pas pour arrêter
e cours des Apostasies, ces sortes
le mariages furent déclarés nuls
our la suite, & il fut réglé qu'on
bligeroit les Religieux & Reli-
ieuses à reprendre leur premier
tat.

Avant le Pape Alexandre second,
n ne mettoit presque aucune dif-
érence entre les vœux simples &
es vœux solemnels. C'est depuis
ui qu'on a employé ces termes,
k cette distinction.

Dès le tems des Apôtres, c'étoit
ne espéce de Loi générale pour
tous les Ecclésiastiques, de garder

la continence, s'ils étoient engagés dans les liens du mariage, avant d'avoir été promus aux Ordres Sacrés, & le célibat, s'ils n'étoient pas encore mariés. Cette Loi ne fondoit cependant pas encore un empêchement dirimant, Ce ne fut que vers le douziéme siécle que l'Eglise déclara nuls les mariages que contracteroient les Clercs engagés dans les saints Ordres.

L'Eglise Latine a toujours été constante & sévére sur la Loi du célibat & de la continence, par rapport à ses Ministres. Ce n'est pas la même chose en Orient. Il y est permis d'élever à la Prêtrise & autres Ordres inférieurs, ceux qui sont déja engagés dans le mariage, & cela, sans les séparer de leurs épouses, mais il y est défendu d'ordonner ceux qui ne sont pas mariés, à moins qu'ils ne promettent de garder le célibat.

L'Eglise a défendu de tout tems le mariage entre les parents en li-

gne directe, on en peut dire de même entre les parents au premier & second dégré en ligne collatérale. Cependant avant le Grand Théodose, on voyoit quelquefois les mariages entre cousins germains; nous en avons un exemple remarquable dans les deux filles du Grand Constantin, dont l'une épousa Annibalien, & l'autre Julien leurs cousins germains; mais notre Auteur remarque ici judicieusement que c'étoit plutôt un reste de la liberté que l'on étoit accoutumé de se donner sur cela dans le Paganisme, qu'une permission de l'Eglise. Dans la suite Théodose défendit ces sortes de mariages sous peine de proscription, ou même de mort. Du tems de S. Gregoire, & plusieurs siécles après lui, les mariages ont été prohibés jusqu'au septiéme dégré dans l'Eglise Latine, mais cette Loi ayant donné lieu à bien des inconvéniens, & étant extrêmement gênante, surtout pour les Grands

qui par là ne pouvoient presque point contracter d'alliance entre eux; comme d'ailleurs elle fournissoit souvent aux Princes un prétexte de répudier leurs épouses légitimes, dès qu'ils commençoient à s'en dégoûter, ou à concevoir de la passion pour quelque autre, Innocent III. la restreignit au quatriéme dégré.

Les empêchemens qui naissent de la parenté, qu'on nomme *spirituelle*, sont de pur droit Ecclésiastique, ils ne paroissent pas avoir été établis avant la fin du quatriéme siécle. Cette parenté s'étendoit autrefois beaucoup plus loin qu'aujourd'hui. Le Concile de Trente l'a restreinte à cause des embarras qu'elle causoit. Au têms où l'adoption étoit en usage, elle emportoit aussi avec elle une espéce de parenté qu'on appelloit légale, & étoit un empêchement dirimant entre certaines personnes.

Dès les premiers siécles de l'Eglise, l'affinité a été mise au nom-

tre des empêchements dirimants ; mais la Discipline a beaucoup varié sur son étendue, & dans la suite on l'a resserrée dans des bornes très-étroites. Les Grecs ne se sont point conformés en cela aux Latins ; ils ne permettent pas encore aujourd'hui aux parens d'un mari & d'une femme de contracter mariage entre eux ; ils étendent les empêchements qui naissent de l'honnêteté publique aussi loin que ceux de l'affinité, en quoi ils différent encore des Latins qui les ont bornés au premier dégré.

En Orient, le rapt a été de tout tems regardé comme dirimant, en Occident il y a eu quelques variations sur cela. Yves de Chartres, & cent ans après lui le Pape Luce III., consultés sur cette matiére, répondirent positivement que quand un homme avoit enlevé une fille pour l'épouser, le mariage devenoit légitime, si la personne ravie y consentoit. Le Concile de Trente a rétabli sur cela l'ancienne Dis-

cipline; de ſorte que ces ſortes de mariages ſont regardés aujourd'hui comme nuls, tant que la perſonne ravie demeure au pouvoir du raviſſeur.

Il étoit permis autrefois d'avoir une *Concubine*, c'eſt-à-dire, une femme à qui l'on donnoit la foi de mariage, ſans lui donner le nom & la qualité d'épouſe, & ſans que les enfans qui en naiſſoient euſſent aucun droit à l'héritage de leur pere. On cite ſur cela le ſeptiéme des Canons qu'on attribue aux Apôtres, & une Charte de Louis VI. qui accorde la même permiſſion aux Clercs Mineurs.

L'Auteur paſſe enſuite à la conduite que l'Egliſe a tenue en divers tems à l'égard de ceux qui s'allioient à des Payens ou à des Hérétiques; aux empêchements qui naiſſent de l'impuiſſance, ſoit naturelle, ſoit ſurnaturelle. Il traite au long des Mariages clandeſtins, des Mariages faits en préſence d'un Curé ſans ſon conſentement,

enfin des Mariages de conſcience. De tout tems en Orient, les Mariages clandeſtins ont été regardés comme nuls, il en a été de même en Occident juſqu'au dixiéme ſiécle. Alors, ſans les regarder comme nuls, on ſe contenta de mettre en pénitence les Parties contractantes. Le Concile de Trente a fait revivre encore ſur cela l'ancienne Diſcipline, frappant toutefois d'anathème ceux qui diroient que ces ſortes de Mariages ont toujours été nuls; & ceux qui taxeroient auſſi de nullité les Mariages faits ſans le conſentement des parents; du reſte le Concile déteſte ces alliances & les condamne.

Le P. Chardon finit cette Hiſtoire par l'article des *Diſpenſes des empêchements de Mariage*; & ſon zéle le porte à ne pas approuver la facilité avec laquelle on les accorde. Il ſemble qu'on peut bien appliquer ici le principe qu'il a ſuivi en parlant des Expoſitions

du S. Sacrement ; c'est qu'il appartient au Pape & aux Evêques de voir ce qu'il convient d'accorder ou de refuser en cette matiére.

ARTICLE CIX.

DISSERTATION sur l'incertitude des signes de la Mort, & l'abus des Enterremens & Embaumemens précipités. Par Jacques-Jean Bruhier, *Docteur en Médecine. Seconde Partie. A* Paris, *chez* Morel *le jeune*, Prault, *pere & fils*, Simon *fils*. M. DCC. XLV. *in-12.* PP. 540.

LA premiére Partie de cet Ouvrage étoit plus que suffisante pour la fin que l'Auteur s'y proposoit ; le sujet assez intéressant, pour réveiller l'attention des plus indifférens. Il ne s'agit de rien moins que de persuader aux hommes de vouloir bien ne se pas laisser enterrer tout vivans, comme

il eſt arrivé à un grand nombre de perſonnes, & comme il arrivera certainement encore à bien d'autres, ſi l'on continue de ſe débarraſſer avec la même précipitation de ceux qu'on ſuppoſe être morts. Ce Livre a été répandu, il a été connu & par lui-même, & par ce qui en a été dit dans divers Journaux : aucun de ceux qui en ont eu connoiſſance, ne ſeroit content d'augmenter la liſte de ceux dont la pratique preſque généralement établie, a abregé les jours..

Cependant qu'eſt-il arrivé ? Pluſieurs ont plaint ceux à qui ce malheur eſt arrivé ; ils ont peut-être appréhendé pour eux-mêmes ; ils ſont convenus au moins en partie, de la vérité des hiſtoires rapportees par l'Auteur ; ou ils les ont crues très-vraiſemblables. Mais la vue d'un danger éloigné, ou qui paroît l'être, d'un danger incertain, commun à tout le monde, ne frappe que foiblement. Ajoutés la tyrannie de la coutume,

& d'un uſage autoriſé, dont on ne ſonge pas même à s'affranchir; on ne ſera pas ſurpris que les choſes aillent toujours le même train; & peut-on même eſpérer de les voir changer? Il faut plus que de la conviction, pour remédier à de ſemblables abus, il faut que l'autorité s'en mêle, & qu'elle preſcrive ce que l'humanité, la raiſon & l'expérience exigent que l'on obſerve à cet égard. C'eſt ce que M. Bruhier a eu en vue dans un projet de Réglement, qu'il a dreſſé ſur ce ſujet. Les perſonnes les plus reſpectables l'ont approuvé; elles en [illegible] ſenti l'utilité, ou la [illegible]. Mais l'exécution leur en a paru difficile, & les moyens propoſés par l'Auteur, & néceſſaires pour un établiſſement ſolide, preſque moralement impoſſibles à réduire en pratique. Cependant, s'il eſt ſi difficile de faire tout ce qui ſeroit néceſſaire pour prévenir les inconvéniens qu'on ne peut plus diſſimuler; ne pourroit-t-on

pas au moins empêcher ceux qui naiſſent d'une coutume, qu'on croit pouvoir ſuivre en ſûreté d'honneur & de conſcience, & où la cupidité ni d'autres paſſions n'ont point de part ?

On avoit traité de fabuleuſes quelques-unes des Hiſtoires rapportées par M. *Bruhier* dans la premiére partie de ſon Ouvrage : il entreprend ici de les juſtifier, par le caractére & les qualités de ceux qui les lui ont fournies. *Pour qu'on doive raiſonnablement*, dit-il, *ajouter foi* à de telles *Hiſtoires, il ſuffit qu'on n'ait aucune raiſon de ſuſpecter la bonne foi, ou les lumiéres de l'Hiſtorien, & qu'il n'atteſte rien d'évidemment impoſſible.* Mais ſans examiner ces principes, ni l'application qu'on en peut faire aux Auteurs cités par M. *Bruhier*, n'eſt-il pas certain qu'un grand nombre de faits connus & inconteſtables, ne prouvent que trop la néceſſité de différer plus qu'on ne fait preſque partout les Enterre-

mens, les Embaumemens, & l'ou verture des corps humains.

D'autres Histoires ont paru inu tiles au dessein de notre Auteur parce qu'en les supposant vraies il faudroit y reconnoître du mira cle, & de véritables résurrections M. *Bruhier* ne les abandonne pa pour cela, mais il explique en Physicien habile, par des cause naturelles, ce qu'il y a de plu singulier & de plus incroyabl dans ces prétendues résurrections Au reste il *convient qu'il y a quel ques unes des Histoires* qu'il a *rap portées, qui l'ont été assez légére ment*. Cette bonne foi doit attire de la confiance aux nouveaux fait qu'il appelle au secours de ceu qu'on a critiqués dans la premièr partie de cette Dissertation. Le derniers qu'il raconte sont pres que tous récens & faciles à véri fier, puisqu'il se trouve encor des personnes qui en ont été ou témoins, ou parfaitement instrui tes, & qui peuvent les attester

avec certitude. Mais il paroît désormais peu nécessaire d'accumuler ces sortes d'Histoires. Seroit-il encore quelqu'un qui ne convint qu'au moins il en est un bon nombre, qu'on ne peut raisonnablement révoquer en doute? Est-il une Ville, ou une Province qui n'en fournisse des exemples? *Un caractére de verité des faits que j'ai rapportés*, dit M. Bruhier, *c'est ce premier mouvement qui a porté nombre de personnes, à l'occasion du sujet que je traite, à compter à M. Winslovv & à moi des faits qui n'avoient fait dans le tems que glisser sur leur imagination.* Et voilà le premier fruit de la Thèse de M. *Winslovv*, & du Livre de M. *Bruhier* qui l'étend & qui l'appuie d'un grand nombre de faits, de réflexions intéressantes, & de moyens d'éviter le malheur dont chaque homme est menacé, si on ne le prévient efficacement. C'est toujours un commencement d'attention réveillée sur un objet aussi important,

& qui pourra conduire à quelque chose de plus utile pour la conservation des hommes.

Comme le mal auquel on se propose de remédier, est plus ordinaire dans les Hôpitaux que partout ailleurs, M. *Bruhier* insiste sur cet article, qui doit particuliérement intéresser la charité chrétienne. La multitude des Malades, & la maniére dont on traite ceux qu'on croit morts, causent ce désordre. Dès qu'on juge qu'ils ont expiré, on les expose à l'air & au froid; moyen presque infaillible d'achever promptement ce que la maladie avoit déja trop avancé. Au reste on n'en use pas avec beaucoup plus de précaution dans les Maisons où l'on pourroit, sans trop d'embarras ni d'incommodité, mettre en pratique les moyens marqués par M. *Bruhier* pour conserver la vie, & pour constater la mort de ceux dont on est chargé. Je dis sans beaucoup d'incommodité; car celle de

garder les morts un peu plus longtems qu'on n'a coutume de faire; d'essayer de rappeller les Malades à la vie prête à les abandonner, de ne rien faire qui les en prive, n'est pas comparable au mal dont on se rend coupable par négligence ou par précipitation; & on ne doit pas craindre d'*empoisonner les vivans*, puisqu'on ne demande qu'un commencement de putréfaction, qui délivre bientôt du danger imaginaire dont on voudroit nous allarmer.

Le moyen qu'on prétend substituer à celui-ci, & qui consiste à faire une légére incision entre deux côtes, du côté gauche, & à s'assurer, en insinuant le doit par cette ouverture, si le cœur a perdu absolument tout mouvement: ce moyen, dis-je, paroît à M. *Bruhier* également incertain, dangereux & inutile. *L'opération de l'empyême*, dit-il, *est une opération dont l'événement est toujours douteux, qui demande beaucoup de prudence*

dans le Chirurgien, sans qu'elle soit toujours suffisante pour l'empêcher de tomber dans les inconvéniens les plus facheux, comme de couper une artere, &c. *C'est donc*, conclut-il, *exposer mal à propos le Malade, que de la faire sans nécessité*; & doit-on se permettre de pareilles expériences aux dépens, ou au péril de la vie des hommes? Ceux qui y ont recours prouvent au moins par là qu'ils sont très-persuadés de l'incertitude des signes de la mort, dont on se contente pourtant sans scrupule, par un abus qui a prévalu, malgré leur insuffisance prouvée par une infinité de funestes exemples.

Mais quand l'épreuve dont nous parlons ne seroit pas aussi dangereuse qu'elle l'est en effet, ne seroit-ce pas assez pour la proscrire, qu'elle fut incertaine & inutile? *Or c'est*, dit M. Bruhier, *ce qui est nécessaire dès qu'il y a des Maladies où le mouvement du cœur cesse entiérement, ou du moins où il devient*

si petit qu'il est entiérement insensible. Et c'est ce que M. Bruhier croit avoir suffisamment prouvé par *une foule d'histoires & d'autorités.* Mais ce mouvement insensible dans toutes les autres épreuves, le seroit-il aussi dans l'opération dont il s'agit ? Il faut du moins convenir qu'on risqueroit beaucoup à la tenter, & que ce seroit un moyen très-propre à ôter tout à fait & le mouvement dont on veut s'assurer & la vie. Reste donc pour seule marque bien certaine de la mort, & qui d'ailleurs n'expose pas à de grands inconvéniens, le commencement de putréfaction; lorsqu'une couleur livide s'empare du corps, & qu'il exhale une odeur cadavereuse. Au reste *Zacchias*, & après lui M. *Winslovv* & M. *Bruhier* ne sont pas les seuls qui se bornent à ce signe de mort, le dernier en cite ici plusieurs qui sont du même sentiment, entre autres le célébre *Lancisi*, qui *explique très-bien les raisons sur lesquelles il le fonde.*

Il eſt vrai que tous ne portent pas ſi loin les attentions : mais du moins ceux qui ſe ſont expliqués ſur ce ſujet, veulent-ils communément qu'on différe deux ou trois jours les Enterremens & les opérations meurtriéres. Mais après tout, à quoi ſerviront ces précautions, ſi l'on ne prend ſoin de conſerver, & de ranimer ce qui peut reſter de vie à un Malade, ou ſi par une cupidité dénaturée, on ſe hâte de le mettre en terre malgré les ſignes de vie qui y ont été reconnus, comme en uſa au *Havre*, il y a environ trente ans, celui qui faiſoit la cérémonie d'un Enterrement, & qui craignit ſans doute de manquer ſa proye, s'il différoit de s'en emparer ?

» De quelle utilité ſera cette » pratique, *dit M. Bruhier*, ſi l'on » expoſe le Malade réputé mort, » à mourir de froid, ou faute de » ſecours, en le mettant promp- » tement ſur la paille, & en l'aban- » donnant à ſon malheureux ſort ?

„ Quel avantage a-t-on droit d'en
„ espérer, si on l'enferme promp-
„ tement dans le cercueil, où le
„ froid peut l'empêcher de reve-
„ nir à la vie, le défaut d'air lui
„ donner la mort dans le tems
„ qu'il recommenceroit à repren-
„ dre les fonctions de la vie, &
„ encore où la contrainte peut em-
„ pêcher les corps de donner des
„ signes de vie, & l'abandon où
„ on les laisse le plus communé-
„ ment, peut empêcher de s'ap-
„ percevoir de ceux qu'ils donne-
„ roient ? „

M. *Bruhier* a bien raison d'insister sur la nécessité de ces soins & de ces attentions, comme il avoit déja fait dans la premiére partie de son Ouvrage. Car enfin depuis deux ou trois ans qu'on a commencé à traiter cette question expressément, & avec plus d'étendue qu'on n'avoit encore fait, on ne peut plus douter du danger où nous sommes tous exposés, tant ceux qui peuvent le prévenir & y

désenfler, comme un balon percé, sans qu'il en sorte d'eau. On peut voir la maniére dont on explique ce mécanisme, & les observations rassemblées en cet endroit par M. *Bruhier*. Mais il vaut mieux s'instruire des moyens de remédier à ce désordre,

Par ce que nous venons de dire, il est aisé de voir qu'il ne s'agit que de rétablir la respiration, & de lui rendre la liberté de l'état naturel. Le moyen le plus sûr & le plus court, & qui n'est pas même aussi dangereux qu'on se l'imagine, c'est de faire à la Trachée artére l'incision décrite par *Heister*. Les autres remédes sont des frictions faites sur le dos, avec des étoffes, des linges brulans, les unes & les autres imbibées de liqueurs chaudes & spiritueuses; comprimer le ventre en même tems; procurer le vomissement; causer une irritation dans le gosier; les Sternutatoires, la fumée de Tabac introduite dans les in-

restins &c. Si l'on veut sçavoir comment ces rémedes agissent, on peut consultèr notre Auteur, il nous suffit de les indiquer. Il faut avec cela tenir le malade dans une situation commode pour la respiration, le mettre au lit, le réchauffer & l'entretenir dans une chaleur douce. Il paroît que la pratique de suspendre les Noyés la tête en bas, est non-seulement inutile, mais qu'elle peut même être dangereuse.

Ceux qui sont étranglés sont à peu-près dans le même état que les Noyés ; même cause ; mêmes effets ; on doit donc à proportion se servir des mêmes rémedes que nous avons marqués pour les Noyés. En général, tout ce qui peut résoudre la coagulation du sang, lui rendre sa fluidité, rétablir la respiration, est propre à les faire revenir de *l'Apoplexie de sang* qui les feroit périr, s'ils n'étoient promptement soulagés ; les frictions, les bains chauds, faire av-

ler de l'esprit de sel ammoniac, du sel avec du poivre, de l'oxymel avec la poudre de pouliot, procurer le vomissement. Cependant M. B. le croit dangereux, s'il n'est précédé de la saignée; & ce dernier rémede paroît le plus efficace, & doit-être employé même avec les autres. Quelques Médecins ont rendu le mouvement au cœur & au sang, en souflant, & faisant entrer de l'air dans le poumon, & même dans le sang. Il faut avoir soin sur-tout de ne point se rébuter, si les premieres tentatives ne réussissent pas, les réiterer, ou en essayer d'autres jusqu'à ce qu'on ait perdu toute espérance.

Un article important est celui où M. B. parle des Femmes qui meurent enceintes, & des enfans réputés morts en venant au monde. » Je combats, *dit-il*, dans ce » Chapitre, deux abus également » préjudiciables à la société, con- » traires à l'humanité, & réprou-

» vés par la Religion, dont le pre-
» mier est condamné même par
» les loix payennes; l'un d'enter-
» rer les femmes qui meurent en-
» ceintes, sans leur faire l'opéra-
» tion césarienne, le second d'a-
» bandonner à la mort, sans leur
» donner de secours, les enfans
» qui paroissent morts en nais-
» sant. » Il est certain que plusieurs enfans sont venus au monde après la mort vraye ou supposée de leurs meres; quelques-uns après qu'elles ont été ensevelies & même enterrées. Si elles sont véritablement mortes, quel inconvenient peut-il y avoir dans une opération qui ne sçauroit plus leur nuire? Il y auroit donc de la cruauté à ne pas tenter ce moyen de sauver leur fruit, & de lui procurer le bâtême, s'il est vivant: ce seroit s'exposer à devenir homicide. On sçait qu'on exécute la même opération sur des femmes vivantes, avec succès pour la mere & pour l'enfant. Ce Chapitre mé-

rite particulierement d'être lû de ceux qui sont ou dans l'obligation ou à portée de les secourir dans le besoin.

Les deux Chapitres suivans sont encore plus intéressans, parce qu'ils s'étendent à un bien plus grand nombre de personnes, qui périssent tous les jours faute des secours qu'on néglige de leur donner, par la fausse persuasion, où l'on veut bien-être qu'ils ne sont plus en état d'en profiter. Ce sont ceux que quelque accident, ou une maladie subite prive de connoissance, de sentiment, de mouvement. Le froid, la vapeur du charbon, celle du vin, les chûtes, la foudre, des exhalaisons mortelles, peuvent avoir ces effets. Les causes internes, qui réduisent à cet état, sont l'apoplexie, l'épilepsie, l'affection hysterique, la peste, la syncope, la létargie &c. Abandonner alors les malades, sans essayer tout ce qu'on peut leur donner de rémedes & de secours

ce ſeroit ſe rendre coupable de leur mort. On trouvera ici les moyens de ſatisfaire à ce qu'exige le devoir dans ces occaſions.

Si la multitude des faits raſſemblés par M. B. dans les deux parties de cet Ouvrage, ne ſuffit pas pour prouver l'inſuffiſance des ſignes de la mort, dont on ſe contente tous les jours, & ſur la foi deſquels on abandonne aux opérations de la Chirurgie, à l'ouverture des corps, & à l'enterrement, des perſonnes que des ſoins néceſſaires & une attention raiſonnable pouroient ramener à la vie, il faut que les hommes y ſoient bien moins attachés qu'on ne ſe l'imagine. Car enfin chacun doit bien s'attendre qu'on en uſera à ſon égard, comme il aura fait pour les autres, tant qu'on ſuivra la pratique d'enterrer promptement, ou du moins dans les vingt-quatre heures, ceux qu'on veut bien croire morts, parce qu'ils ne donnent plus de ſignes de vie. Or

cet usage ne peut changer généralement, que par un Reglement tel que celui que M. B. a proposé, ou du moins en partie, & peu à peu, par le soin que chacun aura de bien constater la mort de ceux dont il doit répondre, & de leur procurer les secours convenables, pour les faire revenir, s'il est encore possible. Mais c'est sur quoi il ne faut pas compter; & on doit se tenir pour mort, dès qu'on ne pourra plus faire connoître sensiblement qu'on ne l'est pas encore, à moins que quelque heureux hazard ne fasse ce qu'auroit dû faire l'humanité.

ARTICLE CX.

PEREMPTORIUM Iconomachiæ per Jacobum Piceninum reviviscentis. Ab Aloysio Andrussi Sant-Andrea Venetiis. &c. C'est-à-dire *Refutation de l'Ouvrage de Jacques Picenini, contre le culte des Images, par M. Louis Andrussi de S. André. A Venise in-8. p. 295 sans la Préface & les Tables.*

CE Livre qui est imprimé depuis quelques années, n'est que depuis quelques jours entre nos mains. Comme nos Prédecesseurs, qui ne le connoissoient pas, n'en ont pû parler, il est juste que nous en parlions : ne fût-ce que pour apprendre aux Etrangers que nous annoncerons toujours avec plaisir leurs Ouvrages, quand ils parviendront jusqu'à nous, & qu'ils seront de nature à pouvoir être mis dans nos Mémoires.

Après l'Epître Dédicatoire à ſon Eminence Monſeigneur le Cardinal Fini, qu'on y loue dignement & avec zéle, & une Préface qui contient un petit abrégé de l'Hiſtoire des Iconoclaſtes, l'Auteur entre en matiere par les textes de l'Ecriture, favorables au culte des Images.

Dieu ordonna à Moyſe de mettre des Cherubins d'or à côté de l'Arche. Salomon en fit auſſi ſculpter dans le Temple. Il fut encore ordonné à Moyſe d'ériger le Serpent d'airain dans le Déſert : ce qui ſuffit pour prouver que l'uſage des Images & des Statues n'étoit pas proſcrit généralement. S'il a été ſi utile au Peuple Juif de jetter les yeux ſur le Serpent d'airain, qui repréſentoit J. C. expirant ſur la Croix, ce qui ne devoit arriver que dans pluſieurs ſiecles, pourquoi déſaprouvera-t-on les Images qui nous rappellent le ſouvenir de ce grand Myſtere, après ſon accompliſſe-

ment? Ce qui ſe dit ici du Myſtere de la Paſſion, doit ſe dire également des autres Myſteres.

Les Conciles ſuivent l'Ecriture. le ſeptiéme Concile Œcumenique tenu en 789, ſous l'Empire de Conſtantin & d'Iréne, a defini, qu'il falloit expoſer au culte des Fidelles, non-ſeulement les Images de la Croix, mais auſſi celles de J. C. notre Dieu & Sauveur, de ſa très-Sainte & très-pieuſe Mere, des Anges & des Saints, & qu'on doit les reverer, non d'un culte de latrie ou d'adoration qui n'appartient qu'à la Divinité, mais par les mêmes honneurs qu'on rend à la Croix & au Livre des Evangiles, brulant des Cierges & de l'Encens, en témoignage de la vénération qu'on a pour elles. Adrien premier préſida par ſes Légats à ce Concile, qu'il confirma de ſon autorité Apoſtolique, & dont il fit une magnifique apologie dans une Lettre écrite à Charlemagne.

Le huitieme Concile, tenu sous l'Empereur Basile en 869 & où présida Adrien second par ses Légats, s'exprime avec encore plus de force. Nous jugeons qu'on doit rendre à l'Image sacrée de notre Seigneur J. C.; les mêmes honneurs que l'on rend au Livre des saints Evangiles.... Quiconque n'adore pas l'Image de J. C. qu'il ne voye pas la face de ce divin Sauveur au second avénement. Nous honorons pareillement l'Image de sa très-chaste Mere, celles des Anges, où ils sont répréséntés tels que l'Ecriture les dépeint & celles de tous les Saints, nous disons anathême à ceux qui pensent autrement.

Dans le quatrieme Concile de Latran en 1215, où présida Innocent III. & où il se trouva 412 Evêques avec les Ambassadeurs des Empereurs d'Orient & d'Occident & de plusieurs Rois, on condamna Almaric qui avoit avancé, qu'invoquer les Saints & encenser leurs Images, c'étoit une

Idolatrie. *Nous réprouvons*, disent les Peres du Concile, le Dogme très pervers de l'Impie Almaric, dont le Pere du mensonge a tellement aveuglé l'esprit, que sa Doctrine est encore plus insensée qu'-Héretique.

On produit ensuite les Conciles Œcumeniques de Constance, de Florence, de Trente & un grand nombre de Conciles particuliers. On n'a point omis les témoignages des Saints Peres, & généralement tout ce qui doit entrer naturellement dans cette controverse.

L'Auteur entreprend dans le sixieme Chapitre de prouver que le culte des Images s'est pratiqué dès les tems Apostoliques. Eusebe de Césarée, ancien & respectable Ecrivain, assûre dans son Histoire qu'à Césarée de Philippe, nommé Paneas par les Pheniciens, il a vû une Statue de bronze qu'on dit avoir été érigée par l'Hemorroïsse, qui fut guerrie par J. C.

Cette Femme est à genoux devant le Sauveur, vers qui elle étend les mains en posture de Suppliante. Autour de la base croît une herbe inconnue, & qui dès qu'elle a crû jusqu'à la frange de l'habillement du Sauveur, a la vertu de guerir toute sorte de maladies. Eusebe ajoute qu'il n'y a pas lieu de s'étonner, qu'on ait témoigné à J. C. par de pareils monumens son affection & sa reconnoissance, quand les malades qu'il avoit guéris étoient nés parmi les Gentils, puisque nous conservons nous mêmes les Images des Apôtres Pierre & Paul, & aussi celle de J. C. Julien l'Apostat ayant renversé cette Statue, y substitua la sienne, que la foudre brisa & dont les morceaux demeurerent long tems où ils étoient tombés; au lieu que les Chrétiens enleverent & placerent honorablement dans leurs Eglises, tout ce qu'ils purent rassembler de la Statue de J. C.

Dans les Chapitres ſuivans, on montre combien eſt ancienne parmi les Fideles, tant la pratique de faire ſur ſoi le ſigne de la Croix, & le culte qu'on rend à la Croix même, & l'Auteur n'oublie pas les merveilles qui ont été opérées par ce moyen. Il établit le culte des Images par diverſes raiſons. Peut-on douter qu'une Image, conſiderée par rapport à ſon Original, ne ſoit *capable d'injure & d'outrage* ? D'où il ſuit que par rapport à ſon Original, elle peut donc auſſi être honorée & réverée. Ne fut-ce pas pour couvrir d'ignominie Domitien & Maximin qu'on abattit & qu'on noircit leurs Statues ? Quelle autre vue eût Julien l'Apoſtat, quand il fit renverſer la Statue de J. C. érigée par l'Hemorroiſſe, & dont nous venons de parler ? C'eſt un ſentiment naturel de marquer de la haine, ou de l'affection aux perſonnes abſentes ou mortes ; en conſervant reſpectueuſement ou

en déchirant leurs portraits? Qui a-t-il donc de déraisonnable à révérer les Images de la Vierge & des Saints? Nous brisons, nous détruisons les Idoles des Gentils; Théodose a mérité par là de grands éloges, il faut donc par la raison des contraires, ne pas réfuser de pareils éloges à ceux qui honorent les Images des Saints: cet argument n'est pas aussi pressant qu'il paroît d'abord. Les Iconomaques prétendront qu'il faut détruire & les Idoles & les Images des Saints; mais pour differentes raisons: les Idoles, parce qu'elles représentent de fausses Divinités qui n'existerent jamais, les Images des Saints, parce qu'elles donnent lieu à des erreurs & à des superstitions. Quoique cette prétention, en ce qui regarde les Images des Saints soit mal fondée, on se trouve néanmoins engagé par cette réponse dans une longue contestation.

Dans le second Livre de son *Décembre* 1745.

Ouvrage, l'Auteur réfute les objections de ses adversaires. Rien ne contribue tant à faire triompher la vérité, que de satisfaire clairement & solidement aux difficultés qu'on y oppose. Nous choisissons quelques objections que les Iconomaques ont fait valoir plus particulierement, & qui ont quelque chose de plus spécieux.

Le Concile de Francfort, sous Charlemagne, condamna la décision du septieme Concile Général sur l'article des Images. On en convient, mais on n'a qu'à considerer avec quelque attention les paroles des Peres du Concile de Francfort, pour s'appercevoir qu'ils ont cru que le septieme Concile avoit anathematisé ceux qui ne rendoient pas aux Saintes Images le même culte & les mêmes Adorations, qu'on rend à la très-sainte Trinité. Le texte du second canon de Francfort, montre évidemment que telle étoit

la persuasion des Peres de ce Concile. C'étoit donc une erreur de pur fait, & ce qui en fut l'occasion, c'est que dans la mauvaise & infidele traduction du septieme Concile, qu'on avoit à Francfort, on lisoit que Constantin Evêque de Constance en Cypre, déclare dans son suffrage, qu'il reçoit les Saintes Images, & leur rend les mêmes honneurs & le même culte qu'on rend à la Trinité. Cet Evêque n'a ni pensé, ni parlé de la sorte; si le Traducteur eut été plus habile, & il ne falloit pas l'être beaucoup, il eut rendu par ces paroles ou par d'autres équivalentes, le sentiment de Constantin: *Je suis du même sentiment, je reçois & je revere les saintes & vénérables Images, & je rends à la seule vivifiante & supersubstantielle Trinité le culte de latrie.* Anastase le Bibliothéquaire, qui fit par les ordres du Pape Jean huitieme une nouvelle traduction de ce même Concile, ne dissimule pas ce

qu'il pense du premier Traducteur, qui selon lui a si mal réussi dans cet Ouvrage, qu'il s'est attiré le mépris du Public.

On met ici, comme il convenoit, les Livres Carolins que les Iconomaques produisent, comme une piece décisive. M. Andruzzi n'ignore pas qu'il y a une grande contestation parmi les Auteurs Ecclesiastiques sur l'Auteur de ces Livres ; mais il déclare qu'il ne veut pas y entrer. Il lui suffit que le Pape Adrien les ait réfutés doctement, & il se contente de remarquer, qu'il n'y a nulle apparence que ni Charlemagne ni les Evêques de l'Eglise Gallicane ayent jamais proscrit le culte des Saintes Images. Douze de ces Evêques, très-versés dans la science de l'Ecriture & des Canons, avoient assisté au Concile de Rome, sous Etienne IV. où il fut décidé en faveur du culte des Saintes Images ; auroient ils condamné si facilement ce qu'ils avoient approu-

vé si authentiquement ? Adrien parle de ce Concile dans la Lettre qu'il adresse à Charlemagne, pour la défense du septieme Concile Œcumenique.

Louis le Débonnaire assembla plusieurs Evêques à Paris, & il est certain que ce Concile, prévenu comme celui de Francfort de la même erreur de fait, s'éleva avec encore plus d'aigreur contre le septieme Concile, mais que peut on conclure de-là contre le culte des Saintes Images ? On nous permettra de mettre ici une petite reflexion, dont il nous semble que personne ne s'offensera. Si l'Eglise Gallicane qui s'est distinguée dans tous les tems, avoit eû alors des Amiots, des du Perrons, des Huets & tant d'autres, on ne s'en seroit pas tenu à l'Infidele Traduction, qui trompa tant d'Evêques. On eut consulté les Originaux, & les Ennemis des Saintes Images n'eussent pas eû cette occasion de crier si haut, quoique mal à propos.

Il y a un passage de l'Apocalypse, que les Iconomaques font valoir le plus qu'ils peuvent, & c'est avec complaisance. L'Ange défend à S. Jean de l'adorer, & lui ordonne de n'adorer que Dieu seul. Ce n'étoit pas assurement un culte de latrie que S. Jean vouloit rendre à l'Ange, & l'Ange ne l'en soupçonnoit pas. Qu'est-ce donc que l'Ange lui défend, si non ce culte de respect & de vénération, que les Catholiques veulent qu'on ait pour les Saints & pour leurs Images? Autant que les Iconomaques triomphent de cette objection, autant M. Andruzzi leur sçait bon gré de la faire. Il prétend que c'est une excellente preuve pour établir le dogme. Ou S. Jean, dit-il, a crû que celui qui leur apparoissoit, étoit Dieu même, ou il a cru que ce n'étoit qu'un Ange: s'il a cru que c'étoit Dieu même, il s'est trompé, & il a mérité d'être répris ; s'il a cru que ce n'étoit

qu'un Ange, & que le connoissant tel, il ait voulu l'*adorer*, (les Adversaires doivent le supposer, pour que leur objection ait quelque force.) pourquoi les Calvinistes & tous ceux qui pensent en ceci, comme eux, désapprouvent-ils que les Catholiques imitent S. Jean, & qu'ils rendent aux Anges & aux Saintes Images le même culte que cet Evangeliste vouloit rendre à l'Ange qui lui parloit ? nous ne prétendons pas en sçavoir plus, ni être plus parfaits que cet Apôtre. Mais dira-t-on, l'Ange ne réprendroit pas S. Jean, si ce Saint n'étoit pas en faute. Il est aisé de repondre : S. Jean a pû croire d'abord que c'étoit J. C. lui-même qui lui apparoissoit. Les paroles dont avoit usé cet Ange, *je suis le premier & le dernier : j'ai été mort & je suis vivant*, autorisoient suffisament cette pensée : ainsi dans cette erreur de fait, le culte de latrie n'eut rien eû de mauvais : mais l'Ange désabusa l'Evan-

C'est la reponse de Saint
tin.
repond encore avec S. Gré-
& S. Anselme, que les
, depuis l'Incarnation, ré-
par modestie le culte que
mmes, devenus plus respec-
par ce mystere, veulent
ndre, mais que nous faisons
le continuer, pour ainsi di-
malgré eux. Aussi S. Jean,
après la défense de l'Ange,
a à vouloir lui rendre un
Religieux. Ce ne sont pas
seules reponses qu'on trouve
es Théologiens polemiques.
parle aussi dans ce Traité
liques des Saints & de tout
i appartient à la controver-
Catholiques & des Icono-
es. Le livre de M. Andruzzi
pas écrit dans le stile dur &
ant des Scholastiques: mais
ne la France est pleine d'Ou-
s où toutes ces questions sont
tées en Langue vulgaire, (on
dire que tout le Royaume en

a été inondé pendant que les Cal-
vinistes ont eû l'exercice libre de
leur Religion), nous n'assurerons
pas l'Auteur, qu'il y ait bien des
gens qui prennent la peine de lire
en latin, ce qu'il leur est encore
plus facile de lire en François.

ARTICLE CXI.

JOSEPHI CARPANI è Societate Jesu, Tragœdia sex Lusitaniæ & Algarbiorum Regi Joanni V. dicatæ. Romæ 1745. C'est-à-dire, *six Tragedies du P. Carpani de la Compagnie de Jesus, vol. in-4°. pages 362. A Rome 1745.*

IL faut avouer que la Tragé-
die Latine, même dans les
siecles de la belle Latinité, a bien
peu mérité de faire fortune, si
nous en jugeons par ce qui nous
en reste. C'est ce qui fait regret-
ter aux gens de Lettres, la *Medée*
d'Ovide, qui étoit, dit-on, d'un

goût exquis, & tout propre à mettre le Théâtre Latin ou au dessus ou au niveau du Théâtre Grec. Nous n'avons plus de Tragédies entieres, qui nous ayent été transmises de l'Antiquité Latine, que celles de *Sénéque*. Sont elles de Sénéque le Rheteur, ou de Sénéque le Philosophe? C'est un point disputé entre les *Erudits*, qui, sur cet article comme sur bien d'autres, ne sont encore jusqu'ici convenus de rien.

Quel qu'en soit l'Auteur, on peut dire, qu'il entend assez mal le Théâtre; que ses pieces sans structure, sans ordre, sans lien, sont plûtôt des Scenes que des Tragédies: encore quelles Scenes? morceaux pour la plûpart détachés & déplacés. Du reste, Vers harmonieux & bien cadencés, descriptions brillantes, pensées sententieuses jusqu'au prodige; mais avec tout cela, peu de naturel, peu de goût, peu de sentiment; un peu plus de ton Tragique, mais

qui pour l'ordinaire a moins de grandeur & de noblesse, que d'affectation & d'enflure. C'est dommage que ce Poëte, avec le jeune *Lucain* son parent, transforme quelquefois la belle nature en précieuse fardée; qu'au lieu de lumiere, il n'offre souvent que des bluettes & des étincelles; qu'enfin sa *Melpomène* semble sans cesse guindée sur des échasses, qui donnent presque toujours à sa marche un air de gêne & de contrainte.

Ces Auteurs, comme quelques-uns de nos jours, à force de courir après le neuf, ont donné dans le faux brillant Juste Lipse s'étonne que Scaliger, ce rigide & impitoyable critique, loue Sénéque *à perte d'haleine*, jusqu'à le préferer aux Tragiques Grecs. En doit-il être surpris? Est-il rare de voir les Critiques de profession blâmer ce que tout le monde approuve, & approuver ce que tout le monde blâme? Il y en a qui se

croiroient, ce semble, deshonorés, s'ils jugeoient comme le reste des hommes, même les plus intelligens.

Ce n'est que vers le seizieme siecle que la Tragédie Latine prit une nouvelle forme. Le P. *Petau*, & le P. *Malapert* la décrasserent un peu, & ressusciterent la belle harmonie du vers Iambe; avec cette difference, que le vers du second est beaucoup plus finement pensé que celui du premier. En ce point, ils imiterent bien *Sénéque*; mais ils l'imiterent trop dans la conduite de leurs Pieces. Le célèbre Pere *de la Rue* répara cette faute; il fit représenter d'excellentes Tragédies Latines, sur-tout son *Lysimaque* & son *Cyrus*, qui mériterent les éloges & l'admiration du Grand *Corneille* avec celle du Public. Il réunit dans ses pieces les sentimens nobles & naturels des meilleures Pieces Grecques; avec l'Ordonnance des meilleures Pieces Françoises, & de ce

goût, partie Grec, partie François, il forma un tout, qui depuis a servi de modele à ceux qui lui ont succedé dans la même carriere. Quelques Colleges se maintiennent encore dans la possession du Cothurne Latin, avec l'approbation des connoisseurs.

Le College *Romain* & le College *Germanique* ont pris la même route, & tout recemment le P. *Joseph Carpani* vient de faire imprimer à Rome un volume in-4°. qui contient six Tragédies dont les sujets sont tous tirés de l'Ecriture Sainte. Cet Ouvrage est dedié au Roi de Portugal *Jean V.* aujourd'hui regnant. C'est avec justice, & sans crainte d'être soupçonné de flatterie, que l'Auteur félicite ce grand Monarque de sa magnificence vraiment Royale, dans l'établissement de diverses Academies, pour le progrès des Lettres & des beaux Arts; des augustes monumens qu'il a érigés à

la gloire de la Religion, du ſiege Patriarchal qu'il a fondé à Liſbonne, des nouvelles Egliſes & des Hôpitaux qu'il a fait bâtir, des grands chemins, des digues, des canaux, des Aqueducs conſtruits par ſes ordres en divers endroits de ſon Royaume; & de quantité d'autres Ouvrages dont les anciens Empereurs Romains ſeroient jaloux, s'ils pouvoient revivre & en être ſpectateurs. Toute l'Europe ſouſcrit volontiers à de tels éloges bien différens des pompeux menſonges répandus dans la plûpart des Epîtres Dédicatoires.

Les ſujets des ſix Tragédies dont nous allons faire un précis, ſont *Jonathas* fils de Saul, *Adonias*, *Evilmérodach*, *Sennacherib*, *Sedecias* & *Mathathias*. Nous ne dirons qu'un mot de chacune, & nous nous contenterons d'indiquer au Lecteur quelques traits plus marqués, qui l'invitent à lire le reſte dans l'Original.

I. L'action principale ſur laquel-

le roule la Tragédie de *Jonatha*
est le violement involontaire d
jeûne ordonné par *Saül* sous pei
ne de la vie. Quoique Jonatha
ignorât la Loi du Souverain so
pere, quand il gouta un peu d
miel au bout de sa baguette ; il n
laisse pas de s'offrir généreusemen
à la mort pour le salut de la Pa
trie, sur laquelle il craint que n
tombe la peine de cette transgres
sion ou plûtôt du mauvais exem
ple qu'il se reproche. Les opposi
tions que forme la jeune Princes
se *Jabel*, Epouse de Jonathas, à l
mort de son mari, les larmes qu'el
le verse, & les mouvemens qu'elle
se donne auprès de Saül pour le
flechir, auprès de son Epoux pour le
détourner de sa résolution, auprès
de l'Armée pour l'engager à pren
dre la défense du Heros innocent
enfin la maniere intrepide avec la
quelle elle veut le suivre au sup
plice & au tombeau ; tout cela
fait naître des situations avanta
geuses, que l'Auteur sçait habile
ment mettre à profit.

Le P. *Brumoy* fit il y a quelques années repréſenter & imprimer une Tragedie en vers françois, qui a pour objet la pieuſe & noble amitié de David & de Jonathas. Nous ne ferons point le parallele de ces deux Pieces, dont le nœud eſt ſi different. L'une & l'autre ſont fort eſtimables dans leur genre : la françoiſe n'auroit rien à craindre, en cas de concurrence.

II. La mort d'*Adonias* frere de *Salomon* ſert de fond à la ſeconde Tragédie. Le nœud de cette Piece eſt une intrigue concertée entre *Joab*, *Abiathar*, & leurs confidens pour faire épouſer l'aimable & vertueuſe *Abiſag Sunamite* au Prince Adonias, parce que portant le titre de Reine du ſecond Ordre que lui avoit laiſſé *David*, & d'ailleurs étant cherie du Peuple pour ſa vertu & pour ſa beauté ; elle pouroit frayer à ſon mari le chemin du Trône, (ſuivant la judicieuſe conjecture de Tirin habile interpréte de l'Ecriture) ....

Peut-être sera-t-on surpris de voir *Bethsabée* mere de Salomon, s'intéresser au pardon & même au mariage d'Adonias, rival de son fils pour le sceptre, & son ennemi personnel à elle-même. Mais ce qui peut servir à justifier ces démarches, c'est qu'on suppose qu'elle ignore absolument la conspiration tramée contre le Roi son fils par son concurrent. Aussi dès qu'elle en est instruite, bien loin d'intercéder pour lui, comme elle faisoit auparavant par pure bonté de cœur; elle traverse ses entreprises de tout son pouvoir, & contribue à faire changer le flambeau nuptial en torches funebres. *Joab* & les autres Conjurés sont mis à mort par l'ordre de Salomon, qui fait voir au perfide Adonias une Lettre qu'il venoit d'écrire à Joab pour faire perir son Roi. Adonias ne peut soutenir la honte de cette découverte, & s'enfonce dans le sein le poignard même dont il alloit percer le cœur de son frere. Il

y a du Pathétique dans cette Tragédie.

L'ancien usage permettoit des rôles de Mere & d'Epouse dans les Tragédies de College : mais comme cette mode est abolie depuis plusieurs années, l'Auteur n'admet plus que des personnages d'hommes, dans les quatre Tragédies posterieures à ces deux premieres.

III. La troisiéme Tragédie que l'Auteur intitule *Evilmerodach*, est fondée sur ce qu'*Artaban* frere de la Reine, Epouse de Nabuchodonosor, & Oncle d'Evilmerodach, fils de ce Prince, après s'être emparé du Trône durant l'absence du Roi, transformé en bête, apprend par un bruit sourd répandu dans Babilone, que l'héritier légitime de la Couronne est actuellement dans la Cour même de l'Usurpateur. En effet Evilmerodach réside depuis long-tems dans le Palais sous le nom de *Nabal*, & sous une figure tout à fait

differente de sa figure naturelle, qu'on suppose changée par un prodige. Ce Prince, devenu intime ami du fils d'Artaban, n'a garde d'être reconnu sous cette forme. Daniel est consulté, mais comme il ne répond qu'en termes ambigus, l'Usurpateur le fait mettre aux fers & lui décerne la mort. Nabal l'apprend, & pour sauver la vie au Prophête, il va se déceler lui-même. Artaban s'imagine que cet aveu n'est qu'une feinte suggerée par l'amitié. Pour éclaircir la vérité du fait, il oblige le faux Nabal à comparoître devant le bon Vieillard qui a eu soin de son enfance & de sa jeunesse. Celui-ci ne retrouvant dans ce Prince aucun des traits de son Eleve, soutient que ce n'est ni ne peut-être lui. Toutes ces recherches causent beaucoup de mouvemens à la Cour, & donnent lieu à bien des Scenes interessantes. Mais le dénoument se prépare par la nouvelle du retour de Nabuchodono-

ſor à qui le Ciel a rendu ſa forme d'homme. Tous les Seigneurs, le Peuple & l'Armée ſe rangent autour de leur Roi,& abandonnent le malheureux Artaban ; qui dans ſon déſeſpoir eſt ſur le point de maſſacrer Evilmerodach, ſi Nabuchodonoſor ne ſurvenoit dans le moment,& n'arrêtoit le bras de l'aſſaſſin. Il s'échape (on ne ſçait pas trop comment) après avoir vomi des torrens d'imprécations contre ſon maître ; à qui l'on vient auſſi-tôt après raconter la mort que cet inſigne Scelerat s'eſt donnée à lui-même.

On trouve dans cette Tragédie des ſurpriſes, des incidens, & des reconnoiſſances aſſez frapantes. Il ſeroit à ſouhaiter (ſauf meilleur avis) que le Poëte eût un peu moins fait entrer de prodiges dans ſa Piece ; qu'il n'eut point, par exemple, ſuppoſé Nabuchodonoſor réellement changé en bœuf, mais ſeulement ſe croyant tel par un délire & un renverſement de

raiſon, (ainſi que l'entendent plu- ſieurs bons Interpretes :) que par un ſecond prodige , il n'eut pas tout à coup fait changer de figure à Evilmerodach. Le Poëme Dramatique eſt moins ſuſceptible de merveilleux que le Poëme Epique. Le Spectateur ne ſouffre pas volontiers que ſous ſes yeux, on paſſe les bornes de l'exacte vraiſemblance, & ſeroit tenté de dire tout bas, comme Horace, *quodcunque oſtendis mihi ſic, incredulus odi.*

Il ne faut pas non plus prodiguer ſur la Scene les vûes Prophétiques, & les opérations ſurnaturelles, dont le mélange n'eſt pas bien appareillé avec les évenemens humains, ſuivant la regle du même Poëte. *Nec Deus interſit, niſi dignus vindice nodus inciderit* ; c'eſt ce qu'on appelle, *Deus in machinâ*, qui n'eſt de miſe qu'à l'Opera. Il eſt vrai que *Samuel* dans la Tragédie de *Jonathas*, *Nathan* dans celle d'*Adonias*, *Daniel* dans celle

d'*Evilmerodach*, usent avec réserve de leur pouvoir de Prophétes ; mais s'ils en usoient encore un peu moins dans quelques endroits, ces Piéces n'en seroient que plus regulieres.

IV. La quatriéme Tragédie de ce volume est la mort de *Sennacherib*, Roi des Assyriens, qui outré du massacre de cent quatre-vingt-cinq mille hommes de son Armée, tués dans une nuit par la main d'un Ange devant Jerusalem, croit que ce malheur ne lui est arrivé que par un effet du courroux de son Dieu Tutelaire. Pour flechir sa colere, & se le rendre plus favorable à l'avenir, il prend le parti, (suivant la Tradition des Hebreux rapportée par S. Jerôme) d'immoler à cette Idole les victimes les plus cheres ; c'est-à-dire, ses deux fils aînés ; qui préviennent son attentat sur leur vie, & lui portent les coups qu'il leur destine.

Le P. *Porée* ancien Professeur

de Rhétorique au College de *Louis le Grand*, a traité le même ſujet, qui ſe trouve parmi ſes Tragédies nouvellement imprimées. On peut comparer ces deux Pieces enſemble, & voir lequel des deux Poëtes a le mieux réuſſi. Nous ne déciderons point entre deux Confreres, dont l'un eſt encore vivant, nous en laiſſons le jugement aux Lecteurs. Nous nous bornerons à dire un mot du dénoument, où le P. *Porée* ſuppoſe que les deux jeunes Princes convaincus que c'eſt par le funeſte conſeil du Grand Prêtre de l'Idole, qu'on les veut ſacrifier, ſe rendent bien armés au Temple, & au moment du ſacrifice ſe jettent ſur ce perfide Pontife, & l'immolent à leur reſſentiment. Sennacherib vient pour tirer de leurs mains le Sacrificateur: mais dans ce tumulte & au milieu de la fumée du feu ſacré, les enfans percent le Pere ſans le connoître. Tous deux tenant chacun un couteau ſanglant en main

restent immobiles & saisis de frayeur ; mais bientôt après rendus à eux-mêmes, ils connoissent tout leur crime, ou plutôt tout leur malheur. Ils le détestent, & se condamnant à un exil perpétuel, ils laissent la Couronne au jeune *Assarado*, leur frere cadet...

Le P. *Carpani* suppose au contraire que les deux fils concertent la mort du pere, qui les veut faire immoler ; que par une voute soûterraine du Temple ils fondent sur lui pendant le sacrifice, & qu'après l'avoir massacré, *Sarasar* l'aîné se fait un mérite de son parricide, rassure son frere contre de justes remords, fait des vœux pour la mort de leur cadet *Assarado*, dont même il menace de se défaire par le poison. Mais tous deux apprenant que le Peuple le va couronner Roi, prennent la fuite & se retirent loin de la Ville... Dans lequel de ces deux dénoumens se trouve plus là décence théatrale ? La décision est facile, & ne de-

V. Suit la Tragédie de *Sedecias* où *Elisama*, Gouverneur des enfans de ce Prince, signale sa fidélité envers son Souverain. Pendant que le Roi s'enfonce dans une sombre Forêt, pour se dérober aux poursuites du Général ennemi, on suppose que ce serviteur fidele revêtu des habits Royaux est pris, qu'il se donne pour Sedecias, & se livre à la mort pour y soustraire son Maître . . . Sedecias de son côté se repent de sa fuite, & craignant pour la vie d'un de ses enfans, & pour celle de ce confident généreux, il vient de lui-même se présenter à *Nabuzardan*, Commandant des Troupes de *Nabuchodonosor*. Là se fait un combat de générosité entre le pere, les enfans, & le Gouverneur, combat qui donne lieu à plusieurs scénes pleines de beaux sentimens. L'arrivée de Nabuchodonosor au camp introduit sur la scéne un contraste de brutalité, dont ces malheureux Princes sont victimes.

Ceux qui voudront faire la comparaiſon de cette piéce du P. *Carpani* avec celle du P. *Malapert* ſur l'infortune de Sedecias, verront à regret que celui-ci a trop ſervilement copié Senéque, ſoit dans le déſordre des Scénes, ſoit dans ſes longs *Chœurs*, élegament & pathétiquement ennuyeux : au lieu que celui-là met plus d'ordre & de liaiſon dans la conduite de ſa Tragédie .... Quant aux Vers Tragiques, on remarque dans ceux de Malapert un goût & un tour ingénieux, qu'on ne trouve que dans très-peu d'Auteurs. Nous ne citerons qu'un ſeul endroit où les deux Poëtes Latins ont la même penſée à exprimer. C'eſt le début de la Scéne I. du III. Acte, où Nabuchodonoſor ſe livrant aux fougues impétueuſes de ſon orgueil, ſe préfére lui-même au Dieu Maître de l'Univers. Voici quelques Vers Iambes de Malapert :

.... Genere mortali altior,
Par gradior Aſtris : omnis aut unum

Dominum ſubactus Orbis, aut unum
timet
Laceſſere hoſtem . . . . Juppiter poſthac
mihi
Certare ſolus auſit ; at niſi abditus
Cœlo lateret, ſi pedem liceat pedi
Conferre, vincam . . . Quid Deûm tur-
bam moror ?
Si ſunt tamen Dî. Juppiter cœlo im-
peret,
Ventoſque ſenſûs domitet expertes :
meum eſt
Regnare vivis : imbribus cœlum ob-
tegat,
Tegam ipſe telis : fulmen incertum vi-
bret,
Timidoſque inani territet populos ſono:
Non hæc triſulcum dextra, ſed telum
vibrat,
Quo deſtinatum certiùs figit caput, &c.

Vers du P. Carpani, Acte IV.
Scéne I.

Imperet olympo Juppiter : terris meum
eſt

Jura dare. Motus ille cœlorum regat;
Regam ipse Populos. Astra festivo sono
Celebrent, colantque, qui præest cælo,
Jovem.
At mole tellus stans suâ attollat mihi
Simulacra & aras, meque regnantem
colat
Latèque Dominum. Nec suum objiciat
Tonans
Plerumque inane fulmen. Ætnæo in
specu
Nulla licet incus resonet, ignavus
Faber
Licet ore stertat Lemnius; nunquam
vacat
Mea dextra telis; irrita haud unquam
cadunt, &c.

Reste à voir si Jupiter, du tems de Nabuchodonosor, étoit reconnu pour Dieu dans Babylone. C'est l'affaire des deux Poëtes, & non la nôtre.

VI. Le brave *Mathathias*, sujet de la sixiéme & derniére Tragédie du P. Carpani, fait dans cette

Piéce avec ses trois fils un rôle glorieux à la Religion du vrai Dieu. L'Auteur suppose que *Jonathas*, le plus jeune de ses enfans est arrêté par surprise, & détenu prisonnier dans le Camp de *Gorgias*, Lieutenant du Roi *Antiochus*. Cet Officier fait tout l'imaginable, pour engager son captif à offrir de l'encens à l'Idole du Prince, mais voyant qu'il n'en peut venir à bout, il concerte une ruse avec *Nachor*, pere nourrissier de Jonathas & Renégat secret de la foi de ses peres, pour persuader à Mathathias que l'unique moyen de procurer l'élargissement de son fils, est de faire semblant de fléchir le genou devant le faux Dieu. Comme il sent que Mathathias a horreur de la proposition, il use d'un autre stratagême : il déclare au pere que le fils vient d'abjurer la Religion des Israëlites, pendant que Gorgias de son côté en dit autant de Mathathias au jeune prisonnier. La fausseté de tout ceci

né se découvre qu'après bien des péripéties qui font la base de deux ou trois Actes..... Mathathias, après avoir éludé tous ces piéges, se trouve présent au sacrifice avec Jonathas, Simon, & Judas ses enfans, pour voir si quelque Israëlite aura l'audace de sacrifier à l'Idole. Il massacre sur l'Autel le renégat Nachor, prêt à rendre l'hommage sacrilége, & le Viceroi Gorgias avec les faux Prêtres.... &c. Cette Piéce a son mérite, & ne dément point les précédentes. Partout on sent que l'Auteur a beaucoup d'intelligence des saintes Ecritures, dont il séme à propos plusieurs traits choisis, dans le cours de ses Piéces.

En faisant cet Extrait, nous nous sommes convaincus plus que jamais, qu'une bonne Tragédie est une sorte d'Ouvrage qui demande beaucoup d'art, de combinaison, de génie & d'exercice. Ce qui nous surprend, c'est que plusieurs jeunes Poëtes, sans ex-

périence, osent entreprendre & même produire sur la scéne un genre de Poësie si supérieur à leurs forces. Ce sont autant de petits oiseaux qui prenent l'essor avant que d'avoir essayé leurs aîles. Qu'on nous en montre un qui, comme le jeune Auteur de *la Didon*, pour essai de son talent ait donné une piéce de Maître.

ARTICLE CXII.

CHYMIE HYDRAULIQUE pour extraire les Sels essentiels des Végétaux, Animaux, & Minéraux avec l'eau pure. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard. *Par M. L. C. D. L. G.* 1745. *in*-12. *pages* 390.

LA Chymie depuis long-tems passe pour un art, qui doit surtout à l'action du feu, ce que ses opérations ont de merveilleux & d'utile. Ce ne peut être donc sans causer quelque étonnement

qu'on annonce ici une *Chymie Hydraulique.* Ce n'eſt point au reſte un projet hazardé, & qu'on propoſe à l'examen du Public, à deſſein de réveiller ſon attention, & de s'en faire connoître à quelque prix que ce ſoit. Une exécution heureuſe, & conſtatée par une expérience journaliére pendant pluſieurs années, éloigne à cet égard tout ſoupçon de ſurpriſe. L'illuſtre Auteur d'une ſi belle découverte eſt fort au deſſus des éloges que pouvoit lui attirer la qualité d'excellent Chimiſte; & ſon attention à faire part de ſon ſecret, n'eſt qu'une ſuite de cette charité noble & active, qui l'attache depuis long-tems au ſoulagement des Malades.

On a toujours dû s'appercevoir que l'action du feu, en décompoſant les mixtes, en altéroit les parties les plus précieuſes, & ce qu'on appelle ſels eſſentiels. Peut-être le mal ne paroiſſoit-il pas grand; comment d'ailleurs ſe dé-

fier d'une pratique si bien autorisée? Enfin M. L. G. D. L. G. a osé douter & chercher un dissolvant plus docile sous la main de l'Artiste, & capable de dissoudre sans détruire. Après bien des essais, ses conjectures étant pour l'eau la plus pure, quelques réfléxions sur ce qui arrive au bois flotté ont achevé de le déterminer. C'est ainsi que les faits les plus ordinaires peuvent conduire à des découvertes assez singuliéres ; mais il faut être au dessus du commun, pour mettre si bien à profit ce qui frappe si peu la multitude. Le nouveau dissolvant une fois connu, il restoit à trouver la maniére la plus propre pour l'employer; c'est ce que l'Auteur du nouveau Traité de *Chimie* explique avec soin : mais auparavant, il a cru devoir réunir sous un point de vue les principes & les notions, qui sont d'usage parmi les Chimistes.

Tous les mixtes ordinairement se rangent sous trois différentes

classes ou trois *regnes.* Les Plantes, les Gommes, les Sucs, les Fruits &c. forment le *regne Végétal*; le *regne Animal* comprend tous les *Animaux*; enfin le *regne Minéral* s'étend sur les Métaux, les *Marcassites*, les *Pyrites*, &c. Les plus nobles parties du régne Minéral sont l'Or, autrement le *Soleil*, l'Argent ou la *Lune*, le Cuivre ou *Vênus*, le Fer ou *Mars*, le Plomb ou *Saturne*, l'Etain ou *Jupiter*, le vif Argent ou *Mercure*; car on sçait que dans la Chimie ancienne, mystérieuse jusqu'à occasionner d'étranges soupçons contre les Adeptes, chacun des Métaux avoit son caractére Hiéroglifique.

Il n'est point de Mixte qui dans la décomposition ne présente ce qu'on appelle *Eléments*, le *Mercure*, le *Soufre*, le *Sel*, le *Phlegme*, la *Tête morte*, ou *Terre damnée*. Cependant d'habiles Chimistes ont cru que le Sel étoit quelquefois une nouvelle production du feu. Quelques expériences faites sur le

Salpêtre, brulé avec du Tartre, rendent la choſe aſſez douteuſe. M. le Comte de la Garaye en convient; mais d'ailleurs, il prétend démontrer par la nouvelle façon de décompoſer les Mixtes, qu'il n'en eſt point dont on ne puiſſe extraire des Sels eſſentiels. Les réfléxions qu'il fait enſuite ſur les inconvéniens de la Chimie ordinaire, pourroient bien n'être pas du goût de tout le monde; & le danger eſt d'autant plus grand que c'eſt heurter de front un préjugé défendu par un long uſage.

Il attaque également ce qu'on nomme *infuſion*, *décoction*, *extrait*, *fermentation*, *calcination*. Quelques-unes de ces différentes façons de procéder, laiſſent toujours réunies aux principes actifs des parties groſſiéres, ſuperflues, accompagnées d'une odeur déſagréable & importune, qui ſemble faire payer trop cher à un Malade la guériſon que le reméde opére. La fermentation détruit la vertu des

Sels en les divisant trop ; car cet axiome chimique est également vrai dans toutes ses parties, *salia non agunt nisi dissoluta, nec agunt si dissoluta nimis.*

L'Huile est totalement brulée dans l'*incinération*, & le Sel essentiel devient un Sel *Alcali*, & corrosif ; celui du Quinquina n'est plus fébrifuge ; ceux du Séné, de la Rhubarbe & de la Casse ne purgent point. En voilà sans doute assez pour ôter à la Chimie ordinaire une partie de son mérite, mais peut-on se flater que les Mixtes soient moins maltraités par le nouveau dissolvant ? C'est ici que le Défenseur de la nouvelle méthode a toute sorte d'avantages ?

Il faut d'abord établir la possibilité d'extraire, sans le secours du feu, les parties médicinales du Mixte. C'est l'expérience même qu'on fait parler ; elle apprend, dit-on, « que par le moyen de „ l'eau, qui est un menstrue uni- „ versel, analogue à tous les

„ Mixtes, on peut séparer les par-
„ ties grossiéres & impures d'avec
„ ce qui est pur & utile, les hui-
„ leuses comme les gommeuses.
„ Par exemple, c'est dans l'eau
„ que se dissout le Savon, composé
„ d'huiles & de sels, & presque
„ tous les corps sont savoneux. „
Cependant une Plante résineuse & un végétal huileux se défendroient long-tems contre l'eau qui ne seroit point agitée; il faut donc seconder l'action de l'eau par une agitation entretenue quelquefois l'espace de plusieurs jours. L'instrument qui a paru le plus propre à procurer à l'eau le mouvement nécessaire, est une espéce de bâton ou moussoir à ailerons, qu'on laisse descendre jusqu'à un doigt du fond d'un vase de terre grise, qui renferme le mixte & la quantité d'eau nécessaire. Au haut du moussoir, est une petite poulie où passe la corde d'une roue que fait aller un Ouvrier Cette façon de travailler à la décomposition du mixte, s'appelle *trituration*.

Comme il eſt encore bien des opérations qui doivent ſuccéder à la trituration, M. L. C. D. L. G. s'eſt donné la peine d'entrer dans le plus grand détail. Il fournit juſqu'à l'idée d'un laboratoire, propre à toutes les préparations néceſſaires ; idée d'autant plus ſûre, qu'elle eſt exactement l'eſquiſſe de ce qu'il a fait exécuter chez lui.

La briéveté qui convient à un Extrait, ne permet pas de rapporter ici les diſſolutions heureuſes de bien des mixtes, aſſujettis au nouveau diſſolvant, & d'autres analyſes tout à fait agréables, dont on donne un détail curieux & inſtructif. Nous dirons ſeulement un mot des Minéraux ; c'eſt peut-être à ce *régne* que bien des perſonnes attendent l'Auteur, comme à l'écueil où doit échouer ſon projet. Sans s'arrêter tout à fait à l'autorité de pluſieurs Chimiſtes habiles, & aux exemples que quelques-uns ont donnés de l'action réelle de l'eau ſur les Métaux

pour les dépouiller de leurs Sels M. L. C. D. L. G. léve toute inquiétude à ce sujet. Des épreuve réitérées lui ont appris qu'un *trituration* opiniâtre, mais toujou sûre, fournissoit les Sels essentiel de l'Or même & de l'argent, ré duits auparavant par la lime e une poussiére très-fine.

La *Chimie Hydraulique* s'éten donc aussi loin que le demand l'intérêt du Public, sans aller ju qu'à faire concevoir de folles e pérances. Il reste seulement à sç voir, si les Sels essentiels qu'el présente ont dans la pratique to l'effet qu'on s'est proposé, c'e l'objet principal, & l'Auteur n pas dû le perdre de vue. Un Jou nal qu'on a mis à la suite du Tra té, satisfait entiérement sur point. On y voit plusieurs guér sons assez étonnantes, opérées e très-peu de tems, par les seu Sels essentiels de la nouvelle *Ch mie*. Enfin, pour achever l'espé de triomphe qu'elle paroît mér

ter, il ne manquoit plus, ce ſemble, que de voir dépoſer en ſa faveur les perſonnes même engagées en quelque façon par Etat à défendre l'ancienne méthode. Une Lettre de la Faculté de Médecine de Paris, comble toute eſpérance à cet égard. On y voit que la Faculté, ſur le rapport de Meſſieurs *Lemery*, *Col-devilars*, *Malouin* & *Pipereau*, approuve & loue la façon ingénieuſe dont M. I. C. D. L. G. prépare les Sels eſſentiels. Un ſuffrage ſi flateur fait qu'on eſt moins ſurpris de la chaleur avec laquelle un Anonyme reléve quelques doutes échapés à M. *Geofroy* ſur la nature des Sels eſſentiels, extraits par la nouvelle façon, & ſur la nouveauté de la Machine employée pour la trituration. C'eſt dans un Mémoire que ce Sçavant Académicien donna il y a quelques années, ſur la maniére de préparer les extraits de certaines Plantes. Il eſt vrai cependant que cet habile Chimiſte, ſans

donner la préférence à la nouvelle méthode, en dit aſſez dès-lors pour faire eſpérer à ſon Auteur une approbation univerſelle.

ARTICLE CXIII.

LE MAI RE DES NOVICES dans l'art de chanter ; ou, Regles générales, courtes, faciles & certaines, pour apprendre parfaitement le Plein-chant ; précédées de quelques motifs &c. Par Frere Remi Carré, Prêtre Religieux Profés de l'Abbaye de S. Amand de Boixe, &c. A Paris, chez le Breton, rue de la Harpe 1744 in-4°. environ 150 pages.

CE Livre reſpire partout la piété, mais une piété douce & qui n'eſt pas incompatible avec la joye du cœur & une certaine gayeté d'eſprit. Car ſi le monde a ſa Muſique, l'Egliſe a ſon Plein-chant, qui contient même tout le fonds de la Muſique, dont il a été

l'origine & le berceau pendant une longue antiquité. C'eſt une erreur de croire que la Religion interdiſe les accens de la joye la plus vive & la plus ſatisfaiſante. Elle n'en réprime que les excès & les abus.

Le chant le plus uni eſt toujours une expreſſion de joye, & il eſt remarquable que tous les actes de Religion ſoient, par les diſpoſitions les plus canoniques, accompagnés de chant; & que les Sociétés les plus auſtéres en renonçant aux plaiſirs du monde, ayent la plûpart conſacré le plaiſir de chanter, qui eſt un grand plaiſir; parce qu'encore une fois la piété, non ſeulement n'exclut pas, mais procure peut-être même les plus grands, ou du moins les plus vrais plaiſirs.

Une choſe remarquable encore, eſt que le chant de l'Egliſe ſoit communément beau, noble, grand, plein d'expreſſion, harmonieux. Ce n'eſt pas du chant de

l'Eglise, c'est de l'Eglise même que les gens d'un certain monde sont dégoûtés; & ce n'est point tant la Musique comme Musique, qu'ils préférent au Plein-chant, que les paroles licentieuses qui l'accompagnent, ou le concert des personnes ou personnages qui l'exécutent ou qui en sont les spectateurs, & les coopérateurs.

Dans l'Eglise, ceux mêmes qui chantent, ne sont proprement qu'*Auditeurs*: ils n'ont que le plaisir des oreilles & de la pure Musique. Les oreilles sont un sens tout spirituel, par lequel nous ne commerçons qu'avec Dieu & avec les esprits. A l'Opéra on n'est presque que *Spectateur*, & comme acteur. Son Spectacle plutôt que sa Musique intéresse tous les sens, & n'intéresse que les sens. Par les yeux on ne voit que les corps, leurs surfaces mêmes. Et le plaisir de la Musique mondaine est un plaisir tout corporel, comparé à celui du Plein-chant qui est tout spirituel.

Qu'on ne méprise donc point, qu'on ne croye point au moins indigne des Mémoires de Littérature, consacrés aux Sciences & aux beaux Arts, le Livre d'un pieux Maître de Novices, qui propose une nouvelle méthode de Plein-chant avec autant de zéle, que d'autres ont de passion pour la perfection de la Musique, à laquelle ils sont dévoués.

On sent ce zéle infiniment louable dans toute la Préface de l'Auteur, où il fait connoître l'imperfection avec laquelle les louanges de Dieu se chantent, ou souvent ne se chantent pas, & ne font que se psalmodier ou se réciter dans les Eglises & dans les Monastéres de Campagne; & il excite les Ecclésiastiques & les Religieux à se rendre un peu plus habiles dans le Plein chant. Rien n'édifie tant les gens de la campagne, & ne les rend plus assidus aux Eglises, que le chant auquel ils aiment tous à participer de leur

mêmes, de leur nombre & de leurs différentes figures & espéces. Le septiéme, des ligatures ou liaisons, des demi-notes breves, du bemol, du becarre, & autres figures ou caractéres. Le huitiéme des tons & demitons, des naturels s'entend, comme de *ut* à *re* un ton, de *mi* à *fa*, de *si* à *ut* un demiton. Le neuviéme Chapitre est sur les intervalles du Plein-chant octave, quinte, &c. & principalement des tierces majeure & mineure.

Le dixiéme Chapitre est sur les tons des Pseaumes & des piéces de chant, Introïte, Offertoires &c. Et voilà à peu près tout ce que ce Livre contient de méthodique pour ceux qui montrent le Plein-chant, plutôt que pour ceux qui voudroient l'apprendre sans Maître. Le reste du Livre, qui en fait plus de la moitié, est une suite de morceaux qui servent d'exemple aux Leçons précédentes.

ARTICLE CXIV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN.

PRix proposé par l'Académie des Sciences de cette Ville.

Question. *Déterminer l'ordre & la loi que le vent devroit suivre, si la terre étoit environnée de tous côtés par l'Océan, de sorte qu'on pût en tout tems prédire la direction & la vitesse du vent pour chaque endroit.*

Pour encourager les Sçavans de tout Pays, on propose un Prix de 50 ducats. Ils sont priez d'envoyer leurs Piéces en Latin, ou en François, ou en Allemand, avec un caractére lisible, avant le commencement d'Avril 1746; & de les

adresser à M. *Kies*, Astronome de l'Académie, qui en donnera son *Recepisse*. On prie aussi les Auteurs de ne se point nommer, mais de mettre simplement une devise, & d'y joindre un billet cacheté, qui contiendra avec la devise, leur nom, & leur demeure. Le jugement de l'Académie sera publié dans l'Assemblée générale du 31 de Mai 1746.

Joannis Frederici Schreiber Regiomontani Observationes de Pestilentiâ, quæ annis 1738 *&* 1739 *in Ucrainia grassata est*, &c. Observations de M. Schreiber sur la peste, qui affligea l'*Ucraine* en 1738 & 1739. *in*-12. *A Berlin, chez Ambroise Haude* M. DCC. XLIV. & *se trouve à Paris, chez Guillaume Cavelier* pere, Rue *S. Jacques*.

L'Auteur a rassemblé dans ce Livre les Observations de plusieurs Médecins & Chirurgiens sur la peste de l'*Ucraine*, & il y a joint un Supplément sur la peste parti-

culiére d'*Odzacovv*, qu'il croit avoir été l'origine de toute la contagion qui a désolé l'*Ucraine*. Il est dans le sentiment ancien sur la communication de la peste ; selon lui l'air en est le véhicule, & le commerce avec les pestiférés en est l'occasion. On trouve dans ce petit Ouvrage bien des remarques utiles pour ce tems de calamité publique ; quelque chose de plus uni & de plus développé dans le stile auroit pu soulager l'attention du Lecteur.

ANGLETERRE.

De Londres.

Voyages & Expéditions de Pyrrus, Roi d'Epire. Par J. *Gautier.* in-8°. divisé en six Livres. C'est un Ouvrage dans le goût du *Télémaque* & des Voyages de *Cirus* ; mais il embrasse plus de matiéres ; on auroit pu l'intituler *Histoire de Pyrrus, Roi d'Epire*, si ce n'est qu'il

s'y trouve trop de fictions, de discours & de moralités.

The Roman History, &c. Histoire Romaine, depuis la fondation de Rome, jusqu'à la ruine de la République; Tome II. par M. *Hooke* in-4°. Ce volume comprend les trois guerres *Puniques*, les deux *Illyriques*, *l'Asiatique*, les deux *Macedoniennes*, les avantures des *Gracches*. On fait beaucoup de cas de cet Ouvrage; on trouve que l'Auteur est exact, judicieux, & qu'il a le stile qui convient à une bonne Histoire. Le volume suivant sera poussé jusqu'à la Bataille d'*Actium*, derniére époque de la République Romaine.

Les Campagnes du Roi Guillaume & de la Reine Anne, depuis 1689 jusqu'en 1712, avec un nouveau système de Discipline Militaire pour un Bataillon en action, & l'exercice le plus important de la Cavalerie. Par feu M. *Kane*, Gou

verneur de Minorque, *in*-8°. Ce Livre eſt en Anglois, & ne peut manquer de piquer la curioſité de la Nation.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Œdipus Evangelicus Sacrarum Antiquitatum, ex Moſe, Prophetis, & Pſalmis Ænigmata, clave cognitionis reſolvens : Œdipe Evangélique, pour réſoudre les Enigmes des Antiquités Sacrées, ſuivant la Doctrine de Moyſe, des Prophêtes, &c. *Par M. Bernard-Sebastien Cremer*, &c. *in*-4°. Pages 928. M. DCC. XLV.

L'Auteur de cet Ouvrage eſt perſuadé que tout eſt ſymbolique dans les Livres de *Moyſe* & dans les Prophêtes; que tout y eſt plein de *Types*, d'*Allégories* & d'*Enigmes*. Par exemple, on s'eſt donné bien de la peine, pour expliquer littéralement les Titres des Pſeau-

mes ; M. *Cremer* a pitié des faiseurs de systêmes sur cela. Ces Titres, selon lui, n'expriment ni des *instruments de Musique*, ni des *commencements de Cantiques*, ni des *Cérémonies du Temple* ; ce sont des *Symboles* & des *Types*, il prétend en avoir la *clef* ; & il débite pour l'expliquer une Doctrine prodigieuse, qui n'aura pas l'avantage de persuader tout le monde.

Westein vient d'achever deux Edition magnifiques ; la premiére de *Diodore de Sicile*, 2 *in-fol*. L'Autre de Virgile, *cum notis variorum*. quatre vol. *in-4°*.

Le même a publié depuis peu le Tom. XI. de l'Histoire Romaine de M. *Rollin*, continuée par M. *Crevier*.

On trouve chez Isaac *Tirion* & Jacques *Lovering* les Livres suivants, *en Hollandois* :

Physique Expérimentale par *Désaguliers* 2. Vol. *in-4°*.

des Sciences & des beaux Arts. 1263

Traité de la Jurisprudence Civile, 8°.

6e. Vol. *de l'état présent des Provinces Unies.* 8°.

Description de l'Election des Empereurs, &c.

L'état présent des Pays-Bas François & Autrichiens.

D'UTRECHT.

Chez Pierre *Muntendam: Praxis Medica, sive Commentarium in Aphorismos Hermanni Boerhaave, de Cognoscendis & Curandis Morbis.* 5. Vol. *Editio* 4a.

DE LEYDE.

Chez S. Luchtmans : *Le Vaisseau de l'Etat nommé prudence. Par* Antoine *Van-Hadveld* 4°.

Nouvelle Edition de *Suetone* de Gronovius.

Chez Corneille Haak : *Nouvelle Edition du Rationarium temporum de Petau, continué jusqu'à* ...
tems. 8°.

Chez Philippe Bonk : *Incerti Scriptoris Græci Fabulæ aliquot Homericæ de Ulyssis erroribus Ethicè explicatæ : vertit, Notasque adjecit Joh. Columbus* 8°.

FRANCE.

DE PARIS.

Le R. P. Matthieu *Texte*, Dominicain, a fait depuis peu une *Dissertation sur l'origine du nom de Dauphin*, que portent les fils aînés de France. Il y discute avec soin la cession du Dauphiné, faite par *Humbert II.* Comte de la Tour Dupin, & Dauphin de Viennois. Ce trait d'Histoire est dans toutes nos Annales; mais comme un célébre Critique avoit paru douter, dans ses feuilles hebdomadaires, que *Humbert* eut embrassé l'état Religieux, dans l'Ordre de S. Dominique, après avoir quitté ses Etats; le P. Texte a démontré ce fait d'une maniére qui ne laisse plus

d'équivoque ; il a fait transcrire l'Epitaphe de ce Prince, qu'on lit dans l'Eglise des Dominicains de Paris, Rue S. Jacques. Humbert y est désigné par toutes ses qualités successives de *Dauphin de Viennois*, de *Frere Prêcheur*, de *Patriarche d'Alexandrie*, & d'*Administrateur perpétuel de l'Archevêché de Reims*. Cette Epitaphe se trouvoit déja dans plusieurs Ouvrages, en particulier dans les Mémoires pour l'Histoire de Dauphiné par M. de Valbonnays, & il en est aussi fait mention dans le XIII. Vol. de l'Histoire de l'Eglise Gallicane. Le P. Texte ayant communiqué la copie de ce Monument à l'Ecrivain Périodique dont nous avons parlé, celui-ci a fait, comme tous les amateurs du vrai ne manquent point de faire en pareille rencontre, il s'est dédit de bonne grace, il a reconnu que sa Critique, sur ce point, avoit été précipitée ; & telle a été la fin de ce petit démêlé Littéraire.

Décembre 1745.

On a publié une Brochure bie écrite, intitulée: Demetrius Soter ou *le rétablissement de la Famill Royale sur le Trone de Syrie.* L fond de l'Histoire est vrai : *Démé trius* surnommé *Soter*, fils de Se leucus *Philopator*, fut long-tems er otage à Rome; il s'échappa pou aller régner en Syrie, dont l Trône avoit été usurpé par Antio chus l'*Illustre*, & étoit injustemen retenu par Antiochus *Eupator* Mais la fiction & l'apologue ré gne dans tous les autres incident de cette Histoire. La Cour d'Eupa tor, & sa maniére de gouverner les premiers exploits de Demetrius ses talents, ses espérances, surtou la défaite du Général Epok (Kope) peignent des événements qui atti rent aujourd'hui l'attention d toute l'Europe. La plume qui a tracé cette ébauche, mérite d'écri re en entier la révolution de Sy rie, mais il faut pour cela que le Lacunes de son Manuscrit soient remplies.

ARTICLE CXV.

CATALOGUE DES OUVRAGES

dont il est fait mention, dans les douze Volumes de ces Mémoires, pour l'année M. DCC. XLV.

*La marque * désigne ce qui n'est annoncé que dans les Nouvelles Littéraires.*

§. I.

RELIGION, ECRITURE SAINTE, THÉOLOGIE, CONTROVERSE.

LA Sainte Bible, Tome II. contenant l'Exode. Mai, page 761.

Lettre d'un *Quaker* à M. de Voltaire. Avril, 704.

L'Esprit de J. C. & de l'Eglise sur la fréquente Communion, par *Décembre* 1745.

le P. *Pichon* Jésuite. Octobre, 1784.

Lettre écrite de Genève sur un *nouveau Traité de la Verité de la Religion Chrétienne.* Novembre, 2005.

Peremptorium Iconomachiæ, &c. Autore Lud. *Andruzzi*, &c. Décembre, 2203.

* Théologie de Thomas Stackouse, *traduite de l'Anglois.* Juillet, 1321.

* *Réponse touchant la maniére dont Dieu se révéle, & touchant les Miracles qui accompagnent la révélation.* Juillet, 1321.

* *Chronologie sainte* par *Bedford*, traduite de l'Anglois. Juillet, 1321.

* Mémoire sur l'origine & sur l'usage du mot *Alleluia.* Septembre, 1703.

* Discours de M. l'Archevêque de Tours, contre un Livre intitulé: *Les pouvoirs légitimes du premier & du second Ordre.* Septembre, 1706.

Décembre 1745.

des Sciences & des beaux Arts. 2269.

* Explication des Révélations de S. Jean. *Livre traduit en Hollandois, de l'Anglois de Moyse Lovvman.* Octobre, 1896.

* Conférences d'Angers sur les Cas réservés. Octobre, 1896.

* Explication du 53 *Chap. d'Isaye, & une Dissertation sur les Lépreux.* Novembre, 2083.

* Histoires de la Bible, gravées par le sieur de *Marne*. Novembre, 2089.

§. II.

Saints Peres, Auteurs Ecclésiastiques.

Histoire des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques, par Dom *Ceillier*. Tom. X^e^. Janv. 5. Avril, 570.

Lettres sur un projet d'examen par rapport aux Editions récentes des Saints Peres. Mars, 500. Juillet, 1219.

Epistolarum Reginaldi Poli S. R. E. Cardinalis Pars I. Août, 1496.

S. P. N. Ephraëm Syri Opera om-

Décembre 1745. 5 D

nia, &c. Octobre, 1765.

* Traduction du Livre de S. *Cyprien* de l'*Unité de l'Eglise*. Par M. l'Evêque de *Marseille*. Janvier, 184.

* *Vindiciæ Sermonis S. Ildefonsi Archiepiscopi Toletani de Perpetuâ Virginitate B. M. V.* à Lud. *Andruzzi* Comite S. Andreæ, &c, Juin, 1124.

§. III.

HISTOIRE UNIVERSELLE, CHRONOLOGIE, GÉOGRAPHIE.

* *Diodore de Sicile*, nouvelle Edition en Hollande, 2 *in-folio*. Décembre, 2262.

* *Rationarium temporum* du P. Petau, continué jusqu'à ce tems. Nouvelle Edition en Hollande, 8°. Décembre, 2263

§. IV.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Eccléſiaſtique & Civile d'Auxerre, par M. l'Abbé *le Beuf.* Mars, 398.
Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, par les PP. *Fontenai* & *Brumoi Jeſuites.* Tome XI. Avril, 607.
Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile de Verdun. Mai, 783.
Gallia Chriſtiana. Tom. VII. Mai, 855. Tom. VIII. Juin, 1031.
Hiſtoire des Sacrements. Par le R. P. D. *Chardon*, &c. Juin, 953. Août, 1364. Octobre, 1721. Décembre, 2169.
Acta Sanctorum Auguſti, Tomus VI. Juin, 991. Juillet, 1163. Septembre, 1567.
Nouveaux Mémoires des Miſſions *de la Compagnie de Jeſus*, dans le Levant. Juillet, 1232.
Hiſtoire de l'Abbé *Joachim*, Abbé de Flore. Août, 1464. Septembre, 1662.
Hiſtoire des Hommes Illuſtres de l'Ordre de S. Dominique, &c. Par le R. P. *Touron*, &c. Tom. I. Novembre, 1987. Décembre, 2125.

§. V.

HISTOIRE PROFANE, RELATIONS, VOYAGES.

Nouvel Abregé de l'Histoire de *France*, &c. Par M. le Président *Henault*. Janvier, 94. Février, 255.

Histoire du Traité de Westphalie. Par le P. *Bougeant* Jésuite. Janvier, 138. Février, 348. Mai, 912.

Eclaircissements Historiques sur les origines Celtiques & Gauloises, &c. Par le R. P. D. *** Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. Février, 220.

Journal d'un Voyage fait dans l'Amérique Septentrionale, par le P. de *Charlevoix* Jésuite. Février, 317. Mars, 511.

Voyage du Capitaine Robert *Lade*, &c. Février, 334. Mars, 528.

Histoire Générale de la Marine, &c. Mars, 474. Mai, 837. Juin, 977.

Deux Dissertations qui ont remporté les Prix à l'Académie de Soissons, &c. Avril, 653.

Dissertations sur la fondation de la Ville de Marseille, Juin, 1093.

Histoire de Cicéron, &c. Par M. *Morabin.* Avril, 727. Juillet, 1145.

Voyage de Languedoc & de Provence. Juillet, 1250.

L'art de fixer dans la mémoire les faits de l'Histoire de *France.* Septembre, 1593.

Mémoires de Maximilien de Béthune, Duc de *Sully.* Septembre, 1604. Novembre, 1966.

Histoire de Charlemagne, par M. de la *Bruere.* Septembre, 1625.

Réfléxions sur un Ouvrage annoncé dans le Journal des Sçavans, au sujet d'*Americ Vespuce* & de *Christophe Colomb.* Octob. 1881.

Histoire de Louis XIV. Par M. Reboulet. Décembre, 2105.

* *Richard Leben*, &c. Histoire de *Richard*, Comte de Cornouaille & de Poitou, fils du Roi *Décembre* 1745.

Jean sans Terre, &c. Par M. *Gebaver*. Janvier, 181.

* Histoire de *Charles* XII. Roi de Suede, par M. *Nortberg*. Tom. I. *in-fol.* Mars, 548.

* Traduction de *Tite-Live* en Anglois. Mars, 555.

* Traduction Angloise des Avantures de *Dom Quichotte*. Mars, 555.

* Collection des *Historiens des Gaules & de la France*. Tom. IV. & V. Avril, 753.

* Relation d'un Voyage dans les principales Villes d'Angleterre. 8°. Mai, 933.

* Traité Historique de l'Election de l'Empereur. Mai, 939.

* Description des Villages de la *Hollande*. Juillet, 1319.

* Voyage autour du monde, par le Chevalier George *Anson*. Juillet, 1320

* Histoire de Groenlandt, *écrite en Danois*. Juillet, 1321.

* Histoire Générale des Voyages. Tome 1. *in*-4°. Septembre, 1711.

* Dissertation par où l'on prouve que la Hollande a toujours été une République. Novembre, 2083.

* Histoire des Anciens Empires de l'Asie jusqu'à la mort de *Cyrus*, &c. Novembre, 2084.

* Histoire de Languedoc. vol. V. Novembre, 2088.

* Voyages & Expéditions de Pyrrus, Roi d'Epire. Déc. 2259.

* *The Roman History*, &c. Histoire Romaine. Tom. II. *in*-4°. par M. *Hooke*. Décembre, 2260.

* Les Campagnes du Roi Guillaume & de la Reine Anne. 8°. *en Anglois*. Décembre, 2260.

* Tome XI. de l'Histoire Romaine, commencée par M. *Rolin*, continuée par M. *Crevier*. *Edition de Hollande*. Déc. 2262.

* Vol. 6^e^. de l'état présent des Provinces Unies. 8°. Décembre, 2265.

* Description de l'Election des Empereurs. Décembre, 2265.

* L'état présent des Pays-bas Fran-

çois & Autrichiens. Décembre, 2263.

* Suetone de *Gronovius*. Edition de Hollande. Décembre, 2263.

* Dissertation du R. P. Matthieu Texte, *sur l'origine du nom de Dauphin*. Décembre, 2264.

§. VI.

ANTIQUITÉS, MÉDAILLES, INSCRIPTIONS.

Dissertation du P. Jean Luc *Zuzzeri*, Jésuite de Rome, sur une Médaille d'*Annia Faustina*. Août, 1445.

* *Numismata Imperatorum Romanorum præstentiora à* Jul. Cæs. *ad* Posthumum *usque ;* per Joan. *Vaillant Romæ*, &c. Février, 362.

* Edition du Traité de Plutarque sur *Isis* & *Osiris*. Mars, 554.

* *Antiquitates Midletonianæ*, &c. ou Recueil de 23 Dissertations sur divers monuments de l'Antiquité. Juin, 1131.

* Explication d'une Médaille d'Or *Décembre* 1745.

trouvée à Paris. Juin, 1133.

* Inscriptions employées dans les Fêtes de *Lisle* au retour de sa *Majesté*. Août, 1519.

§. VII.

MORALE, SERMONS, DISCOURS DE PIETÉ, LIVRES DE DÉVOTION.

Œuvres de Messire Edme Mongin, Evêque de *Bazas*, contenant ses Sermons, &c. Juillet, 1194.

Idée générale d'un Livre intitulé *Année du Chrétien*. Juillet, 1301.

Idée des Oraisons funébres, avec la comparaison de celles de M. *Bossuet* & de M. *Flechier*. Novembre, 1913.

* Traduction en François du Livre de M. l'Abbé *Muratori sur la Charité envers le prochain*, &c. Janvier, 186.

* Entretiens Spirituels pour instruire, consoler & exhorter les Malades. Par M. *Pontas*. Mai, 946.

* Retraites à l'usage des Religieuses. Par M. *Tiberge*, &c. Juin, 1135.

* Traité des plaisirs & des peines dans la vie à venir. Juillet, 1319.

* Trois Sermons pour encourager les Soldats : *Livre Hollandois*. Juillet, 1321.

* Complainte sur la mortalité des Bestiaux. Juillet, 1321.

* Le meilleur bien ou la vraye félicité. *Traduction de l'Allemand*. Octobre, 1895.

* Pélerinage du Calvaire. Octobre, 1905.

* *Oratio de imperfecta Ecclesiæ Militantis felicitate*. Oct., 1896. La même en Hollandois. Novembre, 2084.

* Le Maître des Mœurs Hollandois, &c. Novembre, 2083.

§. VIII.

DROIT, POLITIQUE.

Institutiones Juris Universalis Naturæ & Gentium. Autore PI- *Décembre* 1743.

des Sciences & des beaux Arts. 2279
nat. *Schwvartz* Soc. Jesu. Mai, 819.

Lettre d'un Noble Genois à un Noble Vénitien. Octob., 1826.

Arrêts de Réglements rendus par le Parlement de Provence. Octobre, 18[illegible]8.

Traité des Testaments, Codicilles, &c. Novembre, 2047.

* Discours prononcés au Parlement de Provence, par un de Messieurs les Avocats Généraux. Février, 363.

* Deux Lettres d'un Pair de la grande Bretagne à l'Archevêque de Cantorberi, sur l'état des Affaires de l'Europe. Juillet, 1317.

* J. O. Veltenbergii *Principia Juris secundum Ordinem Digestorum.* Juillet, 1320.

* Lettre de feu M. de Louvois à M. le Maréchal d'Humiéres sur le Siége de Gand, &c. Juillet, 1323.

* Coutumes de l'Isle de Texel. Octobre, 1895.

* La Hollande humiliée par la mortalité des Bestiaux. Octobre, 1896.
* Traité de la Jurisprudence Civile. Décembre, 2263.
* Le Vaisseau de l'Etat nommé *Prudence*. Décembre, 2263.
* Demetrius Soter, ou le *rétablissement de la Famille Royale sur le Trône de Syrie*. Déc. 2266.

§. IX.

PHILOSOPHIE, MATHÉMATIQUES, HISTOIRE NATURELLE, MÉDECINE.

Leçons de Physique Expérimentale. Par M. *Nollet*. Tom. II. Janvier, 55. Tome III. Juillet, 1277. Août, 1412.
Assemblée publique de l'Académie des Beaux Arts de Lyon du 2 d'Octobre 1744. Févr. 197.
Histoire de l'Académie Royale des Sciences, &c. Mars, 430.
Catalogues raisonnés des trois Cabinets curieux de Messieurs de ... *Décembre* 1745.

Lorangere, de la *Mosson*, & de la *Roque.* Avril, 620.
Effets de deux mouvements pour l'élévation des eaux dormantes. Avril, 697.
Mémoires d'Artillerie, par M. *Surirey de S. Remi.* Mai, 947.
Mémoire sur la nécessité d'un Réglement général au sujet des Enterrements, par M. *Bruhier.* Juin, 972. Décembre, 2182.
Œuvres Physiques & Géographiques de M. *Picrquin.* Juin, 1009.
Pompe Marine. Par le P. *Castel*, Jésuite. Juin, 1049.
Lettres sur l'imagination des femmes enceintes. Juin, 1069.
La Gnomonique, Par M. *Blaise.* Juillet, 1308.
Traité des quatre premiéres régles de l'Arithmétique. Par M. *Roslin.* Septembre, 1653.
Les nouveaux principes de l'Art d'écrire. Par M. *Royllet.* Septembre, 1691.
Traité des Causes, des Accidents,

& des Cures de la Peste. Octobre, 1742. Novembre, 2023.
Description du Ventilateur. Par M. *Hales*. Octobre, 1803.
Mémoire sur un Reméde propre à guérir les Sciatiques. Far M. *Maurain*. Octobre, 1873.
Lettres sur la Cosmographie où le Systême de *Copernic* est réfuté, &c. Novembre, 1939.
Amphitheatrum Medicum Poëma. &c. ab Antonio le *Camus* Doct. Med. Novembre, 2073.
Extrait du Discours de M. *Mathon* de l'Académie des Sciences de Lyon. Décembre, 2156.
Chymie Hydraulique de M. L. C. D. L. G. Décembre, 2240.
Le Maître des Novices dans l'art de chanter, &c. Déce. 2250.
* Essai sur les Maladies des dents. Janvier, 186.
* Recueil des Œuvres de Robert Boyle. 5. *in-fol.* Février, 359.
* *Hermanni Boerhaave Prælectiones Academicæ in proprias Institutiones rei Medicæ.* Février, 361.
* Dictionnaire Universel de Mé-

decine, &c. Février, 364. Avril, 750. Octobre, 1901.

* Prix proposé par l'Académie de Chirurgie pour l'année 1746. Février, 367.

* Découvertes de M. *Bose* sur l'Electricité. Avril, 744. Juin, 1129.

* Trois Traités : le premier *de l'Art* : le second de la *Musique*, de la *Peinture*, & de la *Poesie* : le troisiéme du *Bonheur*. Avril, 745.

* 20 Statues Antiques, gravées. Mai, 932.

* *Encyclopedie* ou Dictionnaire des Arts & des Sciences. Par *Chambers*. Mai, 934.

* Septiéme Edition des Entretiens Physiques du P. Regnault, Jésuite. Mai, 943.

* Nouveau Recueil de remedes, par M. *Naudé*. Mai, 944.

* Phisique de *Volff*. Juillet, 1319.

* Traité de l'Electricité. Par M. Winchler. Juillet, 1319.

* *Gerardi Van-Swieten, Med. Doct.* *Décembre* 1745.

Commentaria in Hermanni Boërhave Aphorismos &c. Juillet, 1319. Décembre, 2263.

* Traité du mouvement diurne de la Terre, suivant le sistême de Copernic. Juillet, 1327.

* Prix proposé par l'Academie des Sciences de Dijon, pour l'année 1746. Septembre, 1697.

* Prix proposé par l'Academie de Bordeaux. Septembre, 1701.

* *Arithmetique lineaire*, ou, Méthode pour réduire les Monnoyes Etrangeres, à celle de France, &c. Septembre 1705.

* *Caroli Aug. à Bergen Med. Doct. Catalogus Stirpium Horti, Med. Academia Viadrina.* Catalogue des plantes du Jardin de Médecine de Francfort sur l'Oder. Par M. *A. Bergen.* &c. Octobre, 1889.

* *Berthodi Lud. Huckelii observationes Medicinales.* Octobre, 1890.

* *Platonis Phœdo. Sive Dialogus de Immortalitate animæ. &c.* Octo- *Décembre* 1745.

des Sciences & des beaux Arts. 2285 bre, 1891.

* Leçons de Physique & de Mathematique de feu M. l'Abbé de *Molieres* &c. Octobre, 1903.

* L'Almanach des Jardiniers. Novembre, 2083.

* Epistola de Medicamento Joannæ *Stephens* inefficaci & noxio. Autore Joan *Schreiber &c.* Novembre, 2090.

* *De Psyllorum, Marsorum & Ophiogenum adversus serpentes virtute &c.* Novembre, 2092.

* *Joan. Fred. Cartheuseri Pharmacologia &c.* Novembre 2093.

Laurentii Heisteri compendium institutorum Medicinæ. Novembre 2094.

* *Dispensatorium Regium & Electorale Borusso-Brandeb. Juxtà quod Medicamenta officinis familiaria dispensanda sunt*, &c. Novembre, 2096.

* *Dispensatorium Medicum Pharmaceuticum Pragense*, &c. Novembre, 2096.

* *Taxa seu Valor Medicamentorum Décembre* 1745.

in officinis Pragensibus prostantium, &c. Novembre, 2097.

* Prix proposé par l'Académie des Sciences de Berlin. Déce. 2257.

* *Joan. Frederic. Schreiber Observationes de Pestilentiâ quæ an.* 1738 *&* 1739 *in Vcrainiâ grassata est*, &c. Décembre, 2258.

* Physique Expérimentale, par *Desaguliers*. Décembre, 2262.

§. X.

Eloquence, Rhétorique, Poesie, Grammaire.

El Principe de los Poëtas Virgilio, *Mantenudo en su Soberania*. Janvier, 156.

Recueil des Piéces de Poësie & d'Eloquence, présentées à l'Académie des belles Lettres de Marseille, pour le Prix de l'année 1743. Mars, 378.

Fables choisies. Par M. *Richer*, Juin, 1115.

Antiquadrille, ou le *Public détrompé*. Juillet, 1314.

Le Théatre Anglois, 2 Volumes. Août, 1522.
Le Poëme de Fontenoi, par M. de *Voltaire*. Septembre, 1715.
Principes pour la lecture des Poëtes, 2 Vol. Septembre, 1547. Octobre, 1843.
Discours qui a remporté le Prix d'Eloquence à l'Académie Françoise. Septembre, 1716.
Dictionnaire de Mythologie, &c. Octobre, 1818.
Josephi Carpani è Soc. Jesu. Tragœdiæ sex, &c. Décembre, 2218.
* Six Odes d'Horace, mises en Musique. Mars, 551.
* Nouvelle Edition de Boileau à *Lausanne*. Mars, 553.
* Explication de la quatriéme Eglogue de *Virgile*. Avril, 748.
* La Victoire de Fontenoi, Poëme par M. *Guerin*. Avril, 752.
* *Remarks on the Epistles of Cicero to Brutus*, &c. Remarques sur les Lettres de Ciceron à Brutus. Mai, 931.
* *Latini Sermonis Exemplaria è* *Décembre* 1745.

probatissimis Scriptoribus. Colligebat P. *Chompré* , &c. Mai, 941.

* *Ali-Ben-Abi-Taleb-Carmina Arabicé & Latiné*, &c. Edidit Gerard. *Kuypers.* Juillet, 1320.

* Poësie Pastorale en *Hollandois.* Juillet, 1320.

* La journée de Fontenoi, Ode par M. Freron. Juillet, 1324.

* Deux morceaux de Poësie de M. *Roi* au retour de sa Majesté. Septembre, 1708.

* *Musa Rhetorices.* Tomi duo. Septembre, 1713.

* Poësies de Madeleine *Pollius.* Novembre, 2084.

* Nouvelle Edition de Virgile, *cum notis Variorum.* En Hollande. Décembre, 2261.

* *Incerti Scriptoris Graci Fabula aliquot Homerica de Ulyssis erroribus Ethicé explicata, &c.* Décembre, 2264.

§. XI.

CRITIQUE, MÉLANGE, HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Lettre au R. P. *Dorival*, Journaliste de Trevoux. Janvier, 178.
Œuvres diverses de M. l'Abbé *Gedoyn*. Avril, 667.
Eloge Historique du P. Guillaume *Cuypers* de la C. de J. Avr. 715.
Abregé de la Vie des plus fameux Peintres, &c. Juillet, 1177.
Eloge Historique du P. *Benedetti*, Jésuite de Rome. Juillet, 1264.
Œuvres de M. l'Abbé de S. *Real*, *nouvelle Edition*. Août, 1389.
* Traduction en Allemand des *Essais de Littérature* & *de Morale* de M. l'Abbé Trublet. Mars, 552.
* XV^e. Tome des *Amusements de l'Esprit & du Cœur*. Avril, 753.
* *Pinacotheca Scriptorum ætate nostrâ Litteris Illustrium*, &c. Juin, 1127.
* *Commercii Epistolici Leibnitiani*. *Décembre* 1745.

ni per partes publicandi Prodromus, &c. Octob. 1893.
* Le Chef-d'œuvre d'un inconnu, par le Docteur *Mathanasius*, huitiéme Edition. Octob. 1895.

TABLE DES ARTICLES du mois de Décembre 1745.

ART. CV. *Histoire de Louis* XIV. Par M. Reboulet. T. I. 2105
ART. CVI. *Histoire des Hommes Illustres de l'Ordre de S. Dominique*. Suite de l'Article XCIX. au mois de Novembre. 2135
ART. CVII. *Extrait du Discours de M. Mathon de la Cour, de l'Académie de Lyon.* 2156
ART. CVIII. *Histoire des Sacrements*. Tom. VI. Suite de l'Article LXXXIV. au mois d'Octobre. 2169
ART. CIX. *Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort*, Par M. Bruhier. 2182
ART. CX. *Peremptorium Iconoma-*

des Sciences & des beaux Arts. 2291
chia, &c. Réfutation d'un Ouvrage contre le culte des images, &c. 2203
ART. CXI. *Jos. Carpani è Soc. Jesu Tragœdiæ sex.* Six Tragédies Latines du P. *Carpani* Jésuite de Rome. 2218
ART. CXII. *Chymie Hydraulique pour extraire les Sels Essentiels, &c. par* M. L. C. D. L. G. 2240
ART. CXIII. *Le Maître des Novices dans l'art de chanter. Par Frere Remi* Carré, 2250
ART. CXIV. Nouvelles Littéraires. 2257
ART. CXV. Catalogue, &c. 2267

Errata pour le mois de Novembre 1745.

PAge 1943, ligne 25, jesq'ici; *lisez*, jusqu'ici.
Ibid. lig. 29, dautres, *lisez*, d'autres.
2065. lig. 14, l'Auteu, *lisez*, l'Auteur.
2076. Emeris *lisez*, Lemeris
Ibid. Godefrois, *lisez*, Geofrois.